

# Rapport annuel 2005

sur la politique de développement de la Communauté européenne et la mise en œuvre de l'aide extérieure en 2004







# Rapport annuel 2005

sur la politique de développement de la Communauté européenne et la mise en œuvre de l'aide extérieure en 2004

Ni la Commission ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Conception/pré-presse: Mostra Communication

© Photos:

EC: page de couverture, pages 3, 49 (poulet), 75, 79, 104 (panneau santé)  
EC / G. Barton: pages 33 (hommes avec képis), 87, 124  
EC / R. Canessa: pages 6, 25 (1<sup>re</sup> femme, Amérique latine), 28 (bateau),  
35, 74 (garçon), 76, 77, 80 (groupe d'enfants), 83 (paysage + hommes),  
88 (garçon/eau), 116, 133  
EC / J. Fazlagić: pages 29, 41  
EC / C. Gofas: page 30  
EC / F. Jacobs: pages 89 (femme/fagot), 119  
EC / F. Lefèbvre: pages 22 (école), 62 (maison),  
64, 65, 85, 88 (mains/eau), 93 (garçon), 99 (filles) 100, 105,  
118 (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> photos), 122 (1<sup>re</sup> photo), 126  
EC / O. Lehner: pages 71 (école, Pakistan), 84, 90, 91, 103  
EC / G. Stubbs: pages 27, 31, 33 (femme/lecture), 66, 89 (femme/camion),  
96 (hommes/travail, Afrique), 104 (garçons/chants), 120, 121, 125  
EC / A. Martínez Alonso: pages 74 (cacao), 78 (eau), 79 (3<sup>e</sup> photo, femme/enfant),  
83 (femme), 92, 95 (église, Éthiopie), 97, 99 (femme robe mauve)  
EC / M. Mercier: pages 47, 50  
EC / P. Reddish: pages 46, 48  
EC / J. Silva Rodrigues: pages 51, 52  
EC / Sogreah / F. Cerutti: page 72  
EC / J. Van Dromme: pages 106, 107  
EC / D. Vekic: pages 39 (jeunes femmes), 96 (homme/travail, Balkans)  
EC / Z. Zestic/Agence FoNetNews: page 43  
EC / A. Zrno: pages 39 (child), 40, 42 (douanes), 44, 45, 49 (soudeur)  
EC / ECHO / P. Holdsworth: page 129  
EC / ECHO / G. Hopkins: page 32  
EC / ECHO / Y. Horent: page 131  
EC / ECHO / A. Sullivan: page 130  
EC / PRAAC: page 79 (4<sup>e</sup> photo, deux enfants)  
EPA PHOTO / K. Christodoulou: pages 111 (bateaux), 112  
EPA PHOTO / V. Donev: page 111 (bouteilles)  
DISVI for the EC/UNFPA Reproductive Health Initiative for Asia: page 73  
WHO / P. Viro: pages 22 (jeune fille avec voile), 26

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2005

ISBN 92-894-9878-1

© Communautés européennes, 2005  
Reproduction autorisée moyennant mention de la source.



## I Avant-propos



**V**oici le cinquième rapport annuel de la Commission européenne concernant la politique de développement et la mise en œuvre de l'aide extérieure. Il passe en revue les politiques et les objectifs fixés pour 2004 et évalue nos réalisations.

2004 a été une année importante pour l'Union européenne. Sa place sur la scène internationale a été grandement renforcée par l'élargissement à dix nouveaux États membres, événement qui a permis de mettre un terme à l'effort d'aide majeur consenti pour encadrer les pays adhérents dans leur mise en œuvre des normes et de la législation européennes. L'Union tend à devenir un véritable acteur de taille mondiale, capable de faire face avec efficacité à des responsabilités et à des défis sur la scène internationale grâce au développement des instruments de sa politique étrangère dont l'aide extérieure est une composante clé.

L'Union européenne fournit 55 % de l'aide publique au développement dans le monde et apporte deux tiers des aides non remboursables, soit un montant de 34,3 milliards d'euros en 2004. Un cinquième de cette somme, 6,9 milliards d'euros, a été géré par la Commission européenne. Cette aide, distribuée dans le monde entier à plus de 160 pays, territoires ou organisations, a été centrée sur les enjeux mondiaux du 21<sup>e</sup> siècle: la promotion de la démocratie et de la sécurité, l'équité sociale, la prospérité économique et la défense de l'environnement.

2004 a vu la mise en œuvre d'un nouvel instrument de politique étrangère: la politique européenne de voisinage (PEV). L'Union et ses voisins de l'Est et du Sud ont un intérêt commun à créer une zone de stabilité, de paix et de prospérité. En contrepartie du lancement de réformes économiques et de l'avancée vers une plus grande démocratie, un État de droit et le respect des droits de l'homme, l'Union offre une participation à son marché intérieur et dans des programmes européens, ainsi qu'une coopération dans les domaines de l'énergie et des transports. La Commission a publié, en mai, son document d'orientation sur la politique européenne de voisinage, et, en décembre, une série de plans d'action arrêtés d'un commun accord concernant sept de ses partenaires (Autorité palestinienne, Israël, Jordanie, Maroc, Moldova, Tunisie et Ukraine).

La défense de la sécurité humaine est au cœur de notre approche. Nous devons lutter contre tout éventail de menaces – la faim, les maladies mortelles, la dégradation de l'environnement et l'insécurité physique, qui pèsent sur les populations les plus vulnérables de la planète. La réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté restent notre objectif central. La Commission a adopté, en 2004, une nouvelle politique cadre pour lutter contre le VIH/Sida, la malaria et la tuberculose, qui accorde à la sécurité humaine une nouvelle priorité. Nous avons dépensé 770 millions d'euros à la promotion de l'égalité hommes-femmes et mis sur pied notre projet phare, la facilité de soutien à la paix en Afrique, avec un budget de 250 millions d'euros pour soutenir la force de maintien de la paix de l'Union africaine. En fin d'année, nos capacités de gestion des crises ont été mises à rude épreuve lorsqu'il s'est agi de réagir à la catastrophe du raz de marée en Asie.

S'agissant de la sécurité humaine, l'accent a été mis sur la démocratisation, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, le renforcement de l'État de droit et le développement des capacités afin que les pays puissent disposer de forces de police et d'administration judiciaire et civile efficaces. Sept missions d'observation et d'assistance électorales ont été envoyées en Afghanistan, en Indonésie, au Malawi, au Mozambique, au Sri Lanka, en Cisjordanie et à Gaza et en Irak. Notre aide, 100 millions d'euros, en faveur des droits de l'homme a permis de financer des projets de formation, d'éducation, et de sensibilisation dans ce domaine dans le monde entier.

Sur le plan multilatéral, nous avons œuvré à rendre les institutions internationales plus efficaces. Ces dernières nous apportent un cadre légal pour la protection des droits de l'homme et, par le biais des objectifs du Millénaire pour le développement définis par les Nations unies, nous fournissent une orientation pour notre aide au développement. Dans notre lutte contre la pauvreté, nous n'avons cessé de faire porter nos efforts sur ces objectifs arrêtés au niveau international. Dans le cadre de ses préparatifs pour le sommet des Nations unies de 2005, la Commission a publié, en octobre, un rapport qui recommande à l'Union européenne de trouver de nouvelles formes de financement du développement.

Sur le plan de la gestion, la mise en œuvre de l'aide extérieure continue de s'améliorer et nous avons maintenant achevé le processus de déconcentration des responsabilités de la gestion des projets du siège vers les délégations. Selon la Cour des comptes européenne, cette politique a déjà eu des effets positifs sur les délais de paiement et la qualité de la gestion des projets. Nous attendons de nouvelles améliorations à la suite de notre proposition de septembre 2004 visant à rationaliser le cadre juridique qui régit notre aide au développement. Nous continuons à promouvoir la meilleure pratique au niveau des donateurs: aussi travaillons-nous à élaborer, en collaboration avec d'autres donateurs, des procédures harmonisées et simplifiées et à encourager les analyses conjointes.

Nous espérons, en 2005, pouvoir continuer à développer nos instruments de politique étrangère, grâce à l'adoption d'autres plans d'action de la politique européenne de voisinage, un développement de nos capacités de gestion des crises, un engagement réitéré dans la lutte contre la pauvreté, et grâce à la focalisation sur les objectifs du Millénaire et sur les institutions multilatérales dans la perspective du sommet des Nations unies.



En accord avec **Louis Michel**,  
Membre de la Commission européenne  
en charge du Développement  
et de l'Aide humanitaire

**Benita Ferrero-Waldner**,  
Membre de la Commission européenne  
en charge des Relations extérieures,  
de la Politique de voisinage et  
d'EuropeAid

**SOMMAIRE 7**

INTRODUCTION	7
OBJECTIFS FIXÉS ET ANALYSES SOUS-JACENTES	8
ACTIONS ENGAGÉES POUR RÉALISER CES OBJECTIFS	9
ASPECTS LIÉS À LA GESTION	12
RÉSULTATS OBTENUS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS	14

**2. ACTIVITÉS PAR RÉGION 37**

2.1. LES BALKANS	39
2.2. EUROPE ORIENTALE ET ASIE CENTRALE	46
2.3. MÉDITERRANÉE, PROCHE-ORIENT ET MOYEN-ORIENT	53
2.4. PAYS ACP ET PTOM	61
2.5. ASIE	67
2.6. AMÉRIQUE LATINE	74

**1. CADRE STRATÉGIQUE: OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT 19**

1.1. INTRODUCTION	21
1.2. STRATÉGIE POLITIQUE ANNUELLE ET PROGRAMME ANNUEL DES PRIORITÉS D'ACTION POUR 2004	22
1.3. OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA CE – OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT	23
1.4. CONTRIBUTION DE LA CE À LA RÉALISATION DES OMD: LES SIX PRIORITÉS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE	25
1.5. ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET CLÉS POUR LE PROGRÈS	34

**3. INTÉGRATION, THÈMES TRANSVERSAUX ET LIGNES THÉMATIQUES 81**

3.1. INTRODUCTION	83
3.2. DROITS DE L'HOMME	84
3.3. RESSOURCES NATURELLES	86
3.4. ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES	89
3.5. BONNE GOUVERNANCE	90
3.6. MIGRATION ET ASILE	91
3.7. DROGUES	92
3.8. ENFANTS	93
3.9. PARTENARIATS AVEC LES ONG ET LES ACTEURS NON ÉTATIQUES	95



<b>4. ARTICLES DE FOND</b>	<b>97</b>
4.1. APPUI BUDGÉTAIRE	99
4.2. SÉCURITÉ HUMAINE	103

<b>6. AIDE DE LA CE NON COUVERTE PAR LE PRÉSENT RAPPORT</b>	<b>127</b>
---	------------



<b>5. GESTION DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE: EFFICIENCE ET EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION DE LA CE</b>	<b>109</b>
--	------------

5.1. ÉLARGISSEMENT ET GROUPE DE RÉFLEXION SPÉCIAL SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	111
5.2. RÉFORME DE LA GESTION DE L'AIDE EXTÉRIEURE	113
5.3. RAL (reste à liquider)	113
5.4. AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET MODIFICATIONS DES MODALITÉS DE FOURNITURE DE L'AIDE	114
5.5. COHÉRENCE	116
5.6. COMPLÉMENTARITÉ	118
5.7. COORDINATION ET HARMONISATION	118
5.8. SUIVI ET ÉVALUATION	122

<b>7. TABLEAUX FINANCIERS</b>	<b>133</b>
-------------------------------	------------





## Introduction

Le rapport annuel présente les aspects essentiels des initiatives politiques de la Communauté européenne et des activités qu'elle a menées en 2004 dans le domaine de la coopération au développement et de l'aide extérieure. Il est destiné à un large public, notamment les institutions de l'Union européenne, certains organes essentiels des États membres (en particulier les parlements et les administrations), la société civile et le grand public, qui tous contribuent à la réalisation de l'action engagée, ainsi que les pays en développement partenaires et d'autres agences et organisations intervenant dans le domaine du développement et de l'aide extérieure.

L'Union européenne jouit d'un statut unique sur la scène internationale et parmi la communauté des donateurs. Elle est le plus important pourvoyeur d'aide au monde, octroyant plus de la moitié de l'aide publique au développement mondiale. La Commission elle-même a dépensé plus de 6,9 milliards d'euros en 2004, soit environ 11 % du total mondial. Elle gère de ce fait un cinquième de l'aide publique au développement (APD) fournie par l'Union. Au cours des quatre dernières années, la Commission s'est employée à réformer la manière dont elle fixe les priorités, organise et met en œuvre les projets d'aide et les programmes extérieurs, afin d'utiliser plus efficacement les fonds provenant des contribuables européens. Une enquête Eurobaromètre <sup>(\*)</sup> spéciale, réalisée en 2004, confirme que la population européenne attend de l'Union qu'elle joue un rôle central en matière de développement. Six citoyens européens sur dix estiment que la Commission européenne aide les populations démunies des pays en développement, un objectif jugé important par neuf personnes sur dix.

En ce qui concerne les crises et catastrophes naturelles les plus graves survenues en 2004, la Commission a joué un rôle majeur en fournissant une aide d'urgence si nécessaire et en poursuivant les activités d'assistance menées dans les régions victimes de crises les années précédentes. Le soutien ainsi apporté à la recherche de la paix, de la stabilité et de la reconstruction dans des pays comme l'Afghanistan, le Timor-Leste, la République démocratique du Congo, Haïti et Fidji, ainsi que les activités de nature à promouvoir la croissance économique et à réduire la pauvreté dans des pays tels que l'Ouganda, le Vietnam ou le Rwanda, témoignent du rôle vital actuellement joué par la Commission dans le monde.

L'année 2004 a également été marquée par l'élargissement de l'Union, qui a eu une incidence majeure sur les relations extérieures. La Commission a soutenu la participation active des nouveaux États membres dans la politique de développement de l'Union grâce à un programme de «feuilles de route» adopté en 2003, puis poursuivi et étoffé en 2004-2005. Les effets de l'élargissement vont bien au-delà du voisinage immédiat de l'Union, qui a vu son importance sensiblement renforcée, au niveau mondial, dans les efforts menés pour promouvoir la paix et la stabilité, favoriser le commerce mondial et lutter contre la pauvreté.

<sup>(\*)</sup>  
[http://europa.eu.int/comm/public\\_opinion/archives/ebs/ebs\\_222\\_en.pdf](http://europa.eu.int/comm/public_opinion/archives/ebs/ebs_222_en.pdf)

## Objectifs fixés et analyses sous-jacentes

Les principaux objectifs de développement pour 2004, dans le cadre de la croissance durable, ont été fixés dans la Stratégie de Politique annuelle de la Commission pour 2004 <sup>(6)</sup>. Ces objectifs étaient notamment les suivants:

- donner suite au sommet mondial sur le développement durable, en particulier grâce aux initiatives de l'Union dans le domaine de l'eau et de l'énergie;
- faire aboutir le cycle de Doha et d'autres négociations commerciales importantes, notamment avec l'Asie du Sud-Est et l'Amérique latine;
- mettre en œuvre et réviser l'accord de Cotonou avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique;
- progresser dans la mise en œuvre de l'initiative sur la dette et des mesures engagées pour lutter au niveau mondial contre les maladies transmissibles qui sévissent dans les pays en développement.

Parmi les objectifs fixés pour 2004 figurait aussi la préparation de la conférence de haut niveau organisée à New York en septembre 2005. Dans ce cadre, un rapport de la CE sur les objectifs du Millénaire pour le développement a été publié en octobre 2004, suggérant de concevoir des mesures communautaires spécifiques dans les domaines du financement du développement, de la cohérence des politiques en matière de développement et de la priorité à accorder à l'Afrique.

### a) Dimension politique

La politique de développement de la CE doit avoir pour principal objectif de réduire et, à terme, d'éradiquer la pauvreté. Il convient pour ce faire de soutenir le développement économique, social et environnemental durable, de promouvoir l'intégration progressive des pays en développement dans l'économie mondiale et de faire preuve de détermination dans la lutte contre l'inégalité.

La Commission européenne a continué à soutenir les pays dans la lutte qu'ils mènent contre la pauvreté et à encourager leurs efforts pour promouvoir la paix, la sécurité et la démocratie, ainsi que l'État de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme, tous ces aspects étant des facteurs essentiels de

développement. En 2004, la Commission a engagé des mesures pour promouvoir la sécurité humaine, qui repose, d'une part, sur la sécurité stratégique et la stabilité politique et, d'autre part, sur la bonne gouvernance et les droits de l'homme. Cette approche novatrice, centrée sur les individus, a pour objet de traduire des droits formels en possibilités concrètes: au-delà de l'objectif traditionnel qui est de protéger et de défendre des biens, elle accorde une importance particulière au bien-être des personnes et à la satisfaction des besoins essentiels.

### b) Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

En novembre 2000, la Communauté a adopté un cadre global unique pour guider sa politique de coopération au développement avec les pays en développement <sup>(7)</sup>. L'objectif recherché était de réduire la pauvreté pour parvenir, à terme, à l'éradiquer. Depuis l'année 2000, cette priorité a été renforcée et étayée par un certain nombre de déclarations de politique détaillées concernant des domaines et secteurs de coopération spécifiques, notamment l'éducation et la santé, les transports et l'appui institutionnel.

Par ailleurs, afin d'établir un lien explicite entre la politique de développement et les objectifs de lutte contre la pauvreté reconnus au niveau international (objectifs du Millénaire pour le développement, OMD), la Commission a déterminé, en étroite coopération avec les États membres de l'Union et des organisations internationales telles que la Banque mondiale, les Nations unies et l'OCDE, un ensemble de dix indicateurs clés relatifs au revenu, à la malnutrition infantile, au taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, à l'immunisation et à d'autres indicateurs de santé (notamment le taux de prévalence du VIH). En 2003, la Commission a commencé à utiliser ces indicateurs pour évaluer les performances des pays et des régions auxquels elle fournit une aide au développement. Il convient toutefois de noter ce qui suit:

- en premier lieu, les différents indicateurs sont fortement interdépendants: par exemple, le manque d'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires a une incidence majeure sur la santé, et cette même absence d'équipements sanitaires dans les locaux scolaires représente un facteur dissuasif notable, entre autres, pour la scolarisation des filles;

<sup>(6)</sup> COM(2003)83 final.

<sup>(7)</sup> Déclaration du Conseil et de la Commission sur la politique de développement de la Communauté européenne, réf. 13458/00 du 16 novembre 2000.



- en deuxième lieu, il peut se révéler essentiel de fournir une aide dans d'autres domaines pour créer les conditions nécessaires à la réalisation de progrès au niveau des indicateurs – par exemple, la prestation effective de services sociaux de base dépend fortement de facteurs comme l'existence d'un réseau routier adéquat et d'un système efficace de gestion des services publics;
- en troisième lieu, les objectifs ne peuvent être atteints dans des conditions d'insécurité chronique; ainsi, la prévention des conflits a été définie comme une dimension transversale majeure des relations extérieures de la Communauté;
- en quatrième lieu, il convient de poursuivre les travaux visant à améliorer l'administration des statistiques, notamment dans les pays les moins avancés, afin de garantir que les données requises puissent être fournies de manière adéquate et durable.

Les travaux dans ce domaine se sont poursuivis en 2004. En octobre 2004, la Commission a soumis en outre un rapport complet sur les OMD 2000-2004 <sup>(9)</sup>. Il présentait des informations sur la manière dont la CE a contribué aux avancées effectuées dans la réalisation de ces objectifs, l'accent étant placé sur l'OMD8 (mise en place d'un partenariat mondial pour le développement). Le rapport concluait que, pour renforcer les fondements nécessaires à la réalisation de progrès réels, une action générique des donateurs était requise sur trois points: 1) augmentation du volume et de la qualité du financement en faveur du développement; 2) amélioration de la cohérence des politiques de développement; 3) attention particulière accordée à l'Afrique (subsaharienne).

### c) Stratégie de partenariat

Dans la mesure du possible, les programmes d'aide au développement financés par la Commission reposent sur la propre stratégie de lutte contre la pauvreté d'un pays, définie dans un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Ces stratégies doivent être utilisées pour coordonner l'ensemble de l'aide apportée par les partenaires de développement tout en garantissant un programme cohérent et efficace.

L'expérience acquise par la Commission dans le domaine de l'aide extérieure confirme que l'efficacité et la viabilité de l'ensemble des initiatives dépendent considérablement de leur appropriation par les partenaires de l'Union européenne. En accordant plus de responsabilités aux pays bénéficiaires, cette approche contribue à améliorer leur expérience en termes de stratégie et de gestion, et favorise la diffusion de meilleures pratiques sur mesure.

## Actions engagées pour réaliser ces objectifs

### a) Dimension politique

L'année 2004 a vu, d'une part, le renforcement des liens traditionnels avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et, d'autre part, le lancement et la promotion d'un cadre de partenariat novateur avec les pays voisins de l'Union.

En mai 2004, les négociations portant sur la révision de l'accord de Cotonou ont été lancées lors du Conseil des ministres conjoint ACP-UE à Gaborone. L'objectif prépondérant du processus de révision était d'améliorer l'efficacité et la qualité du partenariat UE-ACP tout en réaffirmant l'acquis fondamental de l'accord de Cotonou. Des avancées constantes ont été réalisées dans les négociations, tout au long de l'année, pour aboutir à la conférence de décembre 2004 au cours de laquelle les ministres ont réitéré leur objectif commun de conclure les discussions en février 2005 au plus tard.

Le 12 mai 2004, le Conseil a approuvé la politique européenne de voisinage (PEV) <sup>(9)</sup>, qui a pour objet de partager les bénéfices de l'élargissement de l'Union avec les pays voisins, en leur offrant notamment de participer au marché intérieur. En renforçant la stabilité, la sécurité et le bien-être de tous les partenaires, la PEV prévient l'émergence de nouveaux clivages entre l'Union élargie et ses voisins. Cette politique représente un cadre de coopération réaliste reposant sur un socle commun de valeurs essentielles, adaptées toutefois aux besoins spécifiques de chaque partenaire sur une base bilatérale, par le biais de plans d'action (les sept premiers, concernant Israël, la Jordanie, le Maroc, la Moldova, l'Autorité palestinienne, la Tunisie et l'Ukraine ont été présentés en 2004). Son objectif ultime est de créer un «cercle d'amis» autour de l'Union.

<sup>(9)</sup> [http://europa.eu.int/comm/development/body/communications/communications\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/development/body/communications/communications_en.htm)

<sup>(9)</sup> COM(2004)373 final.

La prévention des conflits et la gestion des crises sont demeurées des priorités absolues de la Commission. En décembre 2004, un appel à propositions pour la création d'un réseau de prévention des conflits a été lancé et un groupe d'experts a été créé afin d'intervenir lors de futures missions de gestion de crises menées par l'Union – des enseignements seront aussi tirés de l'intervention de l'Union dans les zones frappées par le tsunami à la fin de l'année 2004, afin d'améliorer encore les mécanismes de coordination de la gestion des crises.

Par ailleurs, c'est aussi en 2004 que les tentatives de restauration de la paix menées par l'Afrique, largement financées par la CE, ont commencé à donner des résultats. L'Union africaine (UA) a inauguré un Conseil de paix et de sécurité afin de déployer des troupes chargées de prévenir les génocides et les crimes contre l'humanité et de maintenir la paix. Des forces de maintien de la paix ont rapidement été envoyées au Burundi, des observateurs du cessez-le-feu s'étant rendus dans la région du Darfour, au Soudan. Lors d'un sommet extraordinaire de l'UA en Libye, le président sortant de la Commission européenne, Romano Prodi, a loué le dynamisme de l'UA et le rythme impressionnant des progrès effectués à ce jour.

En 2004, la Commission a alloué un montant total de 217,5 millions d'euros pour la reconstruction de l'Irak, ce qui la classe parmi les plus importants donateurs. Le financement a été principalement acheminé par l'intermédiaire du Fonds international pour la reconstruction de l'Irak, qui s'efforce d'aider les Irakiens à vaincre les difficultés quotidiennes auxquelles ils sont confrontés, dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau et des installations sanitaires, par exemple.

Les montants engagés pour contribuer au retour à la stabilité en Afghanistan se sont élevés à 216,5 millions d'euros et servent à financer tant la reconstruction des routes que le renforcement de la démocratie dans le pays, par le soutien apporté aux opérations d'inscription des électeurs et à la gestion des élections. L'Union a également participé à des activités comme le contrôle aux frontières et la lutte contre le trafic de stupéfiants, appuyant notamment de manière déterminante la stratégie nationale afghane de lutte contre la drogue.

L'année 2004 a aussi été marquée par le fort soutien apporté par l'Union aux droits de l'homme et à la démocratie. Les missions d'observation des élections ont

représenté un des instruments les plus directs et visibles. La Commission a déployé 632 observateurs en Indonésie, au Sri Lanka, au Malawi, au Mozambique, en Cisjordanie et à Gaza ainsi qu'en Afghanistan, et s'est aussi employée à préparer les élections en Irak. Le soutien financier de la CE a aussi permis à de nombreux pays africains de poursuivre les efforts consentis pour améliorer le mode de gouvernance. Des élections libres et régulières, en partie soutenues par la Commission, se sont tenues au Ghana, en Guinée-Bissau et au Niger, tandis que les électeurs de la République centrafricaine approuvaient une nouvelle constitution.

Dans le domaine de la justice internationale, l'année 2004 a vu le lancement d'initiatives ciblées, destinées à renforcer le fonctionnement des tribunaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie, ainsi que de la Cour pénale internationale. C'est sur la base de la coopération avec le Conseil de l'Europe qu'ont été lancées des actions visant à renforcer l'État de droit et le processus de démocratisation dans les Balkans, en Asie centrale et dans la Fédération de Russie.

La première version d'un guide de la Commission sur la bonne gouvernance, élaborée en consultation avec les États membres et des partenaires de la société civile, a été testée sur le terrain en 2004. La Commission collabore aussi avec des donateurs de l'OCDE pour mettre au point des indicateurs dans le domaine de la gouvernance.

Des mesures ont été prises pour intégrer les droits des populations autochtones dans le processus de programmation, notamment l'élaboration d'un guide pratique, et un contrat a été signé avec les Nations unies pour soutenir un projet dans ce domaine au Guatemala et au Mexique. Parmi les activités menées pour renforcer l'intégration des droits de l'enfant, il convient de citer le lancement d'un programme de formation avec l'UNICEF et la création d'un groupe inter-institutionnel. Il est à présent demandé aux chefs de mission de l'UE qui sont en poste dans des pays affectés par des conflits armés de faire des rapports sur l'incidence de la situation sur les enfants, ce qui concerne non seulement le recrutement d'enfants soldats mais aussi les répercussions au niveau des écoles et des hôpitaux.



## b) Initiatives liées aux OMD

Dans le cadre du suivi du sommet mondial sur le développement durable, la Commission a lancé une initiative novatrice, la Facilité ACP-UE pour l'eau <sup>(1)</sup>, dotée d'un budget total de 500 millions d'euros (première tranche de 250 millions d'euros approuvée en 2004), qui permettra de financer des propositions émanant de groupes communautaires, de sociétés privées et d'autres acteurs de la société civile, ainsi que des pouvoirs publics. Une facilité de ce type pour des projets liés à l'énergie était en cours de préparation en 2004.

L'augmentation du commerce compte parmi les instruments qui contribuent le plus à la réalisation des OMD. Au cours de l'année 2004, la Commission a poursuivi les efforts visant à parvenir à un résultat du programme de Doha qui soit favorable au développement. La décision du 1er août 2004 du Conseil général de l'OMC, qui met l'accent sur la dimension «développement», constitue une bonne base pour la poursuite des négociations qui devraient, à terme, aboutir à des règles du jeu plus équitables pour tous, notamment pour les pays en développement qui s'efforcent de s'intégrer dans l'économie mondiale. La Commission cherche à garantir que tous les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés (PMA) et d'autres économies vulnérables et de petite taille, puissent retirer un bénéfice non négligeable du cycle de Doha.

Les évaluations à mi-parcours des documents de stratégie des pays ACP, effectuées en 2004, sont arrivées à point nommé pour permettre d'évaluer la mise en œuvre de l'accord de Cotonou à ce jour et de recadrer davantage les stratégies sur la coordination et la cohérence, afin de favoriser la réalisation des OMD. Pour garantir que les enseignements du passé aient bien été retenus et que des aspects tels que l'égalité entre les hommes et les femmes ou le développement durable soient dûment pris en compte, l'accent a été tout particulièrement placé sur la qualité de la planification et de la conception des différents projets et autres opérations. En 2004, une enquête interne a largement confirmé une amélioration progressive de la conception des opérations. Des efforts sont actuellement consentis pour renforcer le système ainsi que pour développer et mettre en œuvre un système d'appui à la qualité plus étendu. Des mesures d'ordre pratique ont été prises en 2004 pour améliorer les stratégies nationales du point de vue de l'égalité entre les hommes et les femmes et faire prendre conscience de l'importance d'une ventilation des données par sexe, qui est nécessaire pour

l'analyse des pays. Des efforts ont également été consentis pour coopérer avec les États membres sur le terrain, par la mise en commun du savoir-faire, des outils d'analyse et des meilleures pratiques. La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes a constitué le principal objectif ou du moins un objectif important d'un ensemble de projets et de programmes représentant un budget total de plus de 770 millions d'euros, ce qui indique que l'intégration de cette dimension est effective. De même, le soutien aux aspects environnementaux de la coopération a été largement pris en compte, le montant équivalent étant de 700 millions d'euros. Par ailleurs, la Commission a joué un rôle prépondérant dans d'autres initiatives internationales comme le Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose et l'initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite. Le 26 octobre 2004, la Commission a adopté la communication intitulée «Élaboration d'un cadre politique européen cohérent pour les actions extérieures visant à lutter contre le VIH/Sida, le paludisme et la tuberculose» <sup>(2)</sup>.

## c) Stratégie de partenariat

La CE finance des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine et d'entités sous-régionales, par l'intermédiaire de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, lancée en mai 2004 et dotée d'un budget de 250 millions d'euros. Ce partenariat phare a permis à l'Union européenne d'accéder immédiatement à la demande d'aide de l'Union africaine concernant l'envoi d'une mission de contrôle du cessez-le-feu au Darfour, dans l'ouest du Soudan. À la mi-août, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a requis l'aide de la CE pour l'aider à lutter contre une invasion acridienne en Afrique de l'Ouest. Il n'a fallu que 35 jours à la CE pour transférer 24 millions d'euros. Elle a aussi élaboré un programme détaillé pour mieux répondre aux besoins des ordonnateurs nationaux, qui sont les fonctionnaires des gouvernements bénéficiaires chargés de décaisser les fonds communautaires.

En mars 2004, le programme AENEAS (2004-2008) <sup>(3)</sup> d'un budget indicatif total de 250 millions d'euros, a été adopté pour fournir aux pays tiers une assistance financière et technique visant à soutenir les efforts qu'ils mènent pour garantir une gestion plus efficace de l'ensemble des questions liées aux flux migratoires. En novembre 2004, le Conseil a lancé un nouveau programme (intitulé «programme de

<sup>(1)</sup>  
[http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/water/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/water/index_en.htm)

<sup>(2)</sup>  
COM(2004)726 final.

<sup>(3)</sup>  
Programme d'assistance financière et technique en faveur des pays tiers dans le domaine de la migration et de l'asile.  
[http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/eidhr/pdf/themes-migration-reglement\\_en.pdf](http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/eidhr/pdf/themes-migration-reglement_en.pdf)

La Haye») de nature à intégrer davantage les questions de sécurité, de migration et de droit d'asile dans les relations avec les pays tiers.

## Aspects liés à la gestion

### a) Contexte: processus de déconcentration pleinement opérationnel en 2004

Tout en favorisant le renforcement de l'axe politique, la Commission a lancé, en 2000, une réforme du mode de gestion afin d'améliorer considérablement la réalisation de ses programmes d'aide extérieure, du point de vue de la qualité et de la rapidité. Cette réforme de grande envergure prévoyait la création, dès janvier 2001, d'une organisation unique chargée de gérer les programmes d'aide au développement extérieure (EuropeAid) et la déconcentration, sur la période 2001-2004, des compétences et des ressources vers les bureaux de la Commission à l'étranger (délégations). Par cette déconcentration, les délégations ont vu leur rôle accru dans des domaines comme le dialogue politique mené avec les autorités sur les réformes complexes liées aux services publics et à la gouvernance, et la coordination avec les autres donateurs.

Le processus de déconcentration s'est achevé en 2004 (à quelques rares exceptions près). La Cour des Comptes européenne a réalisé, en 2004, un audit portant sur la manière dont la Commission a géré cet exercice. Il faudra encore attendre pour en ressentir tous les effets mais la Cour indique que, dans la majorité des délégations visitées, certains signes montrent que l'augmentation des capacités des unités opérationnelles a permis d'améliorer la rapidité et la qualité de la gestion de projets. Il en résulte une plus grande capacité de résolution des problèmes dans les délégations, un renforcement des contacts avec les bénéficiaires et une meilleure compréhension des conditions locales. Les recommandations de la Cour sont en adéquation avec les initiatives actuellement mises en œuvre par la Commission.

### b) Fourniture de l'aide

Il est devenu prioritaire, dans ce contexte, de fournir l'aide sous forme de soutien budgétaire direct à chaque fois que les conditions le permettent. Cette méthode présente de nombreux avantages par rapport aux formes d'aide traditionnelles qui tendent à créer deux structures administratives parallèles du fait de la présence de conseillers expatriés disposant de leurs propres procédures de suivi, de passation de marchés et d'appels d'offres. Toutefois, elle exige une évaluation attentive des systèmes budgétaires et des plans de réforme du bénéficiaire. La Commission travaille en étroite coopération avec d'autres importants donateurs, notamment la Banque mondiale, dans le cadre de l'initiative relative aux dépenses publiques et à la responsabilité financière. Afin de concevoir des moyens d'améliorer la transparence et l'efficacité de la gestion des dépenses publiques par les pays bénéficiaires, elle a participé, en 2004, à une évaluation des tests réalisés sur les indicateurs de performances.

La majeure partie de l'aide communautaire est destinée à des pays partenaires individuels, et son amélioration, du point de vue de la rapidité et de la qualité, dépend dans une large mesure d'une meilleure conception des programmes par pays. L'objectif n'est pas seulement d'adopter la stratégie qui sera la plus efficace pour le pays concerné, en tenant compte de ses ressources et des politiques menées, mais aussi de garantir la cohérence de l'ensemble des politiques de l'Union vis-à-vis de la stratégie par pays et la coordination entre les actions de l'Union et celles des autres donateurs.

La nécessité de garantir une bonne coordination entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et l'aide au développement a été prise en compte et fait l'objet d'une étude particulière menée dans huit pays et deux régions.

L'Union européenne se situe au premier plan des activités menées au niveau international pour harmoniser les pratiques des donateurs. Dans plus de 60 pays en développement, les donateurs commencent à utiliser des procédures harmonisées et simplifiées, à exécuter des travaux d'analyse communs, à se recentrer davantage sur l'obtention de résultats en termes de développement, à employer des procédures de mise en œuvre communes ainsi que des systèmes communs de soutien par l'intermédiaire du budget du pays partenaire. L'initiative pilote que l'Union a lancée en 2002 pour promouvoir l'harmonisation au Maroc, au



Mozambique, au Nicaragua et au Vietnam s'est achevée avec succès en 2004, ces pays étant devenus des références internationales dans ce domaine. C'est essentiellement grâce aux travaux réalisés en 2004 dans le cadre du CAD/OCDE, où la Commission et les États membres ont joué un rôle actif, qu'ont pu être définis le cadre, les premiers objectifs opérationnels et les indicateurs adoptés ultérieurement au cours du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Paris en février 2005.

En vue de contribuer à la mise en œuvre de ces engagements, l'Union a adopté un programme de travail lors du Conseil «Affaires générales et Relations extérieures» de novembre 2004. Sur la base du rapport d'un groupe spécial réunissant des experts de la Commission et des États membres, ce programme de travail, ouvert à l'ensemble des donateurs, confère un rôle central au pays partenaire et repose sur une stratégie de terrain pragmatique. Il prévoit quatre axes de travail pour les années à venir:

- Établissement de feuilles de route de l'UE dans chaque pays, autour d'un certain nombre d'actions visant à soutenir les processus d'harmonisation locaux.
- Définition d'un cadre de programmation commun de l'UE, pour une plus grande complémentarité.
- Élaboration d'une convention de financement commune favorisant l'harmonisation des procédures autour des systèmes en place dans le pays.
- Mise au point d'une véritable stratégie opérationnelle concernant la complémentarité.

Parallèlement, les activités de coopération avec la Banque mondiale et les organisations des Nations unies se sont intensifiées et, du point de vue financier, ont été approximativement multipliées par deux entre 2002 et 2004.

Depuis l'année 2000, tout a été mis en œuvre pour garantir une plus large consultation lors de l'élaboration de ces stratégies et les futurs exercices auront pour objet d'améliorer encore la qualité de cette participation et d'en accroître l'envergure, en visant entre autres la société civile. En 2004, la Commission a continué à mettre en œuvre les orientations politiques reposant sur la communication de 2002 relative à la participation des acteurs non étatiques dans la politique de

développement, par le biais des moyens suivants: dialogues réguliers tant sur les questions générales que sur les aspects sectoriels, soutien financier permettant à ces acteurs de mettre en œuvre leurs propres initiatives et d'agir en tant que «partenaires de mise en œuvre» dans les programmes de coopération de la CE et activités de sensibilisation dans les dix nouveaux États membres. Par ailleurs, les lignes directrices relatives aux principes et bonnes pratiques en matière de participation des acteurs non étatiques aux dialogues et aux consultations sur le développement ont aussi été publiées l'année passée <sup>(1)</sup>.

La Commission s'efforce d'améliorer l'efficacité et l'incidence de ses programmes en mettant davantage l'accent sur un nombre limité de domaines d'intervention et en évitant la dispersion de ses aides entre un grand nombre de petits projets individuels. Le maintien d'un équilibre entre les engagements et les paiements (le reste à liquider – RAL) et le contrôle du délai moyen nécessaire pour achever un projet ou un programme font l'objet d'une attention particulière. Les projets qui semblent s'être heurtés à des difficultés, soit parce qu'aucune opération n'a été effectuée depuis un certain temps, soit parce que les comptes n'ont pas été clôturés après cinq ans, sont examinés individuellement.

### **c) Perspectives: rationalisation des instruments juridiques**

Nos programmes d'aide extérieure ont évolué sur une période de presque 50 ans. Ils reposent sur plus de 30 instruments juridiques différents, qu'ils soient thématiques (comme la sécurité alimentaire et les droits de l'homme) ou géographiques (l'aide aux pays ACP ne relevant pas du budget principal de l'Union). Il existe aussi des instruments spécifiques, qui couvrent l'incidence extérieure des politiques intérieures. Il est devenu de plus en plus difficile d'assurer une gestion efficace et coordonnée de ces différents programmes, ce qui complique inutilement nos activités d'aide, en particulier pour les bénéficiaires. En septembre 2004, la Commission a donc proposé de simplifier sensiblement ces instruments afin de parvenir à de meilleurs résultats, en fonction des ressources disponibles.

<sup>(1)</sup>  
[http://europa.eu.int/comm/development/body/tmp\\_docs/guidelines\\_principles\\_good\\_practices.en.pdf](http://europa.eu.int/comm/development/body/tmp_docs/guidelines_principles_good_practices.en.pdf)

## Résultats obtenus et enseignements tirés

### a) Mise en œuvre du budget et nouveaux engagements

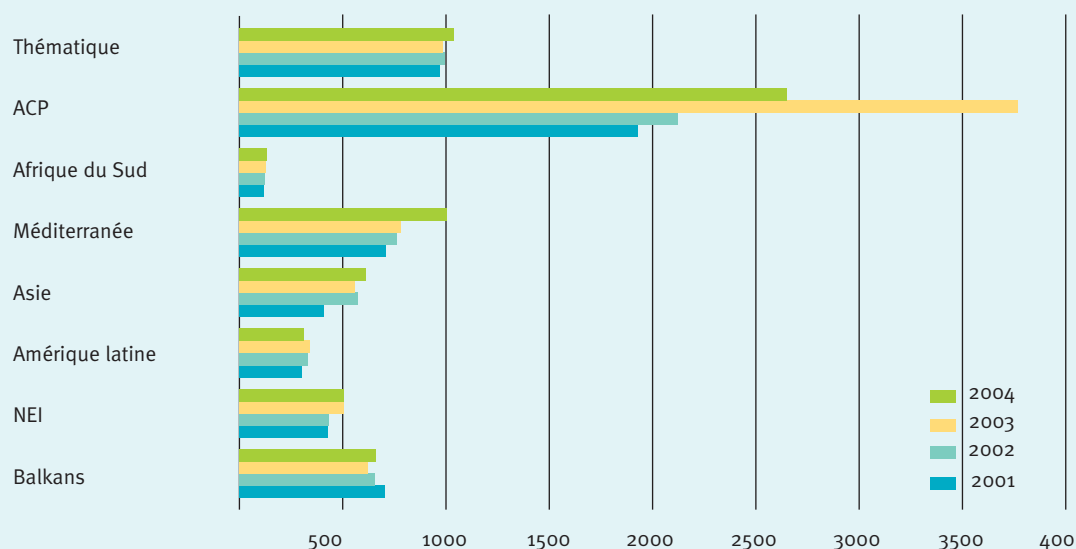
Le niveau général de mise en œuvre du budget reste élevé et l'amélioration constante des performances financières des dernières années s'est poursuivie en 2004. Si le total des engagements (6,916 milliards d'euros) s'est révélé inférieur à celui de 2003, cette différence s'explique par le niveau très élevé des engagements du Fonds européen de développement (FED) en 2003 (découlant lui-même de la ratification tardive du 9<sup>e</sup> FED et du nombre inhabituellement élevé d'actions qui ont été repoussées jusqu'à la mise à disposition des nouveaux financements). En 2004, les engagements réalisés sur le budget (4,268 milliards d'euros) ont à nouveau atteint des niveaux record. Les paiements se sont élevés à 6,211 milliards d'euros, ce qui représente une augmentation sensible par rapport à l'année précédente et presque un milliard d'euros de plus qu'en 2002, ce qui reflète l'amélioration des performances au niveau du budget comme du FED.

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de ces chiffres?

- En premier lieu, les performances se sont généralement améliorées tandis que la déconcentration était mise en œuvre; la gestion de l'aide sur le terrain a très fortement contribué à accélérer les engagements et les décaissements.
- En second lieu, les délais de mise en œuvre continuent à s'améliorer – le rapport entre paiements et engagements montre que la Commission parvient toujours mieux à traduire les engagements en actions sur le terrain, dans des délais plus courts.
- En troisième lieu, nous disposons d'une moindre flexibilité pour faire face aux crises et aux besoins imprévus – les ressources non utilisées dans un secteur de la ligne budgétaire réservée aux actions extérieures ne peuvent plus être utilisées pour répondre aux besoins d'un autre secteur, car l'ensemble du financement disponible est utilisé.

Ressources gérées par EuropeAid: aide publique au développement (APD), aide publique (AP) et autres <sup>(1)</sup>

#### EUROPEAID - ÉVOLUTION DE LA VENTILATION PAR RÉGION 2001-2004 - ENGAGEMENTS (MILLIONS D'EUROS)



	Balkans	NEI	Amérique latine	Asie	Méditerranée	Afrique du Sud	ACP	Thématique	Total
<b>2001</b>	705	426	301	407	709	121	1 927	972	5 568
<b>2002</b>	658	432	333	575	762	124	2 125	993	6 002
<b>2003</b>	620	504	342	558	782	127	3 769	985	7 687
<b>2004</b>	663	504	312	611	1 003	135	2 648	1 039	6 916

<sup>(1)</sup> Ces chiffres n'incluent pas les ressources gérées par d'autres DG, comme ECHO, ECFIN, Pêche, etc.





Dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), les engagements ont manqué de peu l'objectif fixé pour 2004 car les conditions présentées par deux pays sont apparues insuffisantes pour que les engagements soient approuvés. Les prévisions suggèrent toutefois que la totalité des ressources mises à disposition par le Fonds européen de développement pour les pays ACP seront engagées d'ici 2007. Les paiements réalisés par le FED ont encore atteint des niveaux record en 2004. Pour ce qui est du programme méditerranéen (MEDA), d'impressionnants progrès ont été réalisés, les engagements ayant augmenté de 22 % et les paiements de 60 %. Les engagements et les paiements ont également progressé dans le cas du programme CARDS en faveur des Balkans (6 % et 20 % respectivement) et du programme pour l'Asie (9 % et 12 %). Dans les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale couverts par le programme TACIS, si les engagements se sont maintenus au niveau élevé atteint en 2003, les paiements ont enregistré un recul dû à la signature tardive des conventions de financement par plusieurs pays partenaires. En Amérique latine, les paiements ont de nouveau progressé alors que les engagements ont légèrement fléchi.

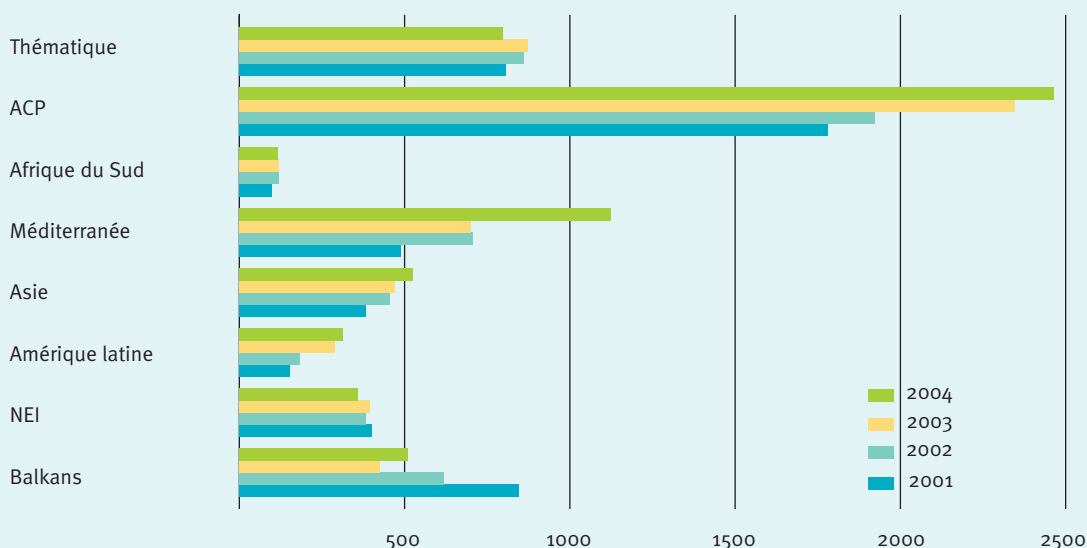
Les dépenses en faveur des pays à bas revenu et des pays les moins développés ont continué à progresser

pour atteindre quelque 2,9 milliards d'euros. Exprimées en pourcentage du total des paiements, elles ont très légèrement diminué mais se maintiennent à environ 45 %.

Une forte proportion des nouveaux engagements (plus d'un tiers) ont été effectués en faveur de projets spécifiques visant à renforcer les infrastructures et les services sociaux, notamment dans le domaine de l'enseignement et des soins de santé de base. Quoiqu'il en soit, c'est probablement la mise en œuvre de politiques économiques solides qui constitue l'instrument le plus efficace de réduction de la pauvreté, et l'importance croissante accordée à l'aide sous forme de soutien budgétaire, souvent liée à des réformes sectorielles visant à renforcer les services sociaux, s'inscrit clairement dans ce contexte.

En ce qui concerne la réalisation des OMD, l'Afrique a été qualifiée «d'épicentre de la crise». Si l'année 2004 a pu parfois inviter à l'optimisme, les taux de pauvreté sont en recul dans plusieurs pays et l'accès aux soins de santé et à l'éducation s'améliore – de graves problèmes de pauvreté, de conflits et d'instabilité demeurent; la Commission a donc continué à chercher de nouveaux moyens d'augmenter l'impact de son action de coopération, étayant les solutions aux

#### EUROPEAID - ÉVOLUTION DE LA VENTILATION PAR RÉGION 2001-2004 - PAIEMENTS (MILLIONS D'EUROS)



	Balkans	NEI	Amérique latine	Asie	Méditerranée	Afrique du Sud	ACP	Thématique	Total
<b>2001</b>	845	402	152	383	488	99	1 779	806	4 954
<b>2002</b>	619	384	182	455	707	119	1 922	861	5 249
<b>2003</b>	425	396	290	470	700	119	2 345	872	5 616
<b>2004</b>	510	359	314	526	1 125	116	2 464	797	6 211

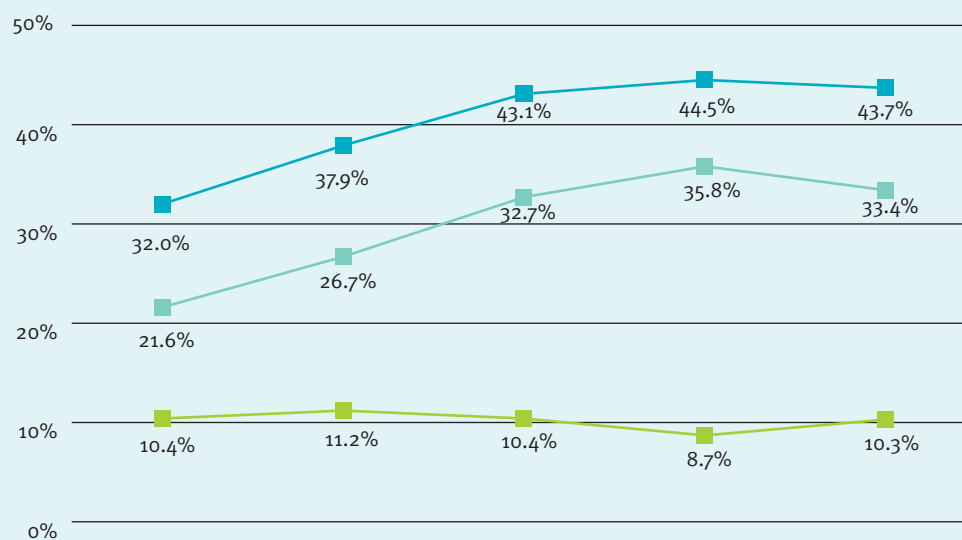
problèmes du continent élaborées par les partenaires africains en finançant la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique et la Facilité pour l'eau, et en conservant sa place de chef de file en termes d'appui budgétaire.

Dans les pays asiatiques, 11 projets pour lesquels 180 millions d'euros ont été engagés au total en 2004 contribuent à la lutte contre la pauvreté. Il s'agit par exemple du projet de «relance économique et sociale» au Cambodge (25 millions d'euros), du crédit d'aide à la réduction de la pauvreté au Vietnam (20 millions d'euros) et du soutien sectoriel à l'éducation de base en Indonésie (20 millions d'euros). De fait, la Commission contribue à améliorer l'accès à l'éducation dans huit pays asiatiques, en particulier pour les filles et les groupes d'enfants défavorisés comme ceux issus de groupes minoritaires, souffrant d'un handicap ou vivant dans la rue. Dans le domaine de l'accès universel aux soins de santé de qualité, qui est un aspect essentiel des OMD, des projets d'un montant de plus de 100 millions d'euros aident les pays soit à mettre au point des réformes sectorielles pour améliorer la prestation des soins de santé, soit (dans les pays émergents d'un conflit comme l'Afghanistan et le Timor-Leste) à garantir que les groupes les plus pauvres de la population aient accès aux soins de santé de base.

Dans les zones comme l'Amérique latine ou la région méditerranéenne, où la majorité des pays sont pourtant considérés comme jouissant de revenus moyens, le niveau actuel de développement, parfois combiné à une faible croissance économique, à la pression démographique, aux réformes économiques et à une forme de gouvernance controversée, exige des interventions axées sur la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la gouvernance. Dans ce cadre, l'aide est accordée par exemple au secteur de l'éducation primaire au Nicaragua, et aux systèmes de soins de santé primaire en Bolivie. Plusieurs projets visent à rendre plus autonomes les populations pauvres et certains groupes défavorisés. Le programme MEDA a pour objet de promouvoir le développement économique et social durable en éradiquant la pauvreté dans la région. Les perspectives d'une meilleure coopération régionale et d'une plus forte croissance économique se sont améliorées en 2004, des progrès constants ayant été réalisés dans les négociations commerciales visant à la création d'une zone de libre-échange avec la région méditerranéenne; de nouvelles initiatives prometteuses de réduction de la pauvreté, axées sur le développement local décentralisé, ont aussi été lancées.

De même, de nouvelles initiatives en faveur du renforcement de la démocratie, du respect des droits de

#### CONCENTRATION DE L'AIDE DE LA CE DANS LES PAYS LES PLUS PAUVRES (2000-2004)



2000-2003: rapports de la CE au CAD (suivant la même méthode: allocations nationales spécifiques PMA/APFR, y compris BEI/total des paiements)

PMA: pays les moins avancés  
APFR: autres pays à faible revenu

■ PMA  
■ APFR  
■ PMA+APFR

l'homme et d'une large participation de la société civile sont actuellement mises au point. En Amérique latine, un bon exemple de ce type de projets est la réforme actuelle du système judiciaire au Pérou. Il faut également citer l'introduction, à l'échelle régionale, d'un programme de sécurité alimentaire qui contribue au renforcement de l'égalité hommes-femmes en permettant à celles-ci d'exploiter la terre, ou encore l'amélioration du fonctionnement des institutions régionales.

## b) Résultats, efficacité et impact

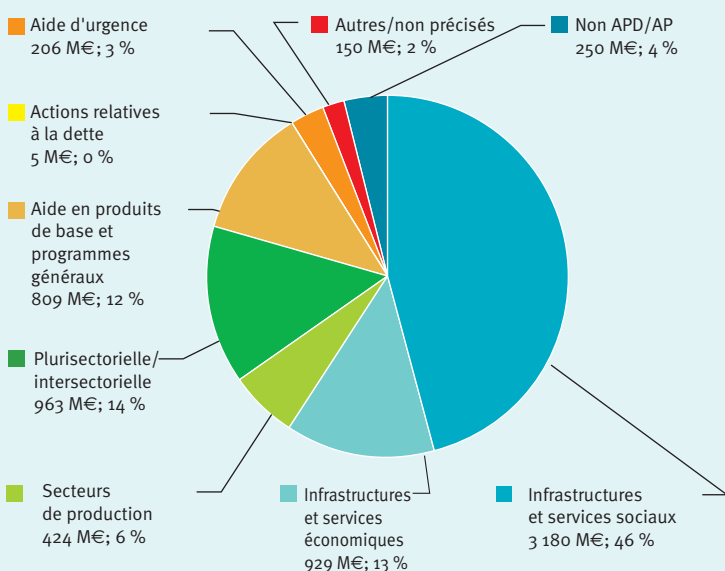
La Commission utilise un système de suivi axé sur les résultats, qui repose sur l'activité d'experts indépendants se rendant régulièrement sur le terrain des projets et programmes en cours. En 2004, 117 pays ont ainsi été concernés et 1 100 projets représentant un budget total de quelque 7,6 milliards d'euros ont fait l'objet de rapports. Des notes sont accordées aux projets et aux programmes sur la base de critères internationalement reconnus. Les résultats montrent que ceux qui ont été contrôlés en 2004 se sont déroulés en moyenne «selon les plans», voire mieux, pour l'ensemble des critères. De fait, l'exercice de suivi montre qu'environ 90 % des projets aboutissent aux résultats prévus, en dépit d'un ajustement des délais pouvant être nécessaire pour une minorité d'entre eux.

L'importance accordée à la qualité lors de l'élaboration des projets et des programmes devrait garantir une amélioration durable des appréciations données pour tous les critères.

Les meilleurs résultats sont obtenus dans le domaine de l'efficacité et de l'impact. Les tout premiers signes de gains d'efficacité dus à la déconcentration ont été confirmés et les appréciations moins élevées obtenues par les pays ACP, par rapport à d'autres régions, sont peut-être en partie imputables au fait que la déconcentration vient seulement de s'achever dans bon nombre de ces pays, outre les conditions généralement difficiles auxquelles ils sont confrontés. Les travaux se poursuivent actuellement sur la méthodologie du système, en vue d'obtenir des conclusions plus aisément comparables et plus précises.

Les résultats par secteur indiquent que les projets des domaines macroéconomique et social ont été bien notés du point de vue de l'adéquation, de l'efficacité et de l'impact, et bien que les projets liés à la sécurité alimentaire aient obtenu de moins bonnes appréciations dans l'ensemble, les notes relatives à ces trois critères essentiels étaient également satisfaisantes. Cet aspect a une incidence sur une évaluation de la contribution de ces projets à la réalisation des OMD.

### VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION EUROPEAID 2004



Engagements en millions d'euros.  
Total des ressources gérées par EuropeAid en 2004  
(ADP/AP/non APD/AP).

Si les évaluations régulières des projets et des programmes achevés sont gérées par les services géographiques, c'est une unité d'évaluation centrale, dépendant du Commissaire chargé des Relations extérieures, qui publie les lignes directrices en matière d'amélioration de la méthodologie d'évaluation et qui dirige les évaluations liées aux stratégies, aux secteurs et aux aspects thématiques. Le texte des rapports d'évaluation définitifs est publié dans la partie «évaluation» du site Web d'EuropeAid <sup>(6)</sup>. En 2004, 12 évaluations ont été achevées et 13 étaient en cours; par ailleurs, deux évaluations conjointes (la première concernant la coordination, la complémentarité et la cohérence, la seconde l'appui budgétaire) étaient aussi en cours de réalisation.

### c) Perspectives à long terme

S'il ne convient pas d'accorder une importance excessive aux résultats d'une seule année, il apparaît jusqu'à présent que les réformes lancées au cours de l'année 2000 exercent une forte incidence positive. Au bout d'une période de cinq ans, il est temps d'évaluer les résultats. À la fin de l'année 2004, la Commission a engagé un processus de réflexion portant sur la mise en œuvre et l'incidence de la «Déclaration sur la politique de développement» ainsi que sur sa pertinence à la lumière des changements importants qui sont survenus tant à l'intérieur de l'Union (au premier chef, le dernier élargissement) qu'en dehors de ses frontières (notamment l'émergence d'une relation renforcée avec les pays voisins grâce à la politique européenne de voisinage (PEV), l'accélération et l'extension de la mondialisation à des aspects autres que le commerce et l'économie, le renforcement du consensus international sur les objectifs du Millénaire pour le développement et la montée des préoccupations sécuritaires). Est ainsi apparue la nécessité d'organiser un débat public pour clarifier le rôle de la politique de développement dans le cadre plus large de l'action extérieure de l'Union et d'exploiter pleinement son potentiel en tant qu'instrument politique privilégié pour combattre les causes profondes de la pauvreté et de l'inégalité.

De plus, le processus de programmation peut être amélioré à la lumière des examens à mi-parcours. Comme dans le cas des autres donateurs, nous sommes confrontés à la nécessité constante de développer notre capacité à améliorer la complémentarité et à intégrer des questions transversales comme le rôle de l'égalité hommes-femmes, de la prévention des conflits et de l'environnement dans le contexte du développement, outre des aspects thématiques nouveaux comme la sécurité, les migrations et le droit d'asile. Les examens à mi-parcours ont représenté une occasion très utile d'ajuster les programmes et de noter les améliorations à apporter dans certains domaines:

- renforcer l'évaluation des performances par rapport aux indicateurs (bien que des cadres d'indicateurs aient été mis en place, la base demeure souvent insuffisante);
- instaurer des liens plus étroits avec les documents de stratégie initiaux;
- améliorer la complémentarité avec les autres donateurs.

L'Union devra également continuer à jouer un rôle actif dans les travaux menés au niveau international pour harmoniser les procédures; il lui faudra aussi maintenir la dynamique des efforts entrepris pour qu'elle se traduise en actions au niveau des pays. Les indicateurs et objectifs mis au point en 2004 et adoptés par le Conseil de novembre 2004 sont certes utiles mais les donateurs doivent consentir davantage d'efforts pour en garantir la prise en compte effective.

<sup>(6)</sup>  
[http://europa.eu.int/comm/europeaid/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/index_en.htm)



# 1 | Cadre stratégique: objectifs du Millénaire pour le développement



# 1 | Cadre stratégique: objectifs du Millénaire pour le développement

1 | 1

**INTRODUCTION**

1 | 2

**STRATÉGIE POLITIQUE ANNUELLE ET PROGRAMME  
ANNUEL DES PRIORITÉS D'ACTION POUR 2004**

1 | 3

**OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE  
DE DÉVELOPPEMENT DE LA CE – OBJECTIFS  
DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD)**

1 | 4

**CONTRIBUTION DE LA CE À LA RÉALISATION DES OMD:  
LES SIX PRIORITÉS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE**

1 | 5

**ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET CLÉS POUR LE PROGRÈS**



## 1 | 1 INTRODUCTION

### 1.1.1. Politique de développement de l'UE – Un élément clé des relations extérieures de l'Union européenne

L'article 177 du traité instituant la Communauté européenne (CE) fixe trois objectifs en matière de politique de développement communautaire: le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement, des plus défavorisés d'entre eux; l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale; et la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

Ce même article souligne l'importance cruciale de la dimension politique des relations extérieures. D'une part, il rappelle l'objectif général, subordonné à la gouvernance, de développement et de consolidation de la démocratie et de l'État de droit, ainsi que l'objectif du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. D'autre part, il souligne l'importance du dialogue politique multilatéral sur la scène internationale.

Le projet de Constitution européenne confirme que la coopération au développement est une politique communautaire à part entière et que la Communauté dispose dans ce domaine d'une compétence partagée. Il déclare également l'éradication de la pauvreté comme l'un des principaux objectifs de l'action extérieure de l'UE, qu'il convient d'appliquer à toutes les politiques extérieures et à toutes les régions. La déclaration commune du Conseil et de la Commission du 10 novembre 2000 guide la Communauté dans sa coopération et ses partenariats avec tous les pays en développement avec lesquels elle entretient des relations, dans le respect des objectifs définis à l'article 177. Elle souligne également les principes sur lesquels repose l'assistance communautaire: développement humain et social durable, équitable et participatif et promotion des droits de l'homme, de la démocratie, de l'État de droit et de la bonne gouvernance. La Commission européenne s'est en outre engagée à centrer l'aide au développement sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), faisant ainsi des pays en développement les principaux acteurs de cet enjeu communautaire.

En complément de cette approche axée sur les OMD, les relations et les programmes d'assistance de la Communauté ont été adaptés aux différents défis que doit relever individuellement chaque région ainsi qu'aux différentes priorités de chaque partenaire. En 2004, la CE a mené des programmes de coopération avec 160 pays, répartis sur six régions.

L'assistance doit également être adaptée aux relations plus étroites qu'entretient l'UE avec certains pays ou groupes de pays, ainsi qu'aux priorités en matière de coopération définies dans ce cadre. Un certain nombre

de partenaires privilégiés, autrefois considérés comme des pays en développement ou en transition, sont aujourd'hui en phase de préadhésion. Ce qui signifie que certains pays entretiennent désormais une relation de nature différente avec l'UE, basée sur la perspective d'une future adhésion. Par ailleurs, la politique européenne de voisinage (PEV) crée une relation de partenariat privilégiée entre l'UE et les pays voisins, c'est-à-dire un «cercle d'amis» avec lesquels elle souhaite développer un espace de prospérité et de stabilité et un environnement de bon voisinage. La PEV vise à les rapprocher de l'Union européenne et à leur offrir la possibilité de participer au marché intérieur de l'UE, tout en favorisant le dialogue et les réformes. Les considérations liées à la politique de développement sont inscrites dans le cadre d'action plus large établi par la politique européenne de voisinage. Parallèlement, la coopération de l'UE avec la Russie se poursuit dans le contexte du partenariat stratégique établi entre les deux parties.

Un certain nombre d'activités et d'objectifs importants – tels que la promotion de la paix et de la sécurité, le soutien au renforcement des institutions, et l'assistance technique liée au commerce – dépassent le cadre strict des OMD, même s'ils peuvent favoriser la création d'un environnement propice à leur réalisation par les partenaires. La Communauté européenne a la capacité de jouer un rôle phare dans de nombreux domaines d'action extérieure. Elle est un acteur politique influent sur la scène internationale et le premier partenaire commercial de nombreux pays en développement. La réalisation des objectifs ambitieux que se sont fixés les pays en développement et la communauté des bailleurs de fonds ne pourrait s'envisager sans une assistance financière. L'UE dans son ensemble (la Communauté et les États membres) contribue pour plus de la moitié à la totalité de l'aide publique globale au développement: plus de 34,5 milliards d'euros en 2004, soit 0,36 % du RNB. La Commission européenne assure la gestion d'un cinquième de l'appui budgétaire actuel de l'UE – 6,9 milliards d'euros en 2004 – pour le compte de la Communauté. La portée géographique des programmes d'assistance communautaire est globale, allant des pays immédiatement voisins de l'UE aux pays en développement de toutes les régions du monde.

### 1.1.2. Politique communautaire et programme de développement international

En septembre 2000, les principaux dirigeants de 189 nations ont adopté et signé la déclaration du Millénaire, projet global les engageant à réduire l'extrême pauvreté dans toutes ses dimensions essentielles. Les objectifs de développement définis dans la déclaration du Millénaire (OMD) fournissent un programme d'action mondial. Ce programme et les conclusions du sommet social mondial, du sommet mondial sur le développement durable, du programme de



Doha pour le développement et du consensus de Monterrey, sont autant de soutiens mutuels et de piliers essentiels à un partenariat mondial en faveur du développement durable.

Dans les conclusions du Conseil du 26 avril 2004, le Conseil «Affaires générales» a une nouvelle fois confirmé que la «réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement constitue un objectif clé de l'Union européenne».

#### OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

**Objectif 1: éradiquer l'extrême pauvreté et la faim**

**Objectif 2: assurer l'éducation primaire pour tous**

**Objectif 3: promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

**Objectif 4: réduire la mortalité infantile**

**Objectif 5: améliorer la santé maternelle**

**Objectif 6: combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies**

**Objectif 7: assurer un environnement durable**

**Objectif 8: mettre en place un partenariat mondial pour le développement**

En septembre 2005, l'Assemblée générale des Nations unies a fait le point sur les progrès accomplis par les États membres de l'UE dans la mise en œuvre de ce programme mondial pour le développement. En préparation à cet événement majeur, la Commission a présenté, en octobre 2004, un rapport sur la contribution de la CE à la réalisation des OMD <sup>(1)</sup>.

Le rapport indique dans quelle mesure la CE a axé ses stratégies, ses procédures et ses instruments sur la mise en œuvre de la déclaration du Millénaire et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il souligne comment la CE contribue à faire avancer les OMD et énumère les actions encore prévues pour promouvoir leur mise en œuvre. En conclusion, le rapport explique que la réalisation des OMD demeure possible, à condition que l'on redouble d'efforts et d'ambitions tant en termes de ressources que de politiques. Le rapport propose que l'UE concentre ses efforts sur trois domaines d'action jusqu'en 2015: (1) le financement du développement, (2) la cohérence des politiques, (3) la priorité à l'Afrique.

## 1 | 2 STRATÉGIE POLITIQUE ANNUELLE ET PROGRAMME ANNUEL DES PRIORITÉS D'ACTION POUR 2004

La décision sur la stratégie politique annuelle (SPA) définit les priorités de la Commission et les principales initiatives y afférentes pour une année donnée. Elle fixe parallèlement le cadre qui orientera l'attribution des ressources, tant financières qu'humaines, lors de la procédure budgétaire subséquente. Lancée par un débat d'orientation politique au sein du Collège des commissaires, la SPA est adoptée par la Commission et soumise ensuite au Conseil et au Parlement européen. Reconnaisant qu'«au niveau international, le développement durable est devenu un aspect important», la SPA 2004 a intégré les questions de développement dans sa troisième priorité: la «croissance durable».

Le lancement d'une révision de la stratégie de développement durable a été retenu parmi les initiatives clés identifiées au titre de la priorité de «croissance durable». L'importance d'assurer le suivi du sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 2002), notamment dans le cadre des initiatives lancées par l'UE dans le domaine de l'eau et de l'énergie, a également été soulignée. La SPA a ensuite appelé à faire en sorte que les négociations de Doha soient clôturées avec succès pour la fin de 2004, de même que les négociations commerciales en cours avec le Mercosur, le Canada et l'ANASE. La SPA 2004 a également mis l'accent sur la mise en œuvre de l'accord de Cotonou et l'examen à mi-parcours de la coopération entre l'UE et les pays ACP, ainsi qu'une première réflexion sur sa révision et un nouveau protocole financier. Enfin, la mise en œuvre de l'initiative concernant la dette, le Fonds mondial pour la santé ainsi que le plan d'action sur les maladies transmissibles et la santé génésique ont été reconnus comme étant des initiatives clés.

Dans le contexte de la SPA 2004, les actions de santé en faveur des pays en développement (sida, paludisme, tuberculose, santé génésique et maladies transmissibles) ont bénéficié de fonds supplémentaires et l'aide a été accrue au profit de la protection des forêts tropicales.



<sup>(1)</sup>  
Rapport 2000 sur les objectifs  
du Millénaire pour  
le développement de la CE –  
2004 (SEC(2004)1379),  
29 octobre 2004.



En outre, plusieurs activités de grande ampleur prévues par la stratégie politique annuelle de 2004 ont apporté des contributions ciblées à la politique de développement communautaire, dont il est fait état dans les sections pertinentes du présent rapport. Entre autres:

- suite à l'élargissement de l'UE, un programme spécifique d'actions a été mis en œuvre par l'établissement d'un groupe de réflexion sur le renforcement des capacités, afin de permettre aux États en voie d'adhésion d'assumer leurs nouvelles obligations en ce qui concerne la contribution à la politique de développement de l'UE (voir section 5.1.);
- dans le prolongement du sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable, les initiatives de l'UE dans les domaines de l'eau et de l'énergie ont encore progressé, en particulier par l'établissement de la Facilité ACP-UE pour l'eau (voir section 3.3.);
- s'agissant de la politique de migration et d'asile de l'UE, des progrès considérables ont été réalisés en termes de contribution au développement, grâce à la mise en place d'AENEAS, un programme pluriannuel visant à aider les pays tiers à gérer plus efficacement tous les aspects des flux migratoires (voir section 3.6.).

## 1 | 3 OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA CE – OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Depuis l'année 2000, la polarisation de la politique communautaire sur les OMD et la réduction de la pauvreté a été encore renforcée par plusieurs communications et règlements thématiques <sup>(1)</sup>, avalisés par des résolutions du Conseil des ministres et du Parlement européen. De la même façon, l'intégration des questions commerciales dans les stratégies de développement est, de plus en plus, reconnue comme un moyen de concourir à la réduction de la pauvreté <sup>(2)</sup>. Les moyens de créer des synergies entre les politiques de migration et de développement de la CE sont également étudiés, en ce qui concerne, par exemple, le rapatriement de fonds par les migrants, la coopération avec la diaspora et la mise en adéquation des besoins en main-d'œuvre entre l'UE et les pays en développement <sup>(3)</sup>. Dans le cadre de ses travaux sur la société de l'information, la Commission s'est engagée à aborder le problème de la fracture numérique et à exploiter le potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) comme outil des politiques de développement et mode important de réalisation des OMD <sup>(4)</sup>.

Afin d'établir un lien explicite entre la politique de développement communautaire et les OMD et de mesurer efficacement les progrès accomplis concrètement vers la réalisation de ces objectifs, la Commission, en étroite collaboration avec les États membres de l'UE et des organismes internationaux tels que la Banque mondiale, le PNUD et l'OCDE/CAD, a défini un ensemble de dix indicateurs clés <sup>(5)</sup> tirés de la liste des 48 indicateurs OMD. Ces indicateurs ont été choisis en fonction, d'une part, de leur pertinence, et d'autre part, de la disponibilité, de la fiabilité et de la fréquence à laquelle les données étaient prises en compte par les pays pour le suivi de leurs documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

Depuis 2003, la Commission utilise ces dix indicateurs clés pour évaluer la performance des pays et des régions où elle prodigue son aide au développement <sup>(6)</sup>. Afin d'insister plus encore sur les résultats atteints par rapport aux OMD, la Commission a également mis en place des cadres d'indicateurs et établi une méthode d'évaluation des progrès réalisés en matière de santé et d'éducation dans les pays bénéficiant d'un soutien communautaire dans ces deux domaines. Tous les indicateurs sont progressivement incorporés dans les documents de stratégie nationaux par le biais des examens annuels et à mi-parcours, afin d'assurer une analyse plus systématique des résultats obtenus en matière de réduction de la pauvreté. Cette évolution concerne notamment la coopération de la CE avec les pays ACP.

<sup>(1)</sup> Y compris sur des thèmes comme la santé, l'éducation, les maladies transmissibles, l'intégration environnementale et l'égalité entre les hommes et les femmes dans la coopération au développement.

<sup>(2)</sup> Communication de la Commission intitulée «Commerce et développement: comment aider les pays en développement à tirer parti du commerce». COM (2002) 513, septembre 2002.

<sup>(3)</sup> Communication de la Commission intitulée «Intégrer les questions liées aux migrations dans les relations de l'Union européenne avec les pays tiers». COM (2002) 703, décembre 2002.

<sup>(4)</sup> La CE a contribué activement au sommet mondial sur la société de l'information, qui s'est tenu à Genève en décembre 2003. Le sommet a adopté un plan d'action établissant des cibles indicatives à atteindre à l'horizon 2015, qui serviront de référence globale pour améliorer la connectivité, l'accès et l'utilisation des TIC en vue de lutter contre la pauvreté et d'autonomiser les citoyens des pays et régions les moins avancés.

<sup>(5)</sup> (1) Proportion de la population disposant de moins de 1 dollar par jour; (2) Prévalence des enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition (insuffisance pondérale); (3) Taux net de scolarisation dans le primaire; (4) Taux d'achèvement de l'enseignement primaire; (5) Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur; (6) Taux de mortalité des moins de cinq ans; (7) Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole; (8) Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié; (9) Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans; (10) Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau améliorée.

<sup>(6)</sup> Des efforts supplémentaires sont déployés pour désagréger les indicateurs de manière à améliorer le suivi en faveur des pauvres.



Bien qu'ils constituent un étalon important, les indicateurs ne disent pas tout. Les OMD sont intimement corrélés les uns aux autres, et les stratégies de développement visent rarement un objectif unique. Pour ne citer que quelques exemples: combattre le VIH/Sida (OMD 6) ne peut se faire sans placer l'autonomisation des femmes (OMD 3) au centre des préoccupations. Les progrès réalisés en matière de gestion durable des ressources naturelles (OMD 7) et d'égalité des sexes (OMD 3) ont un impact direct sur la réduction de la pauvreté (OMD 1). Réduire la proportion de la population vivant dans des conditions d'extrême pauvreté ou souffrant de la faim (OMD 1) nécessite une utilisation durable de l'eau en agriculture et la lutte contre la dégradation des sols (OMD 7). Le manque d'accès à l'eau salubre et à l'hygiène (OMD 7) a des répercussions majeures sur la santé, notamment la mortalité infantile (OMD 4), et ne fait qu'alourdir des budgets de santé publique déjà lourdement grevés. Le manque d'hygiène dans les bâtiments scolaires est un puissant facteur de dissuasion, notamment pour les filles, en matière de fréquentation scolaire (OMD 2 et OMD 3).

La disponibilité des données nécessaires au calcul de ces indicateurs OMD dépend de la capacité des services statistiques nationaux. À cet égard, des progrès doivent encore être faits, notamment dans les pays les moins avancés, pour améliorer la gouvernance statistique, de sorte que les données requises puissent être fournies convenablement et durablement. La Commission reconnaît l'importance du renforcement des capacités statistiques, dont elle coordonne le financement avec les États membres de l'UE et les organismes donateurs internationaux.

En dépit de quelques améliorations relevées au cours de la dernière décennie, d'importantes lacunes subsistent dans le domaine de l'accessibilité et de la comparabilité des données relatives aux OMD, notamment en Afrique subsaharienne. La Commission coordonne étroitement le financement du renforcement des capacités statistiques avec les États membres de l'UE et les organismes donateurs internationaux.

Il convient de souligner que de nombreuses interventions de la Communauté contribuent à créer un environnement propice à la réalisation des OMD, qui permettent aussi de progresser plus rapidement vers ces objectifs. À titre d'exemple, la décision prise par la CE de fournir une plus large part de son assistance sous la forme d'un appui budgétaire permet de financer des coûts récurrents et donne à la CE la possibilité de participer aux discussions sur les priorités budgétaires des gouvernements. Le fait qu'une proportion importante de la coopération de l'UE au développement vise le secteur des transports aide également les pays en développement à se doter de l'infrastructure indispensable au développement économique et à la fourniture efficace de services de base.

Il va de soi, par ailleurs, que les OMD ne peuvent pas être atteints dans des conditions d'insécurité chronique, souvent liées à des défaillances des pouvoirs publics. La Commission européenne, consciente du lien qui existe entre gouvernance, paix, sécurité et développement, a estimé qu'il importait d'aider les pays partenaires à résoudre les causes profondes des conflits le plus précocement possible. Ces questions doivent être abordées selon une approche intégrée et multisectorielle. Ainsi, on a fait de la prévention des conflits un thème transversal clé des relations extérieures de la Communauté en général et de l'aide extérieure et de la coopération au développement en particulier<sup>(\*)</sup>. La stabilité structurelle<sup>(\*)</sup> a elle aussi été inscrite parmi les objectifs clés de la coopération avec les pays partenaires, en particulier par un soutien dans les domaines de l'État de droit, de la bonne gouvernance et du renforcement des institutions. Par ailleurs, pour préserver et assurer une progression constante vers la réalisation des OMD, il convient également d'intégrer des préoccupations comme le changement climatique, la perte de diversité biologique, la sécheresse et d'autres questions environnementales dans les stratégies et de s'occuper des pays et des populations vulnérables à leur impact.

#### DÉCLARATION DE 2000 SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ

La politique de développement de la CE a pour objectif général la réduction de la pauvreté en vue de son élimination à terme. Le soutien du développement économique, social et environnemental durable, la promotion d'une intégration progressive des pays en développement dans l'économie mondiale, et la lutte contre l'inégalité sont autant d'éléments indispensables pour atteindre cet objectif.

La coopération au développement de la CE se concentre sur six domaines clés identifiés en fonction de la valeur ajoutée de l'action communautaire et de leur contribution à la réduction de la pauvreté: (a) commerce et développement; (b) intégration et coopération régionales; (c) appui aux politiques macroéconomiques et promotion d'un accès équitable aux services sociaux; (d) transports; (e) sécurité alimentaire et développement rural durable; (f) renforcement des capacités institutionnelles.

Trois grands thèmes transversaux doivent être pris en considération dans tous les secteurs et dans tous les pays: (a) les droits de l'homme; (b) les questions environnementales; (c) l'égalité entre les hommes et les femmes. La prévention des conflits, la gestion des crises et la bonne gouvernance doivent, en outre, faire l'objet d'une attention particulière dans les pays concernés.

La mise en œuvre de la politique de développement communautaire est guidée par les «trois C»: coordination, complémentarité et cohérence. La politique est en outre, fondée sur les principes d'«appropriation» et de participation. Dans l'attribution des ressources, elle donne la priorité aux pays les moins avancés et aux pays à faible revenu.

<sup>(\*)</sup> La prévention des conflits avait déjà été définie comme un thème horizontal clé dans les relations avec l'Afrique (communication de la Commission sur la «Prévention des conflits en Afrique», SEC(96) 332 du 6 mars 1996).

<sup>(\*)</sup> Le concept de «stabilité structurelle» avancé pour la première fois dans la Communication de 1996 (voir note précédente) a été proposé par la Commission au CAD/OCDE et repris par ce dernier dans sa déclaration de politique générale intitulée «Conflits, paix et coopération au développement» de 1997 et dans sa déclaration ministérielle intitulée «Prévenir les conflits violents: quels moyens d'action» de 2001.

## 1 | 4 CONTRIBUTION DE LA CE À LA RÉALISATION DES OMD: LES SIX PRIORITÉS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

### 1.4.1. Commerce et développement

L'accroissement des échanges est l'un des instruments essentiels de la progression vers la réalisation des OMD. Tout au long de 2004, la Commission a poursuivi ses efforts pour atteindre un résultat satisfaisant eu égard au programme de Doha pour le développement. En mettant l'accent sur la dimension «développement», la décision du Conseil général de l'OMC du 1<sup>er</sup> août 2004 (conclusion de ce qu'on a appelé les «négociations de Genève») est une base prometteuse pour la poursuite des négociations, qui devraient à terme aboutir à une situation plus comparable pour tous, en particulier les pays en développement qui s'efforcent de s'intégrer dans l'économie mondiale. La Commission tient à s'assurer que tous les pays en développement, notamment les pays les moins avancés (PMA) et d'autres petites économies vulnérables, tirent un profit substantiel du cycle de Doha. Elle défend en particulier une solution efficace et spécifique au problème des subventions et de la distorsion des échanges dans le secteur du coton, dans le cadre des négociations agricoles de l'OMC.

La CE a poursuivi ses efforts dans le domaine de l'assistance liée au commerce. En 2004, elle en est restée le plus gros pourvoyeur, avec près de 700 millions d'euros de nouveaux engagements. Les pays ACP et MEDA représentent la plus grosse part de ce soutien (environ 25 % chacun). Environ un tiers de l'assistance liée au commerce sert à renforcer les capacités de formulation et de mise en œuvre des politiques commerciales et deux tiers sont plutôt orientés vers le secteur privé sous forme de promotion des échanges, de développement du marché et de services d'appui commercial.

Pour que les réformes commerciales et les stratégies de croissance mènent à une réduction de la pauvreté, celles-ci doivent s'inscrire dans une démarche de développement plus large, telle que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). De concert avec d'autres donateurs et agences internationales, la Commission continue à aider les pays en développement à mieux intégrer les questions commerciales dans les stratégies de développement plus larges. En réponse aux recommandations fournies dans le cadre d'une récente évaluation de l'assistance liée au commerce, une évaluation globale des besoins commerciaux de tous les pays bénéficiant de programmes de coopération européenne sera, le cas échéant <sup>(10)</sup>, préparée et arrêtée avec le pays partenaire en question.

### 1.4.2. Intégration et coopération régionales

Le soutien à l'intégration régionale est intimement lié au soutien au commerce et au développement. Cette approche repose sur une logique qui consiste à accroître l'impact positif des accords avec l'UE – qu'ils soient négociés sur une base bilatérale ou sur une base régionale, comme cela est prévu, entre autres, avec les partenaires du Mercosur, ACP, méditerranéens et du Golfe. La valeur ajoutée d'un accord commercial avec l'UE peut augmenter considérablement, tant pour les partenaires que pour l'UE, si celui-ci est complété par des mesures d'intégration régionale qui font évoluer les partenaires vers une politique commerciale harmonisée ou commune: libéralisation des échanges Sud/Sud comme dans le cadre de l'accord d'Agadir, ou mesures de facilitation des échanges régionaux. Outre les retombées économiques générées par l'élargissement des marchés et le renforcement des complémentarités régionales, la promotion de l'intégration régionale des échanges et des investissements entre partenaires peut également avoir des retombées politiques positives considérables dans les régions concernées, dans des domaines comme la coopération en matière de sécurité et la stabilité régionale. C'est pourquoi de nombreux projets communautaires visent à soutenir à la fois les échanges et l'intégration régionale. L'UE est le principal pourvoyeur d'assistance à l'intégration et à la coopération régionales.

Dans la zone ACP, le travail de mise en œuvre des six programmes indicatifs régionaux au titre du 9<sup>e</sup> FED se poursuit. Parmi les nouveaux programmes importants arrêtés courant 2004 figurent le développement de la pêche dans le Pacifique (3 millions d'euros) et le programme de soutien à l'intégration régionale (RISP) d'Afrique orientale et australe impliquant le COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe), la COI (Commission de l'océan Indien), la EAC (Coopération de l'Afrique de l'Est) et l'IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement) (budget de 30 millions d'euros).

Au cours de l'année 2004, la phase régionale de la négociation des accords de partenariat économique (APE) est entrée en pleine activité. Les négociations ont été officiellement ouvertes avec quatre régions APE: l'Afrique orientale et australe en février, les Caraïbes en avril, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en juillet, et le Pacifique en septembre. S'agissant de l'Afrique occidentale et de l'Afrique centrale, les négociations avaient déjà débuté au dernier trimestre 2003.

Les six régions sont convenues d'une feuille de route pour les négociations, détaillant la structure, les questions à aborder prioritairement et leur échelonnement dans le temps. La clarification du programme d'intégration régionale et de son lien avec les APE a été définie comme étant la priorité première des discussions techniques dans



<sup>(10)</sup> Dans les cas où il n'existe aucune analyse globale antérieure des besoins en matière d'assistance liée au commerce et où la stratégie de coopération de la CE inclut un volet «assistance liée au commerce».



toutes les régions, car il s'agit de faire des APE un puissant instrument de renforcement des marchés régionaux. Des «task forces» régionales de préparation UE-ACP ont été mises en place pour la plupart des régions pour assurer le lien entre le processus de négociation et la programmation de la coopération au développement. En traduisant les besoins identifiés par les négociateurs en programmes d'aide concrets, les «task forces» vont renforcer le rôle des APE en tant qu'outil de développement. Plusieurs interventions financées au titre du FED ont eu lieu pour appuyer le processus de négociation. Mises en œuvre à tous les niveaux (ACP, régional et national), ces interventions visent à soutenir et à accompagner les négociations en termes d'analyse et de renforcement des capacités.

S'agissant de la région du Mercosur, les négociations en vue d'un accord d'association se sont poursuivies en 2004. Deux réunions ministérielles se sont tenues à Guadalajara et Lisbonne. Toutefois, ces réunions, conjuguées à plusieurs tables rondes techniques, n'ont pas permis de parvenir à un accord.

La coopération entre l'UE et la région méditerranéenne est guidée par la déclaration de Barcelone de 1995 et les accords d'association bilatéraux. Dans ce contexte, l'objectif premier de la coopération économique avec les partenaires méditerranéens est de créer une zone de libre-échange euro-méditerranéenne. La priorité est ici donnée aux programmes de réforme économique qui la sous-tendent. La région méditerranéenne est également couverte par la politique européenne de voisinage lancée en 2003. S'appuyant sur les réalisations du processus de Barcelone, la PEV dépasse la notion de zone de libre-échange, en donnant aux pays voisins la possibilité de s'intégrer progressivement dans le marché intérieur de l'UE. Au cours de 2004, une première série de plans d'action définissant des mesures concrètes allant dans ce sens a été convenue entre la Commission européenne et le Maroc, la Tunisie, la Jordanie, Israël et l'Autorité palestinienne. La coopération se concentrera à l'avenir sur la mise en œuvre des priorités identifiées dans ces plans d'action.

Adopté en 2004, le programme indicatif régional de coopération CE-ANASE <sup>(61)</sup> pour la période 2005-2006 vise essentiellement à soutenir l'intégration régionale de l'ANASE et le dialogue interrégional. La principale activité consiste en la poursuite du fructueux programme CE-ANASE d'appui à l'intégration régionale (APRIS), qui aide l'ANASE à élaborer ses politiques et à renforcer ses capacités institutionnelles, notamment de son Secrétariat. L'APRIS est le cadre à l'intérieur duquel l'UE met son expérience en matière d'intégration régionale au service de l'ANASE. Un projet visant à soutenir le centre de biodiversité de l'ANASE a ainsi été arrêté en 2004 (budget de 6 millions d'euros). La CE soutiendra également une intégration économique plus étroite avec les membres de l'ASACR (Association sud-asiatique de coopération régionale) <sup>(62)</sup> et des mesures susceptibles d'améliorer les perspectives

de mise en œuvre de l'accord sur une zone de libre-échange sud-asiatique.

### 1.4.3. Appui aux politiques macro-économiques et promotion d'un accès équitable aux services sociaux

La CE contribue à la stabilité et à la croissance macro-économiques en attribuant des ressources supplémentaires pour les dépenses publiques en faveur des pauvres, essentiellement dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté. L'appui budgétaire s'est poursuivi en 2004, compte tenu des améliorations apportées à la gestion macroéconomique et des finances publiques ainsi que des résultats atteints en matière de prestation de services.

#### 1.4.3.1. Santé

La Communauté européenne attache beaucoup d'importance aux liens entre santé et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier ceux promouvant l'égalité des sexes, l'amélioration de la santé maternelle et la prévention de la propagation de maladies liées à la pauvreté (VIH/Sida, paludisme, tuberculose et autres affections). La CE partage également l'objectif du programme d'action adopté lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994), visant à faire en sorte que «toute la gamme des services de santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale, soient accessibles, d'un coût abordable, acceptables et pratiques pour tous les usagers». La CE soutient des programmes globaux de promotion de la santé maternelle, incluant la prestation de soins prénatals, d'une assistance à l'accouchement et de soins postnatals de qualité et le développement du pool de sages-femmes qualifiées. Au nombre des priorités figurent également la fourniture durable et la disponibilité à un prix abordable de moyens de contraception et de protection contre les infections transmises par voie sexuelle, y compris le VIH/Sida. L'accent est notamment placé sur l'accès des jeunes des pays en développement, en particulier des plus pauvres d'entre eux, à une meilleure prise en charge en matière de santé sexuelle et génésique.

En 2004, la Communauté a également intensifié sa riposte aux principales maladies liées à la pauvreté. Un deuxième rapport sur l'état d'avancement du programme d'action communautaire, présenté en octobre 2004 <sup>(63)</sup>, montre que d'importants progrès ont été réalisés dans certains domaines, mais que le combat n'est pas terminé. Sur la base de ce rapport et d'un vaste processus de consultation, la CE a adopté un nouveau cadre global d'orientation pour lutter contre les maladies liées à la pauvreté <sup>(64)</sup>, élargissant le champ d'application à toutes les actions extérieures menées dans ce domaine et proposant des domaines d'action à l'échelle nationale et mondiale, tels que le

<sup>(61)</sup> [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/asean/csp/rip\\_05-06\\_en.pdf](http://europa.eu.int/comm/external_relations/asean/csp/rip_05-06_en.pdf)

<sup>(62)</sup> [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/asia/rsp/rsp\\_asia.pdf](http://europa.eu.int/comm/external_relations/asia/rsp/rsp_asia.pdf)

<sup>(63)</sup> SEC(2004)1326.

<sup>(64)</sup> COM(2004)726.

renforcement des ressources humaines dans le secteur sanitaire, un financement accru et durable et l'exploitation des liens avec le programme d'action du Caire, y compris ceux concernant la santé sexuelle et génésique et les droits y afférents. Au niveau mondial, ce cadre d'orientation met l'accent sur le renforcement des capacités dans le domaine de la réglementation, tout en continuant à souligner la nécessité d'assurer l'accès à des produits pharmaceutiques sûrs et abordables et de poursuivre la recherche sur de nouveaux outils et interventions.

L'instrument de financement de la Commission européenne dont la gestion est assurée par chaque pays est resté la principale approche adoptée pour améliorer les résultats sanitaires dans les pays en développement. Au niveau des différents pays, la CE soutient les réformes du secteur de la santé et les systèmes de prise en charge sanitaire garants d'un meilleur accès aux services de base et de la viabilité de ces derniers. En 2004, EuropeAid s'est engagé à hauteur de 290 millions d'euros et a déboursé quelque 300 millions d'euros pour les interventions sanitaires. La CE a utilisé trois circuits de financement <sup>(15)</sup>: les lignes budgétaires thématiques spécifiques, les lignes budgétaires géographiques et le FED pour les pays ACP. En outre, l'apport d'un appui budgétaire général aux dépenses publiques, dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, contribue à assurer le financement public des secteurs sociaux: une partie de cette aide fongible finit par profiter au secteur de la santé. Le déblocage d'une tranche dépend en partie de la réalisation d'objectifs sanitaires déterminés. En 2004, les décaissements effectués au titre de l'appui budgétaire ont dépassé les 600 millions d'euros et les engagements se sont élevés à environ 460 millions d'euros. Des informations plus détaillées concernant les aides spécifiques par pays figurent dans les chapitres consacrés aux différentes régions.

S'agissant des lignes budgétaires thématiques «Santé, droits sexuels et reproductifs» et «Maladies liées à la pauvreté», EuropeAid a lancé des appels à propositions et attribué des projets pour un montant global de 51,3 millions d'euros en 2004: 17 millions d'euros pour la santé génésique et 34,3 millions d'euros pour les maladies liées à la pauvreté. Les autres dotations accordées au cours de l'année visaient notamment à soutenir des initiatives globales spécifiques avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (42 millions d'euros), l'OMS pour la surveillance VIH/Sida au niveau des pays (2,8 millions d'euros) et le partenariat international pour les micro-bicides (0,86 million d'euros).

Par ailleurs, la CE a alloué 3 millions d'euros à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI) au titre de la ligne budgétaire «Aide aux maladies liées à la pauvreté autres que le VIH/Sida, le paludisme et la tuberculose dans les pays en développement» (crédits visant à financer des actions pilotes sans base juri-

dique). Cette assistance vise à aider les 69 pays ayant reçu des ressources du GAVI/Fonds de vaccination à évoluer vers des programmes de vaccination financièrement viables et améliorés.

En outre, 170 millions d'euros ont été déboursés en mars 2004 en faveur du Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM), conformément à un engagement pris dans le cadre de la programmation du 9<sup>e</sup> FED. La contribution totale de la CE en faveur du Fonds s'est élevée à 212,5 millions d'euros en 2004 (ligne budgétaire thématique + FED), ce qui en fait le deuxième contributeur cette année. Cette programmation a également été associée aux efforts conjoints de l'initiative du Réseau africain de lutte contre le paludisme (AMANET, 7 millions d'euros). La couverture vaccinale est l'un des indicateurs les plus communément choisis dans le cadre des opérations d'appui budgétaire et est également corrélée à l'aide communautaire accordée aux services de santé des pays. La CE fournit également des fonds pour des campagnes de vaccination de l'OMS, de l'initiative globale d'éradication de la polio, de la GAVI, et d'autres organisations.

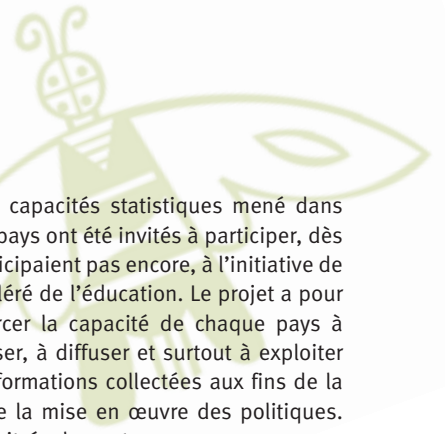
La Commission européenne a poursuivi son dialogue avec l'OMS. L'aide (fonds intra-ACP) de 25 millions d'euros au profit du renforcement des politiques pharmaceutiques, signée en septembre 2003, est en cours d'exécution et le déblocage de 25 millions d'euros supplémentaires pour les domaines d'action prioritaires du partenariat stratégique de développement que sont la santé maternelle, les maladies transmissibles et le suivi, a été débattu en 2004 et devrait déboucher sur un nouvel accord de partenariat en 2005. Le dialogue avec le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) a également maintenu la communication à un haut niveau, et le soutien visant à assurer durablement dans chaque pays des stocks de produits essentiels en matière de santé génésique est en phase de discussion avec le Secrétariat ACP. L'appui à la programmation dans le cadre d'un projet de l'UNICEF dans le domaine du paludisme et de la santé infantile a lui aussi progressé en 2004.

#### 1.4.3.2. Éducation

En ce qui concerne le volet éducatif de la politique de développement, l'action de la Communauté européenne a mis l'accent sur une contribution accélérée aux objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de l'éducation: ces derniers visent à donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires d'ici 2015 et à éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire en 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard. Les OMD relatifs à l'éducation s'inscrivent dans la dynamique en faveur de l'«Éducation pour tous», un objectif plus large fixé par la communauté internationale à Dakar en avril 2000. En 2004, les principaux résultats ont été une augmentation des



<sup>(15)</sup> Pour être exhaustif, il faudrait ajouter les interventions sanitaires financées dans le cadre de l'assistance humanitaire (ECHO) et des programmes de recherche (RTD), mais ces derniers ne sont pas gérés par EuropeAid.



concours financiers de la CE en faveur de l'éducation, une promotion de l'efficacité de l'aide grâce à la coordination des donateurs et un soutien de plus grande qualité au contrôle des performances dans le domaine de l'éducation.

En 2004, la Commission a procédé au réexamen à mi-parcours du 9<sup>e</sup> Fonds européen de développement (FED). Ce processus se traduira par une hausse de 109 millions d'euros des dotations financières accordées à l'éducation dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Sur ce montant, 35 millions d'euros sont destinés à aider le Burkina Faso et le Niger dans le cadre de l'initiative de financement accéléré de l'éducation (EPT-FTI), qui vise à faire aboutir plus rapidement l'objectif OMD de l'éducation primaire pour tous à l'horizon 2015.

En 2004, la Commission est demeurée un membre actif du partenariat EPT-FTI. Elle a participé à la réunion technique EPT-FTI, qui s'est tenue à Washington en mars 2004, de même qu'à la réunion du partenariat EPT-FTI tenue à Brasilia en novembre 2004, parallèlement à celle du groupe de haut niveau EPT.

La Commission est un acteur clé du processus d'harmonisation des pratiques des donateurs dans le cadre du partenariat EPT-FTI. En 2003, en étroite collaboration avec les experts en éducation des États membres de l'UE, elle avait défini dix indicateurs pour évaluer, au niveau des pays, les progrès réalisés par les donateurs en ce qui concerne l'harmonisation et l'alignement de leurs politiques et procédures dans le domaine de l'éducation. Cette initiative de l'UE a été bien accueillie par l'EPT-FTI et, en 2004, un groupe de travail EPT-FTI sur l'harmonisation a été formé pour coordonner la mise en œuvre de cette approche fondée sur les indicateurs. Un ensemble spécifique d'indicateurs a été mis à l'essai dans quatre pays (Burkina Faso, Ethiopie, Mozambique et Niger). Des rapports sur l'état d'avancement de chaque pays ont ensuite été rédigés et le cadre des indicateurs a été peaufiné. Une synthèse a été présentée lors de la réunion du partenariat sur l'initiative de financement accéléré de l'éducation à Brasilia en novembre 2004, faisant office de première analyse de l'état de la coordination et de l'harmonisation des donateurs dans le domaine de l'éducation.

La qualité et la cohérence du suivi des performances des interventions de la CE dans le domaine de l'éducation ont été améliorées tout en respectant le principe d'« appropriation » par les pays. Le réexamen à mi-parcours a été l'occasion d'affiner les indicateurs de performance sélectionnés parmi les programmes d'éducation nationaux et de renforcer le dialogue politique avec les pays partenaires sur les objectifs et les données relatifs à chacun d'eux. À titre d'aide complémentaire aux systèmes de contrôle éducatif des pays partenaires, la ligne budgétaire « Éducation » a été utilisée pour soutenir l'institut de statistique de l'UNESCO dans le cadre d'un programme pilote de

renforcement des capacités statistiques mené dans 11 pays. Tous ces pays ont été invités à participer, dès lors qu'ils n'y participaient pas encore, à l'initiative de financement accéléré de l'éducation. Le projet a pour objectif de renforcer la capacité de chaque pays à collecter, à analyser, à diffuser et surtout à exploiter activement les informations collectées aux fins de la planification et de la mise en œuvre des politiques. La Commission voit également en ce programme un instrument permettant d'établir des informations plus fiables et plus pertinentes, susceptibles d'être utilisées dans le dialogue sectoriel avec chaque pays et pour les décaissements de fonds au titre de l'appui budgétaire sectoriel et de l'appui budgétaire général.

Les ressources APD engagées par EuropeAid en 2004 pour les interventions dans le domaine de l'éducation se sont élevées à 300 millions d'euros. Les paiements ont atteint 302 millions d'euros.

#### 1.4.4. Transport et énergie

##### 1.4.4.1. Transport

La Communauté européenne a pour objectif de parvenir à une politique et à des stratégies de transport durables dans les pays en développement, qui soient de nature à optimiser la contribution du transport aux objectifs de développement plus larges, y compris les OMD. Le transport, en l'occurrence presque exclusivement routier, est un domaine prioritaire du 9<sup>e</sup> FED dans 32 pays ACP (27 en Afrique et 5 dans les Caraïbes) et, grâce à la collaboration de la CE avec le programme pour la politique des transports en Afrique subsaharienne (PTASS), des efforts sont actuellement déployés dans 13 pays pour accroître la cohérence entre les stratégies de transport et de réduction de la pauvreté. La mise en place de programmes sectoriels nationaux débouche sur des stratégies et des plans plus abordables, qui s'intègrent dans le cadre macroéconomique. La viabilité financière est renforcée dans le cadre de programmes sectoriels menés par 22 pays subsahariens, qui établissent des fonds des routes dédiés à l'entretien. De même, on s'attaque à l'objectif plus difficile de viabilité des institutions par la création d'agences des routes semi-autonomes: pour l'heure, neuf sont opérationnelles. Les thèmes transversaux de l'environnement, de l'égalité des sexes et du VIH/Sida sont intégrés dans des programmes sectoriels, mais les efforts doivent être intensifiés pour améliorer la sécurité.

L'aide communautaire au secteur des transports contribue à la réalisation des OMD, à la fois en favorisant la croissance économique et en exerçant un impact direct sur les conditions de vie des pauvres.

Au niveau macroéconomique, l'amélioration des infrastructures et des services de transport régionaux et nationaux réduit les coûts de transport, favorise l'intégration des économies nationales dans l'économie



mondiale et accroît les échanges. En particulier dans les zones rurales, la diminution des coûts du transport doit se traduire par une diminution des prix des produits et des biens de consommation agricoles, une accélération de l'acheminement des produits de la ferme vers les marchés, assortie d'une hausse des prix au départ de l'exploitation, et une amélioration des infrastructures de transport des aliments à destination des zones souffrant d'une pénurie alimentaire. Le transport contribue ainsi à l'OMD 1.

Eu égard aux OMD «Éducation» et «Santé» (2, 4-6), l'amélioration des infrastructures et des services de transport est une incitation supplémentaire pour les enseignants et les travailleurs sanitaires à venir travailler en zone rurale, et celle-ci facilite la distribution de médicaments et de vaccins.

L'amélioration des routes de rase campagne et des chemins d'exploitation présente des avantages particuliers, comme celui de réduire le temps de transport des enfants à l'école (facteur favorisant la scolarisation), d'améliorer l'accès de la population rurale aux services sanitaires et de faciliter la prestation de services dans les villages ruraux, tels que l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement et le développement des services médicaux «à domicile».

Le soutien de la CE au secteur des transports, largement concentré sur le sous-secteur du transport routier, est par conséquent considéré comme une contribution importante à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Toutefois, d'autres actions sont en cours pour faire en sorte que ce soutien communautaire au secteur des transports ait un impact accru et plus facilement démontrable sur la réduction de la pauvreté. En particulier, la CE, via le financement du programme pour la politique des transports en Afrique subsaharienne (PTASS), aide à mieux intégrer les stratégies du secteur des transports et les stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays partenaires africains. Cette initiative vise à s'assurer que les pays partenaires et leurs donateurs orientent leur planification et leurs dépenses dans le secteur des transports vers la réduction de la pauvreté et la croissance en faveur des pauvres, plutôt qu'exclusivement vers la croissance.

La CE participe également au groupe de travail dans le Réseau sur la réduction de la pauvreté (POVNET) du CAD de l'OCDE qui, fin 2005, arrêtera une série de principes directeurs destinés à orienter l'aide aux infrastructures des donateurs davantage en faveur des pauvres.

Une priorité particulière a été donnée en 2004 à l'amélioration du transport aérien dans les pays en développement des régions bénéficiaires afin de favoriser l'intégration dans les marchés mondiaux et le développement de secteurs économiques spécifiques (ex. le secteur de l'agriculture par le transport des denrées

périssables et le secteur du tourisme international). Le transport aérien peut également jouer un rôle important pour la fourniture de soins médicaux ou l'approvisionnement en eau et en nourriture de régions isolées, en particulier en cas de catastrophes naturelles.

Les ressources APD engagées par EuropeAid en 2004 pour les interventions dans le domaine des transports se sont élevées à 601 millions d'euros. Les paiements ont atteint 546 millions d'euros.

#### 1.4.4.2. Les défis dans le domaine de l'énergie

Le sommet mondial pour le développement durable de 2002 avait une nouvelle fois attiré l'attention sur le rôle important de l'énergie pour faciliter la réalisation des OMD et atténuer la pauvreté. Depuis lors, l'accroissement rapide de la demande, notamment de pays émergents tels que la Chine et l'Inde, les tensions sur les marchés mondiaux de l'énergie et les préoccupations actuelles concernant les effets environnementaux de la consommation d'énergie mondiale, ont donné une dimension économique et politique particulière aux problèmes énergétiques. Dans le contexte du changement climatique, le mécanisme de développement propre prévu par le protocole de Kyoto aura un impact international considérable, et notamment des répercussions directes sur les investissements énergétiques.

L'UE et ses partenaires peuvent tirer mutuellement profit d'une coopération dans le domaine de l'énergie. La Commission prévoit, au titre de son programme énergétique, de développer des relations internationales plus efficaces, y compris avec les pays en développement, et en particulier les grands pays consommateurs émergents. Les partenariats destinés à accroître l'efficacité énergétique dans les pays en développement sont profitables tant dans une perspective économique et environnementale que de développement. Le programme de partenariats énergétiques (appelés dialogues énergétiques) de l'UE avec des pays tiers et notamment avec les grandes économies émergentes comme la Chine, l'Inde et la Russie, inclut donc normalement des mesures de coopération pour renforcer l'efficacité énergétique ainsi que des aspects recherche et développement technologique.

L'assistance à la **Communauté des États indépendants** dans le domaine de la sûreté nucléaire s'est poursuivie en 2004 dans le cadre du règlement TACIS 99/2000 et de la communication 0493/2000 de la Commission au Parlement et au Conseil. Cette communication énonce trois grandes priorités:

- la promotion d'une sensibilisation effective aux questions de sûreté nucléaire, notamment par l'octroi d'une aide aux instances de régulation et aux organisations de support technique et la fourniture d'une assistance sur site, le cas échéant sous forme d'équipements;



- l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies permettant de régler le problème du combustible irradié, du déclassement des centrales et de la gestion des déchets nucléaires;
- la contribution aux initiatives internationales telles que l'initiative du G7/UE concernant la fermeture de Tchernobyl.

Des prêts EURATOM et BERD ont été octroyés à l'Ukraine pour améliorer la sûreté des centrales nucléaires Khmeltsky 2 et Rovno 4 après leur démarrage.

D'autres initiatives de l'UE ont porté sur:

- la région méditerranéenne: outre les efforts visant à améliorer la sûreté de l'approvisionnement entre Israël et les territoires palestiniens, une politique euro-méditerranéenne globale a été mise en place pour promouvoir l'intégration des marchés et des infrastructures. Une assistance technique y est également apportée aux fins de favoriser l'intégration des marchés électriques et gaziers des pays du Maghreb et du Mashrek dans le marché intérieur de l'UE;
- les Balkans: le Traité instituant la Communauté de l'énergie se concentrera, entre autres, sur la réduction des pénuries d'énergie en Europe du Sud-Est;
- la région de la mer Caspienne et de la mer Noire, pour laquelle la Conférence ministérielle sur l'énergie qui s'est tenue à Baku en novembre 2004 a identifié des intérêts mutuels et étudié les moyens de soutenir le développement progressif de marchés énergétiques, d'améliorer la coopération énergétique au sein de la région et avec l'UE, d'attirer davantage de financement pour renouveler l'infrastructure et de s'engager dans de nouvelles politiques et de nouveaux programmes destinés à renforcer le rendement énergétique.

La Commission a reconnu la pertinence, pour les marchés énergétiques régionaux et mondiaux, de mobiliser les ressources énergétiques inexploitées d'un certain nombre de pays en développement pour précisément soutenir le développement. Comme l'a souligné par exemple le programme d'action à court terme élaboré par le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), des régions telles que l'Afrique occidentale et l'Afrique centrale pourraient accroître leur production d'énergie au profit de tout le continent.

Reconnaissant l'importance d'améliorer l'accès des plus démunis à l'énergie, l'Union européenne a lancé, lors du sommet de Johannesburg, l'Initiative européenne dans le domaine de l'énergie (EUEI) destinée à éradiquer la pauvreté et à promouvoir le développement durable. Un meilleur accès à l'énergie est capital pour assurer le développement économique et social, alimenter l'emploi dans l'agriculture, les PME et les commerces et générer des revenus. L'initiative précitée

dans le domaine de l'énergie contribuera à la réalisation de tous les OMD: un meilleur rendement énergétique favorisera par exemple une utilisation plus durable des ressources naturelles – espaces boisés et autres types de biomasse – et réduira la pollution de l'environnement. Elle constitue un cadre important pour la coopération et le renforcement des synergies entre la CE et les États membres, ainsi que pour le dialogue avec les pays en développement.

En réponse aux demandes du Conseil et des États ACP, la Commission a proposé la création d'une Facilité en faveur de l'énergie ACP-UE <sup>(66)</sup>, dotée d'un montant de 250 millions d'euros et d'un concept similaire à celui de la Facilité pour l'eau déjà en place (voir section 3.3.). La Facilité en faveur de l'énergie a pour but de favoriser la fourniture durable de services énergétiques en faveur des pauvres dans les zones rurales, d'améliorer la gouvernance et les capacités dans le domaine de l'énergie et de faciliter les financements à grande échelle. Les priorités découlent du dialogue mené, notamment avec les États ACP, dans le cadre de l'Initiative dans le domaine de l'énergie. Le financement au titre de la Facilité énergétique peut également venir appuyer les financements octroyés dans le cadre des initiatives existantes des États membres, des organismes internationaux et des institutions financières. Le développement de la Facilité fait l'objet d'une étroite coordination avec un groupe consultatif informel d'experts des États membres, et des consultations ont régulièrement lieu avec d'autres donateurs et parties prenantes.

Les ressources APD engagées par EuropeAid en 2004 pour les interventions énergétiques se sont élevées à 82 millions d'euros. Les paiements ont atteint 84 millions.

#### 1.4.5. Développement rural durable et sécurité alimentaire

##### Développement rural durable

Plus de 70 % des pauvres vivent dans des zones rurales, ce qui souligne l'importance du développement rural dans la lutte contre la pauvreté et la faim. Le développement rural est, avec la sécurité alimentaire, l'un des piliers de la politique de développement de la Commission européenne.

La Commission a apporté une contribution d'ordre politique importante à la réduction de la pauvreté en 2004: la communication sur les «Orientations de l'UE visant à soutenir l'élaboration de la politique foncière et les processus de réforme de cette politique dans les pays en développement». <sup>(67)</sup>

La réduction de la pauvreté nécessite de progresser dans les secteurs productifs des pays concernés, afin de générer des revenus privés et des ressources



<sup>(66)</sup> COM(2004)711.

<sup>(67)</sup> COM(2004)686 final.



publiques pour financer les services sociaux. La Commission poursuit cet objectif en soutenant le secteur agricole dans le cadre de nombreux programmes indicatifs nationaux. En Afrique notamment, la coopération de l'UE couvre des activités liées à l'agriculture dans pratiquement tous les pays.

En particulier, les produits de base agricoles échangés sur les marchés internationaux assurent l'emploi et le revenu de millions d'individus dans les pays en développement et constituent une source majeure de revenus et de devises. En réponse aux sérieux défis auxquels font face ces secteurs, en particulier le déclin et la volatilité des prix, la Commission a soumis en 2004 deux propositions au Conseil des ministres: «*Chaînes de produits de base agricole, dépendance et pauvreté – Proposition de plan d'action de l'UE*»<sup>(68)</sup>, et «*Proposition de partenariat EU-Afrique à l'appui du développement du secteur du coton*»<sup>(69)</sup>. Ces initiatives ont pour objectif d'accroître les revenus et de réduire la vulnérabilité des producteurs, en particulier des pays en développement les plus dépendants des produits de base. L'UE concentre sa politique sur six priorités: réduction de la dépendance à l'égard des produits de base aux niveaux national et international; mesures propres à faire face au déclin des prix; gestion des risques liés aux produits de base et accès au financement; diversification autour des produits de base traditionnels; intégration réussie dans le système d'échanges internationaux; et amélioration des pratiques et investissements durables des entreprises dans les pays en développement les plus dépendants des produits de base.

En avril 2004, le Conseil a adopté le plan d'action sur les produits de base agricoles et la proposition de partenariat UE/Afrique dans le secteur du coton. L'UE dispose par conséquent d'un cadre de politique et d'action commun, convenu entre la Communauté européenne et les États membres, qui témoigne de l'importance qu'elle attache aux produits de base agricoles dans la lutte contre la pauvreté et de son fort engagement à soutenir, de manière stratégique et coordonnée, les pays précités.

Première étape de sa mise en œuvre, un forum Europe-Afrique sur le coton a été organisé à Paris en juillet 2004. Les 200 participants de l'UE et des pays africains producteurs de coton y ont approuvé le partenariat UE-Afrique sur le coton et adopté un plan d'action détaillé. Quatre pays africains ont programmé des ressources communautaires pour le développement du secteur. La Commission et les États membres ont conjointement encouragé les pays à élaborer des programmes dans le secteur du coton.

Les initiatives communautaires en faveur de la recherche agronomique visent prioritairement à améliorer la productivité et la durabilité dans les pays en développement et à contribuer à une amélioration de la sécurité, de la qualité et de la sûreté alimentaires,

y compris des politiques et des systèmes d'acheminement. La Communauté travaille en étroite collaboration avec les États membres de l'UE par le biais de l'IERAD (Initiative européenne sur la recherche agronomique pour le développement). En particulier, les contributions communautaires comprennent une assistance régulière et importante aux centres du GCRAI (Groupe consultatif de la recherche agricole internationale) ainsi qu'à des organisations sous-régionales de recherche et de développement agricoles en Afrique.

Conjointement avec la Direction générale Recherche, et avec le soutien des États membres de l'UE, la Direction générale Développement a formulé une proposition visant à établir une plate-forme technologique sur la santé animale dans le monde, qui a été officiellement lancée le 16 décembre 2004 avec le soutien des commissaires au développement, à la recherche et à la protection des consommateurs. Cette plate-forme sera incluse dans les préparatifs du 7<sup>e</sup> programme-cadre de recherche.

Les ressources APD engagées par EuropeAid en 2004 pour les interventions dans le domaine du développement rural se sont élevées à 178,59 d'euros. Les paiements ont atteint 189,49 d'euros.

### Sécurité alimentaire

La Commission européenne est engagée dans la lutte contre la faim dans le cadre d'une politique globale et générale de développement durable et de réduction de la pauvreté à l'échelle nationale. L'un des axes importants de cette politique est qu'elle reconnaît que la responsabilité première incombe aux États, ainsi qu'aux organisations régionales, et qu'elle souligne l'importance d'une bonne gouvernance, de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Les pouvoirs publics doivent intensifier leurs efforts pour renforcer le rôle des communautés et des autorités locales dans la sécurité alimentaire, en particulier par la décentralisation.

Comme l'a confirmé l'évaluation de la sécurité alimentaire 2004 de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA), plus de 800 millions de personnes souffrent de malnutrition dans les pays en développement. Si en Asie, dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, certains pays sont parvenus à réduire de façon remarquable l'insécurité alimentaire, la situation de l'Afrique subsaharienne continue à se détériorer en raison des conflits et des problèmes de gouvernance, des catastrophes naturelles, de la dégradation des terres et de la pandémie du VIH/Sida.

Le peu de progrès réalisés en 2004 en ce qui concerne le premier OMD s'explique par les crises d'origine naturelle et humaine. Les conflits, que l'OAA a identifiés comme étant la principale cause d'insécurité alimentaire, sont souvent chroniques et créent des situations d'urgence prolongées et complexes, notamment en



<sup>(68)</sup>  
COM(2004)89.

<sup>(69)</sup>  
COM(2004)87.

Afrique. Même une crise à court terme peut déclencher une insécurité alimentaire chronique, en détruisant les actifs et les moyens de subsistance. Un conflit violent pose des défis particuliers, en raison de sa capacité à perturber la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance mais également à nuire aux structures de gouvernance existantes dont dépend le redressement.

Le débat politique sur l'aide alimentaire a été particulièrement intense en 2004, année de renégociation de la convention relative à l'aide alimentaire (CAA) et de démarrage des négociations de l'OMC à Genève, où les thèmes alimentation et commerce ont été abordés. Finalement, il a été décidé de mettre la CAA en suspens en attendant la conclusion du cycle de l'OMC. La Commission a constamment mis en garde contre le risque de voir une mauvaise utilisation de l'aide alimentaire nuire à la lutte contre la faim: l'aide alimentaire est un instrument d'assistance humanitaire à ne fournir que sous forme de don, en situation de crise grave et prolongée, comme réponse ponctuelle à des besoins bien identifiés et internationalement reconnus.

En 2004, la ligne budgétaire aide alimentaire/sécurité alimentaire a financé des programmes à hauteur de 415,5 millions d'euros en vue de relever une série de défis dans une trentaine de pays particulièrement vulnérables: combattre les pénuries alimentaires temporaires, gérer des situations d'après-crise, assurer le lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD) et s'attaquer aux problèmes de sécurité alimentaire structurels. Par ailleurs, l'Office d'aide humanitaire de la Commission (ECHO) a fourni des aides alimentaires par le biais d'ONG et du Programme alimentaire mondial (PAM) sur la base d'un budget annuel d'environ 600 millions d'euros.

La réalisation du premier OMD postule que les besoins alimentaires soient satisfaits de manière plus précoce et plus adéquate: la Commission soutient aussi des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire dans divers pays. En 2004, un programme doté de 15 millions d'euros, baptisé Information – action sur la sécurité alimentaire (2004-2006), a été lancé en vue de sa mise en œuvre par l'OAA dès le début 2005. Grâce au concours apporté par la Communauté, le PAM a, quant à lui, mis au point une méthodologie plus efficace d'évaluation des besoins dans les situations d'urgence en 2004.

Une attention particulière est accordée au rôle de la ligne budgétaire «Aide alimentaire/sécurité alimentaire», en tant qu'instrument transitoire entre les besoins à court terme (situations de crise) et les besoins à long terme (développement). Cette fonction de transition s'applique aux crises prolongées, à la réhabilitation et à la lutte contre l'insécurité alimentaire structurelle, comme première étape vers la réduction de la pauvreté à long terme. En collaboration avec

EuropeAid, la DG Centre commun de recherche (CCR) appuie la mise en place d'un système de surveillance global de la production agricole au titre de la sécurité alimentaire (MARS-FOOD). Actuellement, le système d'information sur les prévisions de récolte couvre 35 pays en Afrique de l'Est, en Amérique latine, en Russie, en Asie centrale et dans le bassin méditerranéen. En 2004, le CCR a fourni une assistance en ce qui concerne la demande alimentaire/l'accès à la nourriture (notamment au Mali, en Mauritanie et au Soudan), en particulier en ce qui concerne l'évaluation de l'approvisionnement alimentaire, les méthodes d'évaluation des besoins, les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et les évaluations de la vulnérabilité.

Les interventions sont adaptées au contexte spécifique de chaque pays et sont conduites soit directement en partenariat avec les gouvernements des pays bénéficiaires, soit indirectement par le biais d'ONG ou d'organisations internationales, notamment diverses agences du système des Nations unies. Une attention particulière est accordée à la coordination afin d'assurer la cohérence et la complémentarité avec les autres actions de la Commission européenne et les interventions des États membres et d'autres donateurs.

L'année 2004 a été caractérisée par la situation difficile de la Corne de l'Afrique, et notamment la crise au Darfour (Soudan). La ligne budgétaire «Sécurité alimentaire» a beaucoup contribué à atténuer certains aspects les plus graves de la crise au Darfour. Au Soudan, 30 millions d'euros provenant de l'enveloppe budgétaire B du 9<sup>e</sup> FED ont été alloués à un programme visant non seulement à soutenir les interventions dans le domaine de l'aide alimentaire, essentiellement au Darfour, mais aussi à renforcer les capacités de surveillance/d'évaluation ainsi que la coordination, en particulier avec les autorités soudanaises.

Consciente de la menace que représentait l'invasion massive de criquets pèlerins pour la sécurité alimentaire dans les pays du Sahel, la Commission a décidé de débloquer un montant de 23,5 millions d'euros au titre du Fonds européen de développement en consultation avec les cinq pays directement concernés par le fléau: Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad. Deux millions d'euros supplémentaires issus des lignes budgétaires «Sécurité alimentaire» ont porté le total de la contribution communautaire à 25,5 millions d'euros. Ces fonds ont été mis à disposition des pays partenaires par l'entremise d'un accord conclu entre la Commission européenne et l'OAA. La région d'Afrique australe – Malawi, Mozambique, Zambie et Zimbabwe – a encore été confrontée à des pénuries alimentaires, le déficit étant même légèrement supérieur à celui de 2003. La hausse des prix de détail de l'alimentation a entraîné une réduction du pouvoir d'achat des ménages et accentué les problèmes d'accès à la nourriture



parmi les populations vulnérables. En outre, le fort taux de prévalence du VIH donne une autre dimension à la situation d'insécurité alimentaire qui règne dans la région. L'assistance communautaire est différenciée, en fonction de la situation des différents pays d'Afrique australe: aide alimentaire et réhabilitation agricole au Zimbabwe, «filets de sécurité» au Malawi, appui budgétaire au Mozambique.

En Afghanistan, dont 85 % des quelque 22 millions d'habitants vivent dans des zones rurales, les activités agricoles jouent encore un rôle fondamental dans l'économie des ménages et dans les taux de croissance et d'emploi nationaux. La stratégie à long terme de la Commission vise à stimuler la croissance agricole en augmentant le revenu agricole, à créer des emplois et à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

En Corée du Nord, bénéficiaire d'une aide alimentaire depuis plusieurs années, le programme soutient désormais la production agricole par la fourniture d'équipements.

Les ressources APD engagées par EuropeAid en 2004 pour les interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire se sont élevées à 397 millions d'euros. Les paiements ont atteint 395 millions d'euros.

L'évaluation thématique 2004 de la politique de l'aide alimentaire, de la gestion de l'aide alimentaire et des opérations spéciales en faveur de la sécurité alimentaire, met en évidence les résultats positifs de la mise en œuvre de ces politiques. L'évaluation indique que la valeur ajoutée de la réglementation sur la sécurité alimentaire réside dans la priorité donnée à la réduction de la pauvreté, la souplesse entre ses différentes composantes, son rôle incontesté dans l'approche liant l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement et les occasions qu'elle crée de partenariats multi-acteurs et d'interventions à différents niveaux administratifs et sociétaux.

Des informations sur les thèmes transversaux figurent au chapitre 3.

#### 1.4.6. Renforcement des capacités institutionnelles

Le renforcement des capacités institutionnelles est au cœur de tous les programmes de développement et de coopération financés par la CE. Sans consolidation des institutions in fine responsables de la mise en œuvre des politiques de développement et des stratégies à l'échelle nationale ou régionale, il ne peut y avoir ni «appropriation», ni impact durable de la coopération technique et financière de l'UE.

Le renforcement des institutions et des capacités est un thème horizontal applicable à tous les secteurs et domaines d'assistance. Ils sont pleinement pris en compte dans chacun des programmes de soutien, quelles que soient les modalités de l'aide. En vue d'approfondir le savoir-faire de la CE dans le domaine du renforcement institutionnel, EuropeAid a entrepris cette année de mettre au point des outils analytiques et pédagogiques sur le développement des capacités. Dans ce contexte, les institutions et les organisations sont évaluées dans le cadre d'une approche fondée sur des systèmes dits ouverts, qui prend en compte à la fois l'environnement – les facteurs structurels extérieurs façonnant leurs capacités – et leur structure interne, leur fonctionnement et le résultat attendu.

Un certain nombre de programmes importants ont été approuvés cette année, au titre desquels le renforcement des institutions est une composante clé du financement communautaire.

Dans la seule région ACP, et à titre d'exemple, un programme d'aide à la bonne gouvernance a été lancé au Sénégal pour un montant de 33,5 millions d'euros: ce programme contribuera au renforcement institutionnel du ministère des Finances, du ministère de la Justice, du Parlement et de la Cour des comptes dans le cadre de la stratégie sénégalaise visant à promouvoir une bonne gouvernance à tous les niveaux de l'État. Il renforcera également l'interface entre les pouvoirs publics et la société civile sur les questions de bonne gouvernance.





Dans un certain nombre de pays ACP, une attention accrue est accordée au renforcement des capacités des ordonnateurs nationaux (NAO) qui, conjointement avec les services de la Commission, sont chargés de la bonne gestion des ressources FED allouées à leur pays. Un dialogue politique a été engagé au niveau des pays et dans le cadre d'un forum organisé par le groupe ACP, afin d'identifier les moyens d'accélérer et d'améliorer la qualité de la mise en œuvre des programmes financés par le FED. Les services des ordonnateurs nationaux, implantés au sein des ministères des Finances dans 80 % des cas, seront renforcés grâce à une aide de la Communauté, qui leur permettra de coordonner et de contrôler l'ensemble de la programmation, de l'élaboration et de l'exécution des projets et de seconder plus efficacement les ministères chefs de file et les instances exécutives sur les questions de méthodologie et de gestion.

Au niveau régional, le développement des capacités des organisations sous-régionales fait lui aussi l'objet d'une attention accrue. En 2004, des programmes importants ont été approuvés dans ce domaine. C'est le cas du programme NEPAD, qui vise à renforcer les capacités des administrations publiques d'Afrique subsaharienne par une formation et un échange d'informations sur les bonnes pratiques en matière de services publics. Une enveloppe de 30 millions d'euros a été allouée à un programme de renforcement institutionnel du COMESA afin de permettre à l'organisation de remplir son mandat d'intégration régionale. Un programme de réforme et de modernisation du Secrétariat ACP – clé du bon fonctionnement des institutions ACP et notamment des Conseils des ministres ACP et des sessions de l'Assemblée parlementaire paritaire – a également été approuvé cette année.

Dans les régions MEDA et TACIS, le «jumelage institutionnel» a constitué un instrument privilégié pour promouvoir le renforcement des institutions, entre autres dans le domaine de la réforme de l'administration publique.

En Amérique latine et en Asie, le renforcement des capacités et des institutions est une composante majeure de tous les programmes dans les domaines prioritaires de coopération que sont la réforme du secteur éducatif, les réformes agraires et la gestion des ressources naturelles.

## 1 | 5 ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET CLÉS POUR LE PROGRÈS

### 1.5.1. Analyse de la déclaration de 2000 sur la politique de développement de l'UE

Cela fait aujourd'hui quatre ans que la Commission européenne et le Conseil ont publié une déclaration commune sur la politique de développement: c'était en novembre 2000.

Cette déclaration fait date non seulement parce qu'il s'agit du premier document de cette nature dans le secteur de l'aide CE au développement mais aussi parce qu'elle remplit des fonctions très diverses. En tant que programme de développement commun à la Communauté européenne et aux États membres, elle tient lieu de déclaration d'intention et de guide, autour duquel la Commission articule ses stratégies et ses programmes. Elle constitue le point de départ d'un travail plus détaillé axé sur l'action politique et la référence par rapport à laquelle doivent être mesurées les réalisations. Cette dimension revêt une importance particulière au niveau européen compte tenu de la multiplicité des acteurs impliqués.

Alors que la Commission se trouve sous la présidence de M. Barroso, il est utile de revisiter cette déclaration et d'étudier le rôle qu'elle a joué ces dernières années, période durant laquelle beaucoup de changements sont intervenus, tant au niveau de l'UE qu'à l'échelle plus vaste du monde, et au regard duquel la déclaration fait office de réponse communautaire.

Le principal mérite de la déclaration est qu'elle constitue un outil de référence incontesté, résumant l'état du débat et les principes de base admis à ce moment précis, et qu'elle découle d'une initiative commune du Conseil et de la Commission. Cela en fait un véritable outil de référence pour les divers acteurs, ainsi que pour les nouvelles parties prenantes impliquées dans la coopération au développement de l'UE, comme les États membres qui ont rejoint l'Union en mai 2004.

La déclaration est un document particulièrement précieux au niveau politique; elle s'est également révélée utile dans le domaine de la programmation en actionnant le processus de mise en place de documents de stratégie régionale et nationale plus cohérents et plus ciblés.

Elle se fonde sur le Traité et contribue indéniablement à hisser la priorité de la lutte contre la pauvreté au sommet du programme de coopération de la Communauté et à l'y maintenir, comme cela a été le cas ces dernières années.

Lors de la publication de la déclaration, la coopération de l'UE au développement souffrait d'un déficit



d'intérêt et la déclaration a été l'une des mesures prises pour remédier à cette situation. La déclaration a contribué à rétablir cette crédibilité.

La déclaration a été un outil utilisé lors des débats politiques entre les institutions de l'UE et il y est fait régulièrement référence dans les documents sur les politiques à mener.

Elle est utilisée comme instrument politique dans les discussions entre la CE et les États membres en particulier, mais également avec le Parlement européen. Sur le plan politique, la majorité des documents d'orientation publiés par la Commission européenne dans le domaine du développement depuis 2000 y font référence.

Aux niveaux national et régional, il y est fait explicitement référence dans la plupart des stratégies et des projets des pays ACP, MEDA, d'Asie et d'Amérique latine.

Les avis divergent sensiblement sur la mesure dans laquelle l'objectif central de réduction de la pauvreté de la déclaration s'est traduit par une action cohérente, notamment dans les pays à revenus intermédiaires. Certains estiment également que le principe de concentration de l'aide sur certains secteurs, inscrit dans la déclaration, peut nuire à l'appropriation des politiques par les pays partenaires.

Le peu de progrès réalisés dans la mise en œuvre des secteurs de concentration s'explique en partie par la nécessité d'équilibrer les besoins de ces derniers en fonction des priorités des pays partenaires ou du nombre croissant d'autres priorités définies par les autorités budgétaires de l'UE (Conseil, Parlement européen).

Le principe d'intégration des thèmes transversaux (égalité des sexes, environnement, droits de l'homme) a été généralement accepté dans la déclaration, mais sa mise en œuvre s'est avérée problématique.

La déclaration a notamment souffert d'un manque d'«appropriation» au sein de certains services de la Commission, peut-être dû à l'absence de lignes directrices, d'indicateurs et d'objectifs adéquats pour sa mise en œuvre. De plus, elle aurait pu faire l'objet d'une meilleure communication extérieure, afin d'impliquer les principaux acteurs, comme les ONG et les gouvernements des pays partenaires, plus efficacement dans son utilisation.

Des solutions pour remédier à ces problèmes sont actuellement en cours d'examen dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle déclaration, qui prévoit une participation plus précoce de toutes les DG chargées des relations extérieures à sa rédaction et une consultation publique des parties prenantes et des pays partenaires.

Depuis la publication de la déclaration, des changements majeurs sont intervenus au sein de l'Union européenne. Ils concernent l'importance croissante de la politique étrangère européenne et l'élargissement de l'Union.

La déclaration doit aussi être appréhendée dans le contexte d'un nouveau traité constitutionnel. Si la politique de développement est reconnue comme une politique à part entière, elle s'inscrit également dans un éventail plus large de politiques de relations extérieures. À cet égard, il convient d'articuler plus étroitement le développement avec les autres domaines d'action comme le commerce, la sécurité et les migrations.

La philosophie de la communauté internationale en ce qui concerne la politique de développement a également évolué depuis la publication de la déclaration en 2000, avec l'adoption des OMD et les conclusions de la conférence de Monterrey. Ce nouveau socle d'objectifs invite à concentrer les efforts sur le renforcement de l'aide et l'éradication de la pauvreté ainsi que sur le renforcement de l'efficacité de l'aide par la coordination des donateurs et l'harmonisation des politiques.

Bien que les priorités demeurent inchangées, il paraît désormais nécessaire de s'orienter vers une déclaration de politique générale unique et plus consensuelle, raison pour laquelle la Commission a lancé une consultation publique en vue de proposer une déclaration révisée en 2005.

### 1.5.2. Nouvelles perspectives financières

La politique de coopération et d'assistance de l'Union européenne est le résultat de cinquante années de sédimentations successives, qui ont donné lieu à une multiplication des instruments d'aide et à une fragmentation de la gestion de l'aide, tant en termes de programmation que de mise en œuvre, même si de récentes réformes politiques et structurelles ont contribué à améliorer la cohérence et la stabilité de la politique communautaire en matière de coopération et d'assistance. Les mesures globales d'aide extérieure de l'Union européenne sont actuellement régies par plus de 30 instruments juridiques différents (programmes): les thématiques, comme la sécurité alimentaire, le cofinancement avec les ONG, l'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme, etc., et les programmes géographiques comme le FED (Fonds européen de développement), les programmes ALA (Asie et Amérique latine), MEDA (mesures d'accompagnement financières et techniques de la réforme des structures économiques et sociales dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen), TACIS (assistance technique à la Communauté des États indépendants) et CARDS (assistance communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation). L'UE dispose également d'une panoplie d'instruments PESC (actions communes), ainsi que de quelques



instruments distincts destinés à couvrir l'impact extérieur des politiques intérieures. Gérer cette pléthore de programmes de manière efficace et coordonnée est devenu une tâche de plus en plus difficile. En outre, cette panoplie d'instruments aussi variée que complexe met en péril la visibilité de la coopération de l'UE.

Dans le cadre des nouvelles perspectives financières 2007-2013, la Commission a donc proposé au Conseil et au Parlement européen, en septembre 2004, une simplification radicale des instruments, poussée par la nécessité de faciliter la cohérence et l'homogénéité des actions extérieures et d'obtenir «davantage et mieux» avec les ressources disponibles, en respectant les principes suivants:

- gérer les instruments de manière à ce qu'ils soient plus cohérents et davantage orientés vers les résultats et à accroître leur effet de levier et leur flexibilité;
- assurer une cohérence politique globale, notamment au moyen des documents de stratégie régionale et par pays;
- simplifier la structure et les procédures et réorganiser les instruments de financement, les bases juridiques et les lignes budgétaires afin d'accroître leur efficacité et leur efficience;
- cibler l'allocation des ressources aux pays et régions partenaires sur les résultats;
- améliorer le dialogue et la coordination avec les autres donateurs et les institutions;
- améliorer le dialogue avec les pays tiers.

Dans la nouvelle architecture proposée, trois instruments soutiennent directement les politiques extérieures européennes: la politique de préadhésion, la politique européenne de voisinage et la politique de développement. Ils sont complétés par trois instruments thématiques, qui visent à faire face aux situations de crise, qu'elles soient de nature politique, humanitaire ou financière, et couvrent tous les pays tiers.

Courant 2005, le Conseil et le Parlement européen évalueront les propositions et les modifieront en fonction de leurs propres vues. Le pouvoir législatif devrait prendre une décision finale début 2006.



## 2 | Activités par région



## 2 | Activités par région

2 | 1

LES BALKANS

2 | 2

EUROPE DE L'EST ET ASIE CENTRALE

2 | 3

MÉDITERRANÉE, PROCHE-ORIENT ET MOYEN-ORIENT

2 | 4

PAYS ACP ET PTOM

2 | 5

ASIE

2 | 6

AMÉRIQUE LATINE





La description et l'analyse des activités de coopération de la CE sont présentées dans cette section sous un angle géographique et ont été organisées autour des six régions suivantes:

- Balkans occidentaux,
- Europe de l'Est et Asie centrale,
- Pays méditerranéens et Proche et Moyen-Orient,
- Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et pays et territoires d'outre-mer (PTOM),
- Asie,
- Amérique latine.

Chacun de ces six sous-chapitres géographiques présente la même structure de façon à permettre une lecture parallèle. L'introduction générale sur chaque région est suivie des activités de programmation et des développements intervenus en 2004. Les activités de coopération sont présentées en fonction des priorités de chaque région, en soulignant les résultats de la mise en œuvre des principaux programmes et projets. Chaque situation est donc décrite avec clarté, bien que l'accent soit placé sur différents types d'activités, à l'image des réalités de l'action communautaire au cours de la période sous revue. La coopération avec les autres donateurs, y compris les États membres, est un volet important dans chaque région. Le fait que certaines régions soient plus fournies que d'autres en termes de volume d'informations s'explique par les différents degrés de collaboration entre la CE, ses États membres et les organismes internationaux, ainsi que par la disponibilité des données fournies par les États membres, variable d'un pays à l'autre.

Quelques chiffres sont fournis pour illustrer le contenu du présent chapitre, mais on n'y trouve aucune information générale sur les opérations financières. Le lecteur trouvera des informations financières exhaustives au chapitre 7 (tableaux financiers) dans les tableaux généraux où figurent les décaissements pour 2004, conformément aux catégories du CAD de l'OCDE. Des tableaux sur les activités régionales font état de tous les engagements réalisés au cours de la période couverte en termes de lignes budgétaires «géographiques» et «thématiques». Les chiffres figurant dans les tableaux et graphiques ci-dessous correspondent à l'aide publique au développement bilatérale et multilatérale et à l'aide publique régie par EuropeAid.

## 2 | 1 LES BALKANS

### 2.1.1. Introduction

En termes de performance économique, les Balkans occidentaux ont présenté un bilan mitigé en 2004. Les estimations situent la croissance régionale aux alentours de 4,5 % alors que l'on attendait de certains pays des taux de croissance d'au moins 5 %. Toutefois, la croissance est restée relativement contenue dans l'**ex-République yougoslave de Macédoine** et au **Kosovo**. L'inflation a poursuivi son reflux, pour atteindre en moyenne 5,6 %. Après les nettes améliorations des dernières années, l'assainissement des finances publiques a progressé de façon très inégale d'un pays à l'autre. Les déséquilibres externes continuent à peser sur la stabilité macroéconomique. Pour la région dans son ensemble, les déficits de la balance des marchandises sont restés élevés en 2003-04 (environ 25 % du PIB). Le déficit moyen de la balance des paiements courants se situait aux alentours de 12 % du PIB en 2004. Le cadre législatif d'une économie de marché a été en grande partie introduit. Toutefois, l'application de la législation est sérieusement entravée par la faiblesse des institutions, notamment de l'appareil judiciaire.

Sur le plan politique, la région a présenté un bilan mitigé. La **Croatie** s'est vue accorder le statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne et l'**ex-République yougoslave de Macédoine** a soumis sa candidature. Toutefois, force a été de constater que, parallèlement à cela, certains pays de la région ne coopéraient toujours pas pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. En mars 2004, le **Kosovo** a connu les pires émeutes depuis 1999, ce qui a sapé les efforts de création d'une société stable et pacifique fondée sur le respect de tous les groupes ethniques. En octobre, les élections à l'Assemblée du Kosovo se sont déroulées dans un climat de paix, mais le taux de participation de la communauté serbe, inférieur à 1 %, a été dérisoire.



### 2.1.2. Évolution de la coopération de l'UE

L'objectif stratégique des actions communautaires dans les Balkans occidentaux reste le soutien au processus de stabilisation et d'association, notamment par un renforcement des institutions et un alignement plus étroit sur l'*acquis communautaire*. L'approche adoptée repose sur un mélange de dialogue politique, de régime commercial ad hoc et de vastes programmes financiers de coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, de la stabilisation démocratique et des réformes économiques. Naturellement, les priorités de chaque pays reflètent les réalités politiques et leur degré d'association, qui va de la volonté d'entamer des négociations en vue d'une adhésion, au lancement d'un rapport de faisabilité sur la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association.

L'accord de stabilisation et d'association entre l'**ex-République yougoslave de Macédoine** et l'UE est entré en vigueur en avril 2004. Suite à la demande d'adhésion à l'Union européenne introduite par les autorités en mars, le Président Prodi leur a transmis, en octobre 2004, le questionnaire sur la base duquel la Commission européenne formulera son avis sur cette candidature.

En avril, la Commission a émis un avis favorable sur la candidature de la **Croatie**. Tout en reconnaissant que des progrès importants restaient à accomplir, la Commission a estimé que les critères de Copenhague étaient respectés et a recommandé l'ouverture de négociations d'adhésion. S'appuyant sur cet avis, le Conseil européen a octroyé le statut de candidat au pays en juin. La Commission a adopté une stratégie de préadhésion pour le pays en octobre dans le cadre du «paquet élargissement 2004».

En **Bosnie-et-Herzégovine**, la mission militaire de l'UE, EUFOR, a remplacé la SFOR en décembre 2004 dans le cadre d'un mandat identique. La mission de l'EUFOR, baptisée Althea, déploie 7 000 soldats issus de 33 pays, dont 22 sont des États membres de l'UE. Toute l'année, le travail s'est poursuivi autour des seize priorités de réforme identifiées dans l'étude de faisabilité de novembre 2003 en vue de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association.

Suite à l'approbation sans réserve de la «double approche» de l'UE par les responsables politiques de **Serbie-et-Monténégro**, la Commission a fait part de son intention de relancer le rapport relatif à la faisabilité d'un accord de stabilisation et d'association avec la Serbie-et-Monténégro. Ce rapport évaluera la capacité du pays de négocier et de mettre en œuvre les vastes obligations politiques et économiques qu'implique un tel accord. La «double approche» vise à négocier avec les deux républiques au sujet des politiques qu'elles mènent séparément, notamment les politiques commerciale, économique et sectorielle,

tout en continuant à collaborer avec la Communauté étatique, qui est l'autorité compétente, pour les obligations politiques internationales et les droits de l'homme par exemple.

En août, la Commission européenne a ouvert un bureau de liaison au **Kosovo** grâce auquel elle entend établir un contact plus étroit avec la Mission des Nations unies au Kosovo (MINUK) et les institutions provisoires d'administration autonome sur le terrain.

Les rapports annuels publiés en mars 2004 sur le processus de stabilisation et d'association en faveur de l'Europe du Sud-Est ont évalué les progrès accomplis au cours de l'année écoulée par l'**Albanie**, la **Bosnie-et-Herzégovine**, l'**ancienne République yougoslave de Macédoine** et la **Serbie-et-Monténégro**, y compris le **Kosovo**, conformément à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies. La troisième partie de ces rapports contenait les propositions de la Commission relatives aux premiers partenariats européens, qui définissent les priorités à court et à moyen termes auxquelles les pays concernés doivent s'attaquer. D'une manière générale, les rapports concluent à la nécessité d'intensifier et d'accélérer les réformes économiques et politiques dans la région. Les rapports ont été adoptés par le Conseil en juin. Le partenariat avec la Croatie a été approuvé en septembre 2004.

Des progrès considérables ont également été accomplis en ce qui concerne le marché de l'énergie et les infrastructures de transport régionaux. Un protocole d'accord sur le développement du réseau de transport régional de base de l'Europe du Sud-Est a été signé en juin 2004. En décembre, les 25 États membres de l'UE et 11 pays d'Europe du Sud-Est, dont la Turquie, sont convenus des principes de base à faire figurer dans le texte d'un traité visant à instituer une Communauté de l'énergie fondée sur le protocole d'accord d'Athènes sur les marchés régionaux de l'énergie. La Communauté de l'énergie créera un espace réglementaire unique de l'énergie. Elle contribuera à renforcer la sécurité d'approvisionnement et aidera les pays d'Europe du Sud-Est à s'attaquer aux problèmes de pauvreté énergétique, en vue d'universaliser l'accès à l'électricité de tous les citoyens à un prix abordable.

Le programme CARDS (Assistance communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation) reste le principal instrument d'assistance financière de la CE aux Balkans. Au cours de 2004, la Commission a fait une proposition visant à remplacer le CARDS et les divers autres instruments géographiques et thématiques par un ensemble plus restreint d'instruments harmonisés et simplifiés et ce, dès 2007.



### 2.1.3. Mise en œuvre

Au cours de 2004, la CE a établi des programmes d'action annuels pour tous les pays/entités de la région: **Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, ancienne République yougoslave de Macédoine, Serbie-et-Monténégro et Kosovo**. Le programme de voisinage a également reçu sa première dotation au titre de l'enveloppe régionale. Le programme a bénéficié d'un coup de pouce supplémentaire grâce au déblocage, fin 2004, de 48,9 millions d'euros qui sont venus s'ajouter aux programmes CARDS en faveur de l'**Albanie**, de la

**Bosnie-et-Herzégovine, de la Croatie, du Kosovo et de l'ancienne République yougoslave de Macédoine**, portant le total des engagements financiers en faveur des Balkans à 663 millions d'euros en 2004. Les paiements ont atteint 510 millions d'euros en 2004 alors qu'ils avaient atteint 425 millions en 2003.

Au cours des dernières années, l'aide a progressivement délaissé les travaux de reconstruction au profit des programmes de renforcement institutionnel, qui constituent désormais le plus gros de l'assistance CARDS.



TABLEAU 1 | AIDE EXTÉRIEURE FINANCÉE SUR LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMISSION GÉRÉE PAR EUROPEAID (PÉRIODE 2000-2004)

En million d'euros	2000	2001	2002	2003	2004
Engagements	863	705	658	624	663
Paielements	677	845	619	425	510

TABLEAU 2 | VENTILATION PAR SECTEUR DE L'AIDE EXTÉRIEURE FINANCÉE SUR LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMISSION GÉRÉE PAR EUROPEAID EN 2004

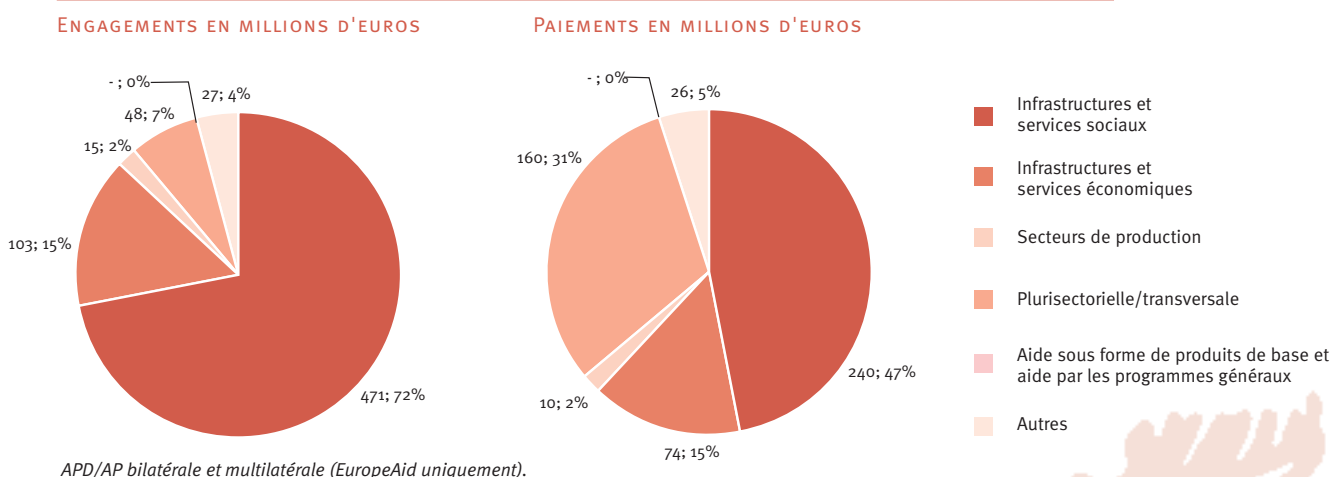
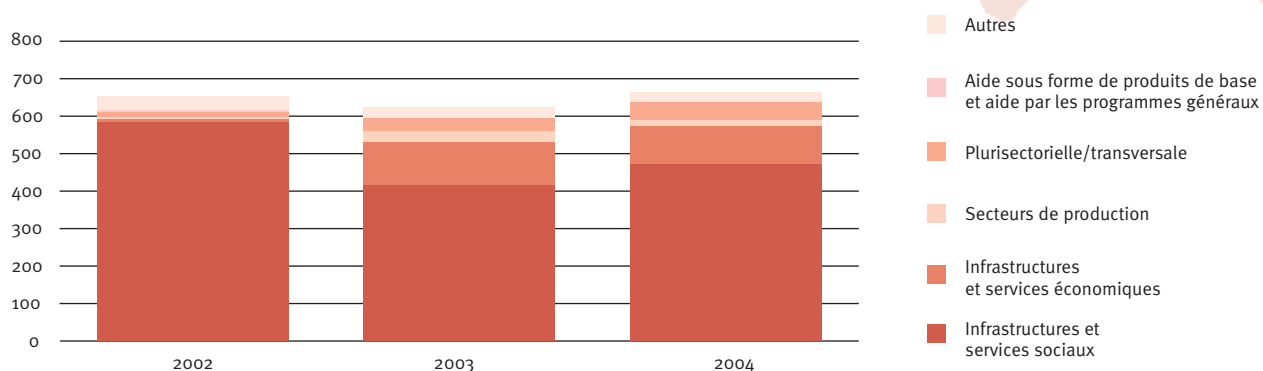


TABLEAU 3 | VENTILATION PAR SECTEUR DE L'AIDE EXTÉRIEURE FINANCÉE PAR LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMISSION GÉRÉE PAR EUROPEAID. ENGAGEMENTS 2002-2004



### Renforcement des institutions

L'assistance dans ce domaine tend à consolider la démocratie et l'État de droit dans la région. Les interventions visent prioritairement à renforcer les capacités d'engager et de gérer les processus législatifs et les réformes administratives, d'améliorer la gestion financière et les statistiques et de renforcer l'État de droit.

En **Bosnie-et-Herzégovine**, les fonds alloués en 2004 ont permis de mettre la dernière main à l'administration des impôts indirects et à un service des douanes unifié, visant à stimuler les recettes fiscales de la Bosnie-et-Herzégovine. La création d'un système de taxation indirecte plus efficace générera des revenus supplémentaires et réduira le niveau de la fraude, protégeant ainsi la population contre les activités illícites (comme le trafic de drogues) et favorisant le commerce légitime à l'appui du développement économique et social. L'aide sera, plus spécifiquement, affectée à la création de l'Administration des impôts indirects: celle-ci inclura un soutien à une migration de la fiscalité sur les ventes vers une TVA compatible avec l'UE à l'échelle de l'État.

### Justice et affaires intérieures

La justice et les affaires intérieures demeurent une priorité centrale du processus de stabilisation et d'association, comme en témoignent également les dotations au titre du programme CARDS. Sont ici visés les vastes domaines de la réforme du système judiciaire, du maintien de l'ordre et de la lutte contre le crime organisé, de l'asile et des migrations. Ces programmes constituent un pan important des programmes CARDS nationaux et régionaux.

En 2004, la CE a publié ses *«Lignes directrices pour la gestion intégrée des frontières dans les Balkans occidentaux (GIF)»*. Ces lignes directrices définissent de manière assez détaillée ce concept qui, fondamentalement, vise à assurer une bonne coordination, aussi bien intérieure qu'internationale, entre les divers services impliqués dans les questions de gestion des frontières, le but étant de faire en sorte que les frontières soient gérées avec le maximum d'efficacité et d'efficience. Elles doivent aider les autorités nationales à améliorer encore leurs stratégies et leurs plans d'action nationaux dans le domaine de la gestion frontalière. En y adhérant, les pays partenaires seront à même d'assurer que les politiques et les projets en découlant sont pleinement conformes aux normes européennes. L'adoption de cette approche sera également garante du respect des exigences à satisfaire en vue d'une association plus étroite et, ultérieurement, de l'adhésion à l'Union européenne. Cet instrument important est désormais utilisé par tous les acteurs intervenant dans la région pour aligner les activités nationales, ainsi que par la CE et l'Agence européenne pour la reconstruction pour configurer les dotations nationales CARDS affectées à la gestion intégrée des frontières.

### Développement économique et social

L'assistance communautaire dans ce domaine couvre une large palette d'objectifs, visant notamment à promouvoir la création et le renforcement des PME, à créer un socle solide pour le développement d'une économie de marché, à poursuivre les processus de reconstruction et de réhabilitation et à soutenir les mesures de perfectionnement professionnel, d'éducation et de formation.

En **Serbie**, une partie du programme 2004 continuera à financer le renforcement des capacités de l'Agence serbe de promotion de l'investissement et de l'exportation ainsi que le développement des entreprises par le biais d'une assistance technique et de la promotion des investissements. L'objectif à terme est d'accroître le flux d'investissements directs étrangers et ainsi d'accélérer le passage à une économie de marché, d'étayer le processus d'adhésion à l'Union européenne et de susciter un développement du secteur privé viable à long terme.

La composante économique et sociale du programme 2004 pour le Kosovo vise à promouvoir un développement économique durable de toutes les communautés du Kosovo. Une aide sera octroyée pour renforcer la viabilité financière et le développement du secteur de l'énergie – condition indispensable à la croissance économique. La capacité des ministères de l'Environnement et de l'Agriculture à mettre en œuvre les réformes nécessaires sera encore renforcée. Une assistance sera également fournie pour restructurer les entreprises publiques du Kosovo, améliorer la gestion et la compétitivité des entreprises kosovares, accroître l'efficacité des services bancaires commerciaux, et instaurer un système de contrôle de la sécurité alimentaire efficace. Le programme continuera également à soutenir le développement économique et social et la réintégration des communautés minoritaires, ainsi que l'élaboration d'un processus durable de retour au pays.

La Commission européenne a par ailleurs poursuivi la mise en œuvre du programme Tempus dans la région CARDS <sup>(20)</sup>. Celle-ci a été guidée par les priorités nationales, axées en particulier sur la mise en œuvre du processus de Bologne visant à créer un Espace européen d'éducation supérieure. En 2004, la Commission européenne s'est engagée pour un montant total de 12,5 millions d'euros dans des projets de coopération universitaire impliquant des institutions des pays CARDS.

### Environnement et ressources naturelles

Compte tenu de l'urgence, l'attention s'est prioritairement portée sur les menaces environnementales immédiates pesant sur les Balkans, comme la contamination locale par les métaux lourds et d'autres produits résiduels des friches industrielles. Des mesures d'amélioration à plus long terme sont



<sup>(20)</sup>  
<http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/cards/regs.htm>

également mises en œuvre, par le renforcement des ministères, afin de favoriser la qualité de l'eau, de réduire la pollution atmosphérique et d'améliorer la gestion des déchets. Les petites banques et les autorités locales sont également épaulées dans leurs démarches de prêt, d'emprunt et de contrôle de l'utilisation des fonds destinés à des projets environnementaux: cette assistance aidera la région à obtenir des emprunts d'institutions comme la BERD.

En **Albanie**, la composante environnementale du programme 2004 financera la construction d'une décharge sécurisée pour les déchets toxiques, achevant ainsi la seconde phase d'un projet de gestion des déchets à long terme. En outre, un système de surveillance environnementale sera mis en place, en vue d'accroître la capacité de l'**Albanie** à contrôler, à analyser et à concevoir des mesures appropriées en matière de qualité environnementale et de lui permettre de se conformer aux normes de l'Agence européenne pour l'environnement. Le développement durable et intégré de la région Tirana-Durres sera également appuyé. Cette aide devrait permettre de mettre en place les principes et les orientations nécessaires à une saine gestion de l'utilisation des sols et renforcer les capacités de planification des gouvernements locaux en vue d'assurer une croissance économique durable, compatible avec la protection de l'environnement.

### Coopération régionale

Au plan régional, la Commission européenne a lancé le programme de voisinage CARDS. Celui-ci encourage la coopération transfrontalière entre les pays des Balkans occidentaux et l'UE ou les pays voisins candidats. Les programmes de voisinage couvrent toutes les régions d'**Albanie**, de **Bosnie-et-Herzégovine**, de **Croatie**, de l'**ancienne République yougoslave de Macédoine** et de **Serbie-et-Monténégro** (comprenant le **Kosovo**) ayant une frontière commune avec l'UE et les pays candidats. Les programmes de voisinage sont un miroir des programmes de coopération transfrontalière plus vastes Interreg et PHARE sur le versant UE de la frontière. Les programmes de voisinage CARDS visent à intervenir sur des questions telles que le développement économique des zones frontalières, l'environnement, les maladies transmissibles et les contacts entre les peuples.

Les délégations respectives de la CE mettent en œuvre le programme CARDS en **Albanie**, **Bosnie-et-Herzégovine** et **Croatie**, tandis que l'Agence européenne pour la reconstruction (AER) gère les programmes en **Serbie-et-Monténégro**, au **Kosovo** et dans l'**ancienne République yougoslave de Macédoine**. Le programme régional CARDS est coordonné et mis en œuvre par la Commission européenne à Bruxelles.

La priorité générale du plan de gestion annuel d'EuropeAid pour 2004 était d'ancrer le programme

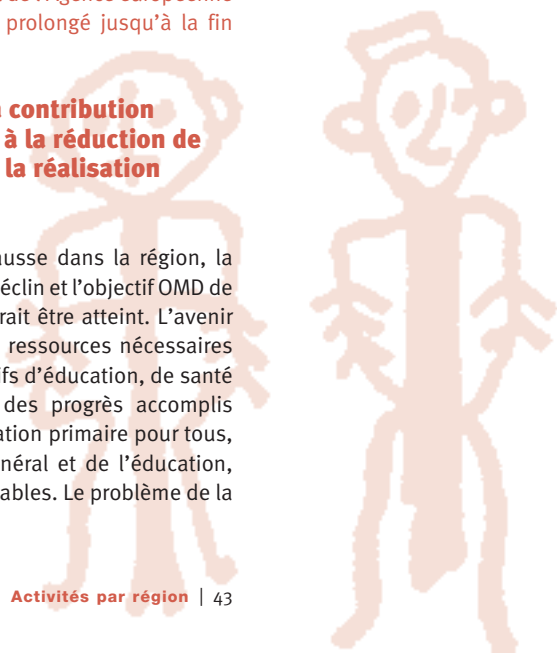
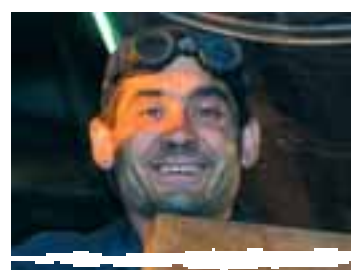
CARDS dans le processus de stabilisation et d'association, et de stabiliser ainsi la région. Cet objectif a été atteint en mettant l'accent sur les programmes de renforcement institutionnel et la coopération régionale et en s'attachant à fournir une expertise thématique aux délégations communautaires présentes dans la région. L'objectif général qui visait une mise en œuvre rapide et efficace du programme CARDS a été atteint et l'amélioration des taux de paiement en est l'expression.

### ÉVALUATION DE L'ASSISTANCE COMMUNAUTAIRE

En juin 2004 sont parus deux rapports indépendants importants, évaluant le programme CARDS et l'action de l'Agence européenne pour la reconstruction (AER). Il ressort de l'évaluation CARDS que l'assistance CARDS a apporté une contribution significative à la reconstruction des Balkans occidentaux, et qu'elle demeure importante au regard des objectifs du processus de stabilisation et d'association. Le rapport a formulé un certain nombre de recommandations pour améliorer la mise en œuvre du règlement CARDS, abordant entre autres la question des instruments, de la gestion et de la mise en œuvre, et concernant à la fois les programmes nationaux et régionaux. Les schémas de mise en œuvre déconcentrée de l'assistance CARDS, concrétisés par l'Agence européenne pour la reconstruction et les délégations déconcentrées, réunissent des atouts qu'il convient d'exploiter. L'évaluation de l'AER aboutit à la conclusion que l'Agence a permis à la Commission européenne de s'imposer en mettant efficacement en œuvre des programmes et des projets dans les Balkans occidentaux et qu'elle dispose d'un certain nombre d'atouts que la Commission gagnerait à exploiter. L'Agence joue cependant un moindre rôle dans le processus politique et le dialogue avec les partenaires que les délégations déconcentrées dans les autres pays de la région. Bien que l'AER ait accompli d'importants progrès en ce qui concerne l'assurance-qualité de ses activités, elle doit se préparer à l'adoption d'une approche plus sectorielle dans ses activités de planification, de contrôle et d'évaluation. Suite à l'évaluation, le mandat de l'Agence européenne pour la reconstruction a été prolongé jusqu'à la fin 2006.

#### 2.1.4. Évaluation de la contribution communautaire à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des OMD

Face à une croissance en hausse dans la région, la pauvreté semble amorcer un déclin et l'objectif OMD de réduction de la pauvreté devrait être atteint. L'avenir dira si la région dispose des ressources nécessaires pour la réalisation des objectifs d'éducation, de santé et d'environnement. Au vu des progrès accomplis dans les domaines de l'éducation primaire pour tous, de l'égalité des sexes en général et de l'éducation, ces objectifs paraissent réalisables. Le problème de la



propagation du VIH/Sida aux Balkans occidentaux et à la région plus large d'Europe centrale et orientale constitue une menace de taille pour la réalisation des OMD et il convient de s'y attaquer.

Relever ces défis nécessitera des ressources importantes et des réformes administratives et institutionnelles de fond, qui seront partiellement financées par l'assistance communautaire.

Le renforcement des institutions est au centre du programme CARDS. Tous les pays de la région bénéficient de vastes programmes de renforcement institutionnel. Bien que ces derniers soient variés et aillent d'un soutien à l'administration de la justice à une réforme des pratiques en matière de marchés publics, en passant par la réforme structurelle des ministères, ils ont comme objet commun de renforcer les instances locales. En d'autres termes, seuls des prélèvements fiscaux et douaniers plus élevés et plus efficaces augmenteront le budget de l'État, seul un ministère de l'Environnement bien organisé permettra d'assurer le développement et la mise en œuvre de la législation relative à la protection de l'environnement et seule une réforme du service national de santé permettra d'améliorer la santé publique. Ce ne sont là que quelques-uns des exemples dans lesquels l'appui CARDS au renforcement institutionnel contribue à aider ces pays à réaliser les OMD.

Le processus de stabilisation et d'association comporte deux volets ayant un impact direct sur le développement économique des pays partenaires: l'assistance commerciale et l'aide CARDS. La stratégie commerciale de la CE à l'égard des Balkans occidentaux repose sur l'octroi d'un vaste éventail de préférences tarifaires autonomes jusqu'ici inégalées, la création d'une zone de libre-échange bilatérale dans le cadre des accords de stabilisation et d'association, un soutien appuyé à l'intégration commerciale régionale, un soutien à l'adhésion à l'OMC et une importante assistance technique liée au commerce. Le développement économique est également subordonné à la création d'entreprises et d'emplois. L'assistance CARDS a été directement utilisée pour favoriser le développement des entreprises. Elle a par exemple servi à appuyer la mise en place d'un réseau d'agences locales d'aide aux PME par le biais d'une assistance technique et de conseils en **Bosnie-et-Herzégovine**, en **Serbie** et au **Kosovo**. En **Croatie**, en **Serbie-et-Monténégro** et au **Kosovo** ainsi que dans l'**ancienne République yougoslave de Macédoine**, la CE a prodigué une assistance technique au ministère en charge des entreprises, afin de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de nature à favoriser le développement des entreprises et à instaurer un climat d'investissement.

Le développement durable et l'aide aux activités environnementales font partie de l'assistance communautaire dans toute la région. En 2004, celle-ci s'est

traduite aussi bien par un soutien aux institutions centrales que par la réforme, par exemple, des prestataires municipaux de services de gestion des déchets. En **Croatie**, l'assistance CARDS 2004 a aidé à rapprocher la législation croate de l'acquis environnemental. En **Bosnie-et-Herzégovine**, cette même assistance aide le pays à façonner sa politique environnementale et à lancer un programme de sensibilisation. En **Serbie** et au **Kosovo**, des fonds importants ont été mis à disposition de l'action environnementale: améliorer la législation relative à l'environnement à tous les niveaux au **Kosovo** et soutenir le traitement des déchets toxiques en **Serbie**. Dans l'**ancienne République yougoslave de Macédoine**, des fonds ont été engagés afin d'assurer la mise en conformité progressive de la législation environnementale et des mesures d'exécution y afférentes avec les normes européennes.

### 2.1.5. Coopération avec les États membres et les autres donateurs

L'efficacité de la coopération entre les donateurs est la clé de l'efficacité de l'aide. Dans tous les Balkans occidentaux, les délégations de la CE et les centres opérationnels de l'Agence européenne pour la reconstruction organisent régulièrement des réunions d'information avec les États membres de l'UE et les autres donateurs multilatéraux et bilatéraux, parfois sur une base sectorielle. Ces réunions sont, pour les États membres comme pour les donateurs, l'occasion d'échanger des informations utiles, de partager les bonnes pratiques et d'améliorer la coordination.

Dans son processus décisionnel relatif aux propositions de financement, la Commission analyse minutieusement comment assurer la cohérence et la complémentarité des activités, tout en évitant les doubles emplois avec celles d'autres donateurs dans un pays ou un secteur donné.

À l'instar des années précédentes, la Commission européenne a conclu un certain nombre de conventions de contribution à des organisations internationales, dans le cadre desquelles les ressources sont mises en commun et les activités étroitement coordonnées.

L'instrument de «jumelage» est désormais largement utilisé dans la région. Le «jumelage» soutient et finance le détachement de fonctionnaires des États membres de l'UE appelés à travailler comme consultants auprès des institutions bénéficiaires.

#### PAMECA – AIDE À LA RÉFORME DE LA POLICE ALBANAISE

La *Guardia Civil* espagnole dirige depuis janvier 2003 une mission d'assistance de la Communauté européenne à la police albanaise (PAMECA) financée par CARDS, au titre de laquelle quinze experts de la police de huit États membres de l'UE sont mobilisés. PAMECA conseille la police locale sur les dernières méthodes d'enquête et de lutte contre la criminalité et les moyens



d'assurer une coopération efficace entre la police et les services d'instruction. Renforcer le professionnalisme et améliorer la gestion des ressources humaines, matérielles et d'information ont été les principaux objectifs de ce projet étalé sur deux ans et doté d'un montant de 6,5 millions d'euros. Suite à un appel à propositions envoyé à tous les États membres, la Commission européenne a octroyé une nouvelle enveloppe de 10,8 millions d'euros pour la mise en œuvre de la prochaine mission d'assistance de la Communauté européenne à l'Albanie pour la période 2005-2007. PAMECA II, qui s'appuiera sur les réalisations de son prédécesseur et se composera d'une équipe multinationale de 16 experts à long terme, prodiguera des conseils stratégiques ainsi qu'une assistance technique et une formation spécialisées, incluant un coaching et une formation sur le tas, à la police albanaise – le tout dans des domaines clés tels que la lutte contre le crime organisé et le terrorisme, la gestion intégrée des frontières, l'ordre public et la gestion des crises graves, la police de proximité et la prévention de la criminalité. La mission d'assistance PAMECA est un bon exemple de la façon dont la CE et les États membres peuvent mettre en commun leurs ressources – humaines et financières – pour fournir une assistance aussi professionnelle que possible.

### 2.1.6. Aperçu du suivi axé sur les résultats

En 2004, 79 projets, représentant un budget total de 140,1 millions d'euros, ont fait l'objet d'un suivi et donné lieu à l'établissement de 112 rapports, lesquels font globalement état de bons résultats et d'une nette amélioration par rapport à l'année précédente <sup>(2)</sup>.

Les projets Balkans/CARDS sont « en bonne voie », mais se heurtent en permanence à la difficulté de trouver un soutien cohérent et stable auprès de partenaires locaux expérimentés. Les autres contraintes sont l'environnement présidant à la mise en œuvre des projets, qui pêche généralement par un manque de maturité,

et la dispersion relative des projets, qui se traduit par la multiplication d'opérations de petite envergure. Ces contraintes peuvent expliquer que l'efficacité enregistrée un plus faible score et reflètent la proportion plus importante de contractants moins expérimentés. Les résultats du suivi sont exploités pour améliorer l'assistance en termes de gestion de projet et de conception des futurs programmes et projets.

### 2.1.7. Conclusions et perspectives

L'UE réaffirme son engagement à contribuer à plus de sécurité et à plus de stabilité dans les pays des Balkans occidentaux.

Les pays des Balkans occidentaux frappent à la porte de l'Union européenne. La **Croatie** est désormais un pays candidat et l'**ancienne République yougoslave de Macédoine** a fait acte de candidature. Les autres pays des Balkans ont exprimé le souhait de rejoindre l'Union européenne à terme et l'UE s'est dite prête à les accueillir dès qu'ils respecteraient les critères d'adhésion pertinents.

L'assistance de l'UE reste un facteur déterminant dès lors qu'il s'agit d'épauler le changement, de fournir du savoir-faire et d'aider à ériger les structures nécessaires à la construction de la paix et de la prospérité dans le cadre de ce qui est devenu un programme partagé.

Une aide continuera à être prodiguée au titre de CARDS dans les domaines de la stabilisation démocratique, du renforcement des capacités administratives, de la justice et des affaires sociales, du développement économique et social, des infrastructures et de l'environnement et des ressources naturelles. Le cadre stratégique régional stimulera en outre, la coopération régionale dans ces domaines et la coopération transfrontalière en général.



<sup>(2)</sup> Pour de plus amples informations sur la méthodologie et les notations, prière de se reporter au chapitre 5.8.2.

TABLÉAU 4 | MESURE DE L'IMPACT: RÉSULTATS DES PROGRAMMES, PAR SECTEUR PRIORITAIRE, DANS LES BALKANS/CARDS (2004)

	Commerce et développement	Intégration régionale	Politiques macro-économiques et secteurs sociaux	Transport	Sécurité alimentaire et développement rural	Capacité institutionnelle et bonne gouvernance	Autres	Total/Moyenne
Nombre de projets suivis	7	-	6	3	11	52	-	79
Millions d'euros couverts	9,0	-	7,4	4,7	12,6	106,4	-	140,1
Scores								
Pertinence	2,67	-	2,50	2,50	2,40	2,72	-	2,64
Efficacité	2,22	-	2,60	2,83	2,53	2,64	-	2,60
Efficacité	2,56	-	2,40	3,17	2,60	2,60	-	2,61
Impact	2,56	-	2,80	3,00	2,67	2,81	-	2,78
Viabilité	2,56	-	2,60	2,33	2,47	2,51	-	2,51
<b>Moyenne</b>	<b>2,51</b>	<b>-</b>	<b>2,58</b>	<b>2,77</b>	<b>2,53</b>	<b>2,66</b>	<b>-</b>	<b>2,63</b>

Les scores peuvent aller de 4 (performance excellente) à 1 (graves déficiences sur le plan de la performance). Un score de 2,5 indique que le projet est en bonne voie et suit le déroulement prévu.

## 2 | 2 EUROPE ORIENTALE ET ASIE CENTRALE

### 2.2.1. Introduction

Au lendemain de l'élargissement de l'UE, en mai 2004, le Conseil a approuvé la politique européenne de voisinage <sup>(2)</sup>, qui a pour objectif de partager avec les pays limitrophes du Sud et de l'Est les avantages de l'élargissement. L'élargissement de l'UE a également eu un impact important sur les relations de l'Union avec la **Russie**, et toutes deux ont signé, en 2004, un protocole d'extension aux nouveaux États membres de l'accord de partenariat et de coopération qui les lie. Des négociations ont été conclues au cours de l'année au sujet d'un accord bilatéral UE-Russie en vue de l'adhésion de la Russie à l'OMC. La Russie a également ratifié le protocole de Kyoto en novembre 2004, ce qui a permis son entrée en vigueur. Cette avancée majeure, qui devra se traduire par des engagements des gouvernements, de la communauté scientifique et des chercheurs, contribuera de manière significative à la réalisation des objectifs.

Au **Belarus**, l'UE est restée extrêmement préoccupée par la situation, qui a continué à se détériorer sur le front de la démocratie, de la liberté de parole et des médias et du respect des droits de l'homme. L'UE a confirmé les restrictions imposées aux contacts ministériels UE/Belarus et étendu l'interdiction de visa à l'encontre des ministres biélorusses et de certains autres hauts fonctionnaires, tout en appelant ses membres à s'engager activement pour soutenir les besoins de la population, de la société civile et de la démocratisation.

En **Moldova**, l'UE a encore intensifié ses efforts visant à appuyer le processus de médiation de l'OSCE afin de résoudre le conflit en Transnistrie.

En **Ukraine**, les événements qui ont entouré les élections présidentielles de décembre ont confirmé le choix manifeste du pays en faveur de la démocratie et de l'État de droit. L'entrée en fonction d'une nouvelle administration à la suite de l'élection présidentielle a créé les conditions propices à un engagement et des progrès notoires dans des domaines relevant du champ d'application de l'accord de partenariat et de coopération UE-Ukraine et au-delà, et en particulier, dans des secteurs clés tels que le renforcement des institutions démocratiques, le commerce, la réforme économique, la justice et les affaires intérieures.

La politique européenne de voisinage a également été étendue aux trois pays du Sud-Caucase que sont la **Géorgie**, l'**Arménie** et l'**Azerbaïdjan**, et la Commission a lancé le processus d'élaboration des rapports nationaux en vue de leur présentation au Conseil au printemps 2005. Trois conflits, «gelés» depuis plus de dix ans (Nagorno-Karabakh, Ossétie du Sud et Abkhazie), continuent à faire obstacle au développement de la région. Toutefois, la région semi-autonome d'Adjarie et

la Géorgie se sont réunifiées pacifiquement en mai 2004. Les changements politiques intervenus en **Géorgie** depuis la «révolution rose» ont amené le nouveau gouvernement à s'engager activement sur la voie de réformes démocratiques.

Le dialogue politique avec l'Asie centrale a progressé avec la visite, en mars 2004, du Commissaire aux Relations extérieures de l'époque. Toutefois, les processus électoraux qui se sont déroulés en 2004 au **Kazakhstan**, au **Kirghizstan**, au **Turkménistan** et en **Ouzbékistan** n'ont ni respecté les normes de l'OSCE ni celles convenues au niveau international.

### 2.2.2. Évolution de la coopération de l'UE

La politique européenne de voisinage fixe des objectifs ambitieux de partenariat avec les pays voisins de l'Est et du Sud dans un large éventail de domaines, objectifs qui reposent sur la ferme adhésion à des valeurs partagées et sur la réalisation de réformes politiques, économiques et institutionnelles. Une première étape prévoit que les instruments existants bénéficieront d'une coordination renforcée pour la période 2004-2006.

En 2004, l'UE a adopté, dans le cadre de la PEV, des plans d'action avec deux pays partenaires de la région (la **Moldova** et l'**Ukraine**). Ces plans d'action ont ensuite été avalisés par les conseils de coopération respectifs UE-Moldova et UE-Ukraine. Leur mise en œuvre permettra de nouer des relations de plus en plus étroites en approfondissant la coopération politique et en ouvrant, dans une large mesure, la voie à l'intégration économique.

Le règlement TACIS, qui doit expirer le 31 décembre 2006, ne sera pas révisé. À compter de 2007, un nouvel instrument financier sera en effet créé: l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). La lutte contre la pauvreté se trouve de plus en plus au cœur de l'action communautaire, aussi bien dans la planification au titre de TACIS que dans le cadre de l'IEVP.

Des conseils de coopération ont été établis avec la plupart des pays et un Conseil de partenariat permanent a été instauré avec la **Russie**. Les programmes TACIS doivent y être réorientés afin de nouer des liens plus étroits avec les quatre espaces communs et être revus à la baisse compte tenu de l'évolution économique de la Russie et des besoins des autres pays. Il faut espérer que les négociations sur un ensemble de feuilles de route relatives à la création des quatre espaces communs pourront être conclues lors du prochain sommet UE-Russie qui se tiendra en mai 2005. Ces espaces communs fixeront le programme de coopération à moyen terme entre l'UE et la Russie.



<sup>(2)</sup> COM(2004)373 final du 12 mai 2004.



Pour les **nouveaux États indépendants occidentaux (NEIO)**, la politique européenne de voisinage sera le principal cadre de programmation et de définition des priorités. La part du budget TACIS allouée à l'**Ukraine** et à la **Moldova** n'a cessé – et continue encore – d'augmenter, l'objectif étant de renforcer la capacité institutionnelle de ces pays à participer pleinement à la PEV. La Commission s'est aussi investie activement dans la recherche de fonds supplémentaires pour reconstituer le fonds pour la réalisation d'un massif de protection à Tchernobyl et a largement pris part aux efforts entrepris pour aboutir à un accord rapide sur le prêt destiné à financer le projet «K2R4» <sup>(23)</sup>.

Conjointement avec la Banque mondiale, la Commission a organisé une conférence des donateurs en juin 2004, lors de laquelle la communauté internationale s'est engagée à verser un total de 850 millions d'euros pour soutenir les efforts de réforme du gouvernement géorgien. Conformément à ces engagements, la Commission a proposé d'allouer 125 millions d'euros sur la période 2004-2006. Le budget TACIS en faveur de la **Géorgie** a presque doublé en 2004, passant à 27 millions d'euros.

Compte tenu de l'élargissement de l'UE et de l'adoption de la politique européenne de voisinage, la Commission et les treize pays de la mer Caspienne et de la mer Noire sont convenus, fin-2004, d'engager un nouveau processus de coopération en vue de l'intégration progressive de leurs marchés respectifs de l'énergie et des transports.

Suite à la proposition de la Commission, visant à conclure un accord de partenariat et de coopération avec le **Tadjikistan**, le Conseil a conclu un accord intérimaire en août 2004, qui a donné un nouvel élan à la coopération, ouvrant la voie à un dialogue renforcé.

### 2.2.3. Mise en œuvre

En 2004, des programmes d'action TACIS ont été adoptés pour tous les pays de la région, à l'exception du **Belarus** et de la **Moldova** dont les programmations sont bisannuelles, ainsi que pour les programmes régionaux et transfrontaliers, et notamment les premiers programmes de voisinage européens. Dans la foulée de l'élargissement de 2004, TACIS a en particulier mis l'accent sur l'introduction des nouveaux programmes de voisinage. En termes budgétaires, un montant total de 504 millions d'euros a été engagé en 2004. La signature tardive des conventions de financement par plusieurs pays partenaires explique la baisse des paiements, qui ont atteint 359 millions d'euros.

S'agissant de la répartition des fonds par secteur de coopération en 2004, les secteurs sociaux représentent, comme les années antérieures, la plus grosse part du budget, absorbant 55 % de la totalité des fonds. L'aide aux infrastructures économiques vient en deuxième position, avec 29 % de l'aide extérieure gérée par EuropeAid en 2004, suivie des questions multisectorielles/transversales, qui représentent 13 % du total.



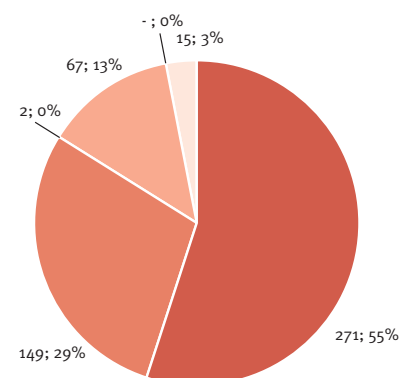
<sup>(23)</sup> Ce prêt vise à financer la mise en service des deux centrales nucléaires (Khmelnitsky et Rivne), appelées à remplacer celle de Tchernobyl.

TABLEAU 5 | AIDE EXTÉRIEURE FINANCÉE SUR LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMISSION GÉRÉE PAR EUROPEAID (PÉRIODE 2000-2004)

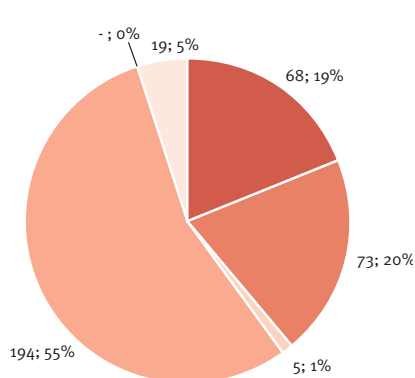
En millions d'euros	2000	2001	2002	2003	2004
Engagements	449	426	432	504	504
Paiements	468	402	384	396	359

TABLEAU 6 | VENTILATION PAR SECTEUR DE L'AIDE EXTÉRIEURE FINANCÉE SUR LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMISSION GÉRÉE PAR EUROPEAID EN 2004

ENGAGEMENTS EN MILLIONS D'EUROS



PAIEMENTS EN MILLIONS D'EUROS



- Infrastructures et services sociaux
- Infrastructures et services économiques
- Secteurs de production
- Plurisectorielle/transversale
- Aide sous forme de produits de base et aide par les programmes généraux
- Autres

APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement).



Le passage à une économie de marché et le renforcement de la démocratie et de l'État de droit dans les pays partenaires constituent les objectifs prioritaires généraux inscrits dans le plan de gestion annuel d'EuropeAid pour 2004. Ces objectifs ont été atteints grâce aux initiatives importantes lancées dans les domaines suivants:

- réforme institutionnelle, juridique et administrative;
- secteur privé et développement économique;
- conséquences sociales de la transition;
- réseau d'infrastructures;
- sûreté nucléaire;
- soutien aux réformes institutionnelles, juridiques et administratives.

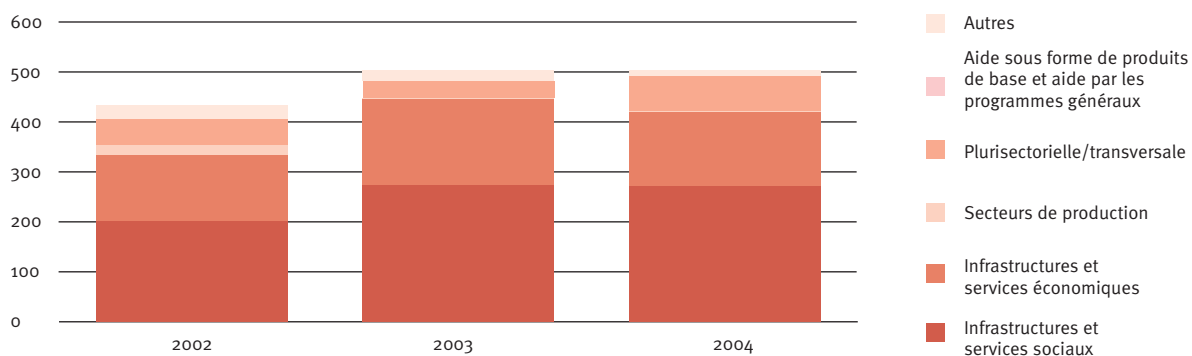
L'une des grandes priorités du programme TACIS est l'action dans le domaine de la réforme institutionnelle, juridique et administrative, qui consiste notamment à aider les pays partenaires à honorer leurs obligations au titre des accords de partenariat et de coopération (APC). En Russie, par exemple, une assistance juridique a été fournie à la Douma afin d'améliorer son fonctionnement administratif et de renforcer ses techniques modernes d'établissement du budget. Justice, droit et sécurité sont trois des priorités de l'assistance TACIS qui continuent de gagner en importance. En 2004, une attention particulière a été portée au développement des systèmes d'asile, des politiques migratoires et de la gestion des frontières, notamment en **Ukraine**, en **Azerbaïdjan** et en **Asie centrale**. La lutte contre la criminalité organisée, et notamment le trafic de drogues et la traite des êtres humains, s'est opérée dans le cadre du CADAP (plan d'action antidrogue pour l'Asie centrale) et de l'initiative BOMCA (initiative de gestion des frontières pour l'Asie centrale). Ces programmes existent également dans le Caucase et en **Moldova**.

Enfin, il importe de souligner l'implication de TACIS dans le domaine de la société civile, une part de chaque budget national étant affectée au soutien des ONG et des associations professionnelles, par le biais de microsubventions.

#### PLUS DE DÉMOCRATIE GRÂCE AUX ONG SOCIALES

Mis en œuvre sur deux ans en Russie et doté d'un budget de 2 millions d'euros, le projet «Promotion de la démocratie grâce aux ONG sociales» a élaboré des mécanismes de coopération entre le gouvernement, les autorités municipales et les ONG pour la fourniture de services sociaux aux groupes de population vulnérables. Dans le cadre du projet, une équipe d'experts est intervenue aux niveaux fédéral et local en analysant la législation sur la fourniture de services sociaux par les ONG et en œuvrant à la finalisation de la loi sur l'ordre social. Sur la base de cette loi finalisée, une série de 12 projets a été mise en œuvre dans diverses régions pilotes (zones urbaines et rurales) en vue d'établir des mécanismes de coopération associant différents organisations et bénéficiaires et s'adaptant avec souplesse à la situation locale. Un processus de formation intégrée de tous les prestataires de services sociaux (y compris les autorités municipales et les ONG) a été mis au point et testé. L'une des clés du succès du projet tient au fait que chaque administration est intervenue en tant que partenaire, notamment au niveau des autorités régionales et locales, avec l'implication de différents acteurs. Le projet a aidé les administrations à gagner la confiance des ONG sociales, jetant ainsi les bases de la viabilité des actions communes engagées.

TABLEAU 7 | VENTILATION PAR SECTEUR DE L'AIDE EXTÉRIEURE FINANCÉE SUR LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMISSION GÉRÉE PAR EUROPEAID. ENGAGEMENT 2002-2004



APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement). Montants en millions d'euros.

## Soutien au secteur privé et aide au développement économique

Dans toute la région des NEI, d'importants efforts ont été consentis pour aider les États partenaires à passer, dans le cadre d'un processus de privatisation, d'une économie à planification centrale à une gouvernance d'entreprise transparente et efficace. TACIS continue à concentrer près d'un tiers de son soutien sur le secteur privé et sur le développement économique. En **Russie** et en **Ukraine**, la CE a décidé de mettre l'accent sur l'aide au développement des PME. En outre, une attention particulière a été accordée à l'intégration de la Russie dans l'économie mondiale. En témoignent notamment des projets à caractère commercial concernant les régimes douaniers et les règles sanitaires et phytosanitaires, identifiés comme des domaines cruciaux pour la poursuite du développement des relations économiques entre l'UE et la Russie. L'accent est également mis sur l'assistance liée au commerce en Asie centrale, le but étant d'aider le **Kirghizstan** à honorer les obligations liées à son adhésion à l'OMC, et d'épauler le **Kazakhstan** et l'**Ouzbékistan** dans leurs candidatures d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce.

## Aide destinée à atténuer les conséquences sociales de la transition

2004 a été l'année de démarrage d'une stratégie à moyen terme visant à réduire la pauvreté dans des régions pilotes de l'**Ouzbékistan**, du **Kirghizstan** et du **Tadjikistan**. Dans les deux derniers pays, TACIS complète l'assistance fournie par d'autres instruments tels que l'aide humanitaire et le programme pour la sécurité alimentaire, créant ainsi une approche globale liant l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement.

TACIS a également continué à soutenir la lutte contre les maladies transmissibles, notamment le VIH/Sida et la tuberculose. Dans ce contexte, le programme a aidé à la réforme des services de santé publique et des services d'aide sociale connexes.

L'aide au titre de TACIS a également été maintenue dans le domaine de l'enseignement supérieur et technique. Un projet visant à promouvoir un «Partenariat social dans les domaines de l'éducation et de la formation» a été lancé en **Ouzbékistan** et un autre au **Tadjikistan** sur la «mise en adéquation du système d'enseignement et de formation professionnelle avec le marché du travail», l'objectif étant de faire en sorte que la main d'œuvre tadjike réponde mieux aux besoins du marché de l'emploi.

Le programme Tempus a continué à bénéficier d'un soutien <sup>(24)</sup>. En 2004, la Commission européenne s'est engagée à hauteur de 18 millions d'euros en faveur de projets de coopération universitaire impliquant des institutions des pays TACIS. Les projets financés étaient

axés sur les priorités nationales telles que la réforme des programmes d'enseignement et la création de systèmes d'assurance qualité et d'agrément.

## Sûreté nucléaire

La Commission européenne a réalisé d'importants investissements pour améliorer la culture de sûreté et la situation sur le terrain, principalement en **Ukraine** et en **Russie** mais aussi au **Kazakhstan** et en **Arménie**. L'année 2004 a connu des avancées majeures dans la gestion des projets en cours et dans le nombre de projets très importants entrepris. Conformément à la nouvelle approche élaborée en 2003, les procédures d'attribution de vastes projets d'amélioration des centrales ont été lancées en 2004 en faveur de l'Ukraine (améliorations dans le Sud de l'Ukraine, Rovno et Khmelnytskyi). Des projets d'envergure similaire ont été engagés en **Russie** (Novovoronezh, Smolensk).

Dans le secteur des déchets nucléaires, 2004 a également vu le démarrage du partenariat pour l'environnement dans le cadre de la dimension septentrionale (NDEP), avec la mise en place du plan directeur stratégique qui servira de base à la future mise en œuvre du Fonds sous l'égide de la BERD.

Le démantèlement, dans le respect de l'environnement, de la centrale nucléaire de Tchernobyl, se poursuit grâce à l'aide apportée par le Fonds pour la réalisation d'un massif de protection, qui a absorbé la dernière tranche de la somme totale promise et s'accompagne de la construction d'une usine de retraitement des déchets radioactifs, qui devrait être opérationnelle en 2005-2006.

## Coopération régionale

Le programme régional continue à mettre l'accent sur la coopération dans les domaines de l'énergie et des transports d'une part et de la lutte contre la criminalité d'autre part.

En 2004, une assistance a été fournie afin de poursuivre l'intégration des réseaux énergétiques (notamment les oléoducs et les gazoducs) dans le cadre du programme d'assistance technique INOGATE, de renforcer les corridors de transport grâce au programme TRACECA (Corridor de transport Europe-Caucase-Asie) et d'améliorer la coopération en matière de protection de l'environnement, et en particulier en ce qui concerne les ressources en eau.

Une aide a également été apportée à la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée (blanchiment d'argent et traite des êtres humains). TACIS poursuivra, par ailleurs, son action de lutte contre la drogue dans le cadre du BUMAD (programme de lutte contre la drogue pour le Belarus, l'Ukraine, la Moldova) dans les NEI occidentaux, du SCAD (programme de lutte contre la drogue pour le Sud-Caucase) dans le Sud du



<sup>(24)</sup>  
[http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/tacis/tempus\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/tacis/tempus_en.htm)

Caucase et du CADAP (programme de lutte contre la drogue pour l'Asie centrale) en Asie centrale. Tous ces programmes font partie d'une approche globale visant à promouvoir la gestion intégrée des frontières dans le cadre du programme BOMCA (gestion des frontières en Asie centrale).

Bien que la coopération régionale entre plusieurs pays de la région se heurte parfois à des résistances dues à des conflits et des différends régionaux, les programmes ont contribué à améliorer la situation en offrant des opportunités de coopération lors de leur mise en œuvre. La gestion des frontières constitue également l'un des points fondamentaux de ces programmes, notamment dans le contexte de la politique européenne de voisinage.



#### RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES HAUTS RESPONSABLES DU SECTEUR DES TRANSPORTS

Le projet de renforcement des capacités des hauts responsables du secteur des transports (Arménie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldova, Ouzbékistan, Roumanie, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie, Ukraine) a enregistré des avancées majeures en 2004. Ce projet, mis en œuvre dans le cadre du programme TRACECA (corridor de transport Europe-Caucase-Asie) a pour objectif de transmettre aux ministères et agences concernés le savoir-faire et les bonnes pratiques de l'Europe occidentale dans le domaine des douanes et de la facilitation du transport de transit. Ce transfert s'effectue par l'organisation de formations/ séminaires et de voyages d'étude pour les hauts responsables du secteur des transports. Les résultats de la première phase du projet sont très positifs, plus de 300 hauts responsables de tous les pays ayant participé activement aux différents cours de formation qui ont été organisés. Les représentants du secteur public comme du secteur privé ont confirmé l'utilité de la formation dispensée pour le développement du transport de transit dans leurs pays respectifs. Le projet contribue aussi de façon significative au renforcement des capacités de la CIG (conférence intergouvernementale) TRACECA et des commissions nationales, et joue un rôle important pour la promotion de l'harmonisation de la législation, des normes, des règles et des procédures relatives au secteur des transports de la région.

Outre la conférence ministérielle précitée UE-mer Noire-mer Caspienne sur l'énergie, une conférence ministérielle similaire sur la coopération régionale dans le secteur des transports s'est tenue à Bakou en novembre 2004.

#### Coopération transfrontalière

Le programme TACIS de coopération transfrontalière reflète les objectifs politiques de l'Europe élargie et de la politique européenne de voisinage. Il vise à relever les défis communs posés par la proximité géographique, tels que le développement économique des zones frontalières, l'environnement, les maladies transmissibles, l'immigration clandestine, les trafics et les contacts entre les peuples.

Le programme d'action 2004 en matière de coopération transfrontalière se compose de deux volets: la Facilité du projet de voisinage (23 millions d'euros) et le franchissement des frontières (20 millions d'euros). Les projets de voisinage ouvriront la voie à la mise en œuvre du nouvel instrument de voisinage en 2007 en développant les capacités de gestion et en promouvant la constitution d'une réserve de projets à financer.

#### 2.2.4. Évaluation de la contribution communautaire à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

L'infrastructure sociale dont ont hérité certains pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale (quelles que soient leur qualité, leur efficacité, leur fiabilité et leur accessibilité) pourrait expliquer, qu'au début des années 90, ces derniers aient présenté des indicateurs statistiques sociaux plus favorables que ceux de certains pays d'autres régions aux niveaux de revenu similaires. Par ailleurs, il est possible que les premières phases de la transition aient correspondu à une détérioration de certains indicateurs sociaux, comme les niveaux de pauvreté. Plus récemment, sous l'effet de la forte croissance enregistrée dans toute la région, la pauvreté a amorcé un recul, en particulier dans des pays tels que le **Kirghizstan**, la **Moldova** et la **Russie**. Néanmoins, la croissance va encore devoir s'accélérer pour que la région puisse atteindre l'OMD de réduction de la pauvreté. La réalisation des objectifs en matière d'éducation, de santé et d'environnement va nécessiter d'importantes réallocations de ressources et de profondes réformes du secteur public et des institutions.

Bien que le règlement TACIS ne mentionne pas la réduction de la pauvreté comme l'un de ses objectifs directs, il contribue néanmoins à lutter contre la pauvreté par le biais de réformes institutionnelles et de mesures visant à atténuer les conséquences sociales de la transition. De plus, les programmes d'action annuels de pays comme l'**Arménie**, l'**Azerbaïdjan**, la **Géorgie**, le **Kirghizstan**, la **Moldova** et le **Tadjikistan**, pour lesquels a été élaboré un document de stratégie de réduction de la pauvreté, y font désormais explicitement référence. Dans le cadre du document de stratégie 2002-2006 pour l'Asie centrale, les premiers projets de réduction de la pauvreté ont débuté en **Ouzbékistan**, au **Kirghizstan** et au **Tadjikistan**. Les deux

derniers pays bénéficient également du programme pour la sécurité alimentaire.

S'agissant de l'OMD «Éducation», plusieurs pays de la région ont progressé vers la concrétisation de l'éducation primaire pour tous, même si l'**Arménie**, le **Belarus**, la **Géorgie** et le **Tadjikistan** doivent encore réaliser des progrès considérables pour atteindre cet objectif à l'horizon 2015. La situation relative à l'égalité des sexes dans l'éducation devra faire l'objet d'un suivi, dans la mesure où de graves contraintes budgétaires semblent faire obstacle à la fréquentation scolaire dans de nombreux pays de la région, bien que les OMD y aient presque (ou déjà) été atteints.

Les OMD en matière de santé constituent le plus gros défi pour la région. Compte tenu des tendances actuelles, la plupart des pays du Caucase et d'Asie centrale n'atteindront pas les OMD en ce qui concerne la mortalité infantile et maternelle. Les progrès accomplis en matière de réduction des taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans sont peut-être limités du fait que les taux d'utilisation des hôpitaux secondaires sont souvent inférieurs aux moyennes internationales. Des inquiétudes pèsent également sur la qualité et les montants à déboursier qui n'incitent pas à se faire soigner. En ce qui concerne la réduction de la mortalité maternelle, des facteurs comme la pauvreté, l'éloignement et le mauvais fonctionnement des réseaux hospitaliers inhibent tout progrès et, dans certains cas comme celui de la **Géorgie**, les décès maternels sont plutôt en phase ascendante. Toutefois, la situation est sensiblement meilleure en **Azerbaïdjan**, au **Belarus** et en **Ukraine**, où ces OMD ont déjà été atteints ou sont en passe de l'être.

Même si, en termes absolus, les chiffres sont inférieurs à ceux d'autres régions, la région est actuellement en proie à une épidémie de VIH qui enregistre les taux de croissance les plus rapides au monde. TACIS contribue à la lutte contre la propagation des maladies transmissibles telles que le VIH/Sida et la tuberculose, notamment en **Azerbaïdjan** et en **Ukraine**.

Si, du point de vue de l'accès aux ressources en eau, la région semble tirer son épingle du jeu, peu d'investissements ont en revanche été faits dans les infrastructures d'approvisionnement en eau et la qualité de l'eau devient très problématique. L'initiative de l'UE dans le domaine de l'eau vise à mettre l'eau potable en conformité avec les normes biologiques et chimiques. À cet égard, un projet concernant le développement de la convention-cadre relative à la mer Caspienne et de stratégies de protection du milieu marin a été approuvé en 2004. Un autre projet, visant à approfondir la coopération environnementale dans la région de la mer Noire par un renforcement des institutions et de la collaboration régionale, a été accepté. Ce projet vise également à intensifier la coopération pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'exécution de la législation relative à l'eau en **Moldova**, en **Ukraine**,

en **Russie** et en **Géorgie**, compte tenu des plans d'action convenus par la Commission de la mer Noire.

### 2.2.5. Coopération avec les États membres et les autres donateurs

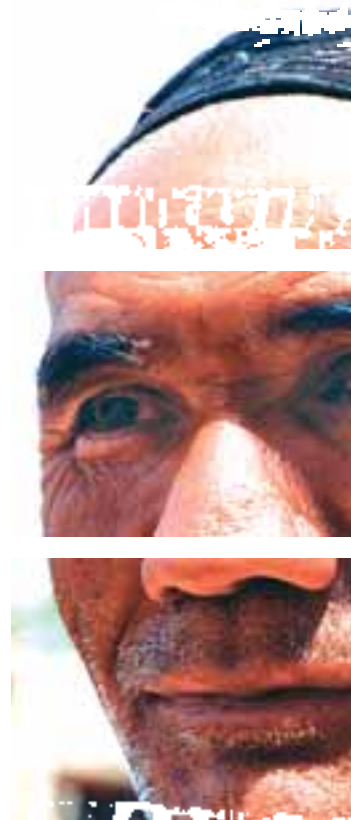
La coopération avec les autres donateurs des pays TACIS continue à s'intensifier.

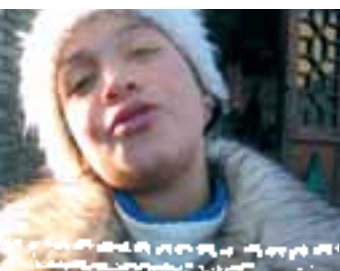
En **Géorgie**, la coordination avec l'Allemagne, les instances américaines et la Banque mondiale a été améliorée dans le domaine des réformes judiciaires et de l'application des lois. La coopération sera étendue aux ONG compétentes actives dans ce domaine. Dans le secteur des soins de santé primaire, la délégation de la CE a signé un protocole d'accord avec le ministère géorgien de la Santé, la Banque mondiale et le Département britannique pour le développement international (DFID) sur une approche et des mesures de coopération communes. La coopération a été intensifiée en **Ukraine** et en **Moldova** grâce au lancement, par la délégation de la CE de Kyiv, d'un processus visant à l'adoption d'une approche sectorielle. Cette nouvelle approche amène la Commission européenne à participer à des groupes de travail communs de plus en plus nombreux. Certains d'entre eux sont déjà opérationnels (comme dans le secteur de la santé), d'autres suivront.

En **Azerbaïdjan**, plusieurs projets sont coordonnés avec la BERD dans le secteur des transports, ainsi qu'avec la Banque mondiale pour des projets relatifs à la protection sociale. L'aide aux services de gestion des frontières et aux douanes est également coordonnée avec les États-Unis. En général, la coordination avec la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement (BAD) concernant la mise en œuvre de l'approche fondée sur les documents de stratégie de réduction de la pauvreté est considérée comme un élément fondamental et est donc fortement encouragée.

En **Russie**, la délégation de la CE entretient un dialogue régulier avec les ambassades des États membres, les institutions financières internationales et d'autres donateurs importants. Le principe d'une série de réunions de coordination avec les États membres de l'UE organisées tous les trois mois par la délégation a été instauré.

En **Asie centrale**, la coordination entre les donateurs s'est intensifiée, entre autres grâce à l'ouverture des délégations régionalisées au **Tadjikistan** et au **Kirghizstan**. Ce dernier est en outre, un pays pilote pour la mise en œuvre de la déclaration de Rome sur l'harmonisation des activités des donateurs. Un comité directeur composé de représentants des gouvernements et de la communauté des donateurs a été mis en place dans ce contexte.





## 2.2.6. Aperçu du suivi axé sur les résultats

En 2004, 282 projets dotés d'un budget total de 479 millions d'euros ont fait l'objet d'un suivi dans cette région et donné lieu à l'établissement de 419 rapports, qui font globalement état de très bons résultats: cela fait maintenant deux ans que ces derniers se maintiennent, à quelques variations près, statistiquement négligeables <sup>(\*)</sup>.

2004 est la première année d'application intégrale du suivi axé sur les résultats, qui remplace désormais l'ancien ratio activité/intrant.

Une bonne notation des critères «efficacité», «impact» et «viabilité» dans le cadre de TACIS reflète généralement une formulation adéquate d'objectifs réalisables qui, lorsqu'elle se double d'une «efficacité» de mise en œuvre correcte et d'un soutien approprié de partenaires bien définis au projet, offre de réelles perspectives en termes de contribution à des objectifs plus larges. Dans le même temps, cet environnement renforce l'appropriation des projets, ce qui se traduit à son tour par une meilleure «viabilité». Les projets TACIS procèdent à une mise à jour opérationnelle de la programmation au début de la mise en œuvre effective, ce qui contribue aux chances de réussite.

<sup>(\*)</sup>  
Pour de plus amples informations sur la méthodologie et les notations, prière de se référer au chapitre 5.8.2.

## 2.2.7. Conclusions et perspectives

Avec l'élargissement de l'UE, plusieurs pays d'Europe orientale et du Sud du Caucase sont devenus des voisins immédiats. Face à cette nouvelle donne, la Commission européenne a proposé de remplacer TACIS et les autres instruments par un nouvel instrument de voisinage à compter de 2007. L'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) proposera une approche plus globale à l'égard des opportunités et des défis posés par la plus grande proximité géographique de l'UE et de ses voisins. Il favorisera une intégration économique progressive et une coopération politique approfondie.

Il est également proposé de couvrir la coopération de l'UE avec les pays d'Asie centrale par un nouvel instrument financier à compter de 2007: celui-ci soutiendra la coopération au développement et la coopération économique, dans le but, à terme, de réduire la pauvreté.

Entre-temps, TACIS assure la transition vers ces nouveaux instruments. Accélérer et améliorer la qualité des programmes d'assistance dans la région restera la priorité de la Commission. Pour ce faire, il conviendra de déléguer davantage aux délégations de la CE dans la région, de renforcer ces délégations et d'introduire de nouvelles initiatives, notamment dans le cadre des programmes de voisinage et transfrontaliers.

TABEAU 8 | MESURE DE L'IMPACT: RÉSULTATS DES PROGRAMMES, PAR SECTEUR PRIORITAIRE, DANS LE CADRE DE TACIS (2004)

	Commerce et développement	Intégration régionale	Politiques macro-économiques et secteurs sociaux	Transport	Sécurité alimentaire et développement rural	Capacité institutionnelle et bonne gouvernance	Autres	Total/Moyenne
Nombre de projets suivis	98	-	41	12	31	83	17	<b>282</b>
Millions d'euros couverts	153,4	-	71,8	20,2	57,7	156,6	19,3	<b>479,0</b>
Scores	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertinence	2,79	-	2,75	2,45	2,55	2,56	2,75	<b>2,66</b>
Efficacité	2,69	-	2,86	2,95	2,70	2,57	2,90	<b>2,70</b>
Efficacité	2,83	-	3,00	2,90	2,70	2,63	2,85	<b>2,78</b>
Impact	2,84	-	2,95	2,65	2,84	2,69	3,00	<b>2,80</b>
Viabilité	2,90	-	2,88	2,65	2,75	2,68	3,00	<b>2,80</b>
<b>Moyenne</b>	<b>2,81</b>	-	<b>2,89</b>	<b>2,72</b>	<b>2,71</b>	<b>2,63</b>	<b>2,90</b>	<b>2,75</b>

Les scores peuvent aller de 4 (performance excellente) à 1 (graves déficiences sur le plan de la performance). Un score de 2,5 indique que le projet est en bonne voie et suit le déroulement prévu.

## 2 | 3 MÉDITERRANÉE, PROCHE-ORIENT ET MOYEN-ORIENT

### 2.3.1. Introduction

Le processus de Barcelone, les accords d'association et les plans d'action de la politique européenne de voisinage (PEV) constituent le cadre stratégique d'un partenariat euro-méditerranéen renforcé. Bien que l'année 2004 ait été marquée par la poursuite du conflit au Proche-Orient et de la guerre en Irak, certains événements stratégiques prometteurs se sont produits. En Irak, l'élection d'une Assemblée nationale de transition et d'un Conseil de gouvernement, ainsi que l'élection de la nouvelle Assemblée kurde, ont été autant d'avancées démocratiques importantes, que l'on ne peut ignorer. À citer également, parmi les développements majeurs, la Conférence des pays voisins tenue à Sharm el Sheikh, le transfert du pouvoir de l'Autorité provisoire de la coalition au gouvernement intérimaire irakien le 28 juin 2004, et la mise en œuvre du soutien des donateurs par le biais du Fonds international pour la reconstruction de l'Irak (IRFFI). Dans le conflit au Proche-Orient, l'année a donné de sérieuses raisons d'espérer avec la relance du processus de paix, la préparation des prochaines élections présidentielles palestiniennes et les perspectives de mise en œuvre du retrait israélien de la bande de Gaza en 2005.

Sur le plan économique, les pays de la région sud-méditerranéenne sont encore caractérisés par un fort taux de chômage et une stagnation du revenu moyen, près de dix fois inférieur au niveau européen. La croissance constitue, de ce fait, un objectif économique et politique vital pour tous ces pays. Le processus de réforme économique s'est poursuivi en 2004, mais une accélération sera nécessaire dans la plupart de ces pays pour relever les défis que constituent la croissance et le développement durable. Pour y parvenir, les pays méditerranéens devront dynamiser le secteur privé en créant un environnement plus favorable aux investissements intérieurs et étrangers. Cela suppose la création d'un cadre réglementaire approprié, garantissant les droits de propriété, stimulant la réforme de l'administration publique et des pans de l'économie détenus par l'État, et assurant la restructuration et la modernisation du secteur financier.

### 2.3.2. Évolution de la coopération de l'UE

#### Priorités et initiatives clés au cours de 2004 dans la région méditerranéenne

La Commission a poursuivi la mise en œuvre de la coopération euro-méditerranéenne, et notamment du programme MEDA, visant à promouvoir un développement économique et social durable en éradiquant la pauvreté dans les pays tiers méditerranéens. Cela l'a aussi amenée à proposer des mesures susceptibles de promouvoir le dialogue interculturel et l'appui à la démocratie et au développement dans les sociétés civiles sud-méditerranéennes. En complément des programmes méditerranéens existants, la Commission a commencé à développer des relations plus étroites, davantage axées sur l'intégration et plus harmonieuses avec les voisins orientaux et méridionaux de l'UE élargie. Le lancement effectif de la politique européenne de voisinage et la stabilisation du Moyen-Orient sont donc restés au centre des efforts déployés par la Commission en 2004.

#### Stabilité et intégration régionale renforcées

Au Moyen-Orient, les perspectives en matière de coopération régionale se sont améliorées après l'annonce, par Israël, de son plan de désengagement de Gaza et de certaines parties de la Cisjordanie. D'autres événements incitant à un certain optimisme ont été la transition politique au sein de l'Autorité palestinienne et les préparatifs en vue des élections présidentielles palestiniennes, prévues en janvier 2005, avec le soutien de l'UE et en présence d'observateurs européens neutres.

Les cinq premiers plans d'action nationaux des partenaires méditerranéens dans le cadre de la PEV, élaborés en étroite consultation avec les autorités nationales des pays, ont été présentés par la Commission et adoptés par le Conseil européen en décembre 2004. Ces plans d'action ont fixé le cadre opérationnel de la future coopération bilatérale euro-méditerranéenne avec **Israël**, la **Jordanie**, le **Maroc**, l'**Autorité palestinienne** et la **Tunisie** sur une période de trois à cinq ans. Au niveau régional, la Commission a adopté le premier programme de voisinage, essentiellement axé sur les secteurs de l'énergie et des transports (35 millions d'euros pour la période 2004-2006), et notamment sur l'intégration du marché de l'électricité Euro-Maghreb, la création d'un marché du gaz Euro-Mashreq, le développement des interconnexions énergétiques entre Israël et la Palestine, la promotion d'un espace aérien euro-méditerranéen, le renforcement de la sûreté et de la sécurité maritimes, la promotion du projet Galileo et la création d'un Office des transports commun à Israël et à l'Autorité palestinienne.



### Développement économique et soutien aux réformes du secteur privé

La croissance économique de la région méditerranéenne a progressé dans la foulée de la hausse des prix du pétrole et de la forte croissance du commerce mondial. Toutefois, en dépit de cette embellie économique, les taux de croissance demeurent insuffisants pour relever le défi du chômage dans la région. En octobre 2004, l'Union européenne a finalisé son réseau d'accords d'association avec les partenaires méditerranéens grâce à la conclusion des négociations avec la **Syrie**, qui a donné un nouvel élan aux projets de coopération MEDA avec ce pays. Bien que l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix ait continué à nuire à la performance économique de la région, l'**Algérie**, l'**Égypte** et la **Syrie** ont manifesté un regain d'intérêt pour une réforme économique globale, visant notamment le commerce extérieur, le développement du secteur financier et la privatisation. Le programme MEDA a continué à fournir un appui essentiel dans ces domaines, tant dans le cadre des programmes de réformes sectorielles que par la fourniture d'une assistance technique.



des politiques, dans des secteurs tels que l'éducation et la formation professionnelle (**Maroc** et **Tunisie**). De nouvelles initiatives prometteuses de réduction de la pauvreté, axées sur des processus de développement local décentralisés, ont par ailleurs été lancées en partenariat avec les pays bénéficiaires (**Jordanie** et **Yémen**). Il convient en outre de mentionner que, suite à la Communication de la CE «Donner une nouvelle impulsion aux actions menées par l'Union européenne dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratisation avec les partenaires méditerranéens», de nouvelles initiatives visant à renforcer la démocratie et les droits de l'homme et à encourager une forte participation de la société civile ont été engagées en **Algérie**, au **Maroc**, au **Liban**, en **Jordanie**, en **Égypte**, en **Syrie** et au **Yémen**. Les droits socio-économiques, civils et politiques des femmes y font l'objet d'une attention particulière. Ces initiatives complètent les mesures déjà prises dans le cadre des programmes adoptés pour le **Maroc** et la **Tunisie**, ainsi que du programme régional visant à promouvoir le rôle des femmes dans la vie économique, pour améliorer l'accès des femmes à l'éducation, à la formation et au marché de l'emploi.

### Développement social et humain

Grâce à la formation et, plus généralement, aux programmes de renforcement des capacités gérés par EuropeAid, ainsi qu'à un dialogue permanent avec les parties prenantes et les bénéficiaires, l'aide sectorielle devient clairement un outil privilégié de la coopération de l'UE au développement social. 2004 a vu en effet, l'intensification des programmes axés sur la réforme

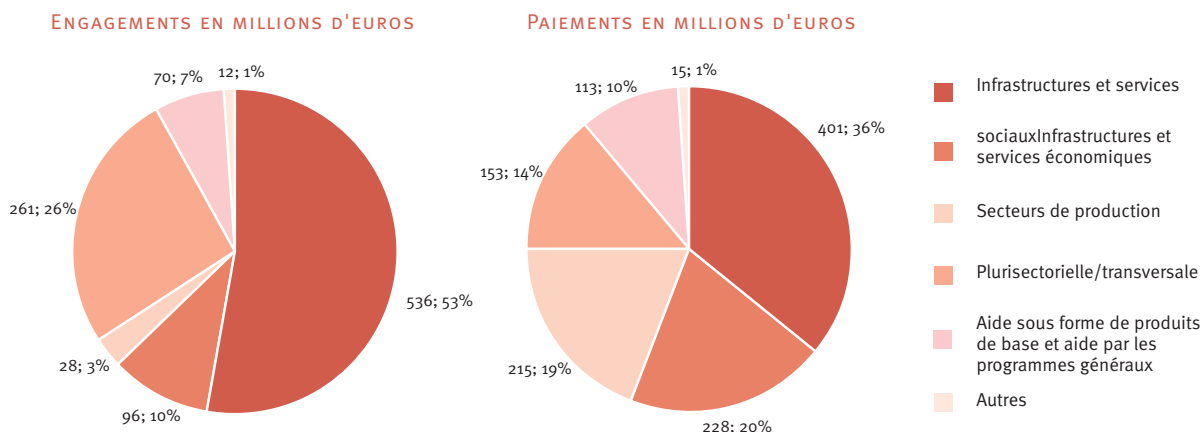
### 2.3.3. Mise en œuvre

En termes de performance financière, l'année 2004 a été une année record, avec un ratio paiements/engagements de 112 % pour toutes les lignes budgétaires Méditerranée et Moyen-Orient. Pour le seul MEDA, les engagements s'élèvent à 700 millions d'euros et les paiements à 800 millions d'euros, soit un ratio de 115 %. En effet, le montant total des paiements effectués pour la seule année 2004 est équivalent au

TABEAU 9 | AIDE EXTÉRIEURE FINANÇÉE SUR LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMISSION GÉRÉE PAR EUROPEAID (PÉRIODE 2000-2004)

En millions d'euros	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Engagements</b>	731	709	762	782	1 003
<b>Paiements</b>	459	488	707	700	1 125

TABEAU 10 | VENTILATION PAR SECTEUR DE L'AIDE EXTÉRIEURE FINANÇÉE SUR LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMISSION GÉRÉE PAR EUROPEAID EN 2004



APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement).



montant total des paiements effectués au cours de la période de MEDA I (1995-1999).

S'agissant de la répartition des fonds par secteur de coopération en 2004, une part croissante des engagements est allouée au secteur social, qui absorbe la plus grosse part du budget EuropeAid, soit 53 % de la totalité des fonds. L'aide aux questions multisectorielles/transversales vient en deuxième position avec 26 % de l'aide extérieure gérée par EuropeAid en 2004, l'aide aux infrastructures et services économiques représentant 10 % du total. Les 11 % restants ont été alloués aux secteurs de production et à divers autres programmes d'assistance.

Les activités de coopération bilatérales et régionales dans la région méditerranéenne ont été caractérisées par l'approbation et la mise en œuvre de programmes et de projets portant sur la réforme du secteur privé, l'intégration régionale, le développement social et humain, les accords d'association, la gouvernance et les infrastructures. Outre la mise en œuvre en cours du programme MEDA, 2004 a également vu le lancement effectif de la politique européenne de voisinage et montré des signes qui laissent entrevoir des perspectives de paix au Proche-Orient.

### Intégration régionale renforcée

En 2004, les activités de coopération régionale dans la région méditerranéenne ont représenté 20 % de la totalité des fonds engagés au titre du programme MEDA. Dans le cadre du programme justice, police et migration figurant au chapitre «Politique et sécurité» du processus de Barcelone, le volet justice étendant la coopération euro-méditerranéenne aux magistrats a été lancé, tandis que les premiers cycles de formation ont débuté pour les volets police et migration.

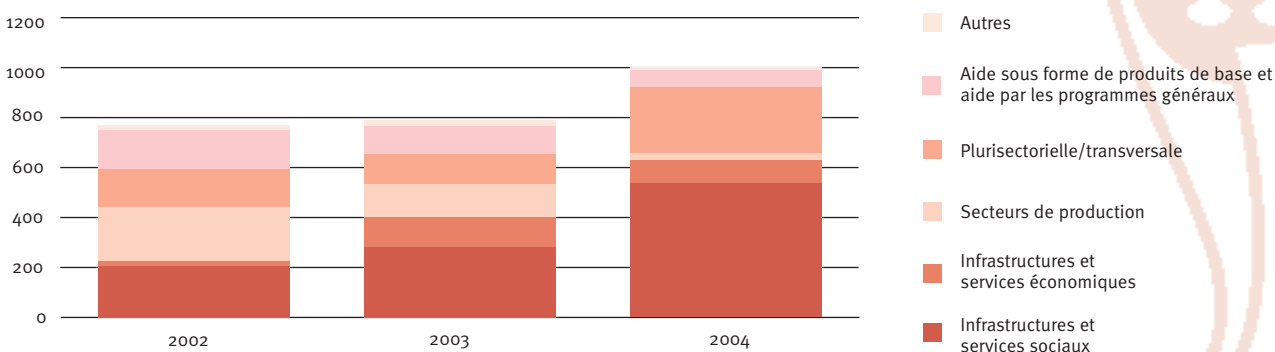
S'agissant du chapitre économique et financier, un certain nombre d'ateliers ont été organisés dans le cadre du programme de marché Euromed en vue de préparer la zone de libre-échange euro-méditerranéenne, et un projet a également été lancé pour aider les pays signataires de l'accord d'Agadir (Égypte, Jordanie, Maroc et Tunisie) à réaliser à plus petite échelle leur propre zone de libre-échange.

Le projet de transport Euromed a permis de dresser un état des lieux exhaustif des transports dans les pays partenaires méditerranéens. Un nouveau projet régional de navigation par satellite a été lancé pour promouvoir dans la région les applications et services issus de EGNOS (système européen de navigation par recouvrement géostationnaire) et Galileo. Deux programmes régionaux de formation ont été mis en route, l'un à destination des administrations publiques et l'autre sur l'éducation et la formation pour l'emploi. Divers projets régionaux dans les domaines de l'énergie (y compris de pompage photovoltaïque pour la production d'électricité), de l'environnement (voir ci-dessous) et de la société de l'information ont produit des résultats tangibles en 2004. Dans le cadre du programme EUMEDIS couvrant 21 projets pilotes dans les domaines de la santé, du commerce électronique, du tourisme et du patrimoine culturel, de l'innovation et de la recherche industrielles, de l'éducation et de la formation, des préparatifs ont été effectués en vue de la création d'un hôpital virtuel euro-méditerranéen (au sein du projet EMISPHER – Plateforme euro-méditerranéenne Internet et satellitaire pour la santé, l'éducation et la recherche). Le Programme MEDSTAT de coopération statistique a également été renforcé récemment.

Enfin, au chapitre social, culturel et humain, le 2<sup>e</sup> programme audiovisuel Euromed, axé notamment sur la distribution et la commercialisation de films, a été lancé. Un certain nombre d'expositions, de sessions de formation, de concerts et de mastères ont été organisés dans le cadre des divers projets sur le patrimoine Euromed, et des préparatifs ont été engagés dans le programme d'information et de communication. Dernière initiative et non des moindres: la création, en 2004, de la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures, dont MEDA financera une partie des activités.



TABLEAU 11 | VENTILATION PAR SECTEUR DE L'AIDE EXTÉRIEURE FINANCÉE SUR LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMISSION GÉRÉE PAR EUROPEAID. ENGAGEMENTS 2002-2004



APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement). Montants en millions d'euros.

### PRÉSERVATION ET GESTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE MARINE ET CÔTIÈRE (PROGRAMME RÉGIONAL) <sup>(26)</sup>

Ce projet, cofinancé dans le cadre du programme régional d'environnement (SMAP II), visait à soutenir sept pays méditerranéens dans le domaine de la conservation et de la gestion durable de leur diversité biologique marine et côtière. Le projet a contribué à l'élaboration de plans de gestion de zones protégées et à l'identification de sites abritant des habitats intéressants en vue de l'implantation de nouvelles zones protégées. Un écobilan des fonds marins a également été dressé dans le cadre de cette action. L'opération, qui a duré près de trois ans et a pris fin début 2005, a été menée dans les régions côtières d'Algérie, de Chypre, d'Israël, de Malte, du Maroc, de Syrie et de Tunisie. Ce projet présente la particularité de couvrir des écosystèmes entiers et de s'intéresser tant au versant marin que côtier. Les activités de renforcement des capacités, la consultation des intéressés, ainsi que les considérations relatives au développement du tourisme et à la gestion des activités de pêche, ont également été incluses. Ces activités ont été gérées par le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) basé en Tunisie, avec la participation de trois partenaires européens en France, Italie et Espagne.

### Développement économique et soutien aux réformes du secteur privé

Le maintien d'un cadre macroéconomique viable est une condition essentielle pour développer les échanges commerciaux et le secteur privé et assurer la stabilité sociale. Dans ce contexte, un certain nombre d'initiatives importantes ont été entreprises avec les pays méditerranéens en 2004. En étroite coordination avec la Banque mondiale, un nouveau programme de réforme sectorielle a ainsi été convenu avec le **Maroc** en vue d'améliorer la gestion des ressources budgétaires et humaines du pays: MEDA contribuera à ce programme à hauteur de 79 millions d'euros. En **Cisjordanie** et **Gaza**, des efforts importants ont été consentis pour améliorer la gestion des finances publiques, notamment par un renforcement des audits internes et externes. À ce titre, la Commission a versé un montant de 65 millions d'euros en faveur du Fonds fiduciaire de la Banque mondiale pour la réforme des finances publiques, créé par la Banque mondiale avec le soutien de la CE pour coordonner plus efficacement les contributions de la communauté internationale des donateurs. En **Syrie**, deux programmes importants ont été adoptés pour appuyer le processus de réforme économique: un programme d'aide au secteur bancaire d'un montant de 6 millions d'euros et un programme de 8 millions d'euros axé sur les domaines de compétence du ministère des Finances (fiscalité, gestion financière et budgétaire).

<sup>(26)</sup>

Site Web:  
<http://www.medmpa.net/>

<sup>(27)</sup>

<http://www.etf.eu.int/tempus.nsf>

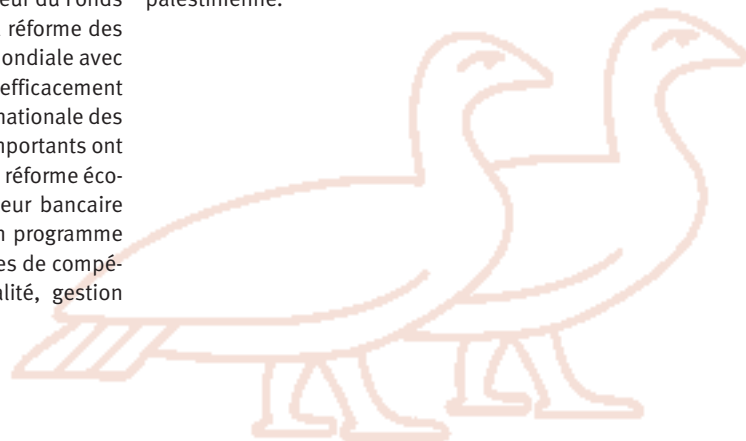
### Développement social et humain

En plus du portefeuille de projets en cours, onze nouveaux projets ont été engagés en faveur du développement social et humain dans la région MEDA. Ces nouveaux projets portent sur divers secteurs tels que l'éducation en **Algérie** et la formation professionnelle des réfugiés palestiniens en **Syrie** et au **Liban**. Des initiatives ont également été financées en **Jordanie** et au **Yémen** en vue de réduire la pauvreté grâce à des fonds d'action sociale et de développement local et de gérer l'impact social de la restructuration industrielle (secteurs du filage et du tissage) en **Égypte**.

La Commission européenne a par ailleurs poursuivi la mise en œuvre du programme Tempus <sup>(27)</sup>, lequel a été étendu aux pays MEDA en 2002. La mise en œuvre du programme a été guidée par les priorités nationales, axées sur des thèmes comme l'accréditation, l'assurance-qualité et la gestion des universités. En 2004, la Commission européenne a attribué un total de 23,3 millions d'euros à des projets de coopération universitaire impliquant des institutions des pays MEDA.

En 2004, la CE a alloué un montant total de 217,5 millions d'euros en faveur de la reconstruction en Irak, faisant de la Commission l'un des plus gros donateurs en termes de niveau de financement. Le financement a principalement transité par le Fonds international pour la reconstruction de l'**Irak**, via le Fonds fiduciaire des Nations unies et le Fonds fiduciaire de la Banque mondiale. Cette assistance était essentiellement destinée à aider les Irakiens à relever les défis de la vie quotidienne, par le biais de projets dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'hygiène, du développement rural, des activités génératrices de revenus, des droits de l'homme et de la société civile, ainsi que par un soutien électoral lors des élections de janvier 2005.

Sur le plan social, l'intervention de l'UE en faveur des **Territoires palestiniens** a continué à se focaliser sur les besoins les plus urgents, notamment dans le cadre du programme de services d'aide d'urgence du Fonds fiduciaire de la Banque mondiale (éducation et santé), ainsi que sur l'assistance technique à l'Autorité palestinienne.



## JORDANIE – AIDE À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ PAR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Ce programme d'aide doté d'un montant de 30 millions d'euros s'appuie sur l'expérience acquise en matière de développement local et de réduction de la pauvreté en Jordanie, à la suite du processus de décentralisation actuellement en cours en Jordanie, tout en élaborant des approches et des stratégies plus efficaces. Des plans multidimensionnels de développement local doivent s'attaquer aux problèmes économiques, sociaux, environnementaux et institutionnels qui affectent les conditions de vie des pauvres. Une assistance à la conception de stratégies de réduction de la pauvreté et de développement local est, en outre, fournie. Le programme renforcera les capacités et les compétences aux niveaux national et local ainsi qu'au niveau des gouvernorats. Les efforts déployés pour mener à bien la réforme politique sont appuyés par un programme d'approche sectorielle, mis en œuvre par l'intermédiaire du budget national et permettant aux autorités jordaniennes de lancer et de maintenir des processus de développement local viables dans les régions pauvres et d'offrir des perspectives d'amélioration des conditions de vie, notamment aux groupes de population en difficulté. Ces processus se traduiront par une fourniture accrue de services publics de qualité, un renforcement des capacités humaines et institutionnelles et la participation active des communautés locales.

### Accord d'association, gouvernance et infrastructures

Dans les domaines de l'appui institutionnel, de la gouvernance et de l'État de droit, plusieurs projets ont été élaborés ou mis en œuvre en réponse à l'importance croissante du volet justice et affaires intérieures dans les programmes de coopération avec les pays du sud de la Méditerranée, du Proche et Moyen-Orient.

Des projets portant sur les questions de migration et les réformes de l'appareil judiciaire ont été signés avec le **Maroc**, l'**Algérie** et la **Tunisie**. En **Syrie**, le projet de modernisation municipale a été finalisé et la convention de financement signée.

La mise en œuvre des programmes d'encadrement des accords d'association a progressé à un rythme régulier. Les premiers projets de «jumelage» dans la région ont été lancés par la **Jordanie**. Au **Maroc**, les premiers projets sont en phase finale d'élaboration. Les plans de travail annuels ont été approuvés pour le **Liban** et la **Tunisie**. Deux projets de «jumelage» ont été soumis par des administrations libanaises aux États membres. En ce qui concerne les programmes d'encadrement des accords d'association, et en particulier la composante «jumelage institutionnel», le siège de la Commission européenne élabore actuellement un cadre juridique et procédural commun pour toutes les régions concernées (PHARE, CARDS, TACIS et MEDA), qui comprend l'élaboration d'un thésaurus des projets existants et un manuel de procédures harmonisé.

En 2004, de nouveaux projets ont abordé les questions de l'eau et de l'environnement, notamment au **Maroc**, au **Liban** et en **Jordanie**. D'autres nouveaux projets ont concerné la réhabilitation des zones rurales en **Algérie** et le secteur des transports au **Maroc**.

### 2.3.4. Évaluation de la contribution communautaire à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Bien qu'une majorité de pays MEDA soient considérés comme des pays à revenu moyen, leur niveau actuel de développement, conjugué à la faible croissance économique, aux pressions démographiques, aux effets des réformes économiques et à une gouvernance controversée, a entraîné une paupérisation structurelle croissante de couches importantes de la population. Tous ces facteurs justifient de placer la lutte contre la pauvreté en tête des priorités des politiques de coopération de l'UE.

La coopération économique, qui fait l'objet d'un dialogue régulier avec les pays partenaires, apporte une contribution essentielle à la réduction de la pauvreté, en particulier en augmentant les capacités de croissance et en s'attaquant aux problèmes de l'emploi dans la région méditerranéenne. L'attention s'est donc, comme il se doit, portée sur différents aspects du volet «croissance économique» et du fonctionnement du marché de l'emploi.

Le soutien accordé par l'UE part du constat que des politiques économiques saines, garantes de croissance économique, constituent probablement le plus puissant moteur de réduction de la pauvreté. Dans le même temps, l'expérience montre que ces politiques ne suffisent souvent pas à combattre les multiples aspects du défi posé par la pauvreté. Les politiques sectorielles soutenues par la CE dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement et de l'eau visent par conséquent à assurer aux populations démunies un accès équitable aux services de base. Plus généralement, il convient de s'attaquer aux conséquences sociales de la transition économique par la mise en place de mécanismes de réduction des inégalités, notamment de mécanismes de protection sociale appropriés. Aussi, les politiques et les initiatives visant les groupes les plus vulnérables de la population ou les régions défavorisées, ont pour ambition de créer des opportunités génératrices de revenus par le biais de fonds de développement social ou de programmes à vocation territoriale. Outre la nécessité d'aider les plus démunis à surmonter leur sentiment d'impuissance, ces projets soutenus par l'UE reconnaissent l'importance de lancer des initiatives d'autonomisation afin d'élever les plus démunis de leur rang d'objets des politiques au statut de participants à leur propre avenir.



La lutte contre la pauvreté au niveau régional reste une priorité fondamentale du programme MEDA. Tel est, en tout cas, le but poursuivi par les opérations de promotion de l'investissement, comme les sessions de formation, les échanges de bonnes pratiques et d'autres activités déployées par le Réseau euro-méditerranéen des agences de promotion de l'investissement mis en place dans le cadre du programme ANIMA. Le guide Internet de l'investisseur méditerranéen vise un objectif similaire. Les programmes et projets renfermant un volet formation liée à l'emploi (Éducation et formation pour l'emploi, Patrimoine Euromed et Audiovisuel Euromed) contribuent également à créer des emplois, directement ou indirectement. Les programmes Patrimoine et Audiovisuel Euromed aident à développer les activités économiques existantes et à en mettre en place de nouvelles dans leurs domaines respectifs, créant ainsi de nouvelles perspectives d'emploi. Le nouveau projet Éducation et formation pour l'emploi soutiendra le travail indépendant et la création de microentreprises, en plus des initiatives visant à promouvoir l'adoption de politiques de l'emploi plus actives par les partenaires méditerranéens.



Les objectifs du Millénaire pour le développement de la région méditerranéenne englobent plusieurs priorités importantes. Il en est notamment ainsi de la viabilité écologique, qui est au cœur du programme régional SMAP (Programme d'actions prioritaires à court et moyen termes en matière d'environnement) et qui légitime la gestion locale intégrée de l'eau, ainsi que la gestion intégrée des déchets et des zones côtières et la lutte contre la désertification. Améliorer la bonne gouvernance fait également partie des objectifs stratégiques, notamment sous forme d'actions de formation menées au titre du programme justice, police et migration. Enfin, des questions importantes telles que le développement de la société de l'information et l'autonomisation des femmes sont également mises en évidence grâce aux projets pilotes menés dans le cadre de l'initiative Société de l'information euro-méditerranéenne (EUMEDIS), qui aide la région méditerranéenne à tirer profit de la société de l'information dans des secteurs comme la santé et le tourisme. En outre, le nouveau programme consacré au rôle des femmes dans la vie économique jouera un rôle majeur en faveur de l'autonomisation des femmes.

La coopération au développement a continué à se concentrer sur l'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales. Il s'agit notamment de créer de nouvelles perspectives d'emploi et d'améliorer la gestion des ressources en eau, l'approvisionnement en eau et l'accès à l'hygiène pour les populations locales. Les initiatives programmées dans le secteur de l'énergie encouragent l'amélioration du rendement énergétique et l'utilisation de sources d'énergie plus propres, essentiellement le gaz naturel.

### 2.3.5. Coopération avec les États membres et les autres donateurs

Le programme indicatif régional 2002-2004, qui a constitué le cadre des activités régionales menées au cours de l'année écoulée, tient compte des projets des autres donateurs. À cette fin, tous les programmes et projets régionaux doivent être approuvés par les représentants des États membres de l'UE siégeant au comité MED et adoptés par la Commission européenne. D'autres possibilités de consultation des représentants des États membres de l'UE et de suivi des activités régionales MEDA, sont offertes par les réunions du Comité euro-méditerranéen du processus de Barcelone (Comité Euromed), pour ce qui est du chapitre économique et financier de Barcelone, et par celles des hauts responsables du Partenariat euro-méditerranéen chargés des questions politiques et de sécurité dans les domaines relevant de leur compétence. Enfin, des réunions sont organisées régulièrement avec d'autres donateurs internationaux sur des thèmes pertinents comme l'environnement, l'énergie et les transports.

Outre le maintien d'un dialogue permanent avec les institutions de Bretton Woods, portant notamment sur les principales tendances économiques de la région sud-méditerranéenne, de nouvelles et importantes synergies opérationnelles ont été développées en 2004. L'élaboration du programme de réforme de l'administration publique au **Maroc** a ainsi ouvert la voie au premier accord spécifique dans la région entre la Banque mondiale et la Communauté européenne, posant le principe d'une coopération opérationnelle fondée sur l'élaboration et la supervision communes des programmes. Cette coopération vise non seulement à éviter les doubles emplois et à réduire les coûts supportés par les donateurs et les pays bénéficiaires, mais aussi à renforcer la capacité d'influer sur la conception et d'accompagner la mise en œuvre du processus de réforme dans les pays concernés. À noter également qu'une approche spécifique, fondée sur une coordination renforcée avec la Banque mondiale, a été adoptée pour le Fonds fiduciaire pour la réforme des finances publiques en **Cisjordanie** et à **Gaza**. Une coordination par projet est également assurée avec la Banque africaine de développement dans le contexte des programmes de réforme des secteurs de l'eau et des transports au Maroc.

S'agissant des questions de développement social et humain, la Commission a renforcé la coordination locale et les États membres ont été systématiquement consultés au sujet des nouvelles initiatives. Une coordination avec les projets soutenus par les États membres ou d'autres donateurs importants a également été assurée. Des réunions d'information ont été organisées au cours des sessions spéciales du Comité MED sur des questions thématiques telles que les politiques de lutte contre la pauvreté. En outre, la CE a participé aux récentes initiatives du G8 (lancées d'abord lors du sommet de Sea Island en juin 2004, et ensuite lors de la conférence de Rabat «Forum pour l'Avenir» organisée en décembre 2004), visant à renforcer l'alphabétisation et les systèmes d'éducation et de formation professionnelle dans la région du grand Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (pays MEDA plus pays du **Golfe, Afghanistan et Pakistan**), en s'appuyant sur l'approche et les résultats du processus de Barcelone. En **Irak** et en **Cisjordanie** et à **Gaza** en particulier, la coordination des politiques et des actions avec les États membres, les principaux donateurs et les organisations internationales comme les Nations unies et la Banque mondiale, a été renforcée par des structures ad hoc telles que le Comité de liaison ad hoc pour la Cisjordanie et la Bande de Gaza et, dans le cas de l'Irak, par le Fonds international pour la reconstruction de l'Irak et des dispositifs plus informels comme le Groupe restreint pour l'Irak. Plusieurs projets menés en association avec le PNUD visent en outre à améliorer la qualité de vie des populations dans les camps de réfugiés.

Enfin, des initiatives de «jumelage institutionnel» ont été lancées dans le cadre des programmes d'accompagnement des accords d'association dans la région MEDA, un instrument de coopération dont la mise en œuvre incombe aux États membres. Plusieurs projets, prenant la forme de bonifications d'intérêt, ont également été mis en œuvre dans les secteurs de l'eau et de l'environnement, en étroite coopération avec la Banque européenne d'investissement.

### 2.3.6. Aperçu du suivi axé sur les résultats

En 2004, les observateurs extérieurs chargés du suivi axé sur les résultats ont publié 133 rapports couvrant un budget total de 1,8 milliard d'euros concernant la région méditerranéenne. Ces rapports font globalement état d'excellents résultats, qui se maintiennent maintenant depuis trois ans, à quelques variations près, statistiquement négligeables<sup>(28)</sup>. Les rapports couvrent à la fois les projets bilatéraux et régionaux.

Par rapport aux résultats des années antérieures, on constate que la qualité des projets s'est améliorée. Les conclusions de 2004 corroborent les constats des années précédentes, à savoir, par exemple, qu'un projet bénéficiant d'une certaine flexibilité dans sa mise en œuvre a des chances d'être plus efficace, plus efficace et d'avoir plus d'impact.

Dans la région MEDA, un effort particulier a été consacré aux projets dont les scores révélaient de graves problèmes au niveau d'au moins un des cinq critères (pertinence et qualité de la conception au cours de la période, efficacité de la mise en œuvre, efficacité, impact et viabilité potentielle). L'amélioration des très bons scores déjà réalisés par certains projets régionaux pourrait être attribuée au respect scrupuleux des recommandations issues du suivi.



<sup>(28)</sup> Pour de plus amples informations sur la méthodologie et les notations, prière de se reporter au chapitre 5.8.2.

TABLEAU 12 | MESURE DE L'IMPACT: RÉSULTATS DES PROGRAMMES, PAR SECTEUR PRIORITAIRE, EN MÉDITERRANÉE ET AU MOYEN-ORIENT (2004)

	Commerce et développement	Intégration régionale	Politiques macro-économiques et secteurs sociaux	Transport	Sécurité alimentaire et développement rural	Capacité institutionnelle et bonne gouvernance	Autres	Total/Moyenne
Nombre de projets suivis	13	58	17	2	16	26	1	133
Millions d'euros couverts	549,15	268,84	479,76	24,7	136,27	298,55	2,00	1 777,27
Pertinence								
Relevance	2,54	3,00	2,88	3,50	2,81	2,62	4,00	2,86
Efficacité	2,77	2,88	2,59	3,00	2,56	2,69	2,00	2,75
Efficacité	2,62	2,86	2,88	3,00	2,75	2,73	2,00	2,80
Impact	2,46	2,93	2,71	3,00	2,75	2,54	2,00	2,75
Viabilité	2,62	2,97	2,71	2,50	2,63	2,85	3,00	2,83
<b>Moyenne</b>	<b>2,60</b>	<b>2,93</b>	<b>2,75</b>	<b>3,00</b>	<b>2,70</b>	<b>2,68</b>	<b>2,60</b>	<b>2,80</b>

Les scores peuvent aller de 4 (performance excellente) à 1 (graves déficiences sur le plan de la performance). Un score de 2,5 indique que le projet est en bonne voie et suit le déroulement prévu.

### 2.3.7. Conclusions et perspectives

Les résultats opérationnels de la coopération euro-méditerranéenne en 2004 révèlent une remarquable amélioration au niveau de la mise en œuvre des différents programmes méditerranéens (notamment MEDA, mais également les autres lignes budgétaires relatives à l'aide aux Palestiniens et au soutien à l'effort de reconstruction en Irak). Ils reflètent les résultats financiers, qui sont les meilleurs jamais obtenus depuis l'avènement du partenariat euro-méditerranéen. En 2005 et pour les années à venir, la stabilité et la sécurité d'une part, et le développement économique durable et interdépendant d'autre part, resteront les deux priorités stratégiques pour la région méditerranéenne.

En ce qui concerne la stabilité et la sécurité régionales, la poursuite des efforts de paix au Moyen-Orient sera plus que jamais impérative en 2005. En effet, la nouvelle carte géopolitique qui se dessine au Moyen-Orient avec l'annonce du retrait d'Israël de la bande de Gaza et la passation des pouvoirs au sein de l'Autorité palestinienne jettent les bases d'un soutien renouvelé de l'UE en faveur de la «feuille de route» et d'un dialogue renouvelé entre les parties concernées.

En ce qui concerne la coopération avec l'Irak, les efforts de reconstruction seront poursuivis en accord avec le gouvernement de transition, puis le gouvernement élu, et d'autres donateurs, y compris les institutions financières internationales et les Nations unies. En 2005, une nouvelle enveloppe d'un montant de 200 millions d'euros sera débloquée pour soutenir l'effort de reconstruction en Irak. Cette somme servira à appuyer les services de base (éducation et santé) ainsi que les activités génératrices de revenus et le renforcement des institutions irakiennes, à commencer par celles des secteurs de l'énergie et du commerce. L'enveloppe permettra également de maintenir l'assistance de la CE au processus politique et constitutionnel, notamment en matière de respect des droits de l'homme.

En ce qui concerne le développement économique durable et le renforcement du partenariat existant avec les pays voisins d'Europe de l'Est et de la Méditerranée méridionale, 2004-2006 représentera une période de transition vitale, marquée par la mise en œuvre opérationnelle de nouveaux programmes transnationaux et transfrontaliers dans la région sud-méditerranéenne, d'un budget de 45 millions d'euros. Enfin, la mise en œuvre, à partir de 2007, du nouvel instrument européen de voisinage et de partenariat renforcera l'intégration économique et sociale et les réformes démocratiques et permettra d'entretenir des relations plus étroites et plus stables à long terme avec les pays méditerranéens voisins.



## 2 | 4 PAYS ACP ET PTOM

### 2.4.1. Introduction

L'année 2004 a fourni à l'Afrique, aux Caraïbes et au Pacifique de nombreuses raisons d'espérer. Les tentatives africaines de rétablissement de la paix, financées en grande partie par la CE, ont commencé à porter leurs fruits. L'Union africaine a mis en place un Conseil de paix et de sécurité appelé à prévenir les génocides et les crimes contre l'humanité et à œuvrer au maintien de la paix par le déploiement de forces militaires, et qui a envoyé rapidement une force de maintien de la paix au **Burundi** et des observateurs du cessez-le-feu dans la région **soudanaise** du Darfour. Des négociations, financées par la CE, entre les seigneurs de la guerre et les responsables politiques ont conduit à l'installation d'un nouveau Parlement en **Somalie**, qui a procédé à la nomination d'un premier ministre. Grâce à un programme d'après-conflit financé par la CE en **Sierra Leone**, plus de 70 000 soldats avaient été désarmés fin 2004. En outre, des conflits de longue durée sont en passe d'être résolus au **Sénégal**, au **sud du Soudan** et le long de la frontière entre l'**Éthiopie** et l'**Érythrée**.

De nombreux pays africains ont poursuivi leurs efforts pour améliorer leur mode de gouvernance, avec l'appui financier de la CE. Des élections libres et régulières, partiellement financées par la Commission, ont été organisées au **Ghana**, en **Guinée-Bissau** et au **Niger**, et les électeurs de la **République centrafricaine** ont approuvé une nouvelle constitution.

Par ailleurs, certaines économies africaines ont enregistré une croissance notable. La production pétrolière de l'**Angola** est passée à un million de barils par jour, le **Gabon** a signé un accord d'exportation de pétrole vers la Chine et, fin 2004, les échanges de l'**Afrique du Sud** avec le reste du continent avaient augmenté de 300 % par rapport aux niveaux de 1994, les exportations annuelles ayant quadruplé pour atteindre près de 5 milliards d'euros.

Toutefois, défis et menaces continuent de peser sur la stabilité et la croissance à long terme, notamment en Afrique. Des milices progouvernementales ont tué des milliers d'Africains dans des villages de la région **soudanaise** du Darfour. La guerre civile a repris en **Côte d'Ivoire**, des tentatives de coup d'État ont ébranlé la **République démocratique du Congo**, la **Guinée équatoriale** et la **Mauritanie**, et le Président Aristide d'**Haïti** a été contraint à l'exil après une violente insurrection.

L'économie africaine ne se porte pas beaucoup mieux. Le Président sénégalais Abdoulaye Wade, qui avait lancé le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) avec trois autres dirigeants africains en 2001, s'est déclaré «découragé» par les résultats enregistrés à ce jour. En outre, la vulnérabilité des trois régions ACP aux catastrophes naturelles est restée exceptionnellement élevée. Le **Swaziland** et le **Kenya** ont dû faire face à des crises alimentaires après de

fortes pluies et, au **Mali**, l'invasion des sauterelles a réduit les récoltes de 40 %. Le cyclone Ivan a été dévastateur en **République dominicaine**, à **Grenade**, en **Haïti** et en **Jamaïque** et, en fin d'année, le tsunami asiatique a fait des centaines de morts et des milliers de déplacés supplémentaires en **Somalie**.

### 2.4.2. Évolution de la coopération de l'UE

La visite du président sortant de la Commission européenne Romano Prodi en Afrique au mois de février a souligné l'importance que la CE attache à ses relations avec les pays ACP. S'adressant aux chefs d'État et de gouvernement lors d'un sommet extraordinaire de l'Union africaine (UA) en Libye, le président a salué le «dynamisme» de l'UA et le «rythme impressionnant» de ses progrès.

En 2004, plusieurs initiatives importantes ont consolidé cet engagement et cherché à renforcer son impact. En effet, la coopération de la CE s'est plus que jamais attachée à favoriser des solutions africaines pour résoudre les problèmes du continent et à doter les administrations ACP des moyens nécessaires pour les concevoir et les appliquer. Au niveau régional, la Commission a lancé la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, d'un montant de 250 millions d'euros, par l'entremise de laquelle la CE finance les opérations de maintien de la paix entreprises par l'Union africaine (UA) et des entités sous-régionales comme la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Au niveau national, la CE a continué à consacrer une part importante de son aide aux pays ACP à l'appui budgétaire et sectoriel (30 % des programmes approuvés en 2004), et à collaborer avec d'autres donateurs afin d'évaluer plus efficacement l'impact de ce soutien.

Elle a également lancé une initiative innovante – la Facilité ACP-UE pour l'eau – dotée d'un budget total de 500 millions d'euros (la première tranche de 250 millions d'euros a été approuvée en 2004). Cet instrument financera des propositions émanant de communautés locales, d'entreprises privées et d'autres acteurs non étatiques, en plus des États, qui sont historiquement les principaux partenaires de la CE dans le domaine du développement. Ce faisant, la Commission espère acheminer des fonds par le biais d'entités participant directement à des opérations d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'hygiène et encourager le secteur privé à investir davantage. Elle s'est attelée à la création d'un instrument similaire pour l'énergie.

2004 a par ailleurs marqué l'avènement d'un nouveau partenariat CE-Afrique pour le coton, signé dans le cadre du plan d'aide de la Commission aux économies lourdement dépendantes des exportations de produits agricoles de base. Ce partenariat vise à limiter l'octroi, par les pays développés, de subventions à





leurs producteurs de coton et à aider les producteurs africains à devenir plus compétitifs.

Enfin, la Commission a continué à financer des programmes dans vingt pays et territoires d'outre-mer (PTOM) constitutionnellement liés au RU (11), à la France (6), aux Pays-Bas (2) et au Danemark (1), et représentant une population totale d'environ un million d'habitants <sup>(29)</sup>.

### 2.4.3. Mise en œuvre

La CE finance la plupart des programmes de développement qu'elle mène dans les pays ACP et les PTOM sur le Fonds européen de développement (FED), auquel

les États membres de l'UE contribuent conjointement. La Commission finance par ailleurs d'autres programmes ACP sur le budget de la Communauté. À partir de ces deux sources, les engagements de la Commission en matière d'aide publique au développement (APD) en 2004 ont atteint 2,57 milliards d'euros, et les paiements 2,52 milliards d'euros, confirmant ainsi la tendance à l'accélération des paiements observée au cours des années écoulées.

Les programmes dans le domaine de l'éducation, de la santé et du bien-être social ont de loin absorbé la plus grande partie des engagements et des paiements de la CE en faveur des ACP, signe de l'importance que la CE attache à la contribution qu'elle peut apporter à la

TABLEAU 13 | AIDE EXTÉRIEURE DE LA CE: ENGAGEMENTS ET PAIEMENTS EN FAVEUR DES ACP ET DES PTOM SUR LE BUDGET CE ET LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT (FED) (MILLIONS D'EUROS) <sup>(30)</sup>

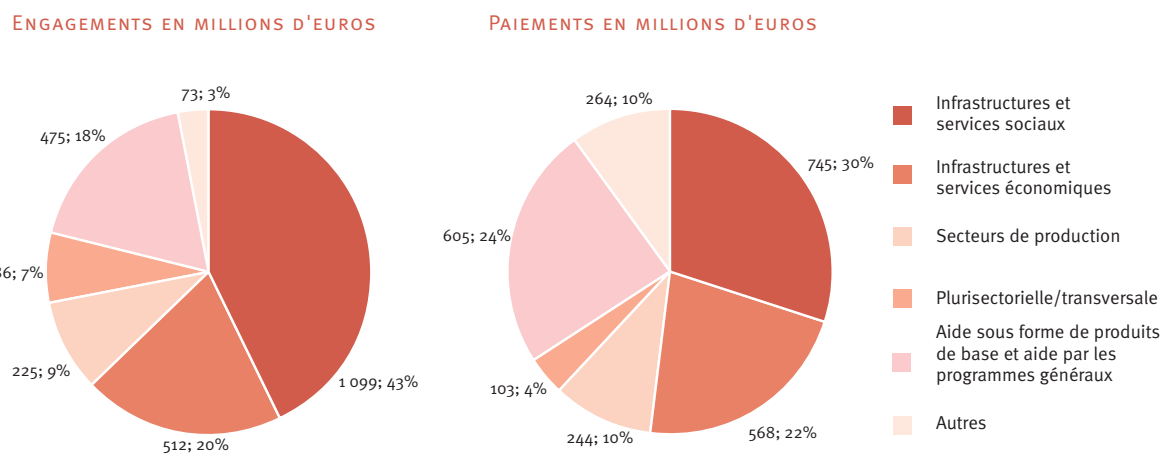
En millions d'euros	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Engagements</b>	4 207	2 092	2 278	3 897	2 570
<b>Paiements</b>	1 789	1 913	2 087	2 484	2 528

TABLEAU 14 | AIDE EXTÉRIEURE FINANCÉE SUR LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMISSION ET LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT (FED) GÉRÉE PAR EUROPEAID EN 2004

En millions d'euros	Engagements			Paiements		
	Budget + FED	FED	Budget	Budget + FED	FED	Budget
<b>Afrique</b>	2 095	1 951	144	2 036	1 919	117
<b>Caraïbes</b>	223	195	28	130	123	7
<b>Pacifique</b>	51	51	-	51	51	-
<b>Pays et territoires d'outre-mer</b>	31	31	-	31	31	-
<b>ACP non alloués</b>	170	170	0	281	281	0
<b>Total</b>	<b>2 570</b>	<b>2 398</b>	<b>172</b>	<b>2 528</b>	<b>2 405</b>	<b>124</b>

APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement). Ressources non APD/AP exclues (Facilité pour la paix...).

TABLEAU 15 | VENTILATION PAR SECTEUR DE L'AIDE EXTÉRIEURE FINANCÉE SUR LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMISSION ET LE FED GÉRÉE PAR EUROPEAID EN 2004



APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement). Ressources non APD/AP exclues (Facilité pour la paix, ...).

<sup>(29)</sup> L'annexe II du traité CE énumère les 21 pays et territoires d'outre-mer (PTOM) avec lesquels la CE entretient un lien étroit. Tous les dix ans, le Conseil prend une décision d'association outre-mer afin d'en définir les modalités pratiques, mais la décision ne s'applique pas aux Bermudes, à leur demande. La Commission entretient donc des relations directes avec seulement 20 des 21 PTOM.

<sup>(30)</sup> Afin de permettre une comparaison avec d'autres régions, le présent tableau couvre uniquement l'aide publique au développement (APD), telle que la définit l'OCDE. Il ne comprend pas les opérations de soutien à la paix de la CE (par ex. la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique et les programmes menés au Burundi et en Côte d'Ivoire). Les engagements pour le soutien à la paix se sont élevés à 250 millions d'euros en 2004 et les paiements à 60 millions d'euros.



réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La CE a également continué à consacrer des ressources considérables aux programmes d'infrastructure, domaine dans lequel elle compte de nombreuses années d'expérience et de savoir-faire, ainsi qu'à l'appui budgétaire, destiné à financer des initiatives gouvernementales de lutte contre la pauvreté et de promotion de la croissance.

La CE a continué à consacrer une partie importante de son aide en faveur des pays ACP à l'appui budgétaire et aux programmes sectoriels. Pour la seule année 2004, la Commission a approuvé de nouveaux programmes d'appui budgétaire aux politiques macro-économiques <sup>(31)</sup> dans dix pays, ainsi que huit nouveaux programmes de soutien de la politique sectorielle (SPSP) <sup>(32)</sup>. Quatre de ces programmes – éducation, santé, croissance rurale et infrastructure – seront financés dans le cadre d'un appui budgétaire et les quatre autres financeront des projets.

La CE a également mieux répondu aux besoins émergents et aux urgences dans les pays ACP, notamment en accélérant le délai de réalisation des projets.

En mai, la CE a par ailleurs lancé la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, d'un montant de 250 millions d'euros. Cette dernière lui a permis de répondre immédiatement à l'appel à l'aide lancé ultérieurement par l'Union africaine, demandant l'envoi d'une mission d'observation du cessez-le-feu au Darfour, dans l'ouest du Soudan. Mi-août, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA) a fait appel à la CE pour l'aider à combattre une invasion de sauterelles en Afrique de l'Ouest. Trente-cinq jours après, la CE avait déjà transféré 24 millions d'euros. Elle a également établi un plan détaillé destiné à mieux répondre aux besoins des ordonnateurs nationaux, les fonctionnaires du gouvernement bénéficiaire en charge du décaissement des fonds communautaires.

Parmi ses objectifs de coopération avec les pays ACP en 2004, la CE s'est fixé celui d'améliorer la qualité de ses programmes. Pour la première fois, des experts du siège ont passé en revue l'ensemble des nouveaux programmes à un stade précoce du processus de conception, examen à l'issue duquel ils ont retenu une proposition sur quatre en vue de la soumettre à un examen plus approfondi à un stade ultérieur.

Sur le plan de l'efficacité, la Commission a également beaucoup progressé sur la voie d'un certain nombre des objectifs qu'elle s'était fixés. Par exemple, elle a officiellement transféré la responsabilité des programmes du siège à ses bureaux dans 24 pays ACP supplémentaires. 79 % de tous les programmes ACP sont désormais gérés par des bureaux situés dans les pays concernés ce qui, notamment, permet aux responsables de prendre des décisions de paiement plus rapidement, sans avoir à en référer au siège.

En 2001, la Commission a adopté une nouvelle approche au **Mozambique**, en s'alliant au gouvernement et aux autres donateurs pour mettre en œuvre un plan national de réduction de la pauvreté sur quatre ans et augmenter les dépenses de santé, de médicaments et de vaccins. Des responsables de la communauté des donateurs et du gouvernement évaluent les progrès accomplis lors de réunions mensuelles présidées par le ministre de la santé. Le plan a contribué à réduire la pauvreté absolue de moitié depuis 1997, le taux de mortalité des moins de cinq ans de 20 % et la mortalité infantile de 10 % <sup>(33)</sup>.

De la même façon, au **Burkina Faso**, le programme d'appui budgétaire de 125 millions d'euros de la Commission (2002-2005) a contribué à améliorer les principales mesures de lutte contre la pauvreté. La scolarisation en cycle primaire a augmenté de plus de 25 % depuis 2000 <sup>(34)</sup>, et les taux de vaccination contre la rougeole et la fièvre jaune ont plus que doublé depuis 1998, couvrant 80 % des nourrissons <sup>(35)</sup>.

<sup>(31)</sup> Pour une explication détaillée des programmes d'appui budgétaire, voir l'article de fond du chapitre 4.1.

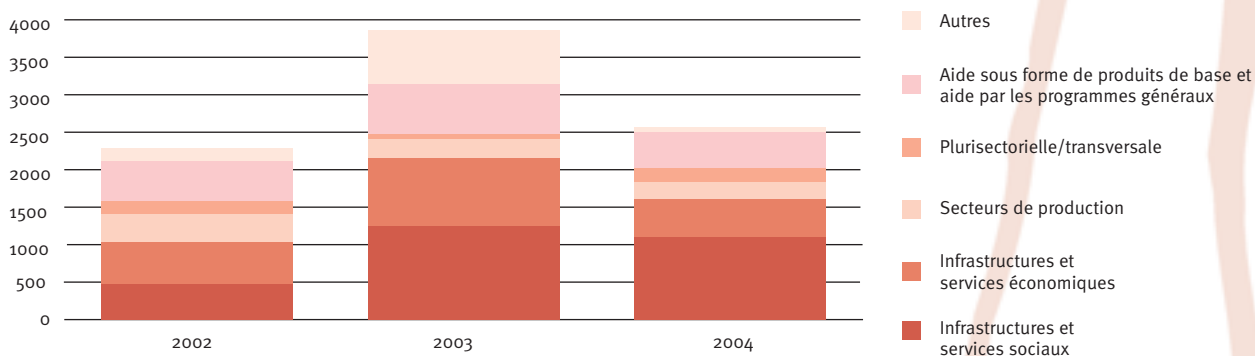
<sup>(32)</sup> La CE adopte des SPSP dans les pays où le gouvernement a mis au point un programme sectoriel comprenant: i) un document sur la politique à mener dans le secteur, approuvé par la CE et les autres donateurs et assorti d'un cadre stratégique global; ii) un plan des dépenses à moyen terme pour le secteur et un budget annuel; iii) un processus de coordination gouvernementale entre les donateurs dans le secteur.

<sup>(33)</sup> Ministère de la Santé, Mozambique (1997, 2004). «Demographic Health Survey».

<sup>(34)</sup> Ministère de l'Éducation de base de l'alphabétisation (QMEBA), Burkina Faso, 2004: «Plan d'action consolidé 2004» du MEBA – 2001, 2002, 2003 et 2004: «Annuaire Statistique».

<sup>(35)</sup> Projections pour 2004, Ministère de la Santé, Burkina Faso.

TABLEAU 16 | VENTILATION PAR SECTEUR DE L'AIDE EXTÉRIEURE FINANÇÉE SUR LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMISSION ET LE FED GÉRÉE PAR EUROPEAID. ENGAGEMENTS 2002-2004



APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement). Ressources non APD/AP exclues (Facilité pour la paix,...). Montants en millions d'euros.



#### 2.4.4. Évaluation de la contribution communautaire à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Un rapport 2005 du projet du Millénaire des Nations unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) place l'Afrique à «l'épicentre de la crise»<sup>(36)</sup>. Les régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) réunissent plus des deux tiers des pays les plus pauvres au monde.<sup>(37)</sup> L'Afrique est le seul continent à s'être paupérisé au cours des 25 dernières années, et son économie peine à suivre le rythme de son expansion démographique. Les pays ACP et leurs partenaires donateurs dont la CE sont donc encore loin d'avoir atteint les OMD et beaucoup reste à faire.

L'objectif de la stratégie de développement de la Communauté est par conséquent d'aider les pays ACP à réaliser les OMD et à réduire – pour, à terme, éradiquer – la pauvreté par le biais d'un soutien global produisant des effets durables. En octobre 2004, la Commission a présenté un rapport détaillé au Conseil, évaluant sa contribution à la réalisation des OMD<sup>(38)</sup>. Quelques exemples de cette contribution sont soulignés ci-dessous:

##### Objectif 1: éradiquer l'extrême pauvreté et la faim

En 2001, le **Mozambique** a adopté un plan de réduction de la pauvreté absolue<sup>(39)</sup>. En accordant un appui budgétaire de près de 4 % du produit national brut (PNB), la CE a été le principal donateur ayant contribué à la concrétisation de ce plan. Le plan a aidé à stabiliser l'inflation, les taux d'intérêt et d'autres indicateurs macroéconomiques, ce qui a maintenu la croissance économique annuelle au-delà de 7 % et réduit la pauvreté absolue de près de 50 % depuis 1996<sup>(40)</sup>.

##### Objectif 2: assurer l'éducation primaire pour tous

##### Objectif 3: promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

La CE et les pays ACP ont réexaminé tous les programmes financés par la CE en 2004, à la suite de quoi la Commission a augmenté de 109 millions d'euros les ressources en faveur de l'éducation dans les pays ACP. En outre, la Commission s'emploie à harmoniser les programmes éducatifs qu'elle mène dans les pays ACP avec ceux d'autres donateurs et gouvernements bénéficiaires. Cela lui permet de mettre en œuvre les programmes plus efficacement et de réduire la charge administrative supportée par les gouvernements ACP. La CE a collaboré étroitement avec des experts en éducation des États membres de l'UE pour définir dix indicateurs des progrès accomplis dans l'harmonisation des programmes: ces indicateurs ont été utilisés pour la première fois en 2004 au **Burkina Faso**, en **Éthiopie**, au **Mozambique** et au **Niger**.

##### Objectif 4: réduire la mortalité infantile

##### Objectif 5: améliorer la santé maternelle

##### Objectif 6: combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies

En mars 2004, la CE a versé 170 millions d'euros au Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme, qui finance les programmes conduits par les gouvernements des pays bénéficiaires. Deux tiers des fonds vont aux pays à faible revenu, et 60 % à des pays d'Afrique subsaharienne. La CE a également contribué à hauteur de 7 millions d'euros à l'initiative Réseau africain de lutte contre le paludisme, dont le but est de renforcer la capacité des gouvernements à combattre le paludisme par la recherche, le développement et la formation.

##### Objectif 7: assurer un environnement durable

En mars 2004, le Conseil européen a adopté la Facilité ACP-UE pour l'eau, dotée d'un montant de 500 millions d'euros. Celle-ci promet de contribuer de manière significative à la durabilité environnementale dans les pays ACP, en fixant des objectifs d'accès à l'eau potable et à l'hygiène et en finançant les mesures pour les atteindre. Elle financera également les mesures gouvernementales de gestion des ressources en eau à l'aide des dernières politiques intégrées (gestion intégrée des ressources en eau ou GIRE). La Commission a également proposé une Facilité ACP-UE pour l'énergie en 2004, d'un montant de 250 millions d'euros. Ensemble, les deux facilités peuvent elles aussi contribuer à la réalisation d'autres OMD, par exemple en étendant l'accès à l'eau potable et en réduisant la dépendance des familles à l'égard du bois, souvent utilisé comme combustible à l'intérieur. Ces initiatives feront reculer les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës chez les enfants et réduiront du même coup les taux de mortalité infantile (OMD 4).

##### Objectif 8: mettre en place un partenariat mondial pour le développement

La Commission s'emploie à soutenir le développement dans les pays ACP en collaborant le plus étroitement possible avec d'autres donateurs, y compris les États membres de l'UE, ainsi que des ONG, des associations de la société civile et des communautés locales. La section ci-après fait état des progrès enregistrés avec les autres donateurs.

<sup>(36)</sup> *Projet de développement des Nations unies (2005): «Investir dans le développement: plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement».* Vue d'ensemble, p.9.

<sup>(37)</sup> *Banque mondiale (2004), «World Development Indicators 2004». 64 pays, dont 42 se trouvent en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, sont classés «à faible revenu».*

<sup>(38)</sup> *Rapport de la Commission européenne sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2000-2004, octobre 2004, SEC(2004) 1379.*

<sup>(39)</sup> *Le plan est généralement cité sous son acronyme portugais, PARPA (Plano de Acção pela Redução da Pobreza Absoluta).*

<sup>(40)</sup> *La proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour, étalon de la pauvreté absolue utilisé par la Banque mondiale, est passée de 38 % en 1996-97 à 20 % en 2002-2003.*

### 2.4.5. Coopération avec les États membres et les autres donateurs

Ces dernières années, la Commission a collaboré beaucoup plus étroitement avec les autres donateurs dans les pays ACP, y compris les États membres, tant au niveau de la programmation de la politique de développement que de la mise en œuvre des programmes sur le terrain. Cette tendance s'est poursuivie en 2004. En termes de politique, par exemple, la Commission a défini un ensemble d'indicateurs de performance révisés pour la gestion des finances publiques, sur lesquels les décisions d'appui budgétaire se fondent en partie. Ces indicateurs sont actuellement testés dans le cadre d'un projet commun réunissant la CE, la Banque mondiale, le FMI (Fonds monétaire international), la France, la Norvège, la Suisse et le Royaume-Uni.

La Commission a également participé à plusieurs enceintes au sein desquelles les donateurs passent en revue leurs stratégies respectives: le partenariat stratégique pour l'Afrique, les tables rondes avec le FMI et la Banque mondiale, et le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. De même, la CE a continué à mener des initiatives stratégiques réunissant tous les principaux donateurs. Elle a ainsi versé 56 millions d'euros en faveur de l'initiative mondiale d'éradication de la polio afin d'épauler l'action menée par l'Organisation mondiale de la santé dans 14 États africains.

La Commission collabore aussi plus étroitement avec les autres donateurs pour la mise en œuvre des programmes. Au **Burkina Faso**, par exemple, le gouvernement, la CE et huit autres donateurs ont adopté un ensemble unique de règles et d'engagements en matière d'appui budgétaire. Les donateurs font désormais coïncider leurs paiements avec la programmation budgétaire du gouvernement. En **Namibie**, la Commission allouera un appui budgétaire de 21 millions d'euros pour un programme d'éducation approuvé en 2004 et ce, en coopération avec l'agence

suédoise de développement international, SIDA. Il en va de même du projet d'infrastructure de 31 millions d'euros de la CE à **Zanzibar** (océan Indien), également approuvé en 2004, qui complète les travaux financés par le FMI, la Banque mondiale et d'autres donateurs. KfW, l'agence allemande de développement, se chargera de la mise en œuvre du projet, mettant à profit sa solide expérience en **Tanzanie**. La Communauté européenne a également poursuivi son étroit partenariat avec les agences des NU. Au **Nigeria**, par exemple, la CE et le PNUD ont mis conjointement en œuvre un projet de 114 millions d'euros en vue de la préparation d'un recensement national en 2005.

### 2.4.6. Aperçu du suivi axé sur les résultats

Au cours de 2004, des observateurs indépendants ont évalué l'impact de 302 des 900 projets ACP de la CE, d'un montant de 3 milliards d'euros. Ils ont jugé les résultats «en bonne voie» pour la troisième année consécutive. Les chiffres présentés dans le tableau ci-dessous correspondent à des moyennes arrondies – pour chaque projet, le score global de chaque critère mesuré, comme la pertinence, comprend une moyenne pondérée de sous-scores, arrondie à l'unité inférieure ou supérieure la plus proche. Les chiffres arrondis donnent un score moyen encore plus élevé pour la performance globale, de 2,59 (par rapport à 2,48), supérieur au score de 2,5 («en bonne voie»).

Toutefois, le tableau révèle aussi deux domaines dans lesquels la performance des pays ACP doit être améliorée: la viabilité et l'efficacité. Pour pallier cette lacune, la CE demande que, dans les accords de financement des projets d'infrastructure, les gouvernements ACP s'engagent à financer l'entretien dès que le financement communautaire prend fin. En outre, tant le siège de la Commission européenne que les bureaux ACP de la CE sont prêts à mener à bien le processus de déconcentration et à consolider les nouvelles procédures en 2005, ce qui devrait accroître l'efficacité.



<sup>(4)</sup> Afin d'éviter un double comptage, la dernière colonne – scores totaux/moyens des six secteurs de développement prioritaires – exclut les scores pour l'«Intégration régionale». Chaque projet d'intégration régionale couvre en effet deux des six domaines d'action prioritaires de la CE pour le développement – l'intégration régionale plus un second domaine, comme le commerce. Ainsi, dans le tableau, les scores des projets régionaux apparaissent non seulement dans la colonne «Intégration régionale», mais aussi dans une seconde colonne – par exemple, «Commerce et développement».

TABLEAU 17 | MESURE DE L'IMPACT: RÉSULTATS DES PROGRAMMES, PAR SECTEUR PRIORITAIRE, DANS LES PAYS ACP ET LES PTOM (2004)

	Commerce et développement	Intégration régionale	Politiques macro-économiques et secteurs sociaux	Transport	Sécurité alimentaire et développement rural	Capacité institutionnelle et bonne gouvernance	Autres	Total/Moyenne tous secteurs prioritaires <sup>(4)</sup>
Nombre de projets suivis	26	36	55	33	96	84	12	342
Millions d'euros couverts	234,2	636,9	471,4	1 217,7	637,0	340,6	104,6	3 005,6
Scores	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertinence	2,62	2,53	2,65	2,61	2,53	2,58	2,64	2,58
Efficience	2,42	2,37	2,37	2,46	2,45	2,38	2,36	2,41
Efficacité	2,31	2,40	2,57	2,85	2,47	2,58	2,71	2,55
Impact	2,39	2,33	2,57	2,61	2,34	2,48	2,71	2,46
Viabilité	2,27	2,26	2,54	2,30	2,30	2,37	2,64	2,38
<b>Moyenne</b>	<b>2,40</b>	<b>2,38</b>	<b>2,54</b>	<b>2,56</b>	<b>2,42</b>	<b>2,48</b>	<b>2,61</b>	<b>2,48</b>

Les scores peuvent aller de 4 (performance excellente) à 1 (graves déficiences sur le plan de la performance). Un score de 2,5 indique que le projet est en bonne voie et suit le déroulement prévu.

### 2.4.7. Conclusions et perspectives

Le rapport 2005 des Nations unies sur le projet «objectifs du Millénaire pour le développement» résume parfaitement le défi auquel sont confrontés les donateurs: «En 2005 devrait commencer une décennie de grandes ambitions. [...] Les technologies qui permettraient précisément d'atteindre les OMD sont déjà connues. Ce qu'il faut, c'est les appliquer à l'échelle voulue.»

La Commission s'emploie à apporter sa pierre à la réalisation de ce défi. Dans le cadre de l'agenda politique, elle examinera de près les recommandations formulées par le rapport du projet des Nations unies pour le Millénaire. En outre, la Facilité CE de soutien à la paix pour l'Afrique livre déjà des enseignements utiles sur le maintien de la paix et le renforcement des capacités sur le continent. Elle ouvrira la voie à un nouvel instrument de paix et de stabilité prévu pour 2007, que la Commission associera à des initiatives parallèles, telles que la politique étrangère et de sécurité commune.

Sur le plan institutionnel, la coopération de la CE avec les pays ACP sera directement affectée par le débat en cours sur une «budgétisation éventuelle». À ce jour, les États membres de l'UE ont financé les programmes de développement des pays ACP de la Commission par le biais du Fonds européen de développement (FED). Celui-ci est distinct du budget général de la CE, sur lequel les États membres envisagent de financer les programmes ACP à l'avenir.

Enfin, en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes, la Commission européenne va encore affiner son appui budgétaire. Le succès de tels programmes dépend dans une large mesure de la précision avec laquelle la Commission parvient à évaluer la performance des pays bénéficiaires en matière de gestion des finances publiques. Ces évaluations sont complexes et en 2005, la Commission affinera encore les méthodes utilisées pour les réaliser. Une enquête de la Cour des comptes européenne actuellement en cours dans les pays bénéficiaires devrait contribuer à améliorer les outils d'évaluation de la Commission. En outre, la Commission, la Banque mondiale et d'autres donateurs vont adopter pour la première fois un ensemble commun d'indicateurs de performance en matière de gestion des finances publiques. Cela permettra à la CE d'évaluer les progrès réalisés dans le temps et d'un pays à l'autre.

La Commission projette également de collaborer avec la Banque mondiale et d'autres donateurs pour que les paiements liés à la performance soient plus étroitement corrélés aux résultats. Cela encouragera les gouvernements bénéficiaires à fixer les objectifs de réduction de la pauvreté sur la base des résultats obtenus les années antérieures – dans les domaines de l'éducation et de la santé par exemple – et à élaborer leurs budgets en fonction des objectifs actualisés. La CE aidera également les pays ACP à renforcer leurs services statistiques et les capacités de surveillance de leurs ministères de la Santé et de l'Éducation.



## 2 | 5 ASIE

### 2.5.1. Introduction

Les pays en développement asiatiques ont bénéficié en 2004 d'un environnement économique favorable et de la relance économique du **Japon**. Le taux de croissance moyen, supérieur à 6 %, a été en grande partie dynamisé par la **Chine** et l'**Inde**, qui ont poursuivi leur intégration dans l'économie mondiale. L'Asie représente désormais un tiers de la production mondiale et un cinquième des exportations mondiales et attire un tiers de tous les investissements étrangers directs réalisés dans les marchés émergents.

En **Afghanistan**, des signes de reprise de l'activité économique sont apparus dans les secteurs du commerce et de la construction, bien que la culture du pavot se soit considérablement accrue par rapport à 2003 et risque de déstabiliser l'économie du pays. Le pays a tenu ses premières élections présidentielles en octobre, ouvrant la voie à la poursuite de la normalisation de sa situation politique.

La **Malaisie** est passée pacifiquement aux mains d'une nouvelle génération de dirigeants. L'**Indonésie**, premier pays musulman au monde, a franchi avec succès le cap des élections présidentielles, qui ont été évaluées très favorablement par une mission d'observation électorale de l'Union européenne. Des élections ont également porté un nouveau gouvernement à la tête de la **Mongolie** et aux **Philippines**, le Congrès a pris la décision d'améliorer le système de vote actuel. La situation politique s'est considérablement détériorée au **Népal** et le processus de paix au **Sri Lanka** est resté en suspens. Dans certaines régions d'Asie du Sud-Est, le terrorisme demeure une sérieuse menace pour le développement.

### 2.5.2. Évolution de la coopération de l'UE

Lors de la conférence de Berlin sur l'**Afghanistan**, qui s'est tenue en mars 2004, l'UE a réaffirmé son engagement à prêter assistance à la réhabilitation et à la reconstruction du pays. Début novembre, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC) a publié son rapport sur le développement de la production et du trafic de stupéfiants en Afghanistan en 2004. Le rapport souligne une nette augmentation de la culture du pavot et de la production d'opium et exhorte le gouvernement et les donateurs internationaux à faire de cette augmentation – et de ses effets délétères sur les institutions publiques – leur priorité d'action. Suite à l'élection présidentielle, le président Hamid Karzaï a nommé un ministre qui sera spécialement chargé de la lutte anti-drogue et a réaffirmé l'engagement profond de son gouvernement à s'attaquer à l'économie de l'opium. Durant la seconde partie de l'année, le gouvernement, avec l'appui de donateurs internationaux, a continué à travailler sur un nouveau plan de mise en œuvre de la lutte contre la drogue

reposant sur une approche équilibrée pour traiter ce problème multidimensionnel.

Le 5<sup>e</sup> sommet Asie-Europe, qui s'est tenu à Hanoi en octobre 2004, a marqué l'élargissement officiel de l'ASEM qui compte désormais 39 partenaires, dont les nouveaux États membres de l'UE ainsi que le **Laos**, le **Cambodge** et la **Birmanie/Myanmar**. Il s'en est suivi un sommet couronné de succès, marquant un retour au dialogue. La déclaration de la présidence, associée aux déclarations communes sur un partenariat économique plus étroit entre les membres de l'ASEM et sur le dialogue entre cultures et civilisations, a jeté les bases d'un nouvel agenda ambitieux, qu'il appartiendra aux ministres des Affaires étrangères, de l'Économie et des Finances de développer. 2005 sera marqué par l'avancée concrète d'un certain nombre de domaines importants pour développer l'aspect multistrates de la relation (conférence ministérielle sur les cultures et les civilisations, dialogue interconfessionnel) ainsi que par un retour au dialogue sur le terrain économique, en menant des discussions sur des questions économiques et liées au commerce. Les ministres des Affaires étrangères se réuniront à Kyoto en mai afin de débattre de l'avenir de l'ASEM en vue du 6<sup>e</sup> sommet qui se tiendra à Tampere.

L'UE a continué à entretenir sa relation avec l'Inde dans le contexte de sa communication «Partenariat stratégique UE-Inde». Lors de leur 5<sup>e</sup> sommet en novembre 2004, l'UE et l'Inde ont affiché une ferme détermination à consolider et élargir leur relation et sont convenues d'établir un partenariat stratégique, qui devrait être mis en œuvre par le biais d'un plan d'action. Le renforcement de cette relation s'est également traduit par la décision de mettre en place un groupe de travail Inde-UE sur l'énergie, dans le but de coordonner les efforts communs et de discuter des questions d'énergie revêtant un intérêt mutuel, telles que le rendement énergétique, notamment dans le contexte du changement climatique.

Au **Bangladesh**, l'environnement est devenu moins favorable au développement du fait des restrictions imposées par les autorités à l'action des ONG locales, dont beaucoup sont impliquées dans des projets cofinancés par l'UE.

Le 7<sup>e</sup> sommet UE-**Chine**, qui s'est tenu à La Haye en décembre 2004, a été un franc succès. Les dialogues et les échanges sur les politiques sectorielles ont continué à s'intensifier, comme en témoigne la conclusion de nouveaux accords de coopération dans le domaine des douanes, du tourisme et de la recherche nucléaire civile, et de quatre accords de financement pour d'importants nouveaux projets de coopération au développement. Les synergies entre les dialogues politiques et les projets de coopération respectifs sont de plus en plus exploitées et renforcent le partenariat stratégique qui se développe entre l'UE et la Chine.





La 5<sup>e</sup> conférence UE-Chine sur l'énergie s'est tenue à Bruxelles en mai 2004. La mise en œuvre de l'accord UE-Chine sur Galileo (navigation par satellite) et sur le transport maritime s'est poursuivie. La Chine est devenue à son tour donatrice d'aide, notamment en faveur des pays d'Asie et d'Afrique avec lesquels elle entretient des relations commerciales.

**La République démocratique de Timor-Leste** (Timor oriental) est devenue signataire de l'accord de partenariat ACP-CE en mai 2003, suite à une décision commune du Conseil ACP-UE, mais elle continuera à bénéficier d'un financement au titre de la ligne budgétaire ALA jusqu'à ce qu'elle rejoigne officiellement le groupe ACP par ratification de l'accord.

Les relations entretenues avec l'Asie dans les domaines de la justice, de la liberté et de la sécurité revêtent de plus en plus d'importance. Les thèmes clés de la coopération sont la migration, le terrorisme et les drogues. Un accord de réadmission a été signé au cours de l'année avec le **Sri Lanka** et la question a également été abordée avec le **Pakistan** et la **Chine**. Un protocole d'accord concernant le statut de destination approuvée a été convenu avec la Chine, lequel confère à l'UE le statut de destination approuvée pour des groupes de touristes chinois et facilite les formalités de délivrance de visas. Par ailleurs, des consultations de haut niveau sont régulièrement organisées avec la Chine sur la lutte contre la migration clandestine et la traite d'êtres humains.

Les nouveaux programmes indicatifs nationaux d'aide au développement de la CE, qui reflètent les priorités de développement actuelles pour la période 2005-2006, ont été élaborés et approuvés pour la plupart des pays de la région <sup>(42)</sup>. Dans la perspective de la préparation du nouveau cycle de documents de stratégie par pays et de programmes indicatifs nationaux pour la période après 2006, une série d'études stratégiques, de missions de préprogrammation et d'évaluations des besoins commerciaux a été lancée fin 2004. Les conclusions de ces missions serviront de base à la définition de la future stratégie vis-à-vis de l'Asie.

### 2.5.3. Mise en œuvre

En 2002, la Commission a introduit des documents de stratégie par pays et des programmes indicatifs nationaux comme outils de programmation de son aide au développement. Pour l'Asie, les objectifs de la première période de programmation de trois ans (2002-2004) ont été atteints en termes d'engagements totaux et d'orientations sectorielles. Les nouveaux engagements et paiements au cours des cinq dernières années ont évolué comme suit.

Bien plus de 50 % des nouveaux engagements ont été alloués au secteur social, principalement la santé et l'éducation, au cours des trois dernières années. Aucun changement majeur n'est intervenu dans la politique globale d'allocation sectorielle en 2004.

<sup>(42)</sup> Les programmes indicatifs nationaux et les documents de stratégie par pays peuvent être consultés à l'adresse suivante: [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/index.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/index.htm)

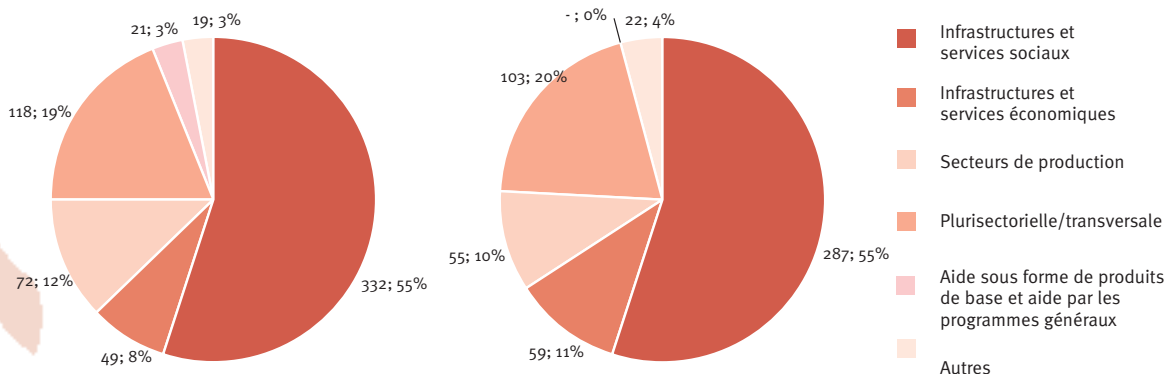
**TABLEAU 18 | AIDE EXTÉRIEURE FINANCÉE SUR LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMISSION GÉRÉE PAR EUROPEAID POUR LA PÉRIODE 2000-2004**

En millions d'euros	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Engagements</b>	481	407	575	558	611
<b>Paiements</b>	322	383	455	470	526

**TABLEAU 19 | VENTILATION PAR SECTEUR DE L'AIDE EXTÉRIEURE FINANCÉE SUR LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMISSION GÉRÉE PAR EUROPEAID EN 2004**

ENGAGEMENTS EN MILLIONS D'EUROS

PAIEMENTS EN MILLIONS D'EUROS



APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement).

Les nouveaux engagements de 2004 ont suivi la planification établie dans les programmes indicatifs nationaux et le plan de gestion annuel, et traduisent entre autres, une ferme volonté d'ouverture en faveur du processus de paix au Sri Lanka.

L'Afghanistan est resté la principale priorité géographique en Asie, et lors de la conférence qui a réuni les donateurs à Berlin en mars, la CE a confirmé sa promesse antérieure, portant sur un milliard d'euros sur la période de cinq ans 2002-2006. Les engagements de 2004 s'élèvent à 216,5 millions d'euros (dont 23 millions d'euros pour les actions de sécurité alimentaire) et couvrent des actions liées aux élections, au renforcement des capacités au sein de l'Autorité intérimaire afghane, à la fourniture de soins de santé primaire dans dix provinces et à la reconstruction de la route de Kaboul-Jalalabad-Torkham. L'aide aux élections a consisté à contribuer aux opérations d'inscription des électeurs et à l'administration des élections présidentielles en octobre en vue de leur bon déroulement. Les contrats et les décaissements dans le cadre de l'aide se poursuivent à un rythme satisfaisant. Le pays a été confronté à une escalade tant dans le nombre que dans la gravité des incidents de sécurité au cours de 2004, comme en témoigne le nombre de travailleurs humanitaires, de soldats nationaux et internationaux et de fonctionnaires afghans tués et blessés. La situation au plan sécuritaire reste particulièrement tendue dans le Sud et le Sud-Est et constitue une menace pour les activités de reconstruction dans ces provinces. L'augmentation de la production de pavot et du trafic de drogue ne fait que fragiliser un peu plus le pays.

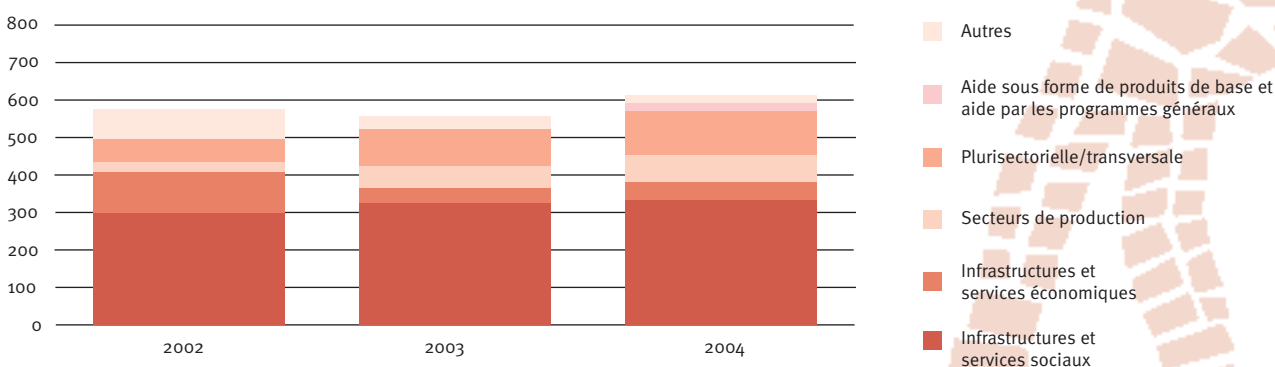
L'environnement politique au Sri Lanka n'a pas été favorable à la préparation de nouvelles activités d'aide en 2004, et le montant de 50 millions d'euros promis lors de la conférence de Tokyo, en plus de la précédente assistance programmée, était subordonné à un certain avancement du processus de paix. Seules des activités limitées ont pu être engagées au cours de l'année, parmi lesquelles un accord de déminage et un projet routier, pour un montant global de 16 millions d'euros. Deux manifestations parrainées par la Commission, le partenariat UE-Sri-Lanka et le forum d'investissement en Asie se sont déroulées avec succès à Colombo en mai/juin 2004 avec la participation de 150 entreprises locales et de 116 représentants de 80 chambres de commerce d'Asie et d'Europe. Suite au tsunami qui a frappé l'île en décembre, l'aide au Sri Lanka constitue désormais une composante fondamentale du programme d'assistance aux victimes.

#### RENFORCER LA VOIX DES FEMMES SUR LES QUESTIONS SANITAIRES DANS LES VILLAGES INDIENS

Le recours insuffisant et inapproprié des habitants des zones rurales de l'État indien du Chhattisgarh aux services de santé a entraîné l'apparition d'un niveau élevé d'affections évitables dans cet État. Dans le cadre d'un projet plus vaste financé à hauteur de 97 millions d'euros par la CE, un programme sanitaire volontaire forme 60 000 femmes actives dans le secteur de la santé, chacune fournissant des services et conseils sanitaires à environ 50 familles. Ce programme fondé sur le bénévolat a également permis de créer un lien efficace avec le système de santé publique afin de faciliter l'accès des patients aux infrastructures de santé publique et aux soins de première ligne pour les affections courantes. Parallèlement, les femmes ont réussi à mieux exprimer leurs besoins en matière de soins de santé. Le programme contribue notamment à réduire la mortalité infantile.



TABLEAU 20 | VENTILATION PAR SECTEUR DE L'AIDE EXTÉRIEURE FINANCÉE PAR LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMISSION GÉRÉ PAR EUROPEAID. ENGAGEMENTS 2002-2004



APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement). Montants en millions d'euros.

Plusieurs nouveaux projets ont été lancés dans le domaine de la coopération commerciale et économique: un vaste projet destiné à améliorer le système de gestion de la qualité et le potentiel d'exportation du **Bangladesh** (subvention CE: 10 millions d'euros), un projet de coopération sur certains aspects de la société de l'information avec la **Chine** (subvention CE: 15 millions d'euros) et le projet d'assistance commerciale multilatérale au **Cambodge** (subvention CE: 2 millions d'euros), ainsi que des dispositifs flexibles permettant de fournir une assistance technique à court terme aux pays ayant besoin de trouver des solutions rapides à des problèmes d'ordre commercial.



Comme les années précédentes, les infrastructures et services sociaux voués à la réduction de la pauvreté sont toujours un objectif important de l'assistance communautaire en Asie, souvent réalisée sous forme de programmes d'assistance sectorielle ou en étroite coopération avec d'autres donateurs. L'appui au programme de crédits pour la réduction de la pauvreté au **Vietnam** lancé par la Banque mondiale en est un exemple.

L'aide aux populations déracinées d'Asie s'est élevée à 25 millions d'euros. Une assistance a été fournie aux populations déracinées de **Birmanie/Myanmar**, aux réfugiés bhoutanais au **Népal** et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays aux **Philippines**, en **Indonésie** et au **Sri Lanka**. Le programme 2004 a été mis en œuvre par le biais d'appels à propositions et d'attributions par procédure de gré à gré à des organismes internationaux.

Afin d'accroître les possibilités pour les étudiants chinois du cycle postuniversitaire de venir étudier en Europe, un renforcement ciblé du programme mondial Erasmus Mundus a été convenu. Des actions ciblées similaires seront également envisagées pour d'autres pays asiatiques au cours de 2005. Suivant une autre approche innovante, les **Philippines** se sont vues accorder une aide pour un projet de gestion des frontières, conformément à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité des Nations unies relative à la lutte contre le terrorisme et la criminalité internationale.

Un effort particulier a été consenti en ce qui concerne le pilier environnemental du développement durable en **Chine** avec deux projets de 55 millions d'euros, qui seront mis en œuvre en étroite coopération avec le PNUD et la Banque mondiale.

La déconcentration des responsabilités de gestion du siège de la Commission européenne de Bruxelles au profit des délégations dans les pays bénéficiaires, qui a débuté en 2002, s'est achevée en 2004 par le transfert final des projets et des programmes au titre des programmes transversaux asiatiques (notamment Asia-Link, Asia-Invest, Asia Pro Eco) et des lignes budgétaires thématiques comme la sécurité alimentaire.

#### UN PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL INTÉGRÉ DANS LA PROVINCE DE LIAONING EN CHINE

Située au nord-ouest de la Chine, la province de Liaoning fut le berceau industriel de la Chine, avec ses mines de charbon, sa production sidérurgique et ses industries chimiques. Ces industries ont toutefois fait payer un lourd tribut à l'environnement, qui a valu à la région d'être baptisée «ceinture de rouille» polluée. C'est là que, en 1999, la CE a lancé le plus vaste projet environnemental jamais engagé en Asie jusqu'ici, d'un coût total de 48,5 millions d'euros, en partie financé par la Chine et subventionné à hauteur de 37 millions d'euros par la CE. Le projet a permis à la province de définir et de mettre en œuvre des stratégies durables de gestion de l'environnement et a conduit à l'abandon des solutions de contrôle de la pollution «en bout de chaîne» au profit de mesures de prévention de la pollution, d'une production plus propre et d'une minimisation des déchets. L'évolution des priorités définies par les décideurs politiques et économiques se reflète clairement dans la nouvelle technologie et protection de l'environnement. Les récents plans directeurs d'aménagement des zones industrielles sont désormais fondés, par exemple, sur le concept du recyclage. Une enquête sur le degré de sensibilisation à l'environnement menée en 2003 a révélé que plus de 80 % de la population estimait que l'environnement s'était amélioré au cours des cinq dernières années.

#### 2.5.4. Évaluation de la contribution communautaire à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Une évaluation des progrès accomplis sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), commandée par la Banque mondiale en septembre 2004, fait observer que l'**Asie orientale** a réussi à atteindre plusieurs de ces objectifs, mais que les progrès ont été inégaux. La région a enregistré de belles avancées sur le plan de la réduction de la pauvreté, de l'universalisation de l'éducation primaire et de la réduction des disparités entre hommes et femmes. L'évaluation montre en outre que de nombreux pays sont en bonne voie d'atteindre les OMD et que certains y sont déjà parvenus. D'autres, notamment les pays à faible revenu, affichent des retards dans plusieurs domaines. Au vu de la tendance actuelle, la région est mal engagée pour atteindre l'objectif de réduction des deux tiers du taux de mortalité infantile, bien que des progrès significatifs aient été réalisés dans des pays à revenu moyen comme l'**Indonésie**, la **Malaisie** et les **Philippines**. La Banque mondiale estime que la persistance de disparités entre les pays reste un défi permanent, y compris lorsque les objectifs ont été atteints ou sont en passe de l'être dans l'ensemble.



S'agissant de l'**Asie du Sud**, la Banque mondiale reconnaît la croissance rapide du PIB, qui a contribué à réduire considérablement le taux de pauvreté de consommation: l'**Inde** a réduit son taux de pauvreté de près de 10 % depuis 1990, et la plupart des autres pays ont enregistré un recul significatif de la pauvreté au cours de cette période, à l'exception du **Pakistan**, où le taux de pauvreté a stagné aux alentours de 33 % – au regard du seuil de pauvreté national. Si l'on s'intéresse à d'autres indicateurs de progrès social que celui de la pauvreté de consommation, on constate que la région a enregistré quelques succès encourageants dans certains domaines: par exemple, la mortalité chez les enfants de moins de cinq ans a sensiblement diminué entre 1990 et 2002, notamment au **Bangladesh**, et des avancées appréciables ont également été réalisées dans les taux totaux d'inscription scolaire et d'achèvement des études. Parallèlement, comme le souligne l'évaluation de la Banque mondiale, des défis restent à relever dans des domaines clés tels que la malnutrition infantile, la mortalité maternelle et l'égalité entre les sexes sur le plan de l'éducation et de la santé: près de la moitié des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition et le taux d'analphabétisme est élevé parmi les jeunes: 23 % de la population masculine et 39 % de la population féminine. Si une croissance durable serait nécessaire pour réduire la pauvreté, une amélioration des mécanismes institutionnels de prestation des services sera quant à elle fondamentale pour progresser dans toutes les autres dimensions des OMD.

Au cours des trois dernières années, la Commission a consacré la majeure partie de son budget de développement en Asie à des actions visant à aider les pays de la région à atteindre les OMD. Ces actions, généralement étalées sur trois à six ans, sont encore en cours, d'où la difficulté d'évaluer à court terme leur contribution globale à la réalisation de ces objectifs. S'agissant surtout de programmes sectoriels financés par plusieurs donateurs, il est aussi plus difficile d'établir un lien direct entre les contributions de tel ou tel donateur et le résultat final de tout le programme. Toutefois, la réalisation de ces OMD figure dans la plupart des projets lancés par la CE dans la région, que ce soit à titre d'objectif primaire ou d'objectif secondaire important.

Au cours de 2004, l'assistance de la CE aux programmes d'éducation en cours en Asie s'est élevée à près de 70 millions d'euros. Les ressources de la CE ont encore contribué à améliorer l'accès à l'éducation et la qualité de cette dernière dans huit pays, notamment pour les filles et les groupes défavorisés (enfants issus de minorités; enfants handicapés; enfants pauvres, enfants qui travaillent et enfants des rues). Tout cela a, par ricochet, contribué à accroître les taux d'achèvement scolaire et de passage à l'enseignement secondaire et à réduire le nombre d'enfants déscolarisés. Dans des pays comme le **Cambodge** et le **Vietnam**,

la CE a également contribué de manière importante au développement de systèmes sectoriels d'information de gestion et au renforcement de la gestion des finances publiques dans le secteur de l'éducation.

L'universalisation de l'accès à des soins de santé de qualité est l'un des volets fondamentaux des OMD. L'aide de la CE à ce secteur, supérieure à 100 millions d'euros, a permis aux pays asiatiques de se rapprocher de cet objectif en 2004. Dans des pays comme le **Bangladesh**, le **Cambodge**, l'**Inde**, l'**Indonésie**, la **Thaïlande**, les **Philippines** et le **Vietnam**, les ressources de la CE ont été principalement utilisées pour appuyer les réformes sectorielles cherchant à améliorer les services de santé par la décentralisation, la participation des communautés et les partenariats public/privé. Dans des pays en sortie de conflit comme l'**Afghanistan** et **Timor-Leste**, le soutien communautaire a notamment visé à assurer la fourniture de services de santé de base tels que la vaccination, les soins prénatals, les accouchements assistés, le traitement du paludisme et d'autres maladies infectieuses, ainsi que les soins curatifs de base dispensés aux franges les plus pauvres de la population.

### 2.5.5. Coopération avec les États membres et les autres donateurs

L'étroite coopération entre donateurs, exigée dans le contexte de la reconstruction de l'**Afghanistan** et l'accent mis de plus en plus fréquemment sur les approches sectorielles dans l'ensemble de la région, ont été favorables à un renforcement de la coordination entre les donateurs dans la région asiatique. Cette tendance s'est confirmée et consolidée en 2004.

Dans le domaine économique et commercial, la coopération avec les agences spécialisées des Nations unies et les États membres de l'UE s'est encore intensifiée. Plusieurs agences internationales ont participé à des projets de coopération tels que le programme Qualité totale du Bangladesh et le Fonds fiduciaire TRTA Asie, parmi lesquelles l'ONUDI (Organisation des Nations unies pour le développement industriel), le CCI (Centre du commerce international), l'OMC (Organisation mondiale du commerce), l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle), la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) et la CESAP (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique).

Un exemple de coordination particulièrement avancée est celui du **Vietnam** où la Commission a lancé un projet de coordination des politiques et d'harmonisation des procédures en 2002, suite aux conclusions adoptées par le Conseil européen de Barcelone en mars de la même année. Un plan d'action a été convenu entre les donateurs de l'UE en 2003 et en 2004, des groupes d'experts de l'UE ont été constitués en vue de promouvoir les synergies entre les programmes de développement de la CE et des États





membres, de formuler des positions communes de l'UE en ce qui concerne les politiques sectorielles et de développer et de mettre en œuvre des solutions pratiques pour relever les défis de l'harmonisation et du codéveloppement. La Commission, en collaboration avec les États membres, a lancé une étude sur les pratiques des donateurs afin de normaliser les dispositions adoptées par les gouvernements et les donateurs en ce qui concerne les moyens mis à la disposition des experts, la fiscalité et les contributions nationales aux frais de gestion des projets. En outre, les donateurs de l'UE ont revu les «normes de coûts» appliquées par l'Union européenne, qui fixent les montants maximaux exigibles pour les dépenses locales, comme les salaires et les indemnités de déplacement des personnels locaux en charge des projets localement. Ces grilles standardisées de coûts servent déjà de référence à de nombreux autres donateurs et sont largement appliquées bien au-delà du cadre de l'Union européenne. De même, les préparatifs en vue de la fixation des contributions de la CE et d'autres donateurs de l'UE au programme de crédits de la Banque mondiale pour la réduction de la pauvreté ont bien progressé. La Commission a joué un rôle clé au sein des groupes de travail des donateurs constitués pour définir les priorités de réforme, en prêtant une attention particulière au programme de réforme des secteurs de la santé, de l'éducation et de la gestion des finances publiques. En approuvant le programme de crédits en juin 2004, le Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale a qualifié l'étroite collaboration des donateurs de cet exercice d'exemplaire en termes de bonne pratique. Les donateurs de l'UE, avec la CE et conjointement avec la Présidence, ont continué à faire des déclarations communes globales lors des réunions du groupe consultatif des gouvernements et donateurs et à prendre des engagements financiers communs pour l'UE.

### 2.5.6. Aperçu du suivi axé sur les résultats

En 2004, quelque 154 opérations/projets représentant un budget total de plus de 1,3 milliard d'euros (subventions CE) ont fait l'objet d'un suivi. Globalement, les résultats ont été positifs, l'évolution étant restée satisfaisante dans la plupart des secteurs. Environ 10 % des opérations en cours ont été jugées sous-performantes et des mesures correctives ont donc été prises à leur égard <sup>(49)</sup>.

La performance de deux secteurs en particulier mérite d'être soulignée:

- Près d'un tiers (539 millions d'euros en termes budgétaires) de tous les projets de sécurité alimentaire et de développement rural dans le monde (un total de 1,743 milliard d'euros soumis au suivi axé sur les résultats) sont mis en œuvre en Asie. La performance asiatique (2,66) est meilleure que la performance moyenne (2,61 pour toutes les régions).
- Les secteurs sociaux qui représentent la plus grosse part de l'assistance communautaire à l'Asie continuent d'afficher une excellente performance: 2,72, bien supérieure à la moyenne.

L'opération de suivi de 2004 a mis en lumière certains des défis que pose l'assistance par voie de projets, notamment la nécessité de mieux transposer les procédures communautaires et celle de fixer les objectifs de façon plus réaliste. La déconcentration n'a pas encore porté tous ses fruits en termes de gains d'efficacité.

<sup>(49)</sup> Pour de plus amples informations sur la méthodologie et les notations, prière de se reporter au chapitre 5.8.2.

TABLEAU 21 | MESURE DE L'IMPACT: RÉSULTATS DES PROGRAMMES, PAR SECTEUR PRIORITAIRE, EN ASIE (2004)

	Commerce et développement	Intégration régionale	Politiques macro-économiques et secteurs sociaux	Transport	Sécurité alimentaire et développement rural	Capacité institutionnelle et bonne gouvernance	Autres	Total/Moyenne
Nombre de projets suivis	21	-	51	-	56	23	3	154
Millions d'euros couverts	81,8	-	519,7	-	538,6	148,1	18,2	1 306,4
Scores	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertinence	2,81	-	2,82	-	2,66	2,65	2,33	2,73
Efficience	2,52	-	2,67	-	2,54	2,48	2,33	2,56
Efficacité	2,67	-	2,71	-	2,73	2,74	2,67	2,71
Impact	2,86	-	2,73	-	2,80	2,65	2,67	2,76
Viabilité	2,81	-	2,69	-	2,59	2,70	2,67	2,67
<b>Moyenne</b>	<b>2,73</b>	-	<b>2,72</b>	-	<b>2,66</b>	<b>2,64</b>	<b>2,53</b>	<b>2,69</b>

Les scores peuvent aller de 4 (performance excellente) à 1 (graves déficiences sur le plan de la performance). Un score de 2,5 indique que le projet est en bonne voie et suit le déroulement prévu.

### 2.5.7. Conclusions et perspectives

Cette année, les programmes indicatifs nationaux 2002-2004 ont tous été menés à bien et les 590 millions d'euros du budget arrêté pour les nouveaux engagements en faveur des activités géographiques en Asie ont été pleinement utilisés. Le suivi axé sur les résultats des programmes et projets financés par la CE, ainsi que le rapport des Nations unies sur l'état de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, témoignent des effets positifs des activités menées par la CE et d'autres donateurs en Asie.

Le dynamisme et la croissance économique de nombreuses parties de l'Asie nécessitent un ajustement permanent des objectifs de coopération de l'UE. Le terrorisme et les conflits armés restent des menaces pour le développement et la stabilité démocratique de certains pays de la région. Ces facteurs seront pris en compte dans l'élaboration de la stratégie d'aide au développement pour la période 2007-2013. Cette stratégie sera élaborée en 2005 et devrait être officiellement finalisée fin 2005/début 2006.

Le tremblement de terre et les raz-de-marée qui ont submergé les côtes de nombreux pays de l'océan Indien le 26 décembre 2004 ont causé de lourdes pertes humaines et anéanti biens et moyens de subsistance. La Commission européenne a réagi dès les premiers jours qui ont suivi la catastrophe, en débloquent la première partie d'une enveloppe d'aide humanitaire qui, après plusieurs ajouts en 2005, a atteint un montant total de 123 millions d'euros. Au cours de ces derniers jours de 2004 ont également été tracées les grandes lignes d'un vaste plan de reconstruction et de réhabilitation: la Commission a profité des réunions de Jakarta du 6 janvier et du BCHA (Bureau de la coordination des affaires humanitaires), à Genève le 11 janvier, pour annoncer le déblocage de 350 millions d'euros supplémentaires. Ce plan, qui sera encore développé et soumis à l'approbation officielle des autorités budgétaires en 2005, prévoit une étroite coopération avec les autorités des pays sinistrés et les autres bailleurs de fonds.





## 2 | 6 AMÉRIQUE LATINE

### 2.6.1. Introduction

Le troisième sommet Union européenne-Amérique latine et Caraïbes a réuni 58 chefs d'État et de gouvernement UE-ALC et donné un nouvel élan à la relation birégionale. Le sommet s'est tenu à Guadalajara (Mexique) le 28 mai 2004. Les discussions et la déclaration finale <sup>(44)</sup> ont mis l'accent sur le renforcement de la cohésion sociale, de l'intégration régionale et du multilatéralisme. En marge du sommet de Guadalajara, il a été décidé, conjointement avec les pays d'**Amérique centrale** et la **Communauté andine**, de procéder à une évaluation commune de leurs processus d'intégration économique respectifs, qui, à terme, devraient mener à la négociation d'un accord d'association, prévoyant notamment la création d'une zone de libre-échange. Le Parlement européen a déjà approuvé les deux accords de dialogue politique et de coopération signés en 2003 avec les deux régions. Les négociations en vue de la conclusion d'un accord d'association UE-Mercosur sont en cours: les chapitres relatifs au dialogue politique et à la coopération sont pratiquement clos. Les négociations sur le chapitre commercial progressent. En janvier, l'UE et le Brésil ont signé un accord de coopération scientifique et technologique.

Toujours en 2004, l'accord d'association entre l'UE et le **Chili** et le partenariat politique, économique et de coopération entre l'UE et le **Mexique** ont été adaptés à l'élargissement de l'Union européenne par la signature de deux protocoles additionnels qui doivent permettre aux dix nouveaux États membres de devenir parties à ces accords.

### 2.6.2. Évolution de la coopération de l'UE

#### Programmation de l'aide communautaire en Amérique latine

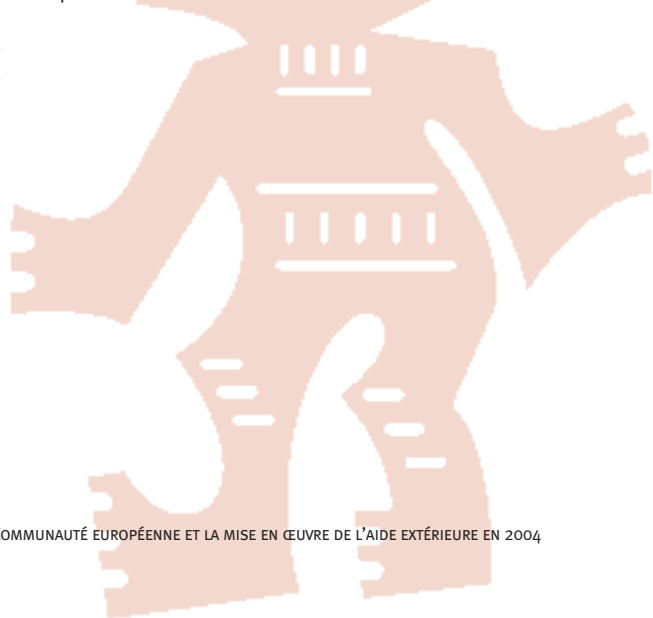
L'examen à mi-parcours de l'exercice de programmation 2002-2006, en 2003, a révélé qu'aucune évolution majeure n'était intervenue dans la plupart des pays d'Amérique latine et que les stratégies adoptées en 2002 restaient valables.

L'examen à mi-parcours a conclu à la nécessité de réviser le document de stratégie dans le cas de l'**Argentine**, en raison de l'effondrement économique, et le programme indicatif régional dans le cas de la **Communauté andine**.

En **Argentine**, le nouveau document de stratégie tient compte de la nouvelle donne politique, économique et sociale, caractérisée par une défiance à l'égard des institutions d'État, une dévaluation monétaire massive, l'effondrement du système financier et le brusque déclin de l'économie, à l'origine d'une hausse dramatique des niveaux de pauvreté. Le document prévoit des actions sociales à court terme (aide alimentaire) et des mesures liées au commerce (notamment dans le domaine de l'agriculture et du système de préférences généralisées – SPG) pour relâcher la pression. Durant cette période, et en dépit des difficultés, la coopération économique, technique et financière a été poursuivie dans différents secteurs: aide aux PME, projets sociaux en cours et aide aux ONG. Conséquence de la nouvelle stratégie, la CE consacra trois quarts des fonds restants aux projets axés sur les domaines sociaux de la santé, de l'éducation et de la justice. Le solde sera affecté à des mesures liées au commerce, concernant notamment l'agriculture et le système de SPG, en gardant à l'esprit les négociations actuellement en cours avec le Mercosur.

Sans remettre en cause la validité de la stratégie menée dans la région de la **Communauté andine**, il est apparu nécessaire d'augmenter les dotations à l'assistance liée au commerce en vue de soutenir le processus d'intégration économique andin, et d'intensifier les efforts de lutte contre la drogue au niveau régional.

Un exercice de programmation a été lancé en 2004 en vue de l'élaboration des documents de stratégie bilatéraux et régionaux et, dans la foulée, la programmation pluriannuelle pour la période 2007-2013. La Commission commence à élaborer les prochains documents de stratégie par pays afin de se ménager suffisamment de temps pour évaluer les besoins des pays/régions, d'identifier les secteurs de coopération prioritaires de la CE les plus efficaces, de permettre une consultation adéquate et veiller à ce que les politiques communautaires soient bien prises en compte, et d'intégrer les questions «transversales». Une attention particulière sera accordée, lors de cet exercice, au processus d'appropriation par les bénéficiaires et à l'implication des États membres.



<sup>(44)</sup>  
[http://europa.eu.int/comm/world/lac-guadal/declar/01\\_decl\\_polit\\_final\\_en.pdf](http://europa.eu.int/comm/world/lac-guadal/declar/01_decl_polit_final_en.pdf)

### 2.6.3. Mise en œuvre

#### Projets et programmes de coopération de l'UE en Amérique latine

Comme le montre le tableau ci-dessous, l'année 2004 a été très positive en termes de performance financière. La tendance à la hausse des paiements observée depuis 2000 a abouti à un record absolu en 2004.

Comme le montre le tableau précédent, et conformément aux politiques de la CE dans la région, les fonds alloués au secteur social en Amérique latine n'ont cessé d'augmenter depuis 2002, pour atteindre en 2004, 60 % du total des fonds engagés.

Conformément à la stratégie de coopération adoptée par l'UE dans la région d'Amérique latine, 2004 a vu des programmes et projets approuvés dans les domaines suivants:

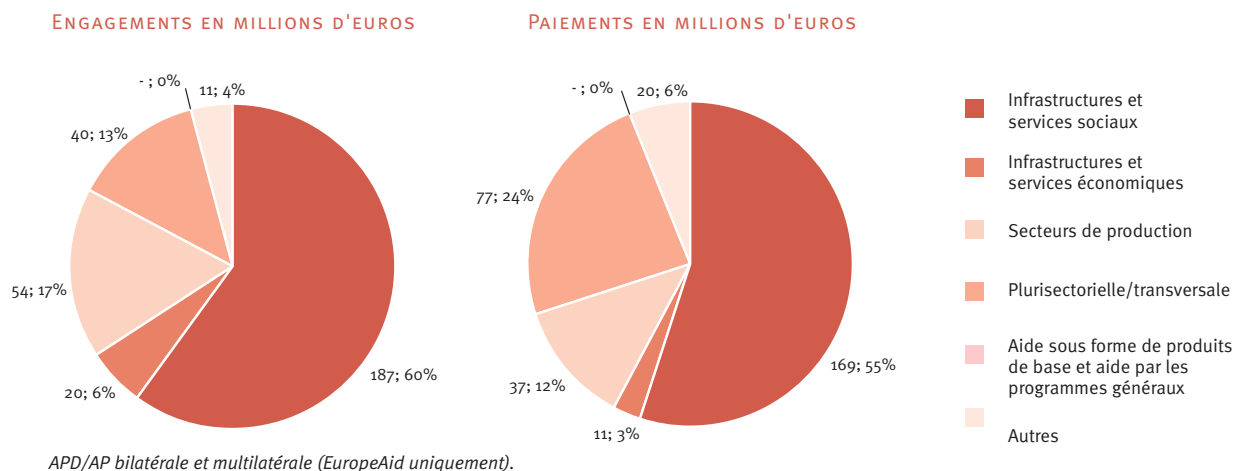
- cohésion sociale, développement social et développement des régions les moins prospères;
- renforcement institutionnel et démocratique, modernisation de l'État et droits de l'homme;
- assistance technique liée au commerce et intégration régionale.



TABLEAU 22 | AIDE EXTÉRIEURE FINANCÉE SUR LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMISSION GÉRÉE PAR EUROPEAID POUR LA PÉRIODE 2000-2004

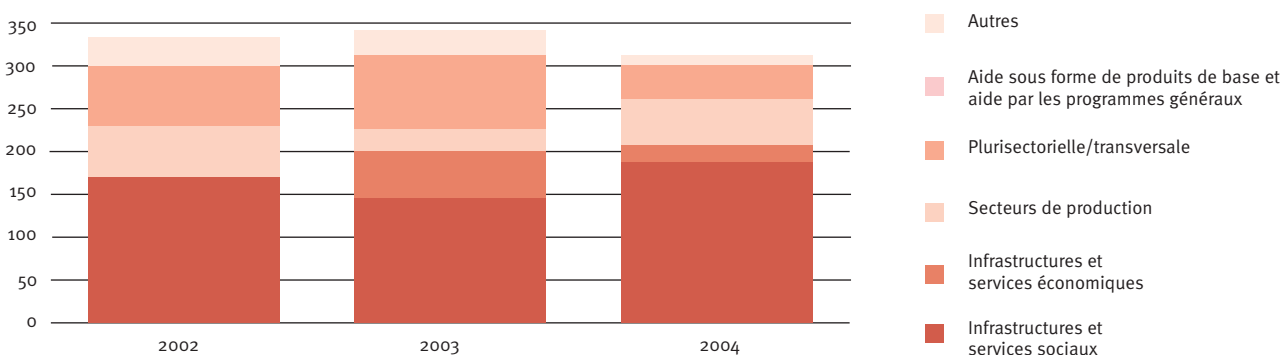
En millions d'euros	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Engagements</b>	277	301	333	342	312
<b>Paiements</b>	195	152	182	290	314

TABLEAU 23 | VENTILATION PAR SECTEUR ET AIDE EXTÉRIEURE FINANCÉE SUR LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMISSION GÉRÉE PAR EUROPEAID EN 2004



APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement).

TABLEAU 24 | VENTILATION PAR SECTEUR DE L'AIDE EXTÉRIEURE FINANCÉE SUR LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMISSION GÉRÉE PAR EUROPEAID. ENGAGEMENTS 2002-2004



APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement). Montants en millions d'euros.

### Cohésion sociale, développement social et développement des régions les moins prospères

La cohésion sociale est une dimension à laquelle l'Union européenne accorde de plus en plus d'importance dans le cadre de son partenariat avec l'Amérique latine. L'Union européenne et ses partenaires latins ont choisi de faire de cette question un des principaux thèmes du sommet UE-ALC de Guadalajara. L'expérience acquise par l'UE dans ce domaine pourrait être très instructive pour les pays d'Amérique latine et pourrait les aider à élaborer leurs propres stratégies de lutte contre les inégalités, l'exclusion et la pauvreté.

Conformément à cette stratégie, la CE a approuvé en 2004, le programme EUROsocial (30 millions d'euros), dont le principal objectif est de contribuer à augmenter le degré de cohésion sociale des pays latino-américains en agissant sur les politiques publiques de l'éducation, de la santé, de l'administration de la justice, de la fiscalité et de l'emploi pour qu'elles deviennent des authentiques vecteurs de cohésion sociale. La mise en œuvre d'EUROsocial sera confiée à l'Organisation internationale du travail pour ce qui est de la politique de l'emploi, et à quatre consortiums réunissant des institutions publiques de l'Union européenne et de l'Amérique latine pour chacun des autres secteurs politiques.

Outre ce programme, la CE a continué, par le biais d'actions financées en 2004, à soutenir comme suit, le développement des régions les moins prospères.

En **Bolivie**, la Commission européenne a fourni pour la première fois une assistance, sous forme d'un appui budgétaire à l'investissement, pour des opérations dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement (51,5 millions d'euros). Le programme renforcera la capacité des autorités boliviennes à développer et à exécuter des réformes et fournira également une assistance financière pour promouvoir les investissements dans le secteur.

Toujours en Bolivie, des fonds ont été consacrés à la nouvelle stratégie de développement alternatif (13 millions d'euros). Cette initiative renforcera les capacités de conception et de mise en œuvre de la politique nationale de développement alternatif, qui fait partie intégrante de la stratégie adoptée par le gouvernement bolivien pour combattre la production et le trafic illicites de drogues. Trois autres projets financés par la CE, bénéficiant d'une contribution totale de 32 millions d'euros, sont actuellement mis en œuvre pour lutter contre la culture illicite de coca et la migration de la main-d'œuvre vers les zones de production de coca.

En **Équateur**, la CE soutient le projet d'appui au secteur de la santé, la réforme du système de santé actuellement menée en vue de mettre en œuvre un modèle de soin intégral et interculturel fondé sur les soins de santé primaire, la promotion de la santé et la prévention des maladies (budget de 28 millions d'euros).

Dans ce secteur, la CE a également attribué des fonds au **Pérou** pour appuyer le système d'éducation et de formation professionnelles du pays. Ce programme (5 millions d'euros) encouragera la compétition et la qualité de la main d'œuvre et stimulera le développement économique en recentrant la structure de l'éducation et de la formation professionnelles sur les demandes du marché de l'emploi, les besoins socio-économiques et le développement du pays.

### Renforcement institutionnel et démocratique, modernisation de l'État et droits de l'homme

Le renforcement de la démocratie et l'amélioration et la consolidation des institutions démocratiques, constituent l'une des priorités de la coopération de la CE avec l'Amérique latine. L'Union européenne a poursuivi son assistance dans ce domaine, grâce aux initiatives suivantes.

L'appui au processus de rétablissement de la paix en **Colombie** reste une priorité de la Commission européenne. Alors que, l'année précédente, les efforts s'étaient concentrés sur le lancement des laboratoires de la paix aujourd'hui opérationnels, en 2004, un programme financé par l'UE à hauteur de 10,5 millions d'euros a contribué au renforcement du secteur de la justice, dans le but de réduire le nombre de délinquants impunis. Les populations déplacées à l'intérieur de ce pays sont également source de grande préoccupation. Le processus d'intégration et l'amélioration des conditions de vie pour le rapatriement, la réinstallation professionnelle et l'intégration socio-économique des populations déplacées ont également été financés par la CE.

Les États d'Amérique latine continuent de moderniser leurs institutions et l'Union européenne continue à soutenir ce processus. Au **Pérou**, une assistance a été accordée au programme de réforme judiciaire (JUSPER) (budget de 10 millions d'euros), qui contribuera à rendre l'appareil judiciaire péruvien plus efficace et accessible à tous, par la promotion et la mise en œuvre d'un processus de carrière judiciaire et d'accès à la magistrature, le renforcement de la justice constitutionnelle et l'amélioration de la justice de base. Au **Chili**, la CE a concouru au programme de modernisation de l'État (budget 11,67 millions d'euros), dont le but est de renforcer le processus de modernisation de l'État, conformément aux priorités du gouvernement chilien, et de contribuer au renforcement du processus d'association entre l'Union européenne et le Chili.



La CE a également encouragé les processus de décentralisation impliquant le transfert de pouvoirs et de fonctions de l'autorité centrale aux collectivités locales. En 2004, 34 millions d'euros ont été alloués pour financer l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'aide à la décentralisation au **Honduras** (PROADES): ce programme a pour principaux objectifs de réduire la pauvreté et de mettre en place une administration publique moderne et efficace.

L'intégration des femmes dans la société civile et leur participation à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques constitue également l'une des priorités de l'UE dans la région. Au **Guatemala**, le financement d'un projet visant à contribuer à l'intégration sociale, économique et politique des femmes rurales vivant dans la pauvreté, et en particulier des femmes indigènes, a été approuvé.

#### Assistance technique liée au commerce et intégration régionale

La déclaration de Guadalajara souligne le potentiel du commerce extérieur comme catalyseur de croissance économique dans la région. Elle met également en exergue l'importance du commerce, par la contribution qu'il apporte au développement durable et à la réduction de la pauvreté tout en favorisant l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et dans le système commercial multilatéral.

Une série de projets de coopération, d'un montant total de 53,5 millions d'euros, a été approuvée en 2004 en complément des projets existants.

Dans la **Communauté andine**, une enveloppe complémentaire (3 millions d'euros) a été allouée pour un programme approuvé en 2003, dont les objectifs incluent l'élimination des barrières commerciales inutiles entre pays andins, l'établissement d'un code des douanes commun, ainsi que des mesures spécifiques visant à renforcer l'intégration économique régionale.

Afin de faciliter la mise en œuvre de l'accord de libre-échange conclu entre l'UE et le **Mexique**, et de promouvoir les échanges et les flux d'investissement, un projet axé sur le renforcement institutionnel des agences gouvernementales chargées de la mise en œuvre de l'accord commercial a été approuvé (budget 8 millions d'euros).

L'amélioration de la compétitivité des secteurs économiques et des entreprises latino-américaines constitue également un domaine d'intervention privilégié, divers projets ayant été approuvés dans ces domaines en 2004. En **Argentine**, l'UE soutient le renforcement de la compétitivité des PME des industries forestières (budget 6 millions d'euros). Au **Paraguay**, une approche plus globale a été adoptée dans le but de renforcer la compétitivité des entreprises exportatrices (budget 13 millions d'euros). La capacité d'innovation technologique de l'**Uruguay** a été promue par un programme destiné à améliorer les systèmes de production, la productivité et la compétitivité des secteurs de la chimie/biotechnologie et des technologies de l'information (budget 3 millions d'euros). Le renforcement de la compétitivité des micro- et petites entreprises est l'objectif central des programmes approuvés au **Salvador** (budget 10,5 millions d'euros) et en **Équateur** (budget 10 millions d'euros), où le programme soutient également la consolidation de l'union douanière et la création d'un cadre juridique régional pour traiter les affaires commerciales.

#### Assistance communautaire à l'intégration régionale en Amérique centrale

L'Union européenne partage avec l'Amérique centrale son expertise dans le domaine de l'union douanière et de la réforme institutionnelle, notamment par une stratégie de coopération régionale englobant en particulier les deux projets suivants.

Le programme d'assistance à l'Union douanière d'Amérique centrale (budget 10,4 millions d'euros) vise à aider le SICA (système d'intégration de l'Amérique centrale) et les administrations des douanes des pays participants à progresser sur la voie de l'union douanière. Ce projet couvre trois aspects: assistance technique au développement de l'union douanière, organisation du système d'échange automatisé d'informations entre les bureaux de douane et les structures fiscales de chaque pays et création d'une école des douanes centre-américaine.

En plus des mesures liées au fonctionnement de l'Union douanière, l'UE met aussi en œuvre le programme d'assistance à l'intégration de l'Amérique centrale (PAIRCA), d'un budget de 15 millions d'euros. Ce projet vise essentiellement à aider les organes institutionnels d'Amérique centrale à relever le défi de l'intégration et à développer le rôle de la société civile dans ce processus.





## AIDE À UNE COMMUNAUTÉ ŒUVRANT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT LOCAL (ÉQUATEUR)

La Communauté européenne soutient actuellement un projet dans la communauté suburbaine de Bastion Popular, au nord de Guayaquil. Le projet s'attaque à des problèmes concrets tels que l'absence de système d'eau potable, de voiries d'accès et de réseau d'assainissement, les mauvaises conditions d'hygiène et le manque de soins et de services pédiatriques. Au nombre des problèmes sociaux figurent la violence intrafamiliale, le chômage, les gangs de jeunes et l'insécurité communautaire. L'objectif du ZUMAR (Zonas Urbano-Marginales de Guayaquil) est d'améliorer la qualité de vie des habitants de Bastion Popular en renforçant les capacités des individus, des familles et des organismes sociaux, ainsi qu'en favorisant le développement local. Les activités mises en œuvre dans le cadre de ce projet reposent sur un consensus inter-institutionnel et communautaire, préalable indispensable à la viabilité du projet. L'initiative a notamment permis la création d'un centre pluridisciplinaire de soins à la mère et à l'enfant dont bénéficient 17 000 familles, la construction de systèmes d'eau potable pour plus de 5 000 familles, la réhabilitation d'espaces verts avec la participation de la communauté et le renforcement des réseaux sociaux en coopération avec des ONG, par des activités telles que le développement des plans d'action de voisinage et la formation des jeunes en vue de promouvoir une culture fondée sur la paix.

Ces programmes démontrent actuellement leur capacité à renforcer l'intégration régionale. La prochaine étape pour la Commission et ses partenaires d'Amérique centrale consistera à déterminer si les conditions fixées à Guadalajara en vue de la négociation d'un accord d'association à part entière ont été remplies.

(65)

Pour plus d'informations:  
[http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/alban/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/alban/index_en.htm)

(66)

Pour plus d'informations:  
[http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/alfa/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/alfa/index_en.htm)

(67)

Pour plus d'informations:  
[http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/alis/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/alis/index_en.htm)

(68)

Pour plus d'informations:  
[http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/al-invest/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/al-invest/index_en.htm)

(69)

Pour plus d'informations:  
[http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/urbal/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/urbal/index_en.htm)

(70)

Pour plus d'informations:  
[http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/amlat/oreal\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/amlat/oreal_en.htm)

## Programmes régionaux

Le sommet de Guadalajara a été l'occasion pour les gouvernements latino-américains et les États membres de l'UE de réitérer leur soutien aux programmes de coopération régionaux et d'exprimer leur volonté de renforcer l'approche décentralisée sur laquelle ils reposent, en vue d'accroître l'implication des deux régions, tant en termes de participants que de bénéficiaires. Il s'agit notamment des programmes suivants:

ALBan (65): programme de bourses de haut niveau de l'Union européenne pour l'Amérique latine. 779 bourses d'enseignement/de formation ont été attribuées au total en 2004 au titre de ce programme. La durée moyenne d'une bourse est de deux ans.

ALFA (66): Amérique latine-Formation académique. 64 autres nouveaux projets ont été approuvés en 2004. Le programme ALFA a bénéficié cette année d'une rallonge budgétaire de 10 millions d'euros. Plus de 1 750 institutions de l'Union européenne et d'Amérique latine participent actuellement à cette coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur.

@LIS (67): Alliance pour une société de l'information. Une nouvelle activité a été approuvée au titre de ce programme visant, par un dialogue politique et réglementaire avec l'Amérique latine, à accentuer le développement de «stratégies électroniques» en vue de favoriser l'accès de cette région à la technologie numérique, en prenant pour référence le modèle européen de «eEurope».

AL-INVEST (68): programme de rencontres sectorielles. 111 activités au total, telles que l'organisation de rencontres sectorielles et des activités de renforcement des capacités à l'intention des PME et des représentants du secteur privé des deux régions, ont été approuvées.

URB-AL (69): Amérique latine-Programme urbain. En 2004, 27 nouveaux projets ont été approuvés et le Centre de ressources URB-AL et l'Observatoire de la coopération décentralisée UE-AL ont été créés. Ils doivent améliorer la diffusion des résultats et des bonnes pratiques du programme.

OREAL (70): Observatoire des relations Union européenne-Amérique latine. Un consortium d'universités coordonné par l'Université de Barcelone a été sélectionné pour mettre en œuvre cet observatoire dès février 2005.



#### 2.6.4. Évaluation de la contribution communautaire à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Divers programmes et projets financés en 2004 en faveur de l'Amérique latine seront, pour leurs résultats à moyen et long termes, évalués en fonction de la contribution apportée à la réalisation des OMD et, en conséquence, à la réduction de la pauvreté. Ces programmes, qui seront mesurés sur la base des dix indicateurs clés définis par la Commission européenne et couvrent des volets essentiels des OMD 1 à 7, sont les suivants:

**Réduction de la pauvreté:** divers programmes visant à développer l'activité économique en milieu urbain et rural peuvent être mentionnés ici, en particulier les programmes soutenant le développement du secteur privé en **Équateur** et au **Paraguay** et le développement de l'industrie forestière en **Argentine**, ainsi que le programme de développement alternatif dans la région rurale des Yungas de **Bolivie**.

**Éducation:** une deuxième tranche du programme d'appui budgétaire au **Nicaragua** vise à encore améliorer les conditions d'éducation, notamment primaire.

**Santé:** améliorer l'organisation du système de santé et sa capacité à dispenser les services nécessaires, notamment les soins primaires, constitue le principal objectif du programme financé en **Équateur**, dont le but est d'assurer un accès équitable aux services sociaux dans le domaine sanitaire.

**Eau:** accroître le nombre de municipalités et de logements dotés de sources d'eau et de systèmes sanitaires appropriés est l'objectif d'un important programme d'assistance budgétaire pluriannuel en **Bolivie**.

S'agissant de l'OMD 8, qui vise à mettre en place un partenariat mondial pour le développement, un programme d'assistance technique liée au commerce a été mis en œuvre au **Mexique**.

Les programmes susmentionnés représentent 114 millions d'euros, soit quelque 40 % du montant total des crédits disponibles pour l'Amérique latine au titre des deux principales lignes budgétaires consacrées à la coopération technique, financière et économique (à l'exclusion de la ligne budgétaire thématique destinée à l'aide aux populations déracinées).

#### 2.6.5. Coopération avec les États membres et les autres donateurs

Dans la région d'Amérique latine, où la CE coordonne activement son action avec celle des États membres et des autres donateurs, les approches sectorielles ont favorisé une mise en commun harmonisée et efficace du potentiel de développement en 2004.

En **Bolivie**, outre sa participation aux cinq groupes de coordination des donateurs mis en place par le gouvernement, la Commission européenne a joué un rôle de premier plan dans la promotion d'une approche sectorielle multidonateur dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, laquelle a conduit au développement d'un programme d'assistance sectorielle. La Commission étudie aussi activement, aux côtés des autres donateurs et du gouvernement bolivien, les possibilités d'adopter une approche sectorielle dans le domaine de la santé.

Le programme d'aide à la décentralisation au **Honduras** (PROADES) a permis de réactiver la coordination, avec la création d'un forum tripartite composé des donateurs de ce secteur (CE, États-Unis, Espagne, Japon, Suède, Allemagne, Canada, Banque interaméricaine de développement (BID), PNUD), de la société civile et du gouvernement. Le bon fonctionnement de ce forum est une condition préalable essentielle à la réalisation des paiements.

D'une manière générale, au cours de 2004, la Commission européenne s'est beaucoup investie aux côtés des États membres et des autres donateurs pour s'assurer d'une vaste « appropriation » de ses programmes en travaillant avec les instruments existants ou en développant de nouveaux. Cela a été le cas au **Pérou** par exemple, où une matrice de la coopération avec l'UE a été mise au point en 2003. Cet outil est une base de données dynamique, contenant des paramètres sélectionnés tels que des informations géographiques et sectorielles, des chiffres relatifs aux investissements publics locaux, les OMD et d'autres données pertinentes. Cette matrice a incité la communauté internationale à lancer un exercice, coordonné et financé par la Banque mondiale, avec la participation des institutions spécialisées des Nations unies, du Japon, de la Suisse, du Canada, de la BID et de la Corporación Andina de Fomento (CAF), afin d'obtenir une vue d'ensemble de la coopération dans ce pays.

Parmi les exemples de collaboration avec d'autres donateurs en 2004, on citera la collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), qui est une commission régionale des Nations unies, en vue du lancement de la seconde phase de REDIMA (Red de Diálogo Macroeconómico): le but est ici de favoriser le dialogue entre experts politiques et hauts responsables des ministères, secrétariats et banques centrales des pays d'Amérique latine.





Le programme EUROsocial mentionné précédemment repose sur la participation de la BID, du PNUD et de la CEPAL (Comisión Económica para América Latina) qui, conjointement avec la CE, formeront un comité de pilotage chargé d'assurer la cohérence du programme avec les politiques de coopération mises en œuvre par les organisations multilatérales.

### 2.6.6. Aperçu du suivi axé sur les résultats

En 2004, 150 projets d'un budget global de 873 millions d'euros ont fait l'objet d'un suivi dans la région: ces derniers affichent globalement d'excellents résultats qui se maintiennent depuis trois ans maintenant, à quelques variations près, statistiquement négligeables <sup>(6)</sup>.

Le secteur «capacité institutionnelle et bonne gouvernance» comporte un nombre important de projets relatifs aux droits de l'homme (50 % de l'échantillon) dont les résultats ont été particulièrement positifs, notamment en termes d'efficacité et d'impact. Ces résultats reflètent le haut degré de cohérence atteint entre les projets relatifs aux droits de l'homme et les priorités identifiées par les bénéficiaires et leurs communautés. Ces projets ont beaucoup contribué à faire reculer le phénomène de marginalisation de la plupart des franges vulnérables de la population et à promouvoir l'intégration sociopolitique et économique des pauvres, aussi bien en zone urbaine que rurale.

Bien que le processus de déconcentration ait presque été bouclé en 2004, ce n'est qu'à moyen terme qu'on en ressentira le plein effet. Toutefois, on note d'ores et déjà quelques signes encourageants, en particulier en ce qui concerne l'efficacité, qui s'est nettement améliorée par rapport à 2003.

<sup>(6)</sup>  
Pour de plus amples informations sur la méthodologie et les notations, prière de se reporter au chapitre 5.8.2.

### 2.6.7. Conclusions et perspectives

L'Union européenne et l'Amérique latine ont progressivement bâti un dialogue caractérisé par une coopération franche et fructueuse qui a donné lieu à des avancées considérables. Le troisième sommet des chefs d'État et de gouvernement des deux régions, qui s'est tenu en mai 2004, a permis d'assurer et de poursuivre le renforcement du partenariat stratégique entre les deux régions amorcé au sommet de Rio en 1999 et réaffirmé à Madrid en 2002. S'inspirant des conclusions du sommet de Guadalajara, l'Union européenne va désormais œuvrer dans la perspective du prochain sommet qui se tiendra à Vienne en 2006.

Le sommet de cette année a fourni l'occasion de relever un défi de taille: poursuivre l'accroissement de la richesse générée par l'économie et partager les fruits de la croissance plus équitablement, dans le cadre d'une libéralisation économique et d'une intégration des marchés renforcées. L'Union européenne met l'expérience qu'elle a acquise dans le domaine de la cohésion sociale à profit de sa coopération avec les pays d'Amérique latine. Cela permet également aux pays d'Amérique latine d'élaborer leurs propres moyens de lutte contre l'inégalité, l'exclusion et la pauvreté.

En ce qui concerne les négociations actuelles et à venir, l'évaluation commune des processus d'intégration de l'Amérique centrale et de la Communauté andine – qui à terme mènera à la négociation d'accords d'association – sera réalisée en 2005. L'année sera également décisive pour ce qui est des négociations en cours avec le Mercosur.

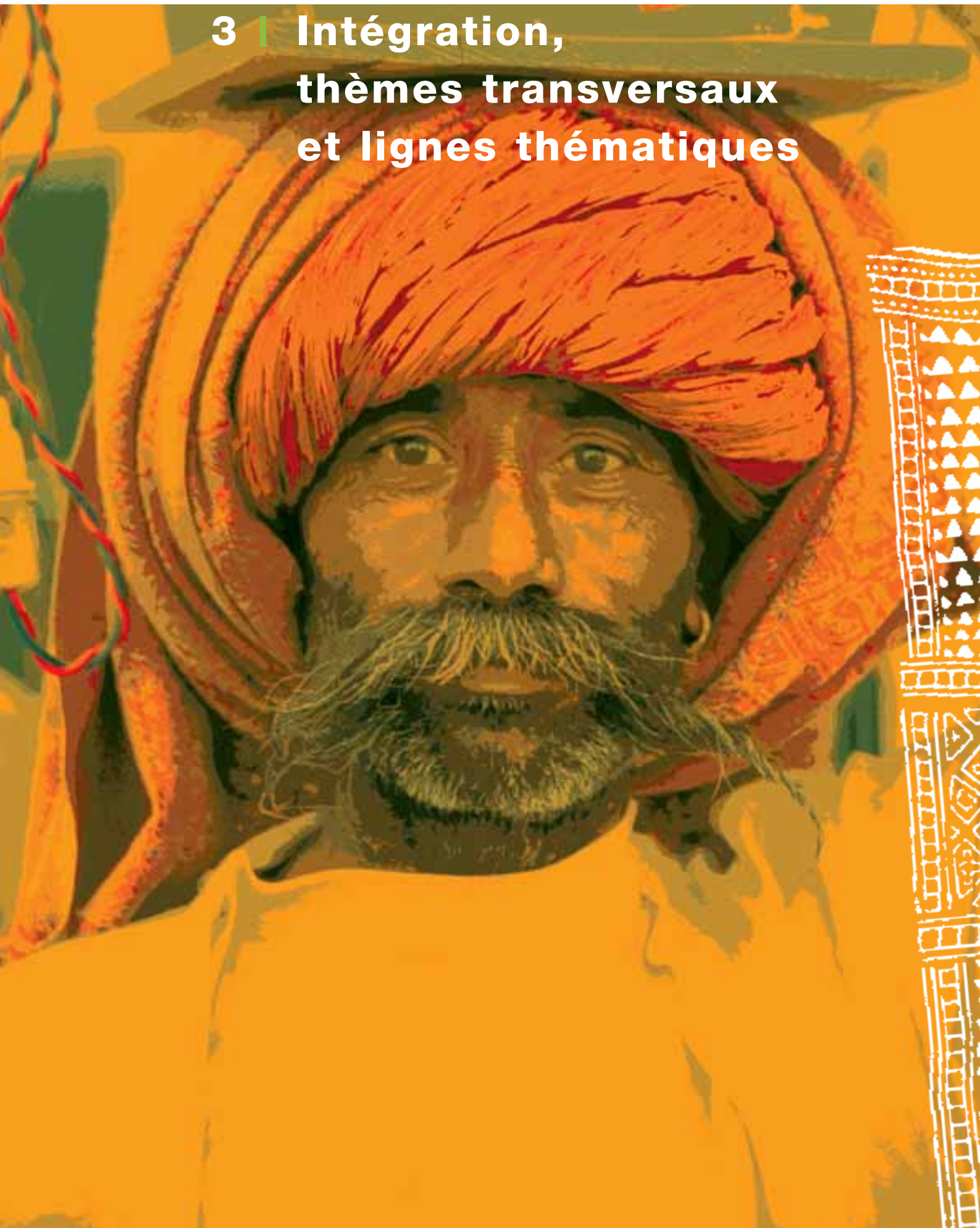
TABLEAU 25 | MESURE DE L'IMPACT: RÉSULTATS DES PROGRAMMES, PAR SECTEUR PRIORITAIRE, EN AMÉRIQUE LATINE (2004)

	Commerce et développement	Intégration régionale	Politiques macro-économiques et secteurs sociaux	Transport	Sécurité alimentaire et développement rural	Capacité institutionnelle et bonne gouvernance	Autres	Total/Moyenne
Nombre de projets suivis	8	-	27	-	67	42	-	144
Millions d'euros couverts	25,71	-	243,47	-	361,05	242,49	-	872,72
Scores	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertinence	2,63	-	2,85	-	2,87	2,85	-	2,80
Efficacité	2,50	-	2,81	-	2,66	2,70	-	2,67
Efficacité	2,67	-	2,78	-	2,85	3,09	-	2,85
Impact	2,83	-	2,90	-	2,79	3,18	-	2,92
Viabilité	3,29	-	2,63	-	2,67	2,77	-	2,84
<b>Moyenne</b>	<b>2,78</b>	-	<b>2,79</b>	-	<b>2,77</b>	<b>2,92</b>	-	<b>2,82</b>

Les scores peuvent aller de 4 (performance excellente) à 1 (graves déficiences sur le plan de la performance). Un score de 2,5 indique que le projet est en bonne voie et suit le déroulement prévu.



### 3 | **Intégration, thèmes transversaux et lignes thématiques**



# 3 | Intégration, thèmes transversaux et lignes thématiques

3 | 1

**INTRODUCTION**

3 | 2

**DROITS DE L'HOMME**

3 | 3

**RESSOURCES NATURELLES**

3 | 4

**ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES**

3 | 5

**BONNE GOUVERNANCE**

3 | 6

**MIGRATION ET ASILE**

3 | 7

**DROGUES**

3 | 8

**ENFANTS**

3 | 9

**PARTENARIATS AVEC LES ONG ET LES ACTEURS NON ÉTATIQUES**

### 3 | 1 INTRODUCTION

La déclaration de 2000 sur la politique de développement de la CE identifie un certain nombre de thèmes transversaux: (a) droits de l'homme, (b) protection de l'environnement et (c) égalité entre les hommes et les femmes. La prévention des conflits, la gestion des crises (voir article de fond section 4.2.) et la bonne gouvernance doivent aussi faire l'objet d'une attention systématique.

Chaque année, au titre du budget communautaire, la Communauté a accès à un certain nombre de lignes budgétaires qu'elle peut utiliser pour financer des activités relatives à des thèmes définis, dont beaucoup visent à faciliter directement ou indirectement la réalisation des engagements pris par l'Union européenne à l'égard des objectifs du Millénaire pour le développement et à promouvoir les thèmes transversaux. À la différence des principaux instruments financiers existant pour l'action extérieure, comme le Fonds européen de développement et les lignes budgétaires destinées à la coopération avec chaque région, les fonds alloués aux lignes budgétaires thématiques ne visent pas de région géographique particulière.

Les lignes budgétaires thématiques renforcent la cohérence et, de diverses manières, apportent une valeur ajoutée à la coopération au développement de la Communauté. Ces lignes budgétaires permettent de doter un secteur particulier de ressources supplémentaires – la ligne budgétaire VIH/Sida est par exemple utilisée pour concentrer l'assistance dans ce domaine dans le cadre du programme d'action communautaire concernant la prévention des maladies transmissibles dans le contexte de la réduction de la pauvreté. Au plan international, les lignes budgétaires thématiques, notamment liées à la sécurité alimentaire, au déminage, à la lutte anti-drogue, au VIH/Sida et autres maladies liées à la pauvreté, sont pour la Commission un moyen d'assurer la visibilité et la coordination des forums multilatéraux consacrés à ces secteurs. De plus, elles font partie intégrante des relations de la CE avec les ONG de développement et de défense des droits de l'homme, l'immense majorité des projets financés par des lignes budgétaires thématiques étant mise en œuvre par des ONG, sélectionnées par voie d'appels à propositions. La viabilité financière ou structurelle des ONG partenaires et leur expérience dans le domaine d'intervention sont systématiquement contrôlées au

cours du processus de sélection des appels à propositions. Il existe également des lignes budgétaires spécifiques à tel ou tel acteur, destinées au cofinancement d'opérations menées par des ONG européennes dans des pays en développement et à la coopération décentralisée avec des acteurs non étatiques. Enfin, des lignes budgétaires thématiques pilotes plus petites sont également utilisées pour tester une nouvelle approche ou initiative qui sera, ensuite, ou bien confirmée par une ligne thématique spécifique ayant sa propre base juridique, ou bien intégrée dans les stratégies nationales et régionales. On citera pour exemple les lignes budgétaires pilotes consacrées à l'éducation de base dans les pays en développement, aux technologies de l'information et de la communication et à la coopération culturelle avec les pays en développement.

Les chiffres mentionnés ci-dessous pour l'année 2004 mettent en évidence une hausse des dotations annuelles en faveur des lignes budgétaires thématiques dans le cadre du budget communautaire, inversant une contre-tendance manifeste en 2002 et 2003. Cela s'explique par l'augmentation spécifique des dotations en faveur des lignes budgétaires «Droits de l'homme et démocratie», «Environnement et forêts tropicales», «Santé génésique et lutte contre les autres maladies liées à la pauvreté». En outre, la gestion de deux nouvelles lignes budgétaires thématiques a été confiée à EuropeAid. Il s'agit de la ligne budgétaire «Migration», dotée d'un crédit total de 30 millions d'euros, et du projet pilote de réduction des armes nucléaires, biologiques et chimiques et des armes de petit calibre, doté d'un budget total de 3 millions d'euros.

Le recul des paiements en 2004 est en grande partie imputable au transfert opéré cette année, du siège de la Commission aux délégations, de la responsabilité de certains aspects de la gestion des projets financés sur les lignes budgétaires thématiques. Cette période de transition a occasionné des retards au niveau des procédures de paiements pour certains partenaires contractuels. De plus, des changements importants sont intervenus dans les règles relatives aux versements anticipés aux contractants: au lieu d'autoriser le paiement de 80 % du total de la contribution communautaire, les versements sont désormais limités à un montant égal ou inférieur à 80 % du budget de la première année du contrat.



TABLEAU 26 | AIDE EXTÉRIEURE FINANCÉE SUR LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMISSION GÉRÉE PAR EUROPEAID POUR LA PÉRIODE 2000-2004

En millions d'euros	2000	2001	2002	2003	2004
Engagements	912	972	949	942	1 001
Paiements	748	806	861	872	789

APD/AP bilatérale et multilatérale.



### 3 | 2 DROITS DE L'HOMME

L'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) vient compléter les instruments géographiques existants et se traduit en pratique par l'octroi de contributions à des organisations de la société civile et à des organismes internationaux phares tels que le Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. Lorsque la démocratie et les droits de l'homme sont des points sensibles de la coopération avec des gouvernements partenaires, le programme constitue un instrument essentiel de soutien aux organisations indépendantes ayant la capacité de promouvoir les objectifs de la CE dans ce domaine.

L'aide fournie dans le cadre de l'IEDDH peut revêtir la forme de:

- subventions accordées sans appel à propositions à des organisations internationales stratégiques;
- subventions accordées à des organisations par appels généraux à propositions;
- subventions à des microprojets spécifiquement destinées à des organisations établies dans le pays concerné.

Sur la base de la communication de mai 2001 sur le rôle de l'Union européenne dans la promotion des droits de l'homme et de la démocratisation dans les pays tiers<sup>(52)</sup>, et conformément à la programmation mise à jour pour 2004, un total de 125 millions d'euros a été débloqué en 2004 au titre de l'IEDDH. L'aide a été affectée à des actions couvrant les quatre priorités thématiques du programme:

- soutien au renforcement de la démocratisation, de la bonne gouvernance, y compris la prévention des conflits, et de l'État de droit;
  - actions visant à soutenir l'abolition de la peine de mort;
  - soutien à la lutte contre la torture et l'impunité et à l'établissement de tribunaux internationaux et pénaux;
  - lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination à l'égard des minorités et des populations autochtones.
- Plus de vingt projets avec des organisations internationales ont été retenus, pour un montant total de 22 millions d'euros (à l'exclusion des missions d'observation électorale). 10 millions d'euros ont été utilisés pour couvrir les dépenses liées à des missions d'observation électorale.

- Onze appels généraux à propositions, d'un montant total de 75 millions d'euros et couvrant un ou plusieurs de ces domaines, ont été préparés et lancés en 2004 en vue d'une sélection définitive en 2005. Les candidats sont des organisations indépendantes de la société civile dont le siège est situé soit dans l'Union européenne, soit dans les pays partenaires.
- 17,5 millions d'euros ont été attribués à des microprojets.

Les missions d'observation électorale de l'Union européenne (MOEUE) déployées en 2004 ont été l'un des instruments les plus directs et les plus visibles du soutien apporté par l'UE à la construction de la démocratie. En 2004, la Commission a déployé 632 observateurs électoraux dans le cadre de sept missions d'observation et d'assistance électorales.

- En Indonésie, 204 observateurs ont été déployés au cours des trois tours de scrutin.
- Au Sri Lanka, 67 observateurs ont été déployés d'urgence afin d'arriver à temps pour les élections soudaines.
- Au Malawi, 68 observateurs ont été déployés à grand-peine dans ce pays qui fait partie des pays les moins avancés.
- Au Mozambique, 90 observateurs ont été déployés.

Pour les élections présidentielles en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, la MOEUE a dépêché 277 observateurs pour couvrir l'ensemble des territoires le jour de l'élection et a été, de ce fait, le principal groupe d'observateurs internationaux sur place. La MOEUE était composée de participants des 25 États membres, de Norvège, de Suisse et du Canada.

Pour les élections en Afghanistan et la préparation des élections en Irak, le modèle classique de MOE a été adapté afin de faire face aux conditions de sécurité difficiles dans ces pays. En Afghanistan, une mission de soutien aux élections et à la démocratie a été déployée dans le cadre de l'élection présidentielle d'octobre 2004. La mission était composée de neuf experts électoraux et de seize experts de terrain détachés par les États membres. Elle a procédé à une analyse d'aspects importants du processus électoral, formulé des recommandations pour la tenue des futures élections et le processus de démocratisation en Afghanistan, et surveillé les médias au cours de la campagne électorale. Même si cette mission de soutien électoral n'était pas une MOEUE, les observateurs n'ayant pu être déployés dans tout le pays conformément aux normes établies pour garantir la crédibilité de l'observation (qui ont valu à l'UE une réputation d'exemplarité), elle a été déployée suffisamment en amont de l'élection pour couvrir la

<sup>(52)</sup>  
COM(2001)252 final.

campagne électorale et suivre le scrutin et les plaintes pour irrégularité dans les centres urbains de tout le pays. L'évaluation des principaux aspects de l'élection à laquelle elle a procédé fait aujourd'hui autorité. La mission a également appuyé l'action de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et des groupes d'observateurs nationaux concernant les plaintes et procédures électorales et le travail d'observation des organisations nationales indépendantes.

Par le biais de l'IEDDH, la Commission européenne est devenue l'un des principaux contributeurs à l'action du Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. L'un des projets retenus en 2004 visait à soutenir les mécanismes en place pour assurer le respect des traités internationaux en Amérique latine.

Des initiatives ciblées, visant à consolider le fonctionnement des tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda (TPIR) et l'ex-Yougoslavie (TPIY) et de la Cour pénale internationale (CPI) ont été lancées dans le domaine de la justice internationale. Le programme de protection des témoins et victimes, lancé par le parquet du TPIR, a également bénéficié d'un soutien. Une attention particulière a été portée à la mise en place de programmes «d'information et de sensibilisation» dans les communautés touchées du Rwanda et des quatre pays des Balkans, en vue de former les journalistes et les enseignants et de sensibiliser les populations locales aux activités du TPIR et du TPIY. Les participants au programme de stages du Tribunal pénal international issus de pays en développement ont également bénéficié d'un soutien dans le cadre de l'IEDDH.

L'IEDDH a continué à s'appuyer sur les partenariats établis avec le Conseil de l'Europe pour cibler ses activités sur la consolidation de l'État de droit et la démocratisation dans les Balkans, l'Asie centrale et la Fédération de Russie. Au vu du succès remporté par l'opération de soutien à l'École d'études politiques de Moscou, un réseau de ce type d'école a été créé dans sept pays d'Europe de l'Est, dont la Moldova. Un nouveau partenariat avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH) a été établi en 2004 afin de renforcer l'État de droit dans les pays d'Asie centrale.

Des mesures concrètes ont également été prises dans le cadre de l'IEDDH pour appliquer les politiques communautaires relatives aux droits des populations autochtones. Un guide pratique sur l'intégration des populations autochtones dans la politique de coopération au développement assurera que leur situation politique, sociale, économique et culturelle dans les pays partenaires soit prise en compte dans les prochains documents de stratégie par pays. Un contrat a par exemple été signé avec le Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'homme pour appuyer un projet de deux ans visant à promouvoir et à protéger les droits des populations autochtones au Guatemala et au Mexique.

Les microprojets ont continué à tenir une place de plus en plus importante dans la mise en œuvre du programme IEDDH en 2004. Ces projets sont des opérations à petit budget (10 000-100 000 euros), presque entièrement gérées par les délégations et permettant de mener des actions stratégiques et flexibles, adaptées au contexte du pays concerné. En 2004, 28 délégations ont mis en œuvre ce programme dans le monde, soit plus du double qu'en 2003.

Une analyse plus approfondie de l'approche méthodologique qui sous-tend les initiatives IEDDH a été lancée au cours de 2004 afin d'en renforcer l'efficacité. Une étude a été commandée dans le but d'identifier des indicateurs susceptibles d'être reliés aux objectifs de l'IEDDH. Les exigences applicables aux propositions de projets seront révisées sur la base de ses conclusions, afin d'harmoniser les informations fournies par les organisations partenaires et de donner à la Commission une indication plus claire de la mesure dans laquelle tel ou tel projet a contribué à la réalisation des objectifs du programme.

Afin de discuter du développement ultérieur de la méthodologie des missions d'observation électorale, la Commission a organisé une conférence sur l'«Assistance électorale: réalisations et défis». Plus de 180 éminents spécialistes électoraux ont assisté à cette conférence, qui a apporté une contribution très importante au débat sur le développement de la méthodologie des MOE et sur les défis que ces missions poseront à l'avenir.



### 3 | 3 RESSOURCES NATURELLES

Conformément à la stratégie d'intégration de l'environnement de la CE <sup>(5)</sup>, la Commission a lancé un certain nombre d'initiatives pour renforcer l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques et programmes des pays. L'examen à mi-parcours des pays ACP fait état d'une amélioration globale de l'intégration de l'environnement. L'établissement de profils environnementaux par pays a été demandé pour chaque stratégie de soutien par pays et ces derniers ont été finalisés ou sont en cours d'élaboration pour plus de 50 pays. Des évaluations environnementales stratégiques sont également prévues par un nombre croissant de stratégies sectorielles nationales où un soutien sectoriel multidonateur est en place. L'expérience acquise dans ces domaines a également été partagée avec les États membres et d'autres donateurs importants, y compris par le biais des deux réseaux consacrés à l'environnement et au développement: partenariat pauvreté-environnement et OCDE/CAD/ENVIRONET.

S'agissant des pays non ACP, des lignes directrices plus précises ont été publiées en 2004 sur la nécessité de prendre systématiquement en compte l'environnement pour la prochaine génération de stratégies de soutien par pays, en établissant des profils environnementaux par pays et par région dans le cadre du processus global de programmation. Les lignes directrices du groupe interservices d'appui à la qualité sur l'environnement ont également été mises à jour afin de fournir des outils utiles pour le cycle de programmes 2007-2013.

Depuis octobre 2004, tout le personnel de la DG RELEX a par ailleurs accès aux services permanents d'un helpdesk environnement: la même équipe a également mis au point un logiciel de formation qui fournit une assistance technique et méthodologique aux responsables géographiques, aux responsables de la programmation et aux gestionnaires de projets. Cette formation sera étendue aux délégations et aux ministères clés des pays bénéficiaires au cours de 2005.

#### Accords environnementaux multilatéraux (AEM)

Dans le cadre des accords environnementaux multilatéraux (par ex. sur le changement climatique, la biodiversité, la désertification, les substances chimiques), la CE s'est employée à assurer la cohérence entre les objectifs environnementaux et de développement. À titre d'exemple, la Commission a présenté le plan d'action en faveur de la diversité biologique dans le domaine de la coopération économique et de l'aide au développement, lequel a été examiné par le Conseil.

Sur la question du changement climatique, le Conseil a adopté le plan d'action destiné à accompagner la stratégie de l'UE relative au changement climatique dans le contexte de la coopération au développement. Par ailleurs, l'adoption, en octobre 2004, de la directive rendant compatible le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'Union avec les mécanismes du protocole de Kyoto, constitue une incitation de taille pour les entreprises de l'UE à investir dans les projets de mise en œuvre conjointe et de mécanisme de développement propre, contribuant ainsi au développement durable des pays d'accueil.

La CE a continué à marquer de son empreinte le futur de la convention sur la désertification, en mettant l'accent sur les questions de mise en œuvre, d'ordre scientifique et de gouvernance: la 29<sup>e</sup> session du Conseil des ministres ACP-UE a approuvé un document conjoint portant sur la lutte contre la sécheresse et la désertification. Celui-ci souligne la nécessité d'axer l'action de la convention sur les principales questions de mise en œuvre: réforme des politiques intérieures et des procédures nationales, développement agricole durable, intégration, simplification des liens et des complémentarités entre les projets visant à éradiquer la pauvreté, sécurité alimentaire, gestion rationnelle de l'eau ou prévention de la dégradation des terres.

Dans le contexte de la biodiversité, la Commission européenne a continué à jouer un rôle de premier plan dans les négociations menées dans le cadre de la convention sur la diversité biologique et son protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques. Lors de la septième conférence des parties à la convention sur la diversité biologique et de la première réunion des parties au protocole de Carthagène, plusieurs décisions comportant un important volet «développement» ont été adoptées. Elles portent notamment sur:

- un programme d'action «aires protégées» renforçant le concept de conservation en faveur des pauvres;
- un nouveau programme d'action sur le transfert de technologies;
- les principes et lignes directrices d'Addis Abeba relatifs à l'utilisation durable de la biodiversité;
- un plan d'action visant à renforcer les capacités et à créer une liste d'experts en biosécurité afin d'aider les pays en développement à mettre en œuvre le protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques.

<sup>(5)</sup> SEC (2001)609 – «Intégrer l'environnement dans la politique de coopération en matière d'économie et de développement».



Par ailleurs, en décembre 2004, la CE a adopté une position progressiste au sein de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), en appuyant l'obligation faite aux demandeurs de brevet de dévoiler, dans certaines conditions, l'origine/la source des ressources génétiques et des savoirs traditionnels sur lesquels reposent les inventions. La CE s'apprête par conséquent à combler le fossé qui sépare les positions des pays développés de celles des pays en développement.

### Environnement et forêts tropicales

Les programmes thématiques portant sur l'environnement et les forêts traitent de problèmes qui sont au cœur du développement durable. Les activités visant à promouvoir la conservation et la gestion durable des ressources naturelles sont essentielles pour des millions de pauvres dont la subsistance dépend entièrement ou partiellement de ces ressources.

En 2004, la CE a approuvé 40 nouveaux projets dans le monde, pour la plupart identifiés par un appel à propositions et représentant un montant total de quelque 80 millions d'euros (dont 61 millions d'euros au titre du programme Forêts et 19 millions d'euros au titre du programme Environnement). Les projets approuvés au titre du programme Environnement sont axés sur le renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre, par les pays en développement, d'accords environnementaux multilatéraux. Les actions menées dans le cadre du programme Forêts reposent sur un engagement de longue date en faveur des mesures locales visant à développer des modèles participatifs d'utilisation des ressources, fondés sur la reconnaissance de la valeur des forêts pour la société et des régimes de jouissance des forêts plus équitables. Dans le cadre de la contribution fournie au titre du programme Forêts, un effort important a été consenti pour appuyer le volet coopération au développement du plan d'action de l'UE (application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT), avec près de 20 millions d'euros alloués à des projets de lutte contre l'abattage illégal, menés essentiellement par des organisations non gouvernementales.

L'initiative FLEGT repose sur le principe selon lequel les consommateurs et les producteurs de bois doivent agir ensemble pour combattre la corruption, les défaillances de la gouvernance et les incitations du marché qui encouragent l'exploitation illégale des forêts. Le plan d'action FLEGT propose de sceller des partenariats avec les pays producteurs de bois, conjuguant un appui à l'amélioration de la gouvernance et un régime de licences d'importation n'autorisant à admettre dans l'Union européenne que le bois produit légalement. Des consultations sur des accords de partenariat FLEGT ont été engagées en 2004 avec les principaux pays producteurs comme l'Indonésie, la Malaisie, le Ghana, le Congo et le Gabon.

Le plan d'action FLEGT prévoit une collaboration étroite avec le secteur privé, qui a un rôle clé à jouer dans la lutte contre l'abattage illégal. En 2004, la Commission a conclu un partenariat public-privé innovant, fondé sur les principes de la responsabilité sociale des entreprises, qui aidera les importateurs de bois de l'UE qui commercent avec les pays en développement fournisseurs à faire en sorte que seul le bois légal accède au marché communautaire.

Un examen à mi-parcours de la réglementation environnementale et forestière a été conclu en novembre 2004. Les résultats reconnaissent les progrès réalisés depuis la dernière évaluation (1998), notamment sur le plan de la qualité des projets proposés et de leur mise en œuvre, tout en appelant à des améliorations en ce qui concerne le suivi et l'évaluation, l'efficacité des procédures d'appel à propositions, et les synergies avec les projets financés au titre d'autres instruments. Les conclusions et recommandations de l'examen à mi-parcours participent d'un processus «instructif» qui lui-même alimente l'évaluation en cours sur l'avenir des programmes thématiques.

Les lignes directrices et priorités stratégiques des projets qui seront financés en 2005-2006, adoptées en septembre 2004, tiennent compte des conclusions préliminaires de l'examen à mi-parcours.





## Eau et assainissement

C'est dans le cadre d'une approche cohérente que l'UE aide les pays partenaires à assurer une gestion durable et équitable des ressources en eau et un accès à l'eau et à l'assainissement. La politique met l'accent sur la nécessité d'intégrer la gestion durable de l'eau dans des stratégies de développement nationales et régionales et d'aider les pays partenaires à développer des solutions durables. La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) constitue le socle de cette approche.

L'UE a lancé une initiative européenne pour l'eau lors du sommet mondial de 2002 pour le développement durable (SMDD) afin d'œuvrer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et des objectifs fixés par le sommet dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, dans le cadre d'une approche intégrée en matière de gestion des ressources en eau. L'Initiative de l'UE pour l'eau est un catalyseur et jette les bases des actions futures qui seront engagées pour atteindre les OMD dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Des groupes régionaux et thématiques ont été établis pour l'Afrique, l'Europe orientale, la région Caucase et Asie centrale et la Méditerranée, et un autre est en passe d'être créé pour l'Amérique latine. Des groupes transversaux ont également été établis pour couvrir les questions de financement, de recherche et de suivi.

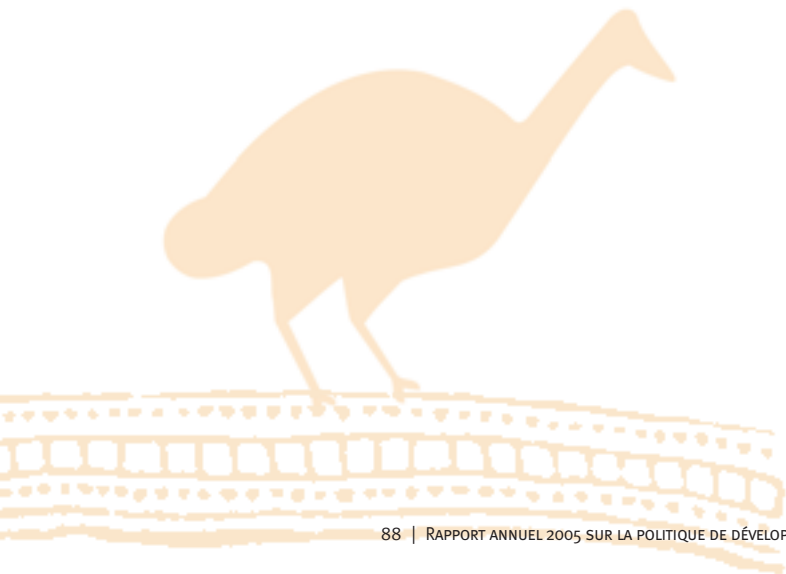
L'Initiative de l'UE dans le domaine de l'eau est née du constat selon lequel les OMD et les objectifs fixés lors du SMDD ne peuvent être réalisés par des moyens conventionnels et des approches fragmentées. La réalisation de ces objectifs passe nécessairement par une forme de mobilisation plus vaste et plus ouverte, réunissant des acteurs des pays européens et partenaires, allant des gouvernements, institutions financières internationales et autres donateurs aux organisations de la société civile, aux usagers et à l'industrie de l'eau. L'Initiative met également l'accent sur une meilleure utilisation des ressources existantes, sur l'élaboration du savoir scientifique et sa traduction en projets innovants, et sur la nécessité de sensibiliser le public aux enjeux dans le domaine de l'eau.

L'initiative vise principalement à :

- renforcer l'engagement à agir souscrit au niveau politique et à davantage mettre en avant les questions de l'eau et de l'assainissement dans la lutte contre la pauvreté;
- promouvoir de meilleurs dispositifs de gouvernance de l'eau en :
  - encourageant les secteurs public et privé et les acteurs locaux à mieux collaborer;
  - renforçant les capacités institutionnelles aux niveaux régional, national et local;
- améliorer la coordination et la coopération dans le secteur en abandonnant les projets isolés au profit d'approches sectorielles et en introduisant des processus associant les différents acteurs en vue de renforcer les partenariats d'action;
- encourager la coopération régionale et sous-régionale sur les questions touchant à la gestion de l'eau en appliquant la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins;
- mobiliser des fonds supplémentaires.

La Facilité ACP-UE pour l'eau, établie en 2004 au profit de la région Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) et dotée d'un budget de 500 millions d'euros, est une réponse à la nécessité de mobiliser des fonds supplémentaires. La Facilité contribue, à tout le moins partiellement, au financement nécessaire pour assurer la fourniture durable d'eau et des infrastructures d'assainissement et améliorer la gouvernance de l'eau et les pratiques en matière de gestion intégrée dans les pays ACP. Les priorités découlent de l'initiative, et notamment du partenariat Afrique-UE signé par le Conseil des ministres africains chargés de l'eau et l'UE. Les fonds de la Facilité pour l'eau peuvent également servir à appuyer, mais pas à concurrencer les initiatives existantes des États membres, des organisations internationales et des institutions financières internationales.

Des dotations importantes ont également été inscrites par la Commission en faveur d'activités liées à l'eau en Europe orientale et dans la région Caucase et Asie centrale, où 35 millions d'euros ont été alloués dans le cadre du programme régional TACIS (2004-2006) pour soutenir les objectifs de la Facilité européenne pour l'eau.



### 3 | 4 ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

L'égalité entre les femmes et les hommes est cruciale pour le développement. La discrimination fondée sur le sexe constitue une violation des droits de l'homme et un obstacle au développement social et économique. Les femmes représentent la grande majorité des populations pauvres dans le monde. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le lien existant entre le genre et la pauvreté fait de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes un préalable indispensable au succès de la coopération au développement.

Le 21 avril 2004, le Parlement européen et le Conseil ont adopté un nouveau «Règlement (CE) n° 806/2004 relatif à la promotion de l'égalité des sexes dans la coopération au développement 2004-2006», qui vise à renforcer la contribution de la CE à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans ce domaine, en soutenant des actions de nature innovante et présentant un lien avec les grands programmes de la CE. L'égalité des sexes sera intégrée dans les domaines d'action prioritaires de la coopération au développement. Des mesures spécifiques en faveur de l'autonomisation des femmes, notamment dans les domaines économique et social, bénéficieront également d'un soutien.

Le règlement établit des liens étroits avec les objectifs politiques de la plate-forme d'action de Beijing <sup>(64)</sup> et, pour la première fois aussi, avec les OMD, qui appellent à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes et à combattre les obstacles à l'égalité des sexes partout dans le monde. Les principaux objectifs du soutien apporté par la CE à l'égalité des sexes dans le cadre de la coopération au développement, énoncés dans le règlement, sont de:

- favoriser l'intégration de la dimension de genre dans tous les domaines de la coopération au développement, en y associant des mesures spécifiques en faveur des femmes de tout âge, afin de promouvoir l'égalité des sexes en tant que contribution importante à la réduction de la pauvreté;
- soutenir les capacités publiques et privées internes des pays en développement qui sont en mesure de prendre la responsabilité et l'initiative de la promotion de l'égalité des sexes.

Des mesures importantes ont été prises en 2004 pour mettre en oeuvre les obligations prévues par le programme d'action pour l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la coopération au développement de la Communauté <sup>(65)</sup>. Des outils montrant comment intégrer l'égalité des sexes dans les programmes et les projets de coopération au développement ont été finalisés en décembre 2004. Sur cette base méthodologique, des modules de

formation ont été développés à l'intention du personnel travaillant au siège ou dans les délégations de la Commission.

Au niveau des pays, la CE a mis l'accent sur l'évaluation des examens à mi-parcours des documents de stratégie par pays, afin d'améliorer le volet égalité des sexes des stratégies et d'utiliser davantage de données agrégées par sexe comme bases des analyses politiques, sociales et économiques. Un outil pratique d'intégration de l'égalité des sexes dans les documents de stratégie a été mis au point pour les services compétents de la Commission, qui collaborent également avec les États membres par la mise en commun du savoir-faire et l'échange des outils analytiques et des bonnes pratiques.

Trois projets ont été retenus pour financement en 2004 dans le cadre de l'appel à propositions portant sur la réduction des inégalités hommes-femmes dans l'éducation et la prise de décision politique. Au Pérou, un projet vise à promouvoir la participation politique aux processus électoraux, notamment des femmes en milieu rural et en milieu urbain marginal, et à encourager l'autonomisation des femmes. Un deuxième projet en Turquie vise à réduire les disparités hommes-femmes dans le domaine de l'éducation par le biais de l'éducation politique et de l'alphabétisation fonctionnelle, de la formation des parents, de l'action collective et d'activités liées à la promotion et à la défense des droits. Enfin, un troisième projet a été retenu en Malaisie, où l'accent est mis sur l'assistance aux ONG féminines afin de renforcer leur engagement en faveur de la promotion de l'égalité des sexes, de la non-discrimination et de la démocratie dans le programme d'action national.

En 2004, les initiatives communautaires ont été ciblées sur le financement de projets visant à faciliter l'accès des femmes à des emplois rémunérés dans les secteurs non agricoles. Ce ciblage prend en compte la tendance mondiale à la féminisation de la main-d'œuvre dans les économies industrielles modernes. L'objectif de l'intervention est de participer aux dialogues nationaux ainsi qu'à l'élaboration de plans stratégiques nationaux propres à assurer qu'hommes et femmes jouissent de chances égales face à l'emploi et que les mêmes droits leur soient appliqués.

Les chiffres de 2004 mettent en évidence que les projets/programmes, représentant un montant total supérieur à 770 millions d'euros, avaient pour objectif principal ou important la promotion de l'égalité des sexes. Ces montants dépassent de loin les sommes spécifiquement consacrées à cet objectif, signe que le principe d'intégration fonctionne bien en pratique.



<sup>(64)</sup> 1995 Quatrième conférence mondiale sur les femmes, Beijing.

<sup>(65)</sup> COM(2001)295 final.



### 3 | 5 BONNE GOUVERNANCE

Promouvoir la bonne gouvernance est une priorité clé des programmes communautaires de coopération au développement. En octobre 2003, la Commission européenne a publié une communication sur le thème de la gouvernance et du développement <sup>(65)</sup>. Sur la base de cette communication, elle a contribué aux discussions politiques menées au niveau international sur la question des partenariats difficiles, des mauvais élèves et des États fragiles. En accord avec d'autres partenaires, la Commission concentre son soutien sur les «bons élèves» afin d'accroître l'efficacité de l'aide, mais elle part également du principe que les populations des autres pays vulnérables ne doivent pas payer pour le mauvais comportement de leurs gouvernants. Nombre de ces pays sont sujets à des conflits ou se trouvent en situation postconflictuelle.

Une attention particulière est actuellement portée à l'élaboration de stratégies qui permettent à la CE et aux États membres, même lorsque des sanctions ont été prises et que la coopération officielle a été suspendue dans ces pays, de rester engagés grâce à toute une batterie d'instruments appropriés visant à prévenir la déliquescence des États. Les partenariats difficiles se caractérisent principalement par un manque d'engagement en faveur des objectifs de développement et de bonne gouvernance. Très souvent, la problématique de ces situations a pour origine une mauvaise gouvernance enracinée dans la pauvreté.

Le processus d'examen à mi-parcours des documents de stratégie et des programmes indicatifs nationaux pour les pays ACP, qui a débuté en 2004, a été mis à profit par la Commission pour entamer sa réflexion sur les méthodes d'évaluation des performances institutionnelles des pays partenaires. Ces évaluations peuvent servir d'outil à un dialogue structuré approfondi sur la gouvernance entre les partenaires, fondé sur l'identification des principales contraintes pesant sur les institutions au niveau des pays et l'analyse de la réponse politique apportée par les gouvernements pour y remédier. Cette opération s'attachera de plus en plus à favoriser les évaluations conduites par le pays partenaire, en faisant intervenir les acteurs et les partenaires au développement actifs dans le pays-même. Cela devrait conduire à l'établissement d'indicateurs de gouvernance destinés à mesurer la qualité et l'efficacité des institutions, ainsi que la performance du pays par rapport à un éventail de pratiques en matière de bonne gouvernance (droits de l'homme, processus de démocratisation, État de droit, gestion des ressources). Les indicateurs devront être adaptés au contexte national spécifique, en adéquation avec le programme de réforme institutionnelle des gouvernements partenaires et contribuer à la réalisation et au suivi des progrès, plutôt que se cantonner à une simple fonction de «tableau de bord».

Dans le cadre de l'examen à mi-parcours des pays ACP, une analyse a été effectuée de la manière dont la gouvernance ou la performance institutionnelle était évaluée dans 27 pays <sup>(67)</sup>, dont dix se trouvent en situation de postconflit. Une évaluation institutionnelle a été incluse dans 16 des 27 cas. Ces évaluations couvrent, plus ou moins en détail, les performances institutionnelles des institutions clés, qu'elles aient un mandat macroéconomique (ministère des Finances, Cour des comptes, Banque centrale, Autorité de régulation des marchés publics, etc.), un mandat politique (Parlement, système judiciaire, système de sécurité, etc.) ou une mission de service public (ministères techniques à différents niveaux, autorités locales, etc.).

Les efforts déployés par les gouvernements nationaux pour s'attaquer aux problèmes de gouvernance ont été analysés dans presque tous les rapports d'examen à mi-parcours, quoique de façons différentes. Dans quatre cas, le gouvernement a été invité à consentir de nouveaux efforts pour améliorer la situation de la gouvernance en général ou dans certains domaines particuliers et prioritaires. Dans les autres cas, majoritaires, les efforts du gouvernement ont été salués en dépit de progrès souvent limités par des obstacles d'ordres structurel, bureaucratique et financier.

Les principaux problèmes de gouvernance rapportés pour les pays ACP ont été la corruption et le manque de ressources financières et de ressources humaines qualifiées au sein des institutions, qui limitent les capacités de gouvernance et freinent la mise en œuvre des programmes de réforme institutionnelle. Dans plusieurs cas, des avancées positives ont été observées sur le plan des droits de l'homme, notamment lorsque les situations postconflituelles étaient comparées aux périodes de conflit. D'une manière générale, une évolution positive de la performance des gouvernements a été reconnue dans six cas. Dans huit autres cas, à l'inverse, le niveau de performance de la gouvernance est apparu particulièrement faible, voire en passe de se dégrader. Dans l'ensemble, l'aide de l'UE aux programmes de gouvernance a été jugée totalement ou partiellement efficace dans 17 cas. Dans neuf pays, les programmes n'ont pas encore débuté ou n'en sont pas encore à un stade suffisamment avancé pour évaluer leur impact. Par ailleurs, dans six cas, les programmes ont échoué ou n'ont eu qu'un impact limité en se heurtant à des problèmes de mise en œuvre, induits notamment par des obstacles bureaucratiques.

<sup>(65)</sup>

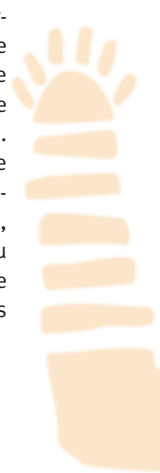
COM(2003)615  
final 20.10.2003.

<sup>(67)</sup>

Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Tchad, Comores, Congo, RDC, Érythrée, Éthiopie, Guinée-Bissau, Guyane, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Nigéria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Îles Salomon, Ouganda, Zambie.

Remarque:

la Somalie est également incluse dans ce groupe. Il n'existe pas de coopération officielle avec la Somalie, mais l'UE continue à soutenir la population par le biais d'une stratégie dans laquelle la «gouvernance, réconciliation et consolidation de la paix» est l'un des quatre «axes d'intervention». La stratégie a été évaluée par le biais de la méthodologie de l'examen à mi-parcours.



La gouvernance doit rester un domaine privilégié de l'assistance de l'UE dans les pays ACP. La situation générale dans ce domaine n'est pas satisfaisante, en dépit de quelques exceptions notables et du succès de quelques programmes d'assistance. De nouveaux efforts seront consentis pour s'assurer de la conduite systématique d'évaluations de la performance de tous les pays, afin de faciliter le dialogue sur les politiques de gouvernance et la mise en œuvre de programmes de réforme institutionnelle contribuant à la réduction de la pauvreté et au développement durable.

Début 2004, une première version du guide de l'UE sur la bonne gouvernance a été envoyée aux délégations mettant en œuvre des programmes de coopération au développement. L'avant-projet de ce guide a été élaboré en consultation avec les États membres ainsi que les partenaires de la société civile. Il est actuellement testé sur le terrain et commenté par les délégations et les partenaires.

La Commission contribue aussi de façon significative aux efforts entrepris par l'OCDE pour élaborer un cadre d'indicateurs de gouvernance commun parmi les membres du CAD.

### 3 | 6 MIGRATION ET ASILE

#### Migration

Le Conseil européen a toujours insisté sur la nécessité d'adopter une approche globale des migrations qui aborde les aspects politiques, les droits de l'homme et les questions de développement dans les pays tiers et les régions et a appelé à une plus grande cohérence des politiques intérieures et extérieures de l'Union européenne dans ce domaine. Réuni à Bruxelles les 4 et 5 novembre 2004, le Conseil européen a lancé un nouveau programme pluriannuel, dit programme de La Haye, qui souligne et accentue encore l'importance d'intégrer les questions relatives aux migrations et à l'asile dans les relations avec les pays tiers.

En 2004, la contribution de la politique de migration et d'asile de l'UE à la politique de développement a enregistré des avancées considérables. Le règlement 491/2004/CE du Parlement européen et du Conseil, adopté le 10 mars 2004, a établi un programme quinquennal (2004-2008) visant à apporter, de manière spécifique et complémentaire, une aide technique et financière aux pays tiers afin de les aider à gérer plus efficacement tous les aspects des flux migratoires.

Cet instrument, baptisé programme AENEAS<sup>(69)</sup>, est doté d'une enveloppe indicative de 250 millions d'euros, dont 120 millions couvrent la période 2004-2006. Il fournira un soutien à plus grande échelle que les précédentes lignes budgétaires et contribuera aux projets aidant à réduire la pauvreté dans les pays en développement, par exemple en facilitant le transfert de fonds des émigrés ou en contribuant à leurs efforts de promotion du développement dans leurs propres pays.

La CE participe en outre activement au débat global sur les liens entre migration et développement, conformément à ce qu'avait proposé le Conseil dans les conclusions adoptées en mai 2003. Elle a activement contribué aux travaux de la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI) créée par le Secrétaire général des Nations unies et dont les recommandations sont attendues courant 2005.



<sup>(69)</sup> Programme d'assistance financière et technique en faveur des pays tiers dans le domaine de la migration et de l'asile. [http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/eidhr/pdf/themes-migration-reglement\\_en.pdf](http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/eidhr/pdf/themes-migration-reglement_en.pdf)



## Asile

Le 2 novembre 2004, le Conseil a adopté une résolution sur les personnes ayant besoin d'une protection internationale, reconnaissant la nécessité de concentrer les efforts sur la région d'origine. La résolution invite la Commission à présenter un plan d'action regroupant un ou plusieurs programmes de protection pilotes régionaux. Ces programmes aideront à relever les défis auxquels font face les pays accueillant sur leur territoire d'importantes populations de réfugiés intrarégionales, notamment d'Afrique et d'Asie.

En ce qui concerne la politique en matière de retour, la Commission était en train de finaliser, fin 2004, sa première évaluation des enseignements à tirer de l'opération Plan de retour en Afghanistan. Ces conclusions contribueront à forger une politique globale de l'UE en matière de retour des migrants, de nature à optimiser l'impact économique et sociétal positif des rapatriés sur leur communauté d'origine.

## 3 | 7 DROGUES

L'Afghanistan, la région andine et l'Asie centrale restent les principales zones de concentration de la coopération internationale de la Communauté européenne à la lutte anti-drogue. L'Afghanistan et l'Asie centrale sont des zones clés de la «route de l'héroïne», alors que l'ensemble de la cocaïne produite dans le monde est fabriquée à partir des feuilles de coca cultivées dans les Andes.

La coopération offerte par la Commission s'inscrit dans le cadre d'un plus vaste train de mesures multilatérales et bilatérales: celles-ci incluent des initiatives en matière de politique commerciale et un dialogue politique et technique sur les questions liées à la drogue.

Dans la région andine, la Commission a lancé un nouveau projet de développement alternatif, cette fois dans la région des Yungas en Bolivie, deuxième producteur de coca après le Chapare. Plusieurs projets alternatifs en Bolivie, au Pérou et en Colombie, ainsi qu'un projet régional de contrôle des précurseurs, continuent à être mis en œuvre dans la région andine. Une nouvelle phase du programme d'appui à la stratégie de développement alternatif dans le Chapare (PRAEDAC, Programa de Apoyo a la Estrategia de Desarrollo Alternativo en el Chapare) en Bolivie et un troisième laboratoire de la paix en Colombie sont à l'étude. Un programme régional d'appui à la lutte contre les drogues de synthèse dans les Andes est par ailleurs envisagé.

En Afghanistan, les mesures de soutien à la stratégie nationale de contrôle des drogues adoptée en 2003 ont été poursuivies. Ces dernières se concentrent sur la reconstruction rurale (y compris dans les zones de culture du pavot), à laquelle plus de 100 millions d'euros ont été consacrés en 2003-2004, et incluent désormais un projet de soutien au développement alternatif dans les provinces de Nangahar, de Laghman et de Kunar. La police a pu renforcer ses capacités grâce aux contributions versées à un fonds d'affectation spécial pour l'ordre public en Afghanistan (budget de 78 millions d'euros en 2002-2004). Un resserrement des contrôles à la frontière avec l'Iran est en cours grâce à un projet mis en œuvre par l'ONU DC, afin de prévenir l'entrée d'opium/ héroïne dans le pays. Ces deux initiatives de renforcement de la répression, toutes deux axées sur l'interdiction, apportent un complément nécessaire à l'action globale de la CE en faveur du développement.

Pour ce qui est de l'Asie centrale, la Commission poursuit la mise en œuvre de son programme de contrôle aux frontières, BOMCA, dont plusieurs volets importants ont trait à la lutte anti-drogue, ainsi que de son programme de lutte contre le trafic de drogue (CADAP), afin de prévenir le trafic et la toxicomanie le long des routes du Nord et «de la soie» de l'héroïne.

Les autres efforts de la CE se concentrent sur les Caraïbes, où la Commission aide actuellement les institutions régionales à planifier et coordonner les mesures de réduction de l'offre et de la demande; sur le Caucase et d'autres régions d'Europe orientale, par le biais de son programme d'action du Caucase méridional contre la drogue et du programme d'action du Belarus, de l'Ukraine et de la Moldova contre la drogue; sur le Sud et l'Est de la Méditerranée, par un projet régional de formation des services répressifs plaçant la problématique de la drogue au centre des priorités; sur d'autres parties de l'Asie, par des projets de réduction de la demande et des conséquences néfastes de la consommation de drogue au Myanmar et au Pakistan et un projet de contrôle des précurseurs pour la région ASACR (Association sud-asiatique de coopération régionale); et enfin, sur la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA), dont le secrétariat est soutenu dans ses efforts de lutte contre la drogue.

Quelques initiatives transrégionales innovantes reposant sur l'échange de bonnes pratiques en matière de réduction de la demande et des conséquences néfastes de la consommation de drogue entre des ONG d'Asie, des Caraïbes et d'Amérique latine, entrent dans leur phase finale de mise en œuvre.

### 3 | 8 ENFANTS

L'approche politique et les mécanismes de financement adoptés pour les droits de l'enfant dans le contexte de l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) ont été guidés par la décision – énoncée dans la communication de la Commission sur le rôle de l'Union européenne dans la promotion des droits de l'homme de mai 2001<sup>(59)</sup> – d'intégrer cette question dans les priorités thématiques poursuivies au titre de l'IEDDH. Les propositions de projets tenant compte de cette thématique sont privilégiées lors du processus de sélection. Dans le cadre des efforts d'intégration de sa politique, l'UE a lancé, en coopération avec l'UNICEF, un programme de formation aux droits de l'enfant à l'intention des agents de l'UE et un groupe interinstitutionnel a été créé en septembre 2004 pour permettre à des fonctionnaires de la Commission, du Secrétariat du Conseil et du Parlement européen de procéder à des échanges de vues et d'expertise. De plus, le nouveau groupe de commissaires en charge des droits fondamentaux, de la lutte contre les discriminations et de l'égalité des chances envisage activement de développer une stratégie garante d'une politique communautaire cohérente en matière de protection des droits de l'enfant. Les premières mesures consisteront à dresser un inventaire détaillé des importantes activités déjà entreprises par de nombreuses directions générales de la Commission dans ce domaine.

Le volet éducatif de la politique de développement de la CE s'est poursuivi en 2004, conformément à la communication de mars 2002 intitulée «Éducation et formation dans le contexte de la lutte contre la pauvreté»<sup>(60)</sup>. Cette stratégie reflète les objectifs du Millénaire pour le développement adoptés en septembre 2000 dans le domaine de l'éducation: donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires à l'horizon 2015 et éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard. Les OMD en matière d'éducation s'inscrivent dans la dynamique des objectifs d'«Éducation pour tous» fixés par la communauté internationale à Dakar en avril 2000.



<sup>(59)</sup> COM(2001)252.

<sup>(60)</sup> COM(2002) 116 final.

**AIDE APPORTÉE AU MINISTÈRE VIETNAMIEN DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION DANS LE CADRE DU SUIVI DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS À 15 MILLIONS D'ÉCOLIERS PAR 650 000 ENSEIGNANTS**

Le Vietnam met actuellement en œuvre un processus de décentralisation radical, qui concerne également le secteur de l'éducation. Un projet de coopération CE (subvention de 7,6 millions d'euros) a continué à fournir une assistance technique et financière au ministère national de l'Éducation et de la Formation au cours de 2004 en vue de développer et de déployer un système national de gestion et d'information informatisé des données relatives à l'éducation (EMIS).

Le système EMIS fournira au ministère un aperçu permanent et à tous les niveaux – national, provincial et local – des services éducatifs dispensés à près de 15 millions d'écoliers âgés de 6 à 14 ans par 650 000 enseignants.

Déployé dès la fin 2004 dans les 64 provinces du Vietnam, le système EMIS devrait être pleinement opérationnel à compter de l'année scolaire 2005-2006, non seulement comme système d'information statistique mais également comme instrument de planification, de budgétisation et de suivi/évaluation des services dans ce secteur. Dans l'intervalle, EMIS contribue d'ores et déjà au développement des composantes éducatives du prochain plan de cinq ans et du cadre des dépenses à moyen terme et au suivi de la mise en œuvre du programme «Éducation pour tous».

La problématique des enfants dans les conflits armés constituera l'une des priorités de la programmation IEDDH pour 2005-2006, notamment par la mise en œuvre du protocole facultatif à la Convention sur les droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. L'UE a poursuivi la mise en œuvre des orientations sur les enfants face aux conflits armés, adoptées par le Conseil en décembre 2003. Parmi les évolutions importantes figure la mise en place d'un système d'établissement de rapports par les chefs de mission de l'UE dans les pays dans lesquels des parties à un conflit armé se sont vu reprocher par le Conseil de sécurité de recruter et d'utiliser des enfants. Ces rapports soulignent la nécessité de disposer d'une vue d'ensemble claire, non seulement du recrutement d'enfants soldats, mais aussi des attaques perpétrées contre des écoles et des hôpitaux, du blocage de l'accès des organismes humanitaires, des cas de violence sexuelle et fondée sur le sexe à l'encontre d'enfants, et des enlèvements. Les rapports et les analyses sont accompagnés de recommandations concernant les actions à entreprendre, telles que l'augmentation des fonds alloués aux programmes correspondants et l'intervention directe auprès des gouvernements des pays tiers. Les représentants spéciaux de l'UE, notamment dans la région des Grands Lacs, ont reçu pour instruction de tenir compte de cette question dans l'exercice de leur mandat.

L'UE a également financé une campagne internationale de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme, parrainée par l'Organisation mondiale du tourisme en coopération avec le réseau ECPAT (Éradication de la prostitution enfantine, de la pornographie enfantine et de la traite d'enfants à des fins sexuelles), la FIJ (Fédération internationale des journalistes) et Terre des Hommes. Les activités menées au sein de l'UE, en Afrique, en Europe centrale et orientale, en Amérique latine, en Asie du Sud-Est et en Europe du Sud-Est, ont consisté en la diffusion et la mise en œuvre des orientations concernant les points focaux au sein des administrations touristiques nationales et locales dans les pays de destination.





### 3 | 9 PARTENARIATS AVEC LES ONG ET LES ACTEURS NON ÉTATIQUES

#### 3.9.1. Société civile dans les pays partenaires

En 2004, la Commission a poursuivi la mise en œuvre des orientations de politique générale inspirées de la communication relative à la participation des acteurs non étatiques (ANE) à la politique de développement<sup>(61)</sup>. Le principal objectif est de faciliter et de promouvoir le dialogue entre acteurs étatiques et non étatiques dans les pays partenaires, dans l'optique de renforcer la capacité de la société civile à contribuer efficacement au processus de développement et de créer des conditions favorisant plus d'équité, l'inclusion des pauvres dans le partage des fruits économiques, environnementaux et sociaux d'une croissance équitable et la consolidation de la démocratie. Les gouvernements des pays partenaires ont manifesté une conscience accrue de la nécessité d'impliquer leur société civile dans l'élaboration des stratégies de développement et de coopération: très souvent, le renforcement des capacités des ANE fait partie des stratégies de développement de ces pays, et des fonds sont déjà affectés à cette fin, notamment dans les pays ACP.

Les examens à mi-parcours des documents de stratégie par pays et des programmes indicatifs nationaux du 9<sup>e</sup> FED ont été lancés en 2004 pour un total de 58 pays ACP. Des conclusions préliminaires peuvent d'ores et déjà être tirées en ce qui concerne l'implication de la société civile dans le processus, le financement du renforcement des capacités des acteurs non étatiques dans le cadre des programmes indicatifs nationaux et les tendances générales en ce qui concerne la participation des acteurs non étatiques au processus de développement de chaque pays.

S'agissant de la participation des acteurs non étatiques au processus d'examen à mi-parcours, la conclusion générale est qu'en dépit de certaines améliorations, des progrès restent à faire. De bonnes pratiques sont en passe d'émerger et les approches participatives s'imposent progressivement comme méthode de travail quotidienne au sein de la Commission, et en particulier des délégations. En outre, les gouvernements des pays partenaires prennent, semble-t-il, de plus en plus conscience de la nécessité d'impliquer la société civile dans les stratégies de coopération. Toutefois, un certain nombre de problèmes déjà identifiés au stade des documents de stratégie ont resurgi dans le contexte des examens à mi-parcours et doivent être résolus pour que la participation de la société civile soit efficacement assurée. Au nombre de ces problèmes figurent ceux, récurrents, liés à la faiblesse des capacités et de l'organisation des acteurs non étatiques, au manque de ressources humaines et aux sous-effectifs des délégations de la Commission.

Les acteurs non étatiques ont été associés de nombreuses manières au processus d'examen à mi-parcours: l'initiative de les consulter a été prise dans la majorité des cas (38 pays). Dans vingt pays, les acteurs non étatiques n'ont pas été impliqués dans le processus en raison notamment de la faiblesse et de l'inefficacité de la société civile, du manque général de ressources humaines et des capacités insuffisantes de la délégation, et par manque d'intérêt de la part du gouvernement. Dans la majorité de ces cas toutefois, des sessions d'information et des discussions visant à renforcer la promotion d'approches participatives sont prévues.

Les capacités des acteurs non étatiques à s'engager dans le processus de développement doivent être renforcées. Les ressources financières affectées au renforcement des capacités des acteurs non étatiques dans le cadre des PIN sont appliquées de diverses façons. Dans de nombreux cas, un montant est consacré à l'amélioration des structures internes des organisations de la société civile, à la facilitation de la mise en réseau des acteurs non étatiques ou à la consolidation de leurs capacités d'analyse et de dialogue. Dans d'autres, par exemple dans la région Pacifique, un pourcentage de l'attribution sectorielle spécifique est mis en œuvre exclusivement par les acteurs non étatiques en vue de renforcer leurs capacités en termes de résultats. Ces deux approches en matière de renforcement des capacités sont complémentaires. La «capacité de s'engager dans le dialogue» et la «capacité de produire des résultats» sont deux aspects importants de la contribution qui peut être apportée par les acteurs non étatiques à la réduction de la pauvreté et à la politique de développement.

Dans le cadre des négociations sur les révisions de l'accord de Cotonou, il a été convenu d'introduire des dispositions visant à faciliter l'accès des acteurs non étatiques aux fonds PIN, conformément à une stratégie approuvée par la Commission et les États ACP concernés. Les acteurs non étatiques pourront bénéficier directement de ressources financières par le biais de contrats de subvention établis entre la Commission et l'organisme en question, pour autant que la nature de l'acteur et le type d'activité à soutenir soient identifiés dans le document de stratégie du pays.



<sup>(61)</sup> COM (2002) 598 final du 07.11.2002.



Dans les cas où la coopération a été suspendue, l'UE maintient néanmoins son aide en faveur de la société civile en mobilisant les fonds du programme indicatif national. Huit millions d'euros ont ainsi été alloués en 2004 au programme de coopération décentralisée du Zimbabwe (ZDCP) suite à une décision de la Commission.

La coopération décentralisée est un instrument que peuvent utiliser les acteurs non étatiques dans les pays en développement en situation de «partenariat difficile». Il est question de partenariat difficile lorsque, pour l'une des raisons suivantes, les instruments de coopération classiques ne peuvent être pleinement utilisés pour soutenir les initiatives de ces acteurs de la coopération décentralisée: (1) les pays dans lesquels la coopération a été suspendue; (2) les pays où les autorités ne s'engagent pas en faveur des objectifs de réduction de la pauvreté et d'autres principes de la politique de développement, y compris la bonne gouvernance et la participation de la société civile et des autorités décentralisées; et (3) les pays où le dialogue sur les approches participatives du développement est très limité.

### 3.9.2. Cofinancement avec les ONG européennes

Au sein de l'UE, la CE a continué à entretenir un dialogue régulier avec les réseaux d'acteurs non étatiques, tant sur les questions générales que sectorielles, comme le commerce, les questions sociales, le cofinancement avec les ONG, la coopération décentralisée, la démocratie et les droits de l'homme, l'aide humanitaire, la prévention des conflits, la sécurité alimentaire et les liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement. En 2004, les acteurs non étatiques européens ont reçu un appui financier à la fois pour mettre en oeuvre leurs propres initiatives et pour intervenir en tant que «partenaires exécutifs» dans le cadre des priorités thématiques et géographiques définies dans les programmes de coopération de la CE. Enfin, une priorité spéciale a été accordée à la sensibilisation des dix nouveaux États membres de l'UE.

Les orientations sur les principes et les bonnes pratiques pour la participation des acteurs non étatiques au dialogue et à la consultation sur les politiques de développement, qui ont fait l'objet de discussions avec les États membres de l'UE et la société civile en 2003, ont été publiées en 2004 <sup>(62)</sup>.

En 2004, la Commission a concouru financièrement à des initiatives lancées par des ONG de développement européennes dans les zones où les populations bénéficiaires sont les plus pauvres, les plus vulnérables et les plus marginalisées. Cette sphère d'intervention est importante de par son budget (200 millions d'euros) et sa couverture géographique (206 nouveaux projets dans plus de 100 pays en développement en 2004), et est perçue par les autres acteurs, tels le Parlement européen, les États membres et la communauté internationale des donateurs, comme une composante fondamentale de l'image de puissance non violente projetée par l'Union européenne.

Des discussions sur les différentes questions concernant cette ligne budgétaire sont en cours depuis 2003, année du lancement du processus de Palerme en tant que dialogue structuré pour résoudre les questions de gestion et d'impact avec tous les acteurs: CE, États membres, ONG européennes et Parlement européen. À l'invitation du gouvernement français, la CE a activement participé à un séminaire de suivi consacré à «l'évaluation de l'impact» en décembre 2004 et le gouvernement belge l'a invitée à participer à un autre séminaire sur «la sensibilisation au développement» en mai 2005.

<sup>(62)</sup>

Textes ES, EN, FR et PT disponibles:  
[http://europa.eu.int/comm/development/body/theme/ngo/ngo\\_useful-docs\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/development/body/theme/ngo/ngo_useful-docs_en.htm)



# 4 | Articles de fond



## 4 | Articles de fond

4 | 1

**APPUI BUDGÉTAIRE**

4 | 2

**SÉCURITÉ HUMAINE**



## 4 | 1 APPUI BUDGÉTAIRE

La nouvelle approche adoptée par la CE en matière d'appui budgétaire se compose des principaux éléments suivants, dont la plupart sont relativement novateurs par rapport aux programmes d'ajustement structurels des années 90:

- les programmes d'appui budgétaire sont pluri-annuels (généralement trois ans);
- l'appui budgétaire est en principe direct, en raison de la libre convertibilité des monnaies <sup>(63)</sup>;
- les fonds d'appui budgétaire ne sont généralement pas affectés à un emploi déterminé, bien que quelques opérations d'appui budgétaire ciblées <sup>(64)</sup> aient été prolongées à titre exceptionnel à cause d'un contexte national spécifique;
- lorsque c'est possible, un appui budgétaire est accordé pour la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) <sup>(65)</sup>;
- l'appui budgétaire est fourni à titre d'assistance générale ou sectorielle, la différence étant que, dans le cas de l'aide sectorielle, le dialogue et les indicateurs sont axés sur le secteur en question;
- les programmes communautaires d'appui budgétaire mis en œuvre dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté prévoient un décaissement par tranches fixe et variable. Les éléments de la tranche fixe représentent des ressources de base sous forme d'appui macroéconomique et sont déboursés conformément à la formule du «tout ou rien», selon que les conditions déterminantes ont été respectées ou non <sup>(66)</sup>. Les éléments de la tranche variable constituent des ressources supplémentaires déboursées de manière graduée (financement partiel au lieu du «tout ou rien») en fonction des résultats obtenus par rapport aux objectifs et aux indicateurs convenus avec le gouvernement concerné;
- l'appui s'accompagne souvent d'une assistance technique destinée notamment à améliorer la gestion des finances publiques et, souvent aussi, à aider à suivre la stratégie de réduction de la pauvreté;
- les performances sont mesurées annuellement, si possible à l'aide de la révision annuelle de la SRP, qui doit être élaborée par le gouvernement concerné, en premier lieu pour les acteurs nationaux (Parlement et population au sens large) et en second lieu pour les donateurs;

- l'amélioration concomitante de la qualité de la gestion des finances publiques est un objectif affiché de l'approche fondée sur l'appui budgétaire, étant à la fois une condition de la réalisation de son plein potentiel et une condition préalable à l'attribution de l'aide;
- la coordination des donateurs en vue de l'harmonisation et de l'alignement de leurs procédures est devenue un aspect essentiel des programmes d'appui budgétaire, de plus en plus de programmes étant mis en œuvre dans le cadre de mécanismes communs.

La logique qui préside à l'approche adoptée par la Commission repose sur ses attentes en termes de développement. Ces attentes se divisent en deux catégories: les bénéficiaires à tirer de l'appui budgétaire dans son ensemble (partagés par la plupart des donateurs et toutes les régions) et ceux à tirer de l'utilisation de tranches variables basées sur les résultats.

### Attentes placées par la CE dans l'appui budgétaire en tant qu'instrument

S'agissant de l'appui budgétaire dans son ensemble, les attentes peuvent être résumées comme suit:

- Soutenir la stabilité et la croissance macroéconomiques et augmenter les ressources disponibles pour les dépenses publiques en faveur des pauvres.
- L'apport de fonds supplémentaires aide à maintenir la réserve de devises d'un pays et lui permet de dépenser davantage dans des domaines clés du budget, sans recours accru à l'emprunt. Dans le contexte d'une politique macroéconomique globale saine, cette démarche contribue à la stabilité d'indicateurs clés comme l'inflation, les taux d'intérêt et les taux de change.
- Intégrer les ressources des donateurs dans les systèmes de planification et de comptabilité nationaux.

Le principe de l'appui budgétaire consiste à inscrire les fonds des donateurs au budget national. Ces derniers sont traités au même titre que les autres fonds. Ils sont planifiés, dépensés, justifiés et font l'objet de rapports comme toutes les autres ressources (émanant du contribuable).

- Renforcer la cohérence.

Le financement par le budget national suppose que les ministères des Finances et les ministères chefs de file aient une totale maîtrise de la situation et qu'aucune activité «hors budget» ne soit entreprise par des donateurs sans que les planificateurs sectoriels en aient connaissance. Ces derniers doivent être au fait des investissements en cours et peuvent par conséquent prévoir les frais récurrents



<sup>(63)</sup> Ce qui signifie qu'un montant de valeur équivalente en monnaie locale aux fonds transférés en euros par la CE est crédité directement par la Banque centrale du pays sur le compte de trésorerie unique du gouvernement pour l'exécution du budget.

<sup>(64)</sup> Gestion commune de fonds de contrepartie par le gouvernement et la Commission, au moyen d'un compte double signature.

<sup>(65)</sup> Même si la Commission prône de plus en plus l'appui budgétaire sectoriel comme alternative satisfaisante à l'approche classique des projets, adoptée dans certains secteurs spécifiques. L'appui budgétaire sectoriel reste hors du champ d'application de cet article, sauf indication contraire.

<sup>(66)</sup> Les conditions générales et particulières prévues par les accords de financement des programmes d'appui budgétaire de la CE portent généralement sur les critères d'éligibilité à l'appui budgétaire direct, tels que mentionnés aux articles 67, § 4, et 61, § 2, de l'accord de Cotonou.

qu'il faudra supporter à l'avenir. Ils peuvent répartir les ressources entre secteurs en fonction des priorités nationales et déterminer l'équilibre entre investissements et frais récurrents.

- Accroître les possibilités de contrôle des Parlements locaux.
- L'inscription des fonds au budget suppose que les Parlements nationaux puissent contrôler l'affectation exacte des ressources, y compris des fonds provenant des donateurs, et demander aux gouvernements de rendre compte de la façon dont ils sont utilisés.
- Contribuer à l'amélioration de la transparence et de l'efficacité de la gestion des finances publiques – pour l'ensemble du budget.

Dès lors que les donateurs financent le budget, ils ont un intérêt légitime à défendre la qualité de la gestion des finances publiques, ce qui a des répercussions positives sur le budget en général, et notamment l'utilisation des ressources intérieures. Auparavant, les donateurs avaient tendance à ne s'intéresser qu'à la partie (relativement modeste) dont ils assuraient eux-mêmes le financement: dans le cadre de l'appui budgétaire, ils s'intéressent, en toute légitimité, à l'ensemble de la situation et contribuent ainsi à améliorer la façon dont l'argent public est dépensé.

#### ÉVALUATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES (GFP)

Classiquement, les donateurs utilisent divers outils de diagnostic pour évaluer la solidité des systèmes de GFP dans les pays partenaires. Il importe de rationaliser le travail de diagnostic des donateurs et d'accentuer leur soutien au renforcement des capacités en matière de GFP, en encourageant une approche commune articulée autour d'un pôle de questions GFP et en supprimant les doubles emplois en matière d'analyse.

Le programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière instaure un cadre commun pour mesurer et rendre compte des performances, centré sur un rapport d'évaluation des performances en matière de GFP. Il s'agit d'une évaluation intégrée, fondée sur un ensemble normalisé d'indicateurs GFP de haut niveau. Le cadre vise à offrir un instrument de suivi crédible unique en vue d'aider les donateurs à évaluer les performances du système de GFP et l'impact des réformes. Il fournira également aux pays partenaires un feed-back objectif des points de vue des donateurs sur les faiblesses en matière de GFP et les réformes nécessaires.

#### Réduire les coûts de transaction, y compris par des exercices conjoints avec les autres donateurs

Deux points sont à mentionner ici. Premièrement, l'appui budgétaire, en remplaçant la panoplie de procédures de planification, de gestion de projet, de comptabilité et de rapport des donateurs par un système national unique, réduit de facto considérablement les coûts de transaction. Ne pas faire peser les procédures imposées par les différents donateurs sur les capacités nationales et ne pas soustraire le personnel qualifié des systèmes nationaux au profit des unités de gestion de projets des donateurs peut être très profitable pour le développement.

Deuxièmement, la gestion commune de l'appui budgétaire doit permettre d'économiser bien plus encore. La conduite d'un dialogue collectif entre les donateurs de l'appui budgétaire et le gouvernement <sup>(67)</sup> représente un gain de temps considérable pour les hauts fonctionnaires et agents des ministères sollicités par rapport à la pratique qui consistait précédemment à procéder à des échanges de vues successifs. Les capacités étant trop limitées dans les pays pauvres, il s'agit là d'un autre gain potentiellement important.

Dans la région MEDA, l'appui budgétaire s'inspire de principes similaires. Motivé par l'objectif de créer une zone de prospérité partagée, le programme MEDA utilise l'appui budgétaire dans les pays partenaires pour améliorer la stabilité et la croissance macroéconomiques, assurer une augmentation du revenu par habitant, renforcer l'intégration dans l'économie mondiale et satisfaire plus largement les besoins sociaux, en réduisant le nombre de personnes vivant dans la pauvreté, en élargissant l'accès aux services sociaux et en améliorant la gouvernance et la transparence de la gestion publique. Ces dernières années, l'utilisation de l'appui budgétaire sectoriel a été étendue, notamment dans les secteurs sociaux, favorisant ainsi l'intérêt porté aux questions liées à la gestion du secteur public.

#### Mécanisme et logique présidant à l'utilisation de tranches variables axées sur les résultats

La CE affecte l'appui budgétaire directement au compte de trésorerie central. Il se présente généralement sous forme de tranches fixes annuelles, décaissées selon la pratique du «tout ou rien», le déboursement étant subordonné au respect de certaines conditions (généralement que le pays reste éligible de par sa stabilité macroéconomique et l'amélioration constante de sa gestion des finances publiques et qu'un cadre stratégique adapté soit en place) ou de tranches variables liées aux progrès réalisés par rapport à des objectifs définis en termes de résultats.



(67)

*Dans de plus en plus de pays, les donateurs fournissant un appui budgétaire mènent leur dialogue avec le gouvernement dans le cadre d'un processus unique et commun, au lieu de solliciter tour à tour ministres et hauts fonctionnaires pour se répéter.*

Le montant déboursé des tranches variables est fonction d'indicateurs de GFP et de résultats dans la réduction directe de dimensions de la pauvreté, un objectif spécifiquement lié à la fourniture de services <sup>(68)</sup>.

#### QU'ENTEND-ON PAR «RÉSULTATS» ?

Généralement, les indicateurs utilisés dans les tranches variables sont, du point de vue de l'efficacité, de la couverture ou de l'utilisation de services publics, directement liés à la réduction de la pauvreté. Un exemple typique serait celui du taux de scolarisation dans le primaire. Celui-ci est classé dans la catégorie «résultat» de la typologie «intrans, réalisation directe, résultat et impact» de la Commission, alors que les montants dépensés dans l'éducation primaire seraient classés dans la catégorie «intrans», le nombre d'enseignants du primaire formés dans la catégorie «réalisation directe» et les taux d'alphabétisation dans la catégorie «impact».

Les indicateurs sélectionnés doivent permettre de mesurer les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté, et sont par conséquent proches ou tirés des indicateurs utilisés pour les objectifs du Millénaire pour le développement. Certains concernent cependant directement la couverture de services publics clés, tels que les soins de santé primaire, qui ne figurent pas dans les définitions convenues mondialement des dimensions de la pauvreté, mais qui sont acceptés en tant que variables fortement représentatives, de par leurs aspects sanitaires.

La valeur maximale d'une tranche variable est définie à l'avance. Dans les pays ACP, elle représente en moyenne 35 % de la valeur totale du programme. Une fois les indicateurs choisis, les cibles sont convenues pour chaque année. Idéalement, elles sont tirées du document de stratégie de réduction de la pauvreté ou d'une autre stratégie nationale – généralement sectorielle.

Une fois les données disponibles, on peut alors comparer les résultats concrets aux cibles et valeurs de référence. Les résultats sont notés 1 lorsque la cible a été atteinte; 0,5 lorsque des progrès importants ont été accomplis par rapport à la référence mais que la cible n'a pas été atteinte; et 0 en l'absence de progrès significatif ou en cas de régression. Le score total pondéré (situé entre 0 et 1) détermine la part de la tranche déboursée. Dans les pays ACP, 71 % sont déboursés en moyenne, et l'on constate une homogénéité entre les pays autour de ce chiffre.

#### Attentes placées dans l'utilisation de tranches variables axées sur les résultats:

##### › Inciter à se focaliser sur les résultats

La pratique classique de la conditionnalité politique ne s'intéressait pas à la réalité du quotidien des pauvres. L'approche de la Commission incite désormais les donateurs à ne plus imposer de l'extérieur des conditions en matière de politique à suivre pour privilégier les résultats des actions gouvernementales sur le terrain en termes de réduction de la pauvreté. Subordonner directement le financement aux résultats obtenus concrètement est une incitation pour les parties prenantes à s'intéresser sérieusement aux résultats et à donner la priorité à la lutte contre la pauvreté.

L'approche axée sur les résultats ne signifie pas que les concours communautaires soient exactement calibrés pour correspondre au degré effectif d'amélioration des résultats dans le secteur social de l'État concerné. Le lien entre financement et résultats est un moyen, non pas une fin: il vise à optimiser l'impact des ressources mobilisées dans le cadre de la réduction de la pauvreté.

L'abandon des conditionnalités politiques au profit d'indicateurs de résultats – taux de couverture vaccinale, taux de scolarisation dans le primaire, etc. – garantit l'appropriation du processus politique par les États bénéficiaires. Au lieu de voir les donateurs imposer aux gouvernements ce qu'ils doivent faire, le recours aux indicateurs de résultats permet à la Commission de convenir avec les gouvernements des résultats attendus en laissant à ces derniers la latitude de décider comment les atteindre.

Outre le consensus, tiré des résultats de la recherche, sur l'importance de l'appropriation, cela amène à prendre conscience de deux autres éléments. Premièrement, qu'un minimum d'humilité s'impose au vu des résultats mitigés des politiques imposées par les donateurs dans le passé. En effet, les conseils donnés par les donateurs sur des questions comme les redevances se sont parfois révélés de mauvais aloi. Les situations et les capacités de chaque pays sont extrêmement variables, et les donateurs n'ont peut-être pas toujours la connaissance qu'il faut de la faisabilité et de l'acceptabilité de telle ou telle politique.

Deuxièmement, lorsque les intentions déclarées ne reflètent pas les priorités nationales (comme l'illustre une loi adoptée qui n'est pas appliquée) et que les niveaux d'engagement politique ne sont pas directement observables, la conditionnalité axée sur les résultats constitue la meilleure incitation qui soit pour amener les gouvernements à réaliser les objectifs fixés en matière de réduction de la pauvreté.



<sup>(68)</sup> La distinction entre les indicateurs corrélés aux services fournis, et ceux corrélés à certains aspects de la pauvreté, ne fait pas grande différence en pratique, bien que quelques-uns restent discutables (par ex. l'alimentation des enfants, qui fait partie des indicateurs OMD mais qui n'est pas la résultante directe des services publics fournis; ou l'utilisation des services de santé, qui constitue un indicateur important des services publics fournis, mais ne représente pas directement une dimension de la pauvreté).

Le fait que les ressources soient fournies sous forme d'appui budgétaire signifie aussi que le dialogue politique, débarrassé de toute contrainte, peut légitimement embrasser la situation dans son ensemble. Il ne se cantonne pas aux questions de politique ayant trait à un projet spécifique.

#### › Rationaliser la conditionnalité

En plus des tranches variables, la Commission procède généralement par tranches fixes annuelles. Ces dernières sont soumises à des conditions générales, et certaines tranches spécifiques peuvent être subordonnées à des conditions spécifiques. La Commission entend réduire le nombre de conditions, de sorte que celles-ci s'articulent autour d'un petit nombre de questions clés, généralement essentielles pour déterminer l'éligibilité d'un pays à l'appui budgétaire.

#### › Permettre d'apporter une réponse graduée aux performances partielles

La pratique classique de la conditionnalité repose sur le principe du «tout ou rien»: ou les conditions sont remplies, auquel cas les fonds sont décaissés en totalité, ou elles ne le sont pas, auquel cas aucun fond n'est déboursé. Une telle approche est source d'instabilité, très dommageable pour la qualité des dépenses publiques. En pratique, peu de pays satisfont à la lettre et au moment voulu à toutes les conditions, ce qui a donné lieu à l'octroi fréquent de dispenses ou à une interprétation plus souple des conditionnalités. Cette approche a réduit la crédibilité de la conditionnalité, mais n'a pas permis d'éviter l'instabilité créée par l'aide «tout ou rien».

Inversement, l'application de tranches variables apporte une réponse graduée, de sorte qu'une réalisation partielle se traduit par un décaissement partiel. Le montant octroyé reflète la mesure dans laquelle les cibles ont été atteintes. Cette approche repose sur un équilibre subtil entre la perte de crédibilité due aux dispenses (traduisant un manque de sérieux des donateurs sur les questions pour lesquelles des dispenses sont accordées) et l'impact budgétaire catastrophique d'une suspension brutale de l'appui. Aucune dispense n'a été accordée à des indicateurs de tranches variables dans le cadre des opérations d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté dans les pays ACP à cause de cibles qui n'auraient pas été atteintes <sup>(69)</sup>.

#### › Renforcer la responsabilité interne

La mise des fonds des donateurs sous le contrôle des gouvernements permet également d'appréhender la situation globalement en ayant connaissance de la totalité des réalisations. L'utilisation d'indicateurs de résultats aide à se concentrer sur les réalisations concrètes, et pas seulement sur la nature des dépenses. Sur le plan intérieur, les citoyens peuvent, par le biais du Parlement, demander des comptes au gouvernement

sur les résultats de ses choix en matière de politiques et d'utilisation des ressources.

Avec les perspectives accrues de contrôle parlementaire inhérent à l'appui budgétaire, cette approche devrait contribuer à améliorer la gouvernance et à promouvoir l'obligation de rendre compte des résultats. Elle ne sera cependant totalement efficace que si les gouvernements acceptent un plus grand droit de regard du public sur les relations qu'ils entretiennent avec la Commission.

L'appui budgétaire n'est pas une panacée. Premièrement, parce que ce mode de fourniture de l'aide n'est pas forcément adapté à toutes les circonstances et à chaque pays. Seuls les pays remplissant les critères d'éligibilité peuvent en bénéficier. Deuxièmement, de par sa conditionnalité, l'appui budgétaire tend à accroître la volatilité au niveau de la fourniture de l'aide.

L'appui budgétaire est un instrument qui, dans de nombreux cas, peut se révéler complémentaire de l'approche classique en matière de projets. Le renforcement des capacités, par exemple, a peu de chances de se prêter à un appui budgétaire (en dépit des arguments solides qui plaident en faveur de démarches communes de renforcement des capacités, et notamment de mécanismes de financement communs, pour réduire les coûts de transaction et optimiser la cohérence), les faiblesses des capacités existantes risquant précisément d'empêcher tout déploiement efficace de l'aide.

Globalement, ces approches devraient déboucher sur certaines économies en termes de coûts de transaction, surtout par rapport à un volume comparable d'aide aux projets.

L'appui budgétaire est synonyme de souplesse et de facilité d'emploi, d'économies sur les coûts des transactions, de cohérence dans la planification et la comptabilité, d'une responsabilisation au niveau interne et d'une utilisation plus efficace des fonds publics en faveur de la réduction de la pauvreté, qui toutes figurent parmi les exigences clés imposées par les modalités de l'aide. Telle qu'elle a été fournie jusqu'ici, celle-ci reste toutefois une source de volatilité relative et d'imprévisibilité en raison de la conditionnalité inhérente à l'octroi de l'aide sous cette forme.

C'est pourquoi, au moins pour les pays très performants, l'appui en faveur des OMD nécessite l'élaboration de modalités nouvelles et innovantes, qui conservent les avantages de l'appui budgétaire tout en évitant les problèmes de volatilité et d'imprévisibilité. La Commission européenne se penche actuellement sur un certain nombre de pistes pour un nouvel instrument de ce type.

Ces quelques réserves n'empêchent pas de conclure raisonnablement que l'appui budgétaire doit rester le mode privilégié de transfert des ressources financières vers les pays en développement satisfaisant aux conditions fixées.



<sup>(69)</sup>

Bien que sept indicateurs aient été retirés des calculs en raison de défauts de conception les rendant impossibles à mesurer ou inappropriés.



## 4 | 2 SÉCURITÉ HUMAINE

### 4.2.1. Importance pour la politique de développement d'une approche fondée sur la sécurité humaine

Le concept de sécurité a acquis un sens plus large et plus profond au cours des dix dernières années. En matière de politique internationale, la notion de sécurité était souvent cantonnée au niveau de l'État. Elle faisait référence aux situations dans lesquelles l'État était en mesure de défendre son intégrité (territoire, institutions et population) ou n'était pas exposé à des menaces militaires. L'approche classique focalisée sur la sécurité de l'État en termes de capacité militaire et de sauvegarde territoriale a plus tard été élargie à de «nouvelles» sources de menaces auxquelles l'État pouvait être exposé, telles que les menaces économiques et environnementales, y compris la pollution transfrontalière et le réchauffement de la planète.

La «sécurité humaine» est, quant à elle, un concept relativement nouveau, qui place l'individu au centre des considérations sécuritaires. Au-delà des conflits armés, dont les conséquences se répercutent indiscutablement sur l'individu, d'autres menaces pour le bien-être individuel sont à considérer en termes de sécurité humaine, comme les menaces environnementales et les menaces sanitaires. Faire de l'individu le point central du débat sur la sécurité amène à redéfinir les priorités entre les différents aspects de la sécurité. Cela donne également une nouvelle perspective à la relation entre État et individu et aux liens réciproques entre sécurité individuelle et sécurité de l'État.

La prise en compte de la sécurité humaine dans l'analyse apporte une valeur ajoutée à la coopération au développement. L'individu se retrouve ainsi placé au cœur de la politique et de la mise en œuvre du développement. Cette approche amène également à appréhender la notion d'«appropriation» comme un concept dépassant les gouvernements et à faire de la société civile, du secteur privé et des communautés locales des partenaires clés du développement et de la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté.

Classiquement, le débat sur la sécurité – à tout niveau – a pour objet central la protection ou la défense de ce dont on jouit: une propriété, des terres, l'indépendance ou des droits. Dans de nombreux pays en développement, la priorité se situe ailleurs. La sécurité humaine y est davantage perçue dans la perspective d'accéder ou de subvenir à des besoins de base, comme l'eau, la nourriture et le logement, la santé et l'éducation, le respect des droits de l'homme ou la capacité à planifier pour l'avenir. Là encore, il est impératif que nous menions notre réflexion et la mise en œuvre de la coopération au développement sous l'angle de la sécurité humaine. Celle-ci place les besoins des individus au cœur de l'analyse tout en mettant l'accent

sur les questions et les droits d'accès comme composantes clés de toute réponse à ces besoins, dont beaucoup figurent parmi les objectifs du Millénaire pour le développement.

Il existe par conséquent un lien très étroit entre la priorité donnée par la politique de développement de la CE à la réalisation des OMD, dont fait état le chapitre 1 du présent rapport, et l'approche fondée sur la sécurité humaine. D'autres initiatives, telles les interventions de la CE dans des domaines comme la sécurité alimentaire (voir 1.4.5.) et l'universalisation de l'accès aux soins (voir 1.4.3.1.) et à l'éducation (voir 1.4.3.2.) participent indéniablement de l'agenda politique global visant à promouvoir la sécurité humaine partout dans le monde. Cette notion imprègne également d'autres actions décrites dans diverses sections du présent rapport concernant l'accès à l'eau, à l'énergie et au transport.

Plus spécifiquement, la sécurité humaine a essentiellement été analysée à des échelles individuelle et communautaire et est souvent perçue comme une question de sécurité non militaire (*soft security*), qui renvoie aux outils politiques, économiques et financiers et donc non proprement militaires de la sécurité. Mais la prise en compte de cette dimension peut aussi se révéler pertinente dans le cadre d'une analyse au niveau de l'État. À ce niveau, prendre la sécurité des individus comme point de référence revient à privilégier la bonne gouvernance, les droits de l'homme, le développement durable, l'équité sociale et la réduction de la pauvreté au détriment des questions de puissance, d'intégrité territoriale ou de sécurité militaire de l'État. Là encore, la perspective de la sécurité humaine est fondamentale, en ce sens qu'elle contribue à mettre en exergue un certain nombre de questions qui font désormais partie intégrante des objectifs de la politique de développement de la CE, telles que la réduction de la pauvreté, le développement durable et la bonne gouvernance.



#### 4.2.2. Exemple d'application: la sécurité humaine dans le secteur de la santé

L'utilisation du concept de sécurité humaine nous permet de renforcer notre analyse et de façonner une réponse communautaire dans différents secteurs et sur des points spécifiques de la politique de développement. La santé est, par exemple, un domaine dans lequel la sécurité humaine doit être prise en compte dans l'analyse. Comme le souligne le rapport final de la Commission sur la sécurité humaine (2003), la sécurité sanitaire constitue un aspect vital de la sécurité humaine – et la maladie, l'invalidité et la mort évitable sont autant de «menaces diffuses» pour la sécurité humaine.

Dans ce domaine, les maladies transmissibles constituent un exemple flagrant de menace pour la sécurité humaine et pour le développement et la réduction de la pauvreté en général. Le VIH/Sida, le paludisme et la tuberculose (TB) ont des conséquences dévastatrices pour la sécurité humaine tant au niveau de l'individu – pour les personnes directement contaminées et touchées – qu'au niveau des communautés et des sociétés. Les conséquences pour l'individu sont évidentes et bien connues. Il y a les effets directs sur la santé, qui peuvent se répercuter sur la capacité de travailler et entraîner une dépendance et la nécessité d'une prise en charge médicale. Il y a aussi les conséquences économiques, dues en partie à la perte de revenus et en partie au coût des soins et des traitements médicaux. Au-delà de ces effets directs, les forts taux de prévalence de ces maladies ont un impact délétère à plus grande échelle: elles dissuadent les acteurs économiques de penser à long terme, nuisent aux investissements et à la fiabilité des transactions et, plus généralement, abaissent le niveau de confiance sociale qui constitue un facteur fondamental de soutien aux stratégies actives de réduction de la pauvreté, ce qui alimente le cercle vicieux de la pauvreté.

Les phénomènes de stigmatisation et de discrimination souvent associés au VIH/Sida et à la TB, et aux comportements ou pratiques corrélés à la propagation du VIH/Sida (usage de drogues par injection, prostitution, univers carcéral, rapports sexuels entre hommes) se traduisent dans de nombreux cas par le non-respect des droits fondamentaux des individus ou groupes d'individus. Dans de nombreux pays, il est également manifeste que les droits des femmes et des enfants, en particulier des orphelins et des enfants vulnérables, ont moins de chances d'être respectés en termes d'accès à l'information, à l'éducation, à la prévention, aux traitements et aux services de soins. Là encore, les conséquences ne se limitent pas au seul individu. Le non-respect des droits de l'homme, qui s'accompagne *de facto* d'un phénomène de discrimination et de stigmatisation, limite la capacité des stratégies nationales à atteindre ceux qui en ont le plus besoin. Le fait de ne pas inclure, de ne pas écouter ou

de ne pas impliquer les victimes directes de ces maladies dans la conception et la mise en œuvre des politiques et des mesures perpétue l'inégalité et la pauvreté et risque fort de conduire l'action politique à l'échec.

La réponse de la CE à ces maladies doit aider à atténuer à la fois les souffrances immédiates au niveau de l'individu et l'impact des maladies à l'échelle de l'État. Cela a été clairement reconnu dans le cadre politique européen pour les actions extérieures visant à lutter contre le VIH/Sida, le paludisme et la tuberculose, adopté par la Commission en 2004<sup>(70)</sup>. Le cadre politique a élargi la base de justification d'une action extérieure de la CE pour lutter contre ces trois maladies. L'analyse de fond et la logique de l'action dépassent désormais l'objectif de réduction de la pauvreté en englobant les dimensions de la sécurité humaine et des droits de l'homme.

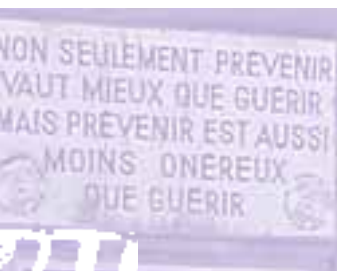
Ces questions doivent faire l'objet d'un dialogue politique actif et permanent avec les pays afin de promouvoir la sécurité sociale, la non-discrimination et les droits des enfants et des femmes, y compris la santé sexuelle et génésique et les droits connexes, et ce par la mise à disposition de services publics dans le domaine de l'éducation, de la santé et autres. La CE analysera également l'impact de ces trois maladies sur la sécurité humaine (par exemple, en termes d'accès aux services de base et de stabilité au niveau de l'État) en mesurant également l'impact de ces maladies sur la gouvernance et la performance institutionnelle, afin d'élaborer une stratégie de réponse en faveur des pays concernés.

#### 4.2.3. Écarter les menaces sécuritaires qui pèsent sur l'être humain: prévention des conflits, gestion des crises et interventions postconflit

La sécurité humaine comme condition préalable au développement est au cœur de l'intervention de la Communauté, dans des domaines tels que la prévention des conflits, la gestion des crises, la lutte contre les mines et les armes légères et de petit calibre.

##### Prévention des conflits

La déclaration du Millénaire des Nations unies souligne le rôle critique de la paix, de la sécurité et du désarmement comme fondement du bien-être de l'humanité et comme condition de l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes (NU 2000). Bien souvent, en effet, les plus démunis vivent dans des États fragiles, où les tensions ethniques ou géopolitiques et la vulnérabilité face aux conflits ou aux catastrophes naturelles compromettent les efforts consentis pour atteindre les OMD.



<sup>(70)</sup>  
COM(2004) 726.

Consciente de cette réalité, la CE s'est attachée à renforcer l'efficacité de son action en matière de prévention des conflits violents. Les principales activités menées au titre de cette action en 2004 ont été les suivantes:

- gestion des implications potentielles de l'élargissement sur les politiques et les programmes communautaires (ex. processus de décision, définition des priorités, voies de mise en œuvre et questions financières);
- «intégration» de la prévention des conflits. Le processus d'examen à mi-parcours des pays ACP a amené à mettre davantage l'accent sur des questions telles que la bonne gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité dans un certain nombre de pays. En outre, le travail de programmation visant à soutenir les activités de trois organisations régionales africaines (CEDEAO – Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, IGAD – Autorité intergouvernementale pour le développement et CEEAC – Communauté économique des États d'Afrique centrale) a été lancé en 2004 et est d'ores et déjà bien avancé;
- amélioration des mécanismes d'alerte précoce et de réaction rapide. Des évaluations des conflits ont été réalisées dans plus de 120 pays et la liste de surveillance de l'UE, composée des pays exposés à un risque de regain de tension, a fait l'objet d'une double révision par les États membres, à laquelle la Commission a activement contribué. Sur la base de cet exercice, des stratégies préventives ont été élaborées en coopération avec le Conseil pour le Nigeria, la Guinée, le Sri Lanka et l'Indonésie;
- promotion de la coopération internationale avec les partenaires de l'UE. Les efforts ont été intensifiés pour accroître l'échange, au niveau opérationnel, d'informations sur des pays et régions spécifiques, en particulier avec les Nations unies. Deux dialogues au niveau des services ont été menés avec le Secrétariat des Nations unies, notamment sur la question de la poursuite de la coopération en Afrique occidentale, dans la Communauté andine, en Géorgie et au Tadjikistan, et une mission commune UE-NU a été entreprise pour évaluer les capacités de la CEDEAO dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Des discussions sur les défaillances de l'État ont eu lieu avec le Conseil dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie européenne de sécurité. La Commission a également contribué au réexamen de la position commune sur la prévention des conflits en Afrique.

Enfin, en décembre 2004, l'appel à propositions pour la création d'un réseau de prévention des conflits a été lancé, la contribution communautaire maximale étant fixée à 1 125 000 euros. La composition du réseau sera finalisée en 2005: celui-ci réunira les experts du monde académique, de la société civile et des ONG, qui seront

appelés à mener et présenter des travaux de recherche pertinents dans les domaines concernés. Ces activités devraient contribuer positivement à la formulation des politiques, tant pour les ONG que pour les institutions communautaires.

### Gestion des crises

Sur la base de l'expérience acquise en matière de programmation et d'intégration de la gestion des crises dans les programmes d'assistance communautaire, et en vue de leur rationalisation, la Commission a adopté, le 29 septembre 2004, une proposition instituant un instrument de stabilité <sup>(2)</sup> (COM 2004/630), qui devrait être opérationnel dès 2007 (Perspectives financières 2007-2013).

En élaborant une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et une nouvelle politique européenne de sécurité et de défense (PESD), l'UE cherche à élargir sa capacité à mener à bien des missions de gestion des crises. L'objectif global civil pour 2008, adopté en décembre 2004 par le Conseil européen, traduit l'ambition de l'UE de développer ses capacités civiles en ce qui concerne la PESD. La cohérence de la réponse apportée par l'UE en cas de crise est un élément clé du document. En 2004, des missions civiles de PESD ont été lancées en Géorgie (État de droit) et préparées pour la République démocratique du Congo (police) et l'Irak (État de droit) avec la participation active d'experts de la Commission et des États membres.

Depuis 2002, une formation est dispensée aux experts susceptibles d'être déployés pour des missions civiles de gestion des crises conduites par l'UE ou d'autres organisations telles que les Nations unies ou l'OSCE, et ce dans le cadre d'un programme de formation aux aspects civils de la gestion des crises financé au titre de l'IEDDH. La quatrième phase du programme est coordonnée par l'académie suédoise Folke Bernadotte, dans le cadre du groupe de l'UE sur la formation.

L'accent a été mis sur la coopération au niveau panafricain: celle-ci a été renforcée et élargie entre l'UE et l'Union africaine (UA). Sur le plan politique, deux réunions de la troïka ministérielle ont été tenues: la première à Dublin, les 17-18 février et la seconde à Addis Abeba, le 4 décembre. Sur le plan opérationnel, le principal événement de la coopération UE-UA a été l'approbation, fin mars, de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, dotée d'une enveloppe de 250 millions d'euros. Ce programme constitue le pilier financier de l'UA et des organisations sous-régionales oeuvrant pour la gestion des conflits en Afrique. Quatre opérations, absorbant 40 % du total des fonds, ont déjà été financées: Soudan (AMIS I, 12 millions d'euros, et AMIS II, 80 millions d'euros), République centrafricaine (FOMUC, 3,4 millions d'euros) et renforcement des capacités de la Commission de l'UA (6,6 millions d'euros). La coopération UA-UE sera étendue à d'autres secteurs que ceux de la paix et de la sécurité.



<sup>(2)</sup> COM(2004) 630.



### Liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement, et lutte contre les mines

Les liens entre l'aide humanitaire et la coopération au développement dans son ensemble, essentiels pour que l'aide soit efficacement mise en œuvre, déterminent la capacité de l'UE à adapter les instruments de coopération au développement aux besoins des pays confrontés à des conflits ou à des catastrophes naturelles. À cet égard, la cohérence et la coordination sont des préalables indispensables pour assurer une transition efficace entre la phase finale des activités entreprises par l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO) et la mise en œuvre des programmes de développement à plus long terme.

En 2004, un groupe de travail interservices composé de représentants de la DG Relations extérieures, de la DG Développement, d'EuropeAid et d'ECHO a achevé la première phase de ses travaux, qui ont consisté à recenser les difficultés rencontrées dans la réalisation de cet objectif et les moyens qui peuvent être mis en œuvre pour les surmonter. Parmi eux figuraient des mesures pratiques visant à assurer une transition harmonieuse entre l'aide d'urgence et les programmes de développement à long terme dans huit pays – Afghanistan, Angola, Burundi, Cambodge, Éthiopie, Sierra Leone, Soudan et Tadjikistan – et deux régions: Afrique de l'Ouest et Amérique centrale. Un examen à mi-parcours de ce plan a été lancé fin 2004. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions globales avant l'achèvement de cet examen, même si nombre des recommandations ont d'ores et déjà été mises en œuvre pour les zones géographiques en question.

L'action de la CE contre les mines répond à des préoccupations humanitaires, de développement et politiques, conformément aux objectifs énoncés dans le traité sur l'interdiction des mines (Convention d'Ottawa), signé en 1997 et déjà ratifié par 144 États. Outre l'élimination des risques potentiels, la lutte contre les mines contribue à la stabilisation des régions en situation de postconflit, en recréant un environnement au sein duquel les populations peuvent vivre, travailler et circuler en sécurité et l'économie et la société se développer sans être entravées par le spectre des mines et des munitions non explosées.

La stratégie pluriannuelle pour la période 2002-2004 a identifié la nécessité d'une intervention de l'UE dans ce domaine en définissant deux grandes priorités: le déminage en vue de réduire la menace qui pèse sur les populations des pays pollués par les mines, et le renforcement des capacités de ces pays afin de leur permettre de gérer efficacement le problème des mines.

Les projets de lutte contre les mines financés par la CE s'inscrivent donc souvent dans le cadre de programmes intégrés, incluant un volet destiné à écarter la menace par des opérations de déminage, de réduction des zones suspectes et de destruction des stocks, et un volet d'assistance au renforcement des capacités locales et de l'efficacité du déminage par une assistance technique, des études d'impact et l'essai et l'évaluation des équipements de déminage.

En 2004, la Commission européenne a soutenu un certain nombre de projets, et notamment le programme de renforcement des capacités de lutte contre les mines en Érythrée (budget de 1 million d'euros), qui vise à renforcer les capacités nationales et à accroître l'efficacité du déminage et de l'assistance aux victimes des mines. Un projet en Angola (budget de 1,5 million d'euros) développera les capacités techniques, administratives et de gestion des autorités nationales angolaises en vue d'entreprendre une opération de destruction des stocks destinée à éliminer, d'ici janvier 2007, toutes les mines antipersonnel stockées. Au Tadjikistan, la CE a soutenu un programme intégré de lutte contre les mines (budget de 0,7 million d'euros) conjuguant enquêtes, délimitation des zones infestées, opérations de déminage et renforcement des capacités nationales.

Un appel d'offres a été préparé en Ukraine en vue de la destruction des six millions de mines de type PFM <sup>(\*)</sup> stockées dans le pays – un défi technique compte tenu de la nature spécifique de ces mines. Ce projet est porteur d'une importante valeur ajoutée et garant de l'intention de la CE d'aider l'Ukraine à honorer les obligations auxquelles le gouvernement a souscrit en ratifiant récemment le traité sur l'interdiction des mines.

Outre le programme thématique, la CE soutient également des projets d'action contre les mines par le biais de programmes communautaires dans des régions ou pays spécifiques, pour un budget total de 45 millions d'euros par an. Le programme thématique (participation communautaire aux actions relatives aux mines antipersonnel) absorbe un tiers de la contribution totale de la CE aux actions de lutte contre les mines, soit un budget annuel d'environ 15 millions d'euros. Ce programme est l'instrument politique par lequel est élaborée et coordonnée toute la stratégie commune de lutte contre les mines.

Fin 2004, la Commission européenne a adopté une nouvelle stratégie pour éliminer les mines antipersonnel dans le monde, appuyée par un budget de 140 millions d'euros. L'adoption de cette stratégie a coïncidé avec la première conférence d'examen du traité sur l'interdiction des mines antipersonnel, qui s'est tenue à Nairobi (29 novembre-3 décembre) et constitue une réponse claire au plan d'action de Nairobi, qui a appelé à évaluer les défis que continuent à poser les mines. Conformément à la lettre et à l'esprit des travaux du sommet de Nairobi, l'objectif

<sup>(\*)</sup>  
Dénomination technique de mines particulières issues de l'ère soviétique contenant un explosif liquide.

stratégique de l'action communautaire en matière de lutte contre les mines en 2005-2007 est de «réduire radicalement la menace persistante et l'impact des mines terrestres dans le contexte de l'accroissement de la sécurité locale et de la confiance régionale».

La feuille de route définie pour orienter l'action de lutte contre les mines en fonction de cet objectif s'articule autour des trois objectifs thématiques suivants: réduire la menace constituée par les mines terrestres anti-personnel, atténuer les souffrances des victimes des mines et aider à leur réintégration socioéconomique et renforcer les impacts locaux et régionaux des capacités effectives de l'action de lutte contre les mines.

La stratégie régira la programmation des fonds communautaires alloués à l'action de lutte contre les mines sur la période 2005-2007. Elle est l'expression de l'engagement de la Communauté européenne à approfondir et à renforcer l'aide internationale en matière de lutte contre les mines en encourageant la mise en oeuvre du traité sur l'interdiction des mines par une conditionnalité accrue de l'assistance, en diminuant la menace constituée par les mines terrestres enfouies ou stockées par des campagnes massives de sensibilisation aux dangers des mines et des opérations de marquage, de délimitation et de déminage, et en aidant sur le plan social, économique et médical les populations locales touchées et les victimes des mines. Cette démarche constituera un pas significatif sur la voie de l'objectif de zéro victime qui sous-tend la stratégie de la Commission.

### Armes légères et de petit calibre

Le programme européen pour la prévention des conflits reconnaît que l'élimination des armes de petit calibre comme source de déstabilisation et de conflit contribuera grandement à prévenir de futures violences. L'UE s'y emploie par un processus coopératif de programmes d'assistance financière et technique destiné à éliminer les armes et à appliquer un contrôle effectif des armes.

Dans le cadre de l'action commune en matière d'armes légères et de petit calibre (ALPC), l'UE fournit une assistance financière et technique aux pays, groupes de pays, organisations internationales et ONG qui sollicitent une aide. Les activités relevant de ce programme consistent en la collecte d'armes, la réforme du secteur de la sécurité, des missions de démobilisation et de réinsertion, ainsi qu'une aide aux victimes. Depuis 1999, le Conseil a adopté 14 projets au titre de cette action commune, notamment en Europe orientale, en Amérique latine, en Asie et en Afrique. L'accord de Cotonou prévoit la possibilité de soutenir des actions dans ce domaine en Afrique.

Dans le cadre du Fonds européen de développement (FED), la Commission finance un certain nombre d'initiatives de démobilisation et de réinsertion d'anciens combattants dans la société, et de collecte et de destruction d'armes. Dans de nombreux cas, ces activités sont mises en oeuvre par le biais de programmes spécifiques de démobilisation, de désarmement et de réinsertion. Dans d'autres cas, toutefois, la réinsertion d'anciens combattants a été intégrée dans des programmes plus larges de développement/réhabilitation dans des zones en situation d'après-conflit. Ces programmes visent à améliorer les structures économiques et sociales générales des zones affectées par les conflits et à aider les anciens combattants et leurs familles à se réinsérer dans la vie civile.

En outre, la Commission européenne met actuellement en oeuvre deux projets pilotes sur les ALPC (budget total de 3 millions d'euros). Le premier apporte une réponse globale aux différents aspects des problèmes liés aux ALPC. La vision qui sous-tend cette action est une approche stratégique profondément ancrée dans le potentiel humanitaire et sécuritaire des ALPC dans les zones de conflit et destinée à créer des synergies entre les différents projets qui ne sont pas intégrés dans une approche ou un programme plus large. Le second projet pilote visera à renforcer les capacités de contrôle des trafics d'ALPC en Europe du Sud-Est.

Les plus exposés en situation de conflit et d'urgence sont les réfugiés et les enfants, et les femmes lorsque le viol est utilisé comme arme et que le commerce sexuel est une pratique répandue. Une plus grande attention doit être accordée aux questions de sécurité humaine et d'égalité entre les sexes, aux droits des enfants et au programme d'action du Caire pour prévenir les abus sexuels, la violence contre les femmes, la traite des enfants et la propagation du VIH/Sida dans ces situations.







**5 | Gestion de l'aide  
communautaire:  
efficience et efficacité  
de la coopération de  
la CE**



# 5 | Gestion de l'aide communautaire: efficience et efficacité de la coopération de la CE

5 | 1

ÉLARGISSEMENT ET GROUPE DE RÉFLEXION SPÉCIAL  
SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

5 | 2

RÉFORME DE LA GESTION DE L'AIDE EXTÉRIEURE

5 | 3

RAL (reste à liquider)

5 | 4

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET MODIFICATIONS  
DES MODALITÉS DE FOURNITURE DE L'AIDE

5 | 5

COHÉRENCE

5 | 6

COMPLÉMENTARITÉ

5 | 7

COORDINATION ET HARMONISATION

5 | 8

SUIVI ET ÉVALUATION





## 5 | 1 ÉLARGISSEMENT ET GROUPE DE RÉFLEXION SPÉCIAL SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Dans le cas des nouveaux États membres (NEM), la coopération de la CE a consisté à les aider à adapter leurs institutions pour leur permettre d'honorer leurs nouvelles obligations en matière de développement. Cette assistance a comporté des missions d'information effectuées par de hauts fonctionnaires de la CE dans les capitales des nouveaux États membres, afin de procéder à une première évaluation des besoins. Ils ont, pour ce faire, rencontré les contreparties gouvernementales compétentes, les responsables de l'enseignement, le secteur privé, les ONG et les médias. Ces missions ont été suivies d'études détaillées sur l'évaluation des besoins.

Des recommandations propres à chacun des nouveaux États membres ont été formulées dans ces études. Une des mesures prises par la Commission pour couvrir les besoins a été d'ouvrir l'accès aux cours de formation de la CE sur le développement aux fonctionnaires des gouvernements des nouveaux États membres, alors qu'ils sont généralement réservés au personnel communautaire. Le développement ne figurait pas parmi les premières priorités des nouveaux États membres au cours de la période préadhésion, c'est la raison pour laquelle la Commission a mis en place ultérieurement une aide pour les nouveaux États membres d'une manière plus structurée. C'est ainsi que les résultats de cette initiative n'ont commencé à se concrétiser qu'en 2004 et seront renforcés dans les années suivantes par une série d'activités de coordination organisées par la Commission, telles qu'exposées ci-après.

La Commission européenne a fait un effort considérable pour aider les nouveaux États membres de l'UE, particulièrement au cours de l'année de leur adhésion. Même si la plupart d'entre eux sont en train de revoir leur approche du développement, il subsiste, de manière générale, des divergences au niveau de la concentration géographique de leurs programmes et du type d'assistance qu'ils fournissent. Toutefois, quelle que soit la situation de ces États, ils sont tous appelés à devenir des acteurs effectifs de la politique de développement de l'UE.

La sensibilisation de l'opinion publique, le renforcement des capacités et la formulation des politiques sont les trois domaines d'action retenus par la Commission et les nouveaux États membres en appui aux aspects développement de l'élargissement. La sensibilisation de l'opinion publique est une question majeure pour les nouveaux États membres, de même que pour les pays candidats, et une priorité politique pour la Commission.

Comme les nouveaux États membres n'ont pas bénéficié de soutien dès le début, il a été convenu que les activités et résultats énumérés ci-après devraient s'inscrire dans le cadre d'un plan opérationnel à moyen terme destiné à les aider jusqu'en 2006. Les objectifs décrits ci-dessous visent, dès le départ, à renforcer la coordination des politiques et des stratégies des dix nouveaux pays dans le domaine du développement.

Le plan proposé a été élaboré par un groupe de réflexion institué par les Directions générales de l'UE pour clarifier les besoins des nouveaux États membres et assurer une réponse coordonnée. Ce plan couvre la période jusqu'à la fin 2006 et comprend aussi des activités d'autres donateurs hors UE. Les questions de développement, dans le contexte de l'élargissement, sont donc restées une des priorités de la Commission.

Le programme de travail lancé en 2003 et mis en œuvre en 2004 avec les nouveaux États membres portait essentiellement sur trois aspects:

- les conséquences probables de l'élargissement sur les programmes et politiques de développement communautaires (par exemple processus de prise de décision, définition des priorités, canaux de mise en œuvre et questions financières);
- les moyens possibles d'aider les nouveaux États membres à adopter la politique de développement de la Communauté et à assumer leur rôle en tant que donateurs émergents (ré-émergents dans certains cas);
- les implications pour les partenaires de la Communauté dans le développement. Avec l'adhésion des dix nouveaux États membres, les organisations non gouvernementales de ces pays devraient développer progressivement leur capacité et renforcer leur engagement dans le processus de développement global.

Plusieurs études et exercices d'information, de même qu'un premier train d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, ont été lancés en 2003 pour aider à définir et documenter de nouvelles activités dans ce domaine, notamment une «feuille de route». Ces travaux se sont poursuivis et étendus en 2004-2005.

La principale évaluation portant sur l'impact de l'élargissement tentait de clarifier, d'introduire et de suivre «l'acquis en matière de développement». Cela consistait à examiner le cadre institutionnel, les ressources et les engagements financiers, ainsi que la préparation des nouveaux États membres en ce qui concerne le renforcement des capacités et la participation active à la mise en œuvre d'actions communes et coordonnées par la CE et les États membres.



Le dialogue politique avec les nouveaux États membres/pays en cours d'adhésion dans le domaine du développement a été renforcé. Des représentants de haut niveau des futurs États membres ont rencontré leurs homologues de la CE lors de réunions informelles organisées périodiquement à Bruxelles. Les ministres chargés du développement ont participé, avant la date d'adhésion, à des réunions ministérielles informelles sous les présidences irlandaise et néerlandaise. Pour leur part, le Commissaire chargé du Développement et le Directeur général de la DG Développement se sont rendus dans plusieurs capitales.

Des progrès ont été faits depuis que les Directeurs généraux chargés du Développement sont convenus, lors de leur réunion du 20 mai 2003, de créer un groupe de travail informel coordonné par la Commission, dont la mission était de faciliter l'aide aux pays en voie d'adhésion dans le domaine du développement. Le principal objectif du groupe de réflexion spécial a été de faciliter et de coordonner les activités, d'éviter les doubles emplois et les gaspillages de ressources, et de mettre en place un réseau durable d'aide pour encourager les activités de développement entreprises par les nouveaux États membres; cela comprend l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre tous les États membres.

Le groupe de réflexion s'est réuni trois fois en 2004 et a dressé ultérieurement un cadre logique complet sur la base du plan opérationnel à moyen terme initial. Le plan proposé couvre la période allant jusqu'à 2006 et tente de prendre en compte les différences qui existent entre les capacités institutionnelles et les cadres de politique de développement internes des nouveaux États membres.

Les services de la Commission ont alors établi un plan opérationnel résultant de ce processus conforme aux besoins exprimés par les nouveaux États membres et rassemblés dans un document de travail «*Priorités de renforcement des capacités pour les NEM*». Le plan englobe tous les programmes d'aide et projets en cours et à venir dont la Commission a connaissance jusqu'en 2006, y compris les activités menées par d'autres donateurs hors UE.

La nécessité d'étendre et de renforcer la coordination des activités entre la Commission et tous les États membres au-delà de mai 2004, aux fins du renforcement des capacités et de la sensibilisation de l'opinion publique, a été reconnue. Les membres du groupe de réflexion sont convenus en octobre 2004 de poursuivre ces activités d'appui.

En ce qui concerne les activités prévues dans le cadre logique, un plan d'action portant sur le renforcement des capacités a été élaboré; il reflète les besoins signalés par les ministères respectifs des nouveaux États membres.

Le dispositif de formation disponible pour le personnel des NEM a été maintenu en 2004. La Commission a organisé à Bruxelles le 9 février un premier séminaire sur le commerce et le développement et un autre sur l'aide de l'UE, les 6 et 7 mai. Au total, 60 fonctionnaires ont assisté à ces deux cours de formation.

En outre, des fonctionnaires des nouveaux États membres et de Roumanie ont participé ou participeront à des cours de formation spécialisés organisés par EuropeAid qui, de manière générale, ont reçu un très bon accueil.

EuropeAid cofinance le comité de liaison des ONG européennes de développement qui, à son tour, a mis en œuvre l'initiative TRIALOG également cofinancée par EuropeAid. Le but est d'organiser des plates-formes nationales dans les pays candidats et les nouveaux États membres, améliorant ainsi les capacités des ONG locales. Cette initiative s'est poursuivie tout au long de 2004.

Tenant compte de l'information fournie par certains nouveaux États membres, la DG DEV a lancé une nouvelle série de manifestations d'information visant à combler les lacunes en matière de connaissance du développement rapportées par ces nouveaux États membres: ces manifestations se sont adressées à un public bien ciblé de fonctionnaires et d'ONG.

De ce qui précède, il ressort essentiellement qu'il faut aider les pays candidats à un stade plus précoce. Il est capital que la Commission fasse en sorte que les capacités administratives pour les questions de développement soient incluses dans les moyens pré-adhésion mis à la disposition des pays candidats et en cours d'adhésion.

Les nouveaux États membres devraient être encouragés à prendre un engagement ferme en ce qui concerne les futurs budgets d'aide, même s'ils n'envisagent que des augmentations annuelles modérées au début. Comme l'indiquait la communication sur le suivi des engagements pris à Barcelone, les NEM sont tenus d'augmenter progressivement les rapports aide au développement/revenu national brut. Tous les pays en voie d'adhésion doivent adopter les mesures nécessaires pour devenir des donateurs effectifs et prendre leur part de l'acquis communautaire ayant trait à la politique de développement, en ce compris les engagements de Barcelone. Pour la première fois, la contribution des NEM à la réalisation des engagements de Barcelone est également couverte par l'exercice de suivi.

La Commission européenne attend des nouveaux États membres qu'ils passent d'une moyenne de 0,04 % APD/RNB (aide publique au développement par rapport au revenu national brut) à 0,09 % d'ici à 2006. Comme nouvel objectif global pour l'aide au développement de l'UE à l'horizon 2010, la Commission propose de passer à 0,17 % en 2010 pour arriver à 0,33 % en 2015. Tel est l'objectif spécifique pour les nouveaux États membres.



## 5 | 2 RÉFORME DE LA GESTION DE L'AIDE EXTÉRIEURE <sup>(73)</sup>

Les réformes lancées en 2000 portaient sur une mise en œuvre des programmes plus rapide et plus efficace, sur l'amélioration de l'impact et de la visibilité et sur la garantie de procédures de gestion correctes et efficaces. De nouvelles initiatives ont aussi été prises alors que certains aspects du processus de réforme, tels que la déconcentration, ont été poursuivis en 2004. Ces réformes ont donné des résultats significatifs. On constate en 2004 une amélioration notable sur le plan financier par rapport aux années précédentes. Les engagements ont atteint 6 915 millions d'euros et les paiements sont passés de 5 694 millions d'euros à 6 146 millions d'euros. En 2003, les engagements, se situant à 7 646 millions d'euros, étaient plus élevés, en raison de la ratification de l'accord de Cotonou qui a entraîné une augmentation substantielle des engagements cette année. En comparaison, les engagements de 2002 s'élevaient à 5 949 millions d'euros.

Le processus de déconcentration, par lequel les délégations de la Commission assument la responsabilité de la mise en œuvre de l'aide, est pratiquement terminé, les délégations dans les pays ACP étant les dernières. À la fin 2004, 75 des 80 délégations étaient investies de leurs nouvelles responsabilités, et les cinq dernières devaient être opérationnelles en 2005. En termes de volume d'aide, 81 % du budget et 79 % du FED sont désormais gérés par les délégations. La déconcentration des lignes budgétaires horizontales, telles que sécurité alimentaire, droits de l'homme, microprojets et autres domaines thématiques est, elle aussi, pratiquement achevée.

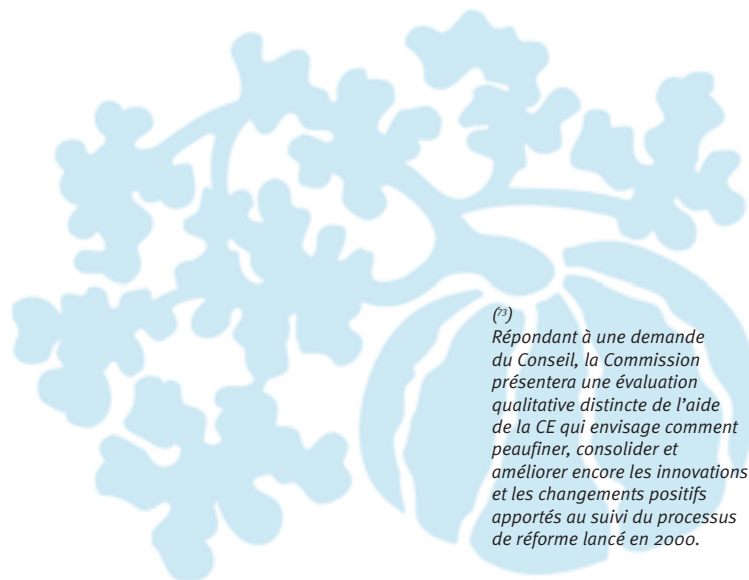
Deux examens approfondis réalisés en 2004 par la Cour des comptes européenne (CCE) et par le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) se sont conclus par un avis favorable sur les nouvelles méthodes de travail. Si les conclusions et recommandations finales de la CCE ne sont attendues qu'en 2005, elles indiquent que la déconcentration est en bonne voie d'atteindre les résultats escomptés. La CCE a aussi conclu que le siège d'EuropeAid doit s'adapter à son nouveau rôle. Le CAD de l'OCDE a procédé à un examen de pairs de l'aide de l'UE en 1998 et 2002: il a conclu en 2004 qu'un grand nombre d'actions pratiques avaient été mises en œuvre depuis 2002 et que des résultats impressionnants et positifs ont été atteints dans des domaines tels que la rationalisation des procédures, la rapidité de mise en œuvre et les décaissements.

EuropeAid, qui en 2004 a commencé à se préparer à la réorganisation, a également rendu l'aide de la CE plus visible auprès de l'opinion publique. Une campagne à l'échelle de l'UE a été lancée avec le slogan «EuropeAid: des partenariats améliorant les conditions de vie dans le monde entier» et une brochure sur les résultats des réformes a été publiée.

## 5 | 3 RAL (reste à liquider)

Un objectif important du processus de réforme lancé en 2000 était d'accélérer la mise en œuvre et de réduire le montant des engagements en suspens encore à déboursier. La stratégie adoptée en ce qui concerne le RAL depuis 2000 s'est concentrée sur la réduction du «RAL potentiellement anormal» (liquidation d'engagements anciens et dormants). L'accent mis sur ces engagements a permis de maintenir le «RAL ancien» sous contrôle, en dépit de la croissance des engagements budgétaires au cours des années 1995-1998. Les engagements dormants ont été considérablement réduits: le volume du «RAL non ancien dormant» est passé de 1 314 millions d'euros fin 1999 à 483 millions d'euros fin 2004. Cette stratégie a également contribué à améliorer globalement la performance des opérations de paiement et de clôture, mettant le volume global du RAL sous contrôle.

Une nouvelle stratégie visant à réduire encore le RAL a été introduite en 2004. Elle s'appuie sur les résultats concrets et positifs déjà obtenus et se fonde sur une approche globale de la surveillance d'engagements budgétaires en souffrance (à savoir le «RAL global») en vue de renforcer et de maintenir la performance d'EuropeAid dans ce domaine au niveau de celle des autres donateurs. Fondamentalement, cette nouvelle stratégie abandonne l'évaluation du RAL global actuel pour déterminer quel devrait en être le niveau souhaitable: elle insiste sur le suivi des niveaux des contrats, afin d'intervenir précocement dans le processus le cas échéant.



<sup>(73)</sup> Répondant à une demande du Conseil, la Commission présentera une évaluation qualitative distincte de l'aide de la CE qui envisage comment peaufiner, consolider et améliorer encore les innovations et les changements positifs apportés au suivi du processus de réforme lancé en 2000.

## 5 | 4 AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET MODIFICATIONS DES MODALITÉS DE FOURNITURE DE L'AIDE

### Contrôle de qualité des opérations individuelles

#### Programmation et examens à mi-parcours (EMP)

Une part essentielle du processus de réforme consistait à améliorer le cadre de programmation et développer une approche cohérente dans toutes les régions, se fondant sur les documents de stratégie. Afin de maintenir cette cohérence et de garantir des normes logiques, la Commission s'est assurée que les principes fondamentaux énoncés par le Conseil des ministres étaient appliqués dans toutes les régions et a examiné tous les documents provenant de l'examen de qualité. Bien évidemment, certains aspects de ce processus d'examen, qui s'est déroulé en 2004 pour la plupart des pays partenaires de la CE, différaient d'une région à l'autre étant donné que cet examen a été réalisé conformément au règlement applicable dans chaque région.

Les conclusions indiquent que seuls quelques examens à mi-parcours ont révélé la nécessité d'un changement de stratégie et/ou de secteurs de concentration de la coopération de la Communauté, changement qu'ils ont d'ailleurs entraîné assez rapidement. Toutefois, tous les EMP ont été une occasion précieuse d'actualiser les documents de programmation et d'affiner l'analyse des secteurs de concentration et de l'aide macroéconomique, comprenant l'intégration des questions transversales (en particulier, le genre et la politique en matière d'environnement). Cet exercice a amélioré la cohérence entre l'analyse et la stratégie de réponse communautaire proposée. Les autres défis plus fréquemment constatés dans le processus d'EMP sont:

- la nécessité de renforcer l'évaluation de la performance: même si les cadres d'indicateurs semblent s'être améliorés à la suite de l'examen, cela reste un problème;
- la nécessité d'expliquer plus clairement comment les documents d'examen sont liés aux documents de stratégie initiaux et aux programmes indicatifs nationaux; et
- la nécessité d'assurer une complémentarité avec d'autres donateurs.

Conformément aux conclusions du Conseil Affaires générales et Relations extérieures dans son débat d'orientation du 23 novembre 2004 <sup>(74)</sup>, la Commission présentera un rapport distinct sur les conclusions à tirer sur l'efficacité de l'aide CE, sur la base des résultats des examens à mi-parcours de toutes les régions. Elle réévaluera aussi le processus EMP afin de tirer des conclusions pour les futurs examens axés sur la performance des documents de stratégie et leur harmonisation entre les différentes régions.

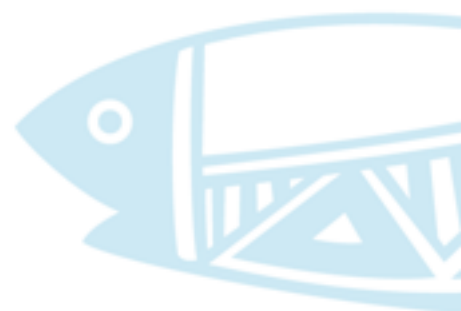
Le processus de contrôle interne de qualité effectué par EuropeAid (Office Quality Support Group/Groupe d'appui à la qualité de l'Office – oQSG) est un élément supplémentaire d'appui dans le domaine de la qualité: il contrôle les opérations au stade de la préparation afin d'assurer des niveaux de qualité élevés. Dans le cadre de l'élargissement de ses activités, l'oQSG a mené une enquête interne qui a confirmé une amélioration progressive de la conception des opérations; toutefois, l'enquête a aussi mis en évidence la nécessité de combler certaines lacunes persistantes quant à la méthodologie. Il s'agit notamment de la difficulté d'extraire un ensemble de données commun pour l'évaluation et ce, à cause de la manière non homogène dont l'appui à la qualité est géré.

Une comparaison des données disponibles pour 2003 et 2004 a indiqué que la structure et le processus actuels de l'oQSG avaient atteint leurs limites et devaient être renforcés. Quoique le nombre total d'opérations ayant fait l'objet d'une évaluation à leur stade préparatoire ait légèrement augmenté de 2003 à 2004, ce nombre ne représente toujours qu'un tiers de toutes les opérations. Il a donc été décidé de créer un secrétariat indépendant pour l'oQSG – une petite équipe qui, à partir de 2005, coordonnera toutes les activités de l'oQSG, en rationalisant la méthodologie et en mettant progressivement en œuvre un système plus complet d'amélioration de la qualité.

D'autres améliorations sont à signaler en 2004: le cadre de qualité, mis au point selon les lignes directrices relatives à la gestion du cycle de projet (GCP) (voir ci-après), est devenu la base d'un matériel pratique d'évaluation de la qualité, assurant ainsi l'harmonisation et la rationalisation du processus de garantie de la qualité et en clarifiant les concepts fondamentaux.



<sup>(74)</sup>  
Débat d'orientation sur  
l'efficacité de l'aide extérieure  
de l'UE – Conclusions du Conseil  
et des représentants  
des gouvernements  
des États membres réunis  
au sein du Conseil,  
DOC 15142/04  
DEVGEN 234 RELEX 572  
du 23 novembre 2004, point 14.



## Modalités de fourniture de l'aide

La déclaration du Conseil et de la Commission sur la politique de développement de la Communauté européenne du 10 novembre 2000, préconise «...le recours accru aux appuis sectoriels et à l'aide budgétaire directe, lorsque les conditions le permettent...» avec le commentaire supplémentaire que cette approche est «...susceptible de contribuer à une gestion et à une allocation plus efficace des ressources». Pour atteindre ces objectifs, des efforts considérables ont été déployés en vue d'améliorer la qualité dans le domaine des «méthodes de fourniture de l'aide» en assurant orientation, formation et appui à tous ceux qui participent à la préparation des projets et en apportant une aide pour les programmes sectoriels et l'aide budgétaire. Les méthodes de fourniture de l'aide comprennent divers moyens de faire parvenir l'aide jusqu'aux bénéficiaires:

- par le biais d'un projet, mettant l'accent sur la cohérence interne et la qualité du projet lui-même, le tout dans le cadre des politiques nationales ou sectorielles: les projets sont mis en œuvre par recours aux procédures d'appel d'offres et d'octroi de subventions de la Communauté et c'est par la performance du projet que l'on en apprécie la réussite;
- par le biais d'un appui à un programme sectoriel, qui peut être financé soit en ayant recours aux procédures d'appel d'offres et d'octroi de subventions de la Communauté, par l'utilisation d'un financement groupé avec les gouvernements bénéficiaires et d'autres donateurs, ou par le recours à l'aide budgétaire sectorielle selon laquelle les fonds sont transférés au Trésor national des pays bénéficiaires: c'est par la performance générale du secteur que l'on juge du succès;
- par le biais d'un appui à une politique et une stratégie nationales (telle qu'une stratégie de réduction de la pauvreté), qui est financée par un appui au budget général, les fonds étant transférés au Trésor national du pays bénéficiaire: c'est par la performance globale de la politique et de la stratégie nationales que l'on juge de la réussite.

Ces dernières années, plusieurs guides méthodologiques ont été publiés sur l'appui budgétaire (mars 2002), sur des tranches variables en fonction des résultats de l'appui budgétaire aux pays ACP (juillet 2003) et sur l'appui aux programmes sectoriels (février 2003) <sup>(75)</sup>. Ces documents ont servi de repères utiles pour renforcer la compréhension, rationaliser et harmoniser les différentes approches dans le domaine de la fourniture de l'aide.

L'année a été marquée par la publication en mars 2004 des lignes directrices révisées relatives à la gestion du cycle de projet (GCP) <sup>(76)</sup>, mises à jour pour prendre en compte l'expérience récente en matière de politique de développement de la Communauté, ainsi que des débats en cours sur la scène internationale à propos de l'efficacité et de l'harmonisation de l'aide. Une caractéristique essentielle de cette nouvelle approche est le «cadre de qualité», un outil pour évaluer la qualité des projets sur la base de trois éléments fondamentaux – pertinence, faisabilité et efficacité – étayés par une série de critères et de normes précis. Ce cadre de qualité peut être utilisé par toutes les parties concernées pour la conception de projets/programmes et le suivi de la qualité tout au long de la mise en œuvre. En outre, les nouvelles orientations pour la gestion du cycle de projet placent «l'approche projet» dans le contexte de plusieurs autres approches de la fourniture de l'aide, notamment l'approche sectorielle et le recours à l'appui budgétaire, et met en lumière l'importance de la réalisation d'une évaluation appropriée des capacités institutionnelles et organisationnelles au cours de l'identification et de l'élaboration du projet.

En 2004, les «Lignes directrices pour l'appui de la Commission européenne aux programmes sectoriels» présentées aux États membres et à diverses instances internationales ont suscité de nouveaux débats. Ces lignes directrices ont nourri les discussions avec le CAD de l'OCDE, qui les a utilisées comme base pour des travaux ultérieurs de préparation d'un document de «bonnes pratiques» concernant les programmes sectoriels.

Entre-temps, l'aide de la CE aux approches et programmes sectoriels n'a cessé de croître. Une enquête interne par sondage réalisée en 2004 a révélé que l'aide aux programmes sectoriels a atteint des niveaux significatifs et croît rapidement en termes de nombre d'opérations et de volume de financement: près de 35 programmes d'appui à la politique sectorielle sont en cours et un nombre encore plus élevé est dans le «pipeline» pour un total estimé à 3,8 milliards d'euros. Les nouvelles générations de programmes d'appui à la politique sectorielle en préparation concernent les pays ACP, l'Asie, l'Amérique latine et la région méditerranéenne et vont au-delà des secteurs traditionnels de la santé et de l'éducation. Dans le même temps, l'aide budgétaire sectorielle devient progressivement le mode de financement privilégié, notamment pour l'Asie, l'Amérique latine et la région méditerranéenne où la CE est un fervent défenseur de cette nouvelle approche.



<sup>(75)</sup>  
[http://europa.eu.int/comm/europeaid/qsm/documents/spsp\\_guidelines\\_en.pdf](http://europa.eu.int/comm/europeaid/qsm/documents/spsp_guidelines_en.pdf)

<sup>(76)</sup>  
[http://europa.eu.int/comm/europeaid/qsm/documents/pcm\\_manual\\_2004\\_en.pdf](http://europa.eu.int/comm/europeaid/qsm/documents/pcm_manual_2004_en.pdf)

Le guide méthodologique pour la programmation et la mise en œuvre des appuis budgétaires dans les pays tiers (mars 2002) sert toujours de base pour orienter les opérations d'appui budgétaire. L'article de fond (section 4.1.) explore le contexte et la raison d'être de cette méthode d'aide et décrit l'expérience de la Commission en la matière.

Un vaste programme de formation, mis en place en 2003 pour assurer la diffusion des informations disponibles, a déjà été suivi par près de 1 600 membres du personnel des gouvernements partenaires et de la CE formés à la gestion du cycle de projet, et environ 1 700 pour les programmes sectoriels et l'appui budgétaire.



## 5 | 5 COHÉRENCE

La politique de l'Union européenne en matière de développement et d'aide extérieure est, de par sa nature, pluridimensionnelle puisqu'elle associe une approche politique à des dimensions sociales, environnementales et économiques. La cohérence interne est, par conséquent, fondamentale afin de tirer le maximum de chacun des instruments dont dispose l'Union européenne tout en assurant qu'ils sont utilisés d'une manière coordonnée. À cet effet, les objectifs politiques définis par l'Union et soutenus par des analyses stratégiques sont primordiaux: ils permettent d'articuler divers objectifs, notamment la bonne gouvernance, la prévention des conflits et l'amélioration des conditions de vie socio-économiques.

Il fallait aussi renforcer la cohérence entre la politique de l'Union européenne en matière de développement et d'aide extérieure et d'autres politiques de l'UE. Des mesures pratiques ont été prises au sein de la Commission ces deux dernières années pour rencontrer cet objectif.

Un groupe interservices d'appui à la qualité (GIAQ) chargé d'améliorer le processus de programmation, présidé par la Direction générale Développement, réunit les Directions générales de la famille Relations extérieures et encourage la cohérence entre les programmes d'aide, la politique de développement de la CE et les stratégies de développement des bénéficiaires. Il constitue un canal pour l'aide aux programmes pour aider les pays en développement à profiter des nouvelles réglementations ou mesures commerciales, ou à mieux les utiliser, qu'elles soient prévues au niveau de l'Union européenne ou au niveau multilatéral.

Un autre dispositif mis en place est le système des consultations interservices (CIS). Ce système, qui est appliqué dans tous les services de la Commission, facilite les réactions, les commentaires et les suggestions de modification pour toutes les initiatives importantes de la Commission. Ce processus offre la possibilité à la Direction générale des Relations extérieures, à EuropeAid Office de coopération et à la Direction générale Développement d'examiner les initiatives d'autres directions générales avant leur finalisation: cela s'applique par exemple, aux nombreuses soumissions que fait la Direction générale Commerce (particulièrement dans le cadre du programme de Doha pour le développement), mais concerne aussi des initiatives émanant des Directions générales Fiscalité, Union douanière, Santé publique, Protection des consommateurs, Marché intérieur, Entreprises et Industrie, et bien d'autres. À cette occasion, des suggestions et propositions de modifications spécifiques contribuent à mettre en lumière les effets généraux sur les pays en développement, à prévenir tout effet négatif éventuel et à renforcer les effets positifs.

Une troisième initiative prise pour améliorer la cohérence a été lancée en 2002 sous la forme d'évaluations d'impact de toutes les nouvelles propositions importantes de politiques de la Commission, notamment celles qui ont une incidence sur les pays en développement. Dans le cas de nouveaux accords commerciaux avec les pays tiers, il est procédé à des évaluations de l'impact sur le développement durable. Ces évaluations portent sur les trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale – et comportent un processus de consultation systématique des parties intéressées. Pour chacune de ces évaluations, un groupe de coordination interservices est constitué de représentants de la Direction générale Commerce et de la Direction générale Développement. En 2004, des évaluations d'impact ont été réalisées pour préparer les négociations dans le cadre du programme de Doha pour le développement et pour les accords de partenariat économique avec les pays ACP.

Début 2004, une quatrième initiative a été mise en place: le Helpdesk pour les pays en développement. Ce Helpdesk est une ressource en ligne <sup>(7)</sup> fournie par la Commission pour faciliter l'accès des pays en développement au marché de l'UE. Il contient des informations telles que les tarifs d'importation, les procédures, les règles d'origine et les statistiques d'importation. Il sera alimenté progressivement par d'autres informations.

Certains projets d'appui sont le résultat de problèmes relatifs à la cohérence. On peut citer comme exemple le programme intra-ACP «Renforcer les règles sanitaires régissant la production et la mise sur le marché des produits de la pêche dans les pays ACP/PTOM» (45 millions d'euros). Il vise à améliorer l'accès des produits de la pêche des ACP/PTOM au marché mondial, en renforçant les capacités nationales de contrôle sanitaire et en améliorant les conditions de production dans les pays bénéficiaires afin qu'ils puissent satisfaire aux normes sanitaires pour l'exportation. La mise en œuvre de ce programme a débuté en 2004.

La CE a aussi démontré son engagement à réduire toute incidence négative potentielle de ses politiques sur les pays en développement. En 2004, l'UE a poursuivi sa réforme de la politique agricole commune (PAC) afin, notamment, d'améliorer encore les débouchés pour les pays en développement. Il convient de rappeler que l'UE est le marché le plus ouvert pour les produits agricoles originaires de ces pays. Ceci est démontré par le fait que les importations dans l'UE de produits agricoles en provenance principalement de pays en développement sont supérieures tant en valeur qu'en volume aux exportations totales de ces pays vers les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et le Japon confondus.

Après la réforme adoptée en juin 2003, par laquelle une grande part de l'aide est passée des produits au revenu du producteur, d'autres réformes sectorielles ont poursuivi le processus en 2004 (coton, tabac, huile d'olive, houblon) et sont prévues en 2005 et 2006 (sucre, vin).

La réforme de l'organisation commune des marchés dans le secteur du coton est particulièrement importante pour les pays en développement et l'Union s'est engagée à surveiller son incidence sur la production et les échanges. En outre, l'UE soutient activement le secteur du coton en Afrique par le partenariat UE-Afrique dans le secteur du coton (voir section 1.4.4.3.). En 2004, la Commission a présenté une proposition de réforme de l'organisation commune du marché du sucre, en vertu de laquelle l'aide de l'UE à la production de sucre est plus conforme à l'approche de la PAC réformée, entraînant une amélioration des débouchés pour les pays en développement. La Commission s'est toutefois engagée à continuer à aider les pays ACP exportateurs de sucre vers l'UE dans le cadre du protocole du sucre (accord de Cotonou), tout au moins durant la période de transition jusqu'au nouveau régime, afin d'amortir les effets de ces changements.

Plusieurs programmes sont mis en œuvre dans le domaine de la sécurité alimentaire pour aider les autorités publiques et le secteur privé dans les pays en développement orientés vers l'exportation à faire face aux difficultés engendrées par un resserrement des réglementations européennes. En outre, le nouvel instrument de 50 millions d'euros pour le renforcement des capacités commerciales (Trade.Com), opérationnel depuis 2004, comprend un volet destiné à aider les partenaires ACP à se conformer aux exigences en matière de sécurité alimentaire lorsqu'ils envisagent d'exporter vers l'UE.



<sup>(7)</sup>  
<http://export-help.cec.eu.int>

## 5 | 6 COMPLÉMENTARITÉ

La déclaration sur la politique de développement de la Communauté de 2000 a été une des premières tentatives significatives de développer la complémentarité des opérations entre donateurs.

La complémentarité commence par la coordination mais va au-delà: elle suppose que les donateurs se concentrent sur les domaines dans lesquels ils peuvent apporter une valeur ajoutée par rapport à ce que d'autres font. Le premier stade de la complémentarité est l'échange d'informations sur les priorités sectorielles et les initiatives menées dans un pays partenaire. Les bonnes pratiques et les cas de complémentarité sont développés sur une base *ad hoc* sur le terrain, mais jusqu'à présent ils restent limités. Ce qui fait défaut, c'est l'approche systématique qui permettrait de faire le saut qualitatif essentiel pour répondre effectivement aux objectifs du Millénaire pour le développement.

L'Atlas des donateurs de l'Union européenne<sup>(76)</sup> élaboré en mai 2004 s'est avéré une aide utile pour les discussions concernant la complémentarité. Considéré comme un premier pas, il doit néanmoins être amélioré et affiné afin de saisir la réalité du pays dans le moindre détail. Avec d'autres instruments, l'Atlas des donateurs sera toujours un document de référence pour le débat sur la complémentarité.

### ATLAS DES DONATEURS DE L'UNION EUROPÉENNE

La nécessité croissante de renforcer l'efficacité de l'aide et de réduire les coûts de transaction suppose un saut qualitatif sur le plan de la complémentarité sur le terrain. L'Atlas des donateurs de l'Union européenne présente des informations mises à jour sur les cadres stratégiques et les activités de chaque donateur de l'UE. Il donne les tendances et orientations actuelles du développement et fait le point des activités des dernières décennies. Il met en lumière les domaines susceptibles de perfectionnement et les marges d'amélioration. C'est un outil précieux pour poursuivre la discussion sur la complémentarité des opérations.

Lors du Conseil de novembre 2004, les États membres ont décidé de faire de la complémentarité un objectif opérationnel, en commençant par des discussions pratiques sur la division des tâches au niveau des pays (dans le contexte des nouveaux documents de stratégie) et en amorçant un débat au niveau trans-frontalier sur la base de l'Atlas des donateurs.

## 5 | 7 COORDINATION ET HARMONISATION

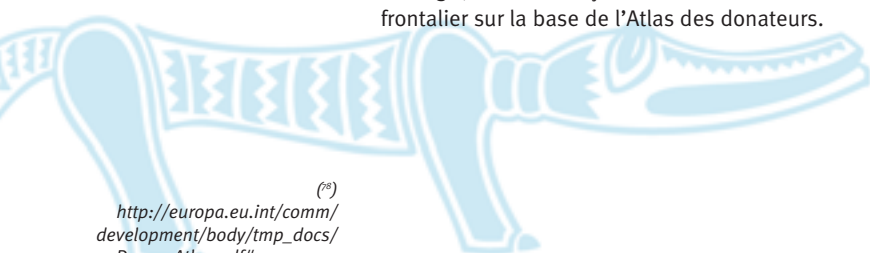
### 5.7.1. Harmonisation des pratiques des donateurs

La Commission s'est penchée sur l'harmonisation des pratiques des donateurs depuis la déclaration de Rome de février 2002. Ces travaux sont réalisés au sein du groupe de travail sur l'efficacité de l'aide et les pratiques des donateurs du CAD de l'OCDE et ont débouché en 2004 sur un rapport élaboré par le groupe de travail *ad hoc* du Conseil des ministres sur l'harmonisation. Ce rapport, qui contient un train de recommandations pratiques, a été approuvé par le Conseil Affaires générales et Relations extérieures du 23 novembre 2004 et sera débattu lors du forum de l'OCDE en mars 2005 à Paris.

À Marrakech, en février 2004, les directeurs des banques multilatérales de développement et le président du CAD ont affirmé leur engagement à soutenir un partenariat global en alignant les programmes de coopération sur les résultats de développement recherchés et en renforçant les systèmes de suivi et d'évaluation de chaque pays afin de mesurer les progrès et d'évaluer les résultats.

Actuellement plus de 60 pays partenaires et 40 agences bilatérales et multilatérales participent à des activités d'harmonisation et d'alignement. Dans ces pays, les donateurs commencent à utiliser des procédures et pratiques simplifiées, à exécuter des travaux d'analyse communs, à se recentrer davantage sur l'obtention de résultats en termes de développement, à recourir à la coopération déléguée, à des procédures d'appels d'offres et de gestion financière communes, à des arrangements communs pour des approches sectorielles et à l'aide budgétaire pour leurs opérations sur le terrain.

43 pays ont élaboré des stratégies de réduction de la pauvreté, et un grand nombre d'autres pays à revenu moyen ou faible ont appliqué des stratégies de développement qu'ils se sont appropriées. Les informations tirées de l'enquête sur 14 pays et d'autres sources font apparaître une évolution prometteuse vers un alignement plus marqué sur les priorités du pays articulées au sein de ces stratégies, comprenant une liste réduite mais en expansion d'exercices de stratégie commune des donateurs fondés sur les priorités nationales. Les données suggèrent encore qu'un nombre croissant de donateurs recourent à l'aide budgétaire pour financer les priorités du pays au niveau national et au niveau sectoriel.



<sup>(76)</sup>  
[http://europa.eu.int/comm/development/body/tmp\\_docs/Donor\\_Atlas.pdf#zoom=100](http://europa.eu.int/comm/development/body/tmp_docs/Donor_Atlas.pdf#zoom=100)



Les approches sectorielles (Swaps) sont devenues très populaires parmi les emprunteurs auprès des institutions multilatérales, en tant que moyen de s'aligner sur les priorités sectorielles, et un nombre croissant de projets Swaps utilisent les cadres des pays pour canaliser et rendre compte des fonds. Plusieurs questions doivent encore être clarifiées: les besoins particuliers des États fragiles, les programmes/partenariats mondiaux, les indicateurs et références communs, les priorités de politique et d'investissement, le budget d'un pays et ses décisions ainsi que le calendrier de dépenses et les préférences des donateurs concernant le financement des projets.

Depuis la réunion de Marrakech, les travaux techniques ont été poursuivis pour développer des critères d'évaluation et de renforcement des «systèmes nationaux», et harmoniser les exigences des donateurs les concernant. Dans plusieurs programmes nationaux, ces critères guident les initiatives prises par des groupes de donateurs en vue de simplifier et harmoniser les modalités financières, les dispositions en matière de suivi et de rapport. Ces travaux ont été relancés en 2004 alors qu'un groupe de donateurs a commencé à explorer de manière plus méthodique les possibilités d'utiliser ces systèmes qui répondent à des normes établies pour les opérations qu'ils financent.

Les «systèmes nationaux» sont une série de cadres et de dispositions qui ensemble constituent les normes fiduciaires essentielles de tout gouvernement moderne – ses infrastructures immatérielles de base. Les systèmes nationaux comprennent généralement les éléments suivants:

- Processus budgétaires nationaux et cycles de planification; cadres de dépenses à moyen terme et systèmes de gestion et de suivi y afférents.
- Dispositions en matière de comptabilité, de rapport financier et d'audit.
- Règles relatives à la passation de marchés publics.
- Systèmes de suivi et d'évaluation de projets et de programmes.
- Évaluations de l'impact sur le plan environnemental et social.

Le succès de l'harmonisation dépend de l'alignement des politiques facilité par la présence de représentants des donateurs dans les pays bénéficiaires, à condition que ces représentants soient habilités à formuler des politiques. C'est ainsi que la déconcentration des compétences de la Commission en matière de fourniture d'aide du siège vers les délégations a soutenu le processus d'harmonisation.

Deux domaines supplémentaires requièrent l'attention: les besoins particuliers des États fragiles dans lesquels l'harmonisation et l'alignement se révèlent encore plus difficiles que dans d'autres contextes; et les programmes/partenariats mondiaux et initiatives qui s'y rattachent dont les avantages concernent plus d'une région du monde.

S'il apparaît que la mise en œuvre des engagements pris à Rome et à Marrakech progresse, les bonnes pratiques ne se sont pas encore généralisées bien que la portée des activités menées et leur couverture géographique soient impressionnantes. Alors que les donateurs s'étaient engagés à modifier profondément la manière dont ils gèrent et fournissent l'aide dans les pays partenaires, force est de constater qu'ils ont montré peu d'empressement à appliquer pleinement et systématiquement les bonnes pratiques. Les donateurs – bilatéraux et multilatéraux, travaillant avec les pays partenaires – doivent améliorer considérablement et collectivement l'efficacité de l'aide. Cet effort doit être poursuivi parce que l'expérience acquise jusqu'à présent révèle que:

- l'harmonisation, l'alignement et la gestion axée sur les résultats demandent un travail intensif de la part des participants – des communautés de donateurs et des pays partenaires – qui est généralement coûteux et non financé à court terme, les avantages et profits potentiels n'apparaissant qu'à moyen ou long terme;
- très peu d'institutions disposent de mécanismes efficaces (notamment des programmes de formation), de ressources et d'incitants pour soutenir et encourager le personnel à exercer de telles activités;
- nombre d'organismes d'aide fonctionnent encore selon des schémas qui découragent, souvent involontairement, les approches et comportements nécessaires à la mise en œuvre de l'agenda, notamment des règles codifiées trop anciennes pour assurer la souplesse opérationnelle nécessaire et la délégation de compétences, notamment au personnel sur le terrain, et pour fournir des services d'une manière plus harmonisée et mieux alignée;
- le fait de ne pas engager ni soutenir d'intervention efficace ne porte toujours pas à conséquence à court terme pour les organismes d'aide ou les particuliers. Ce qui peut expliquer pourquoi, dans l'enquête sur les 14 pays, 8 % seulement des missions de donateurs ont été menées en commun en 2003 et 35 % seulement ont déclaré que les donateurs rationalisaient la conditionnalité.

On peut affirmer aussi qu'un recours plus intensif aux dispositions telles que la coopération déléguée contribuerait à rationaliser et harmoniser l'engagement des donateurs dans la fourniture directe d'aide.





## 5.7.2. Relations particulières avec des organisations internationales et d'autres donateurs

### Les États membres

La coordination entre les États membres et la Commission est un élément clé de la réforme. Le chapitre 2 du présent rapport annuel décrit les mesures prises dans chacune des régions dans ce domaine. De manière générale, la coopération de la CE avec les États membres a été excellente en 2004 en ce qui concerne les questions politiques et institutionnelles, mais limitée en ce qui concerne la mise en œuvre.



En 2004, la CE a continué à demander, comme l'imposent les divers règlements, l'avis des États membres sur tous les projets et programmes détaillés. Cette obligation entraîne une charge de travail considérable, tant pour les États membres que pour la Commission, et ralentit le processus de prise de décision. Comme les années précédentes, les États membres ont approuvé tous les programmes sans objection; il est donc légitime de s'interroger sur l'utilité de ces consultations.

### La Banque mondiale

En 2004, les paiements CE (bilatéraux et multilatéraux) faits à la Banque mondiale se sont élevés à 511 millions d'euros comparés à 113 millions d'euros en 2002. Ces chiffres deviennent respectivement 645 millions d'euros et 340 millions d'euros si l'on y ajoute la contribution de la CE à l'annulation de la dette des pays pauvres très endettés. L'intensification notable de la coopération de la CE avec la Banque mondiale a été possible grâce à l'accord-cadre signé en 2001 et revu en 2003, qui vise à simplifier les aspects administratifs en instaurant un cadre juridique clair.

Les nouvelles subventions accordées en 2004 à la Banque mondiale s'élèvent à 343,8 millions d'euros. 61 % de ce montant ont été consacrés à la reconstruction après-conflit: en Afghanistan 45 millions d'euros, en Irak 80 millions d'euros et en Cisjordanie et dans la bande de Gaza 87,8 millions d'euros; 25 % à la santé mondiale (fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme 85 millions d'euros), 7 % pour l'agriculture mondiale (recherche agricole par les centres du GCRAI 22,5 millions d'euros). Le solde (7 %) a été consacré à des petits projets spécifiques, tels que la gestion côtière en Crimée, l'établissement d'un système de cadastre en Croatie et la réhabilitation agricole à Timor-Leste.

En 2004, la Commission et la Banque mondiale ont continué à améliorer le cadre de procédure et ont signé ensemble un protocole d'accord avec la BEI sur la coopération dans la région Moyen-Orient-Afrique du Nord.

### Les Nations unies

En 2004, le montant des subventions accordées par EuropeAid aux agences de la famille des Nations unies s'élevait à 864,3 millions d'euros, dont la moitié au PNUD pour différentes initiatives dont la plus importante a été la surveillance des élections en Indonésie, en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, au Niger, au Malawi, au Liberia et au Ghana, ainsi que pour la reconstruction après-conflit en Afghanistan (19,5 millions d'euros) et en Irak (80 millions d'euros). Le solde de 432 millions d'euros a été réparti entre plusieurs agences des Nations unies: le Programme alimentaire mondial a reçu 111,5 millions d'euros, l'Organisation mondiale de la santé 97,1 millions d'euros, l'UNWRA (réfugiés palestiniens) 67,6 millions d'euros et la FAO 47,6 millions d'euros.

En quatre ans, les contributions d'EuropeAid aux Nations unies ont presque quadruplé, en réponse à une demande du Conseil qui a été formalisée dans la communication COM (2001) 231 «*Édifier un partenariat efficace avec les Nations unies dans les domaines du développement et des affaires humanitaires*». Cette augmentation importante a été possible grâce à l'accord-cadre signé en 2003 pour faciliter les aspects administratifs par la création du cadre contractuel de collaboration.

L'excellente collaboration avec les Nations unies au cours de ces deux dernières années a abouti à la signature en 2004 de quatre protocoles de partenariat stratégique, à savoir avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation pour l'agriculture et l'alimentation (FAO).

Dans le domaine du développement social, la Commission a signé un partenariat stratégique avec l'OIT en juillet 2004 qui a recensé cinq domaines de concentration pour la coopération future: (i) promotion des normes fondamentales du travail (NFT), un accent particulier étant mis sur le travail des enfants et l'éducation; (ii) responsabilité sociale des entreprises et normes fondamentales du travail; (iii) dialogue social; (iv) stratégie de l'emploi et réduction de la pauvreté et (v) migration et développement.

La Commission a proposé une série d'initiatives visant à remédier au problème du travail des enfants par l'éducation; il s'agit de mettre sur pied un programme d'action par l'intermédiaire du Programme international pour l'abolition du travail des enfants de l'OIT (IPEC) comportant des instruments spécifiques, des connaissances accumulées, une mise en commun des compétences, une forte présence sur le terrain et des réseaux sociaux uniques et appropriés.



### La Banque européenne d'investissement (BEI)

La coordination interinstitutionnelle et les synergies entre la Commission et la Banque européenne d'investissement se sont améliorées ces dernières années. La coopération progresse dans les régions de la Méditerranée et des ACP, où la Commission et la BEI travaillent ensemble pour promouvoir le développement du secteur privé.

Dans la région méditerranéenne, la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) donne de très bons résultats.

Dans la région des ACP, le taux de décaissement de la Facilité d'investissement ACP (2,4 milliards d'euros) est plus lent que prévu et il est probable qu'un tiers environ de la Facilité devra être réorienté vers d'autres programmes.

La coopération pourrait être élargie dans le cadre de la nouvelle politique européenne de voisinage à l'égard de l'Europe orientale et dans le cadre des mandats de la BEI pour l'Asie et l'Amérique latine.

Un des éléments de la coopération entre la CE et la BEI est une facilité financière destinée à couvrir les risques des prêts que la BEI consent aux pays tiers. Les opérations de prêts de la Banque en dehors de l'UE se sont traditionnellement concentrées sur les infrastructures (notamment infrastructures civiles et sociales, eau, télécommunications et énergie), mais dernièrement la BEI a décidé d'élargir l'éventail de ses opérations et d'accorder des prêts au développement du secteur privé, à la protection de l'environnement, à la santé et l'éducation.

Ces dernières années, la Banque a adopté une approche axée davantage sur les politiques, abandonnant le traditionnel financement de projets pour s'impliquer davantage dans le domaine du développement. Accorder des prêts sans la couverture de la garantie budgétaire de la Communauté signifierait que la Banque assume pleinement les risques financiers et politiques.

En 2003, la Commission et la BEI ont institué un groupe de travail commun chargé de formuler des recommandations sur la manière d'améliorer les relations et la coordination entre les deux institutions, notamment sur le terrain. Les recommandations d'un rapport commun adopté en février 2004 sont désormais mises en œuvre.

### La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

La coopération entre la CE et la BERD est très développée dans tous les pays où la BERD intervient, notamment dans les régions couvertes par le présent rapport (à savoir Balkans occidentaux, Russie, Ukraine, Caucase et Asie centrale). En 2004, la coordination de la coopération financière CE-BERD s'est faite au sein de groupes de travail réguliers et de deux réunions à haut niveau avec la DG RELEX et EuropeAid (réunissant aussi des directeurs généraux de la Commission et de hauts fonctionnaires de la BERD), en particulier pour des initiatives importantes d'assistance technique et de cofinancement de subventions.

En 2004, la CE a été un appui majeur des opérations de la BERD en Russie et dans d'autres NEI. Le programme de coopération TACIS 2004 comportait un appui à la réforme bancaire et aux infrastructures municipales en Russie, une facilité de financement des PME en Ukraine et une aide au transport et à l'énergie dans la région des NEI dans le cadre de TRACECA et d'INOGATE. La CE a aussi apporté son soutien au programme TAM (*Turn Around Management*, gestion en rotation) de la Banque, qui finance des conseillers à partir d'une base de données internationale de hautes personnalités du monde des entreprises en vue de restructurer des moyennes entreprises dans les régions moins développées et un programme BAS (*Business Advisory Services*, services de conseil aux entreprises) qui finance des consultants locaux chargés de conseiller les PME. Dans les Balkans occidentaux, une Facilité de prêt ciblant les PME/MSE (avec l'Agence européenne pour la reconstruction) a été instituée et le soutien aux projets TAM a été poursuivi. Le montant total engagé en 2004 par la CE en faveur de la coopération technique avec la BERD a atteint 32,6 millions d'euros comprenant des contributions de PHARE (14 millions d'euros), CARDS (6,1 millions d'euros) et TACIS (12,5 millions d'euros) <sup>(79)</sup>.

Après de longues négociations, la BERD a accepté le recours à l'accord de contribution type pour les opérations pour lesquelles la Commission est le seul donateur. Le cas d'opérations réunissant plusieurs donateurs a aussi été discuté sans qu'il soit toutefois possible d'arriver à un accord.

Un accord relatif à l'application de la clause sur les contrôles financiers a été signé avec le Conseil de l'Europe le 13 août 2004.



<sup>(79)</sup> Dans certains cas, ces fonds peuvent être utilisés sur plusieurs années.

### 5.7.3. Simplification des procédures communautaires

Tout au long de l'année 2004, EuropeAid a poursuivi ses efforts de simplification et de rationalisation des procédures. Des résultats tangibles ont été obtenus au cours de cette année dans plusieurs domaines, mais des efforts considérables ont aussi été investis dans la préparation de l'avenir.

Trois guides importants ont été publiés concernant la gestion du Fonds européen de développement:

- un guide pratique des procédures de passation de marchés financés par le 9<sup>e</sup> FED <sup>(80)</sup>;
- un guide des procédures financières du 9<sup>e</sup> FED: c'est la première fois qu'un guide reprend dans un document global toutes les règles financières applicables à la gestion de projets et de programmes; et
- un guide pratique de la gestion des estimations d'opérations en régie et de programmes financés par le FED: il reprend toutes les règles applicables à la gestion des estimations de programmes.

EuropeAid a pris une part très active à l'identification des difficultés que posent le Règlement financier et les modalités d'application entrées en vigueur en 2004 qui entravent indûment la mise en œuvre de l'aide extérieure. La Commission présentera une proposition de réexamen du Règlement financier qui prendra effet en 2007.

Les bases légales des nouvelles perspectives financières (2007-2013) ont également été établies. Une attention particulière a été apportée à la suppression de toutes les entraves procédurales indues à la mise en œuvre, qui existent dans les bases légales actuelles.

La préparation d'une révision de l'accord de Cotonou progresse également: en termes de procédures, elle entraînera une plus grande harmonisation entre le FED et le budget.

Enfin, EuropeAid est engagé dans un débat constructif avec la communauté des ONG à propos des procédures applicables à la gestion des subventions, et a amorcé une révision complète de ses documents types dans ce domaine.

<sup>(80)</sup>

[http://europa.eu.int/comm/europeaid/tender/gestion/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/tender/gestion/index_en.htm)

<sup>(81)</sup>

Communication sur la réforme de la gestion de l'aide extérieure, 6 mai 2000

<sup>(82)</sup>

<http://europa.eu.int/comm/europeaid/evaluation/index.htm>

## 5 | 8 SUIVI ET ÉVALUATION

### 5.8.1. Évaluation: examen du programme de travail 2004

#### 5.8.1.1. Organisation de la fonction évaluation

L'unité Évaluation d'EuropeAid est une unité commune à trois directions générales: Développement, Relations extérieures et EuropeAid. Elle doit être responsable devant le groupe de commissaires RELEX <sup>(83)</sup>. En novembre 2001, le comité de direction d'EuropeAid a adopté une stratégie pluriannuelle pour la période 2002-2006 exposant les principaux axes d'évaluation pour la période de cinq ans, les évaluations thématiques et sectorielles à mener et la stratégie à suivre pour les évaluations géographiques. Il a aussi été décidé de développer une approche méthodologique pour ces types d'évaluation.

L'évaluation de projets individuels n'est pas du ressort de l'unité Évaluation, qui est chargée des politiques régionales et sectorielles, des programmes et des cycles de programmation et qui n'apporte qu'un appui méthodologique.

#### 5.8.1.2. Réalisations en 2004

12 évaluations ont été achevées: quatre évaluations au niveau du pays (Égypte, Honduras, Éthiopie et Lesotho); trois évaluations au niveau régional (Mercosur, CARDS et l'Agence européenne de reconstruction) et cinq évaluations sectorielles et thématiques (population, transport, aide liée au commerce, aide alimentaire et sécurité alimentaire, environnement et forêts tropicales).

Les textes intégraux de ces évaluations sont publiés sur le site d'évaluation <sup>(82)</sup>. En outre, 13 évaluations étaient en cours à la fin 2004: quatre évaluations au niveau du pays (Bénin, Ghana, Arménie et Tanzanie), quatre évaluations au niveau régional (Caraïbes, TACIS, Amérique latine et MEDA) et cinq évaluations sectorielles et thématiques (développement du secteur privé, eau et hygiène, gouvernance, microprojets, renforcement des capacités commerciales).

En outre, deux évaluations conjointes sont en cours: «3 C» (coordination, complémentarité et cohérence) avec les États membres et appui budgétaire global sous les auspices du CAD de l'OCDE, sous la direction du DFID au Royaume-Uni.

En 2004, le programme visant à améliorer la méthodologie d'évaluation comprenait l'élaboration de lignes directrices pour les évaluations géographiques et sectorielles, basées sur les récentes expériences et pratiques de l'unité Évaluation. La description est largement terminée pour onze outils d'évaluation. Une analyse de trois secteurs – droits de l'homme, éducation, eau et hygiène – a été réalisée pour permettre une meilleure structuration de l'évaluation de la logique et de la cohérence des activités de la Commission européenne.

Tous ces documents seront publiés sur le site évaluation en 2005.

Des séminaires spécifiques sont généralement organisés dans les pays ou régions évalués afin d'assurer la diffusion et l'information en retour. Deux grands séminaires thématiques consacrés au transport et à l'aide alimentaire et la sécurité alimentaire se sont tenus à Bruxelles.

En 2004, pour la première fois, une fiche contradictoire en trois colonnes a été établie pour l'Afrique du Sud. La première colonne de la fiche comprend les recommandations de l'évaluation, la deuxième précise la position des services de la Commission par rapport à ces recommandations et la troisième indique les mesures prises un an après la publication du rapport d'évaluation.

### 5.8.1.3. Enseignements tirés des évaluations finalisées en 2004

#### Évaluations au niveau géographique

Les stratégies nationales et régionales sont, dans les grandes lignes, conformes à la politique de la Commission – comme il est établi dans les traités UE, accords UE et documents de politique, mais très souvent, elles sont trop ambitieuses et ne tiennent pas compte des limites des instruments spécifiques, de la capacité d'absorption des pays partenaires ni des contraintes qui pèsent sur les délégations qui traitent de thèmes nouveaux et assument des responsabilités supplémentaires. Néanmoins, l'adéquation entre la stratégie de la Commission et le cadre et les besoins politiques du pays partenaire est généralement bonne.

Pour le Lesotho et l'Éthiopie, les évaluations ont révélé des incidences positives dans les principaux secteurs de coopération, les résultats étant moins convaincants pour les questions transversales. La coordination avec les États membres et d'autres donateurs s'est améliorée.

Pour l'Égypte, la déconcentration des responsabilités vers la délégation a entraîné une amélioration notable du dialogue et de la consultation avec les parties intéressées égyptiennes et les bénéficiaires des programmes et a rendu possible la conception d'activités plus ciblées. La coordination générale entre donateurs s'est également améliorée grâce aux efforts de la Commission européenne et de certains États membres.

Pour le Honduras, les résultats ont été limités en ce qui concerne la réalisation des objectifs et l'impact de la coopération. Certains projets novateurs étaient très prometteurs, mais la durée limitée ou l'achèvement prématuré de plusieurs grands projets a compromis la durabilité des résultats.

Les évaluations régionales témoignent de la force de la Communauté à ce niveau. Les projets CE ont eu une incidence positive sur le renforcement des capacités de négociation de Mercosur, la connaissance technique des institutions régionales et la gestion des échéanciers et agendas pour l'intégration de Mercosur. L'assistance de la CE via le programme CARDS est particulièrement bien adaptée à la reconstruction dans les Balkans occidentaux et garantit une liaison effective avec le processus de stabilisation.

Il semble que le point faible soit l'efficacité, même si les rapports d'évaluation font état de récentes améliorations imputables au processus de déconcentration. En outre, un suivi régulier entrées/sorties doit être renforcé, quand il existe, ou être mis en place.

#### Évaluations sectorielles et thématiques

La politique de la CE en matière de population est cohérente mais, du fait que les thèmes transversaux et les liens entre secteurs n'ont pas été totalement explorés ou pris en compte, les questions de population et de développement n'ont pas été intégrées de manière systématique dans les stratégies par pays, limitant ainsi son impact potentiel sur la réduction de la pauvreté. Son champ devrait être élargi et comprendre, outre la santé sexuelle et génésique, les personnes déplacées à l'intérieur des pays concernés; et les conséquences des migrations sur les questions de population devraient également être intégrées à l'avenir dans tous les programmes géographiques.

En ce qui concerne les transports, des partenariats étroits entre la Commission et les gouvernements ont renforcé la pertinence d'initiatives ainsi que leur cohérence au regard des priorités nationales comme constaté dans certains pays ACP. Ailleurs, l'engagement de la Commission est menacé par l'absence de dialogue permanent et systématique sur les questions de politique des transports.

La stratégie d'aide liée au commerce mise en œuvre par la Commission a contribué à améliorer les performances d'exportation et la productivité des entreprises locales. Les derniers programmes prennent davantage en considération l'environnement institutionnel lié au commerce que les précédents, dont la durabilité est menacée. La Commission adopte aussi une approche plus proactive de l'intégration du commerce dans le processus de programmation tant au niveau régional que national.

La valeur ajoutée du règlement sur l'aide alimentaire et la sécurité alimentaire résulte de sa concentration marquée sur la réduction de la pauvreté, la flexibilité de ses composantes, son rôle reconnu dans l'approche qui lie l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement, les partenariats à plusieurs acteurs et ses différents niveaux d'intervention (politique et projets).





L'intégration de questions transversales, telles que l'environnement et les forêts tropicales, doit encore être améliorée. Néanmoins, compte tenu de leurs bons résultats, les projets sont très susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs fixés par le règlement. Il existe un certain décalage entre les orientations stratégiques et la mise en œuvre pratique. Quoique le règlement mette l'accent sur l'innovation par des initiatives pilotes, l'absence d'information en retour limite leur impact et leur durabilité ainsi que leur intégration dans les programmes réguliers.

## 5.8.2. Résultats des projets: suivi axé sur les résultats

### 5.8.2.1. Réalisations en 2004

En 2004, le système de suivi axé sur les résultats a couvert 117 pays dans toutes les régions concernées par la coopération extérieure de la Commission, permettant ainsi à cette dernière d'avoir une vue d'ensemble de l'évolution de ses projets. Ce suivi externe réalisé par des experts indépendants est également utilisé par les délégations et les directions géographiques pour leurs travaux opérationnels et de programmation et est un complément du suivi interne réalisé par les parties intéressées.

Les missions suivantes ont été réalisées en 2004 (voir tableau 27 ci-dessous).

Le suivi acquiert une plus grande valeur statistique avec le temps. Il convient toutefois de rappeler la taille et la nature de l'échantillon (Swaps et aide budgétaire sont exclus et 10 % seulement des projets pour lesquels la contribution de la CE est inférieure à un million d'euros sont inclus).

Des informations complémentaires figurent dans les sections portant sur les activités dans les régions (chapitre 2).

### 5.8.2.2. Résultats

Dans l'ensemble, les résultats sont satisfaisants: une large majorité de projets ont enregistré des avantages positifs pour les collectivités concernées (efficacité), ainsi qu'un impact prometteur.

Les projets et programmes ayant fait l'objet d'un suivi en 2004 se sont déroulés en moyenne «comme prévu» ou mieux, pour tous les critères <sup>(83)</sup>. Les critères les plus performants sont l'efficacité (2,72) et l'impact (2,73), alors que l'efficience (2,61) est «meilleure que prévu» mais reste relativement la plus faible. La pertinence (2,69) se comporte plutôt bien dans toutes les régions, ce qui signifie qu'en général, les projets correspondent aux besoins des bénéficiaires visés. Il convient de préciser que la moyenne hypothétique – une valeur numérique de 2,5 – indique «en bonne voie», c'est-à-dire qu'un projet qui obtient la note 2,5 se déroule bien et comme prévu.

Ces trois dernières années, les notes moyennes reflètent une amélioration constante, quoique insignifiante du point de vue statistique: de 2,62 (2002) à 2,67 (2003) et 2,68 (2004).

Quoique les chiffres globaux indiquent que les projets sont «en bonne voie» en moyenne, le suivi externe a décelé un groupe de projets qui requièrent une attention particulière. En 2004, 2 % environ de tous les projets ayant fait l'objet d'un suivi, avaient obtenu des notes reflétant de «gros problèmes» («d») pour au moins trois des cinq critères. Ces projets sont considérés comme problématiques, doivent être complètement reformulés ou même clôturés. Un total d'environ 10 % des projets avaient obtenu un «d» pour au moins un des principaux critères. Comme pour les chiffres globaux, l'efficience se révèle être le critère le plus fréquemment cité (6,1 % des projets) suivi de l'efficacité (4,3 %). Les projets présentant un gros problème pour au moins un des critères ont fait l'objet d'un suivi très strict par les services de la Commission et des améliorations ont été enregistrées.

<sup>(83)</sup>

Les appréciations sont les suivantes: a: très bon, b: bon, c: quelques problèmes et d: gros problèmes.

Pour calculer la moyenne arithmétique présentée ci-dessus, des valeurs numériques ont été attribuées aux appréciations, a: 4 points, b: 3 points, c: 2 points et d: 1 point.

<sup>(84)</sup>

Le suivi de programmes et projets régionaux comprend la visite à plusieurs composantes, ce qui donne plusieurs rapports pour un seul programme ou projet.

TABLEAU 27 | ÉVALUATION DES MISSIONS RÉALISÉES EN 2004

Par région	TACIS	CARDS	MEDA	ACP	Asie	Amérique latine	Total 2004
<b>Nombre de pays visités</b>	13	4	20	49	17	14	<b>117</b>
<b>Nombre de projets contrôlés</b>	282	79	133	302	154	150	<b>1 100</b>
<b>Nombre de rapports produits</b> <sup>(84)</sup>	419	112	133	324	154	150	<b>1 292</b>
<b>Millions d'euros couverts</b>	479	140	1 777	3 006	1 306	873	<b>7 581</b>

Cela indique également que 90 % environ des projets et programmes ayant fait l'objet d'un suivi ont de grandes chances de donner les résultats escomptés dans la formulation du projet, indépendamment d'ajustements appropriés qui pourraient être nécessaires pour une minorité d'entre eux.

### 5.8.2.3. Résultats par secteur

La Commission a défini six domaines prioritaires dans sa stratégie de coopération pour lutter contre la pauvreté:

- commerce et développement,
- intégration régionale,
- secteurs macroéconomiques et sociaux,
- transport,
- sécurité alimentaire et développement rural,
- capacité institutionnelle et bonne gouvernance.

### Remarques particulières dans trois domaines prioritaires

Politiques macroéconomiques et secteurs sociaux: la performance dans ces secteurs continue d'être très bonne (2,72): une performance légèrement mitigée dans le passé (2002: 2,59; 2003: 2,75) pourrait donner des signes de stabilisation vers le haut.

Sécurité alimentaire et développement rural durable: quoique toujours «en bonne voie» (2,61), ce domaine est resté un des plus faibles de tous les domaines prioritaires. La Commission a décidé de suivre particulièrement les projets qui connaissent des difficultés sur le terrain. Il en résulte une moyenne inférieure à court terme dans ce domaine, mais la performance devrait s'améliorer à long terme. Ici aussi, la performance de 2004 semble se stabiliser à un niveau proche de celui de 2002 (2,66) et de 2003 (2,57).

Capacité institutionnelle et bonne gouvernance: ce secteur enregistre une amélioration constante mais insignifiante du point de vue statistique, passant de 2,54 (2002) à 2,61 (2003) et 2,64 (2004), l'efficacité s'améliorant nettement (2,56 venant de 2,49). En Amérique latine, ce domaine prioritaire, pour lequel plus de la moitié des projets porte sur les droits de l'homme, obtient de bons résultats en ce qui concerne l'efficacité et l'impact, traduisant une forte cohérence avec les priorités des collectivités bénéficiaires. L'efficacité dans ce domaine enregistre aussi la meilleure performance de tous les critères dans les pays ACP et en Asie.



TABLEAU 28 | MESURE DE L'IMPACT: RÉSULTATS DES PROGRAMMES, PAR SECTEUR PRIORITAIRE (2004)

	Commerce et développement	Intégration régionale	Politiques macro-économiques et sociaux	Transport	Sécurité alimentaire et développement rural	Capacité institutionnelle et bonne gouvernance	Autres	Total/Moyenne
Nombre de projets	169	58	197	50	277	310	33	<b>1 094</b>
Nombre de rapports	212	58	216	61	316	391	38	<b>1 292</b>
Millions d'euros	1 053	269	1 794	1 267	1 743	1 293	162	<b>7 581</b>
Résultats	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertinence	2,74	3,00	2,75	2,58	2,64	2,64	2,71	2,69
Efficience	2,62	2,88	2,65	2,67	2,56	2,56	2,63	2,61
Efficacité	2,72	2,86	2,76	2,90	2,66	2,68	2,76	2,72
Impact	2,78	2,88	2,78	2,71	2,65	2,72	2,87	2,73
Durabilité	2,80	2,97	2,69	2,42	2,54	2,60	2,84	2,65
<b>Moyenne</b>	<b>2,73</b>	<b>2,93</b>	<b>2,72</b>	<b>2,65</b>	<b>2,61</b>	<b>2,64</b>	<b>2,76</b>	<b>2,68</b>

Les notes vont de 4 (performance excellente) à 1 (lacunes graves dans la performance). Une note de 2,5 indique que la performance est bonne, et atteint les résultats escomptés.



#### 5.8.2.4. Conclusions 2004

Les premiers, quoique timides, signes de gains en efficacité, dus à la déconcentration, ont été observés en 2003 et sont confirmés cette année; les effets d'une meilleure réalisation et le respect des délais des activités sont devenus évidents dans ces régions où la déconcentration est bien établie, telles que TACIS et Amérique latine. Dans ces deux régions, l'efficacité et l'impact se sont aussi améliorés, mais la durabilité reste une préoccupation. Dans d'autres régions comme les pays ACP, où la déconcentration est plus récente et où le processus n'a pas été achevé en 2004, des gains en efficacité doivent encore être réalisés.

Les observations faites en 2004 confirment aussi que le succès des projets dépend en grande partie de leur flexibilité et de leur caractère social et institutionnel.

#### 5.8.2.5. Perspectives pour 2005

La Commission s'est engagée à contrôler les résultats de manière plus efficace à l'avenir: des travaux ont commencé pour plusieurs questions d'ordre méthodologique et technique afin de consolider le système. Il apparaît clairement d'après les premiers résultats par exemple, que les calculs doivent être ajustés pour rapporter plus précisément les performances. Alors que ces dernières années, 2004 y compris, les moyennes étaient calculées sur les notes finales pour chaque projet, le résultat est beaucoup plus précis lorsque l'on prend des notes non arrondies: pour la plupart des régions, les différences restent dans les limites statistiques, mais pour les pays ACP, la différence est intéressante (les résultats recalculés sont en caractères gras) (voir tableau 29 ci-dessous).

TABLEAU 29 | NOTES MOYENNES POUR 2004

		TACIS	CARDS	MEDA	ACP	Asie	Amérique latine	Moyenne
<b>Pertinence</b>	Notes finales	2,66	2,64	2,86	2,58	2,73	2,84	2,69
	Notes non arrondies	<b>2,67</b>	<b>2,70</b>	<b>2,89</b>	<b>2,64</b>	<b>2,71</b>	<b>2,83</b>	<b>2,71</b>
<b>Efficience</b>	Notes finales	2,70	2,60	2,75	2,41	2,57	2,69	2,61
	Notes non arrondies	<b>2,73</b>	<b>2,68</b>	<b>2,76</b>	<b>2,46</b>	<b>2,56</b>	<b>2,71</b>	<b>2,64</b>
<b>Efficacité</b>	Notes finales	2,78	2,61	2,80	2,55	2,72	2,90	2,72
	Notes non arrondies	<b>2,83</b>	<b>2,63</b>	<b>2,83</b>	<b>2,73</b>	<b>2,73</b>	<b>2,90</b>	<b>2,79</b>
<b>Impact</b>	Notes finales	2,80	2,78	2,75	2,52	2,76	2,93	2,73
	Notes non arrondies	<b>2,87</b>	<b>2,74</b>	<b>2,81</b>	<b>2,52</b>	<b>2,76</b>	<b>2,89</b>	<b>2,75</b>
<b>Durabilité</b>	Notes finales	2,80	2,51	2,83	2,38	2,67	2,73	2,65
	Notes non arrondies	<b>2,89</b>	<b>2,65</b>	<b>2,92</b>	<b>2,59</b>	<b>2,67</b>	<b>2,85</b>	<b>2,77</b>
<b>Moyenne</b>	Notes finales	2,75	2,63	2,80	2,48	2,69	2,82	2,68
	Notes non arrondies	<b>2,80</b>	<b>2,68</b>	<b>2,84</b>	<b>2,59</b>	<b>2,69</b>	<b>2,84</b>	<b>2,73</b>





**6 | Aide de la CE  
non couverte  
par le présent rapport**



## 6 | Aide de la CE non couverte par le présent rapport



Comme le rapport précédent, le Rapport annuel 2004 couvre toutes les activités d'aide extérieure gérées par EuropeAid Office de Coopération, conformément à la réforme de la gestion mise en œuvre par la Commission. L'aide humanitaire et l'aide préadhésion ainsi que l'assistance macrofinancière ne relèvent pas du présent rapport. Elles sont toutefois incluses dans les tableaux généraux de l'annexe statistique.

## ECHO

Les activités de la Direction générale pour l'Aide humanitaire, ECHO, font partie intégrante de la contribution générale de la CE au développement. Pour un rapport complet des activités ECHO, il convient de consulter le Rapport annuel ECHO 2004 <sup>(65)</sup>.

**Approche axée sur les besoins:** en 2004, la réponse axée sur les besoins donnée par ECHO aux crises humanitaires a été canalisée par le biais de 101 décisions de financement, pour un montant total de 570,4 millions d'euros au 31 décembre 2004. Les activités d'ECHO sont liées à l'évolution globale des besoins humanitaires et sont reflétées dans la répartition régionale de ses crédits. Les pays ACP ont été les premiers bénéficiaires de l'aide (301,6 millions d'euros en 2004), suivis de l'Asie (111,1 millions d'euros). En raison des crises humanitaires qui ont éclaté au Darfour (Soudan), ECHO a demandé une augmentation de 25 millions d'euros à l'autorité budgétaire, ce qui a porté son financement à un total de 91 millions d'euros pour ce pays. Une aide financière importante a aussi été maintenue en faveur de la population palestinienne dans les Territoires occupés (37,4 millions d'euros) compte tenu de la situation humanitaire et de l'absence de règlement politique du conflit. Dans le Nord-Caucase, les besoins humanitaires en Tchétchénie, après plus de quatre ans de conflit, étaient énormes: l'aide de la communauté internationale n'a pas suffi à couvrir les besoins de base de la population. Par conséquent, l'aide d'ECHO est restée élevée (28,5 millions d'euros).

Le programme de travail d'ECHO était fondé notamment sur son évaluation des besoins mondiaux, une évaluation transnationale comparant la situation de plus de 130 pays en développement sur la base de neuf indicateurs humanitaires: développement humain, pauvreté humaine, risque de catastrophes naturelles, conflits, réfugiés, personnes déplacées à l'intérieur, malnutrition, mortalité et contributions d'autres donateurs. Selon cette classification de l'évaluation des besoins mondiaux, le premier quart de pays en haut de la liste sont ceux qui ont les besoins les plus élevés, la moitié au milieu sont considérés comme des pays à besoins moyens et le quart restant comme des pays dont les besoins sont faibles. Cette évaluation permet à ECHO de vérifier, d'un point de vue global, le taux de réussite de la mise en œuvre de sa stratégie axée sur les besoins. Appliquant cette méthodologie aux résultats 2004 (au 31.12.2004), 69 % soit 348 millions

d'euros des fonds engagés (poste budgétaire 2302 et fonds FED) étaient attribués à des régions aux besoins les plus élevés, 30 % soit 152,9 millions d'euros à des régions aux besoins moyens et 1 % soit 5,2 millions d'euros aux régions aux besoins faibles («poche de besoins»).

**Crises oubliées:** la stratégie annuelle d'aide d'ECHO en 2004 a continué à se concentrer sur les crises oubliées – questions humanitaires qui suscitent peu ou pas d'intérêt auprès du monde politique et de l'opinion publique et pour lesquelles soit très peu de donateurs sont présents soit les donateurs sont réticents à s'engager en raison des risques élevés. L'analyse d'ECHO et la méthodologie identifiant les crises oubliées se fondent sur l'utilisation de données quantitatives – absence de couverture par les médias ou aide très modeste des donateurs combinée à des besoins élevés – ainsi que sur des éléments qualitatifs, notamment l'évaluation sur le terrain par des experts et des desk officers d'ECHO. En 2004, les crises suivantes les plus oubliées ont été recensées: Algérie (Sahara occidental), République démocratique du Congo, Guinée, Haïti, Inde, Myanmar/Birmanie, Népal, Nord-Caucase (Tchéchénie), Thaïlande, Somalie, Soudan, Ouganda et Yémen. L'aide totale consacrée à ce type de crise au cours de l'année s'est élevée à 238 millions d'euros, ce qui représente 42 % des fonds engagés (chapitre budgétaire 2302 et fonds FED).

**Financement thématique:** compte tenu du rôle central que jouent les principales agences humanitaires internationales dans la fourniture effective de l'aide humanitaire, ECHO a décidé de soutenir leur mandat de base d'une manière plus systématique. Par conséquent, ECHO a fourni une aide financière au développement de systèmes d'information par l'Office des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires, aux outils d'évaluation des besoins utilisés par le Programme alimentaire mondial (PAM), au renforcement de la capacité de l'OMS à répondre aux urgences sanitaires et au renforcement des activités de protection de l'enfance et de réponse aux urgences de l'UNICEF.

**Préparation aux catastrophes naturelles:** dans le cadre du programme DIPECHO, ECHO a adopté des plans d'action spécifiques pour l'Asie centrale, l'Amérique centrale et le Sud-Est asiatique. ECHO a aussi continué à intégrer les activités de préparation aux catastrophes naturelles dans les programmes humanitaires. En outre, au titre du financement thématique, la Direction a fait des efforts considérables en 2004 pour renforcer les initiatives internationales visant à renforcer cette préparation, notamment par la mise au point d'un système d'alerte globale aux catastrophes naturelles en association avec l'OCHA des Nations unies et le Centre commun de recherche de la CE, et par l'aide financière accordée à la conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles en janvier 2005 à Kobe au Japon.



<sup>(65)</sup> [http://europa.eu.int/comm/echo/information/publications/annual\\_reviews\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/echo/information/publications/annual_reviews_en.htm)

**TABEAU 30 | DÉCISIONS DE FINANCEMENT D'AIDE HUMANITAIRE EN 2004**  
(BUDGET 2004)\*

Décisions adoptées par la Commission au 31.12.2004

Pays/sous-région	Décisions en euros	Pays/sous-région	Décisions en euros
<b>AFRIQUE, CARAÏBES, PACIFIQUE</b>		<b>AMÉRIQUE LATINE</b>	
Afrique de l'Ouest	21 000 000	Colombie	7 315 000
Angola	8 800 000	Cuba	1 000 000
Bahamas	480 000	Équateur	700 000
Burundi	18 990 000	Guatemala	800 000
République centrafricaine	470 000	Pérou	1 900 000
Congo	2 000 000	Venezuela	485 000
Congo (République démocratique)	40 000 000		<b>12 200 000</b>
République dominicaine	1 600 000		
Érythrée	1 000 000	<b>DIPECHO</b>	
Éthiopie	6 998 000	Asie centrale	2 500 000
Grenade	2 250 000	Amérique centrale	6 000 000
Haïti	11 197 000	Asie du Sud-Est	5 200 000
Jamaïque	1 200 000		<b>13 700 000</b>
Kenya	3 850 000		
Lesotho	1 000 000	<b>EUROPE ORIENTALE (NEI)</b>	
Liberia	4 300 000	Géorgie	4 000 000
Madagascar	2 000 000	Mongolie	1 000 000
Namibie	1 000 000	Nord Caucase (crise tchétchène)	28 500 000
Ouganda	18 620 000	Tadjikistan	8 350 000
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	750 000		<b>41 850 000</b>
Somalie	9 150 000		
Soudan	91 000 000	<b>MOYEN-ORIENT/AFRIQUE DU NORD</b>	
Swaziland	1 000 000	Algérie (Sahara occidental)	8 000 000
Tanzanie	14 900 000	Maroc	975 000
Tchad	12 000 000	Territoires palestiniens occupés	37 350 000
Zambie	2 000 000	Yémen	2 530 000
Zimbabwe	15 000 000		<b>48 855 000</b>
Vols ECHO	9 000 000		
	<b>301 555 000</b>	<b>FINANCEMENT THÉMATIQUE</b>	
		OCHA	4 000 000
<b>ASIE</b>		OMS	3 500 000
Afghanistan	35 160 000	PAM	4 500 000
Asie régionale	169 000	UNICEF	5 430 000
Bangladesh	5 762 000	UNICEF	2 000 000
Cambodge	3 500 000		<b>19 430 000</b>
Chine	2 000 000	<b>AUTRES FINANCEMENTS</b>	
Corée du Nord	16 750 000	Experts ECHO sur le terrain	13 500 000
Inde	3 000 000	Offices ECHO	1 800 000
Indonésie	3 500 000	Évaluation/Communication/Audit	6 400 000
Iran	7 661 000		<b>21 700 000</b>
Laos	1 500 000		
Myanmar/Birmanie	8 070 000	<b>FINANCEMENT TOTAL ECHO 2004</b>	<b>570 412 000</b>
Népal	4 000 000	<b>AU 31.12.2004</b>	
Philippines	1 650 000		
Sri Lanka	6 500 000		
Thaïlande	11 650 000		
Timor-Leste	250 000		
	<b>111 122 000</b>		

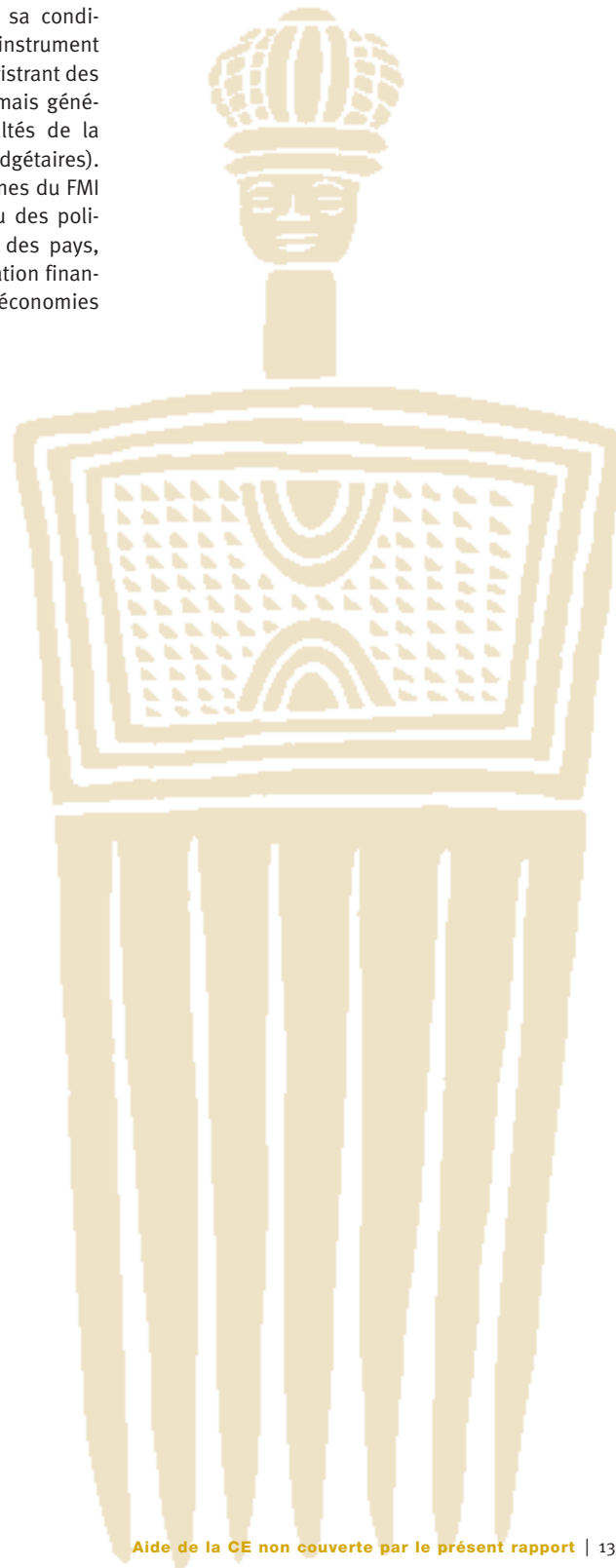
(\*)

\* Ce tableau ne tient pas compte des décisions de financement adoptées par la Commission européenne en 2004 sur le budget 2005, comprenant la réponse d'ECHO au tremblement de terre du 26 décembre 2004 et au tsunami qui l'a suivi en Asie.

### Assistance macrofinancière

La Commission met en oeuvre l'assistance macrofinancière (AMF) en association avec des programmes d'appui du FMI et de la Banque mondiale, et après consultation du Comité économique et financier et l'adoption d'une décision du Conseil. L'AMF intègre un ensemble de principes qui soulignent son caractère exceptionnel (décisions *ad hoc* du Conseil), ses complémentarités par rapport au financement d'autres institutions financières internationales et sa conditionnalité macroéconomique. Il s'agit d'un instrument destiné à aider les pays bénéficiaires enregistrant des déséquilibres macroéconomiques graves mais généralement de courte durée (graves difficultés de la balance des paiements et difficultés budgétaires). En collaboration étroite avec des programmes du FMI et de la Banque mondiale, l'AMF a promu des politiques adaptées aux besoins spécifiques des pays, dans l'objectif général de stabiliser la situation financière interne et externe et d'établir des économies axées sur le marché.

En 2004, 32 millions d'euros de l'AMF ont été décaissés, dont 22 millions d'euros sous forme de subventions: 10 millions d'euros à la Serbie-et-Monténégro, 5,5 millions d'euros à l'Arménie, 6,5 millions d'euros à la Géorgie et 10 millions d'euros sous forme de prêts à la Bosnie-et-Herzégovine, alors qu'une nouvelle aide totalisant 25 millions d'euros a été approuvée pour l'Albanie, dont 16 millions d'euros sous forme de subventions.







## 7 | Tableaux financiers



## 7 | Tableaux financiers

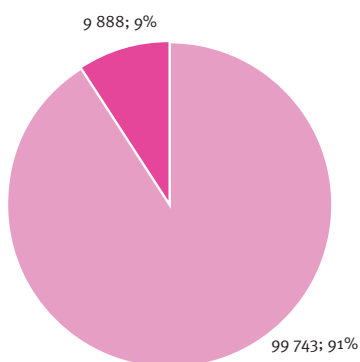




Le tableau montre le rapport entre les dépenses totales de la Commission (Budget et FED) et les ressources engagées pour l'aide extérieure. En 2004, 9 % des ressources de la Commission européenne ont été consacrés à l'aide extérieure.

**TABLEAU 7.1. | POURCENTAGE DU BUDGET DE LA COMMISSION CONSACRÉ À L'AIDE EXTÉRIEURE EN 2004**

ENGAGEMENTS EN MILLIONS D'EUROS



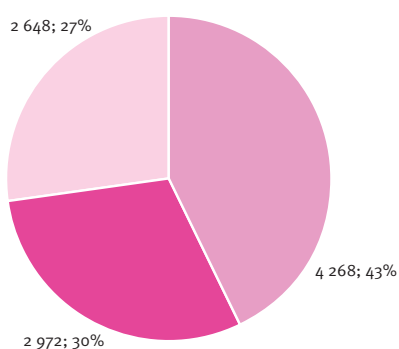
Budget de la Commission (FED incl.)	109 631
Budget de la Commission sans l'aide extérieure	99 743
Aide extérieure (Budget + FED)	9 888
Dont:	
Budget EuropeAid	4 268
Budget non EuropeAid	2 971
FED	2 647

- Budget de la Commission sans l'aide extérieure
- Aide extérieure (Budget + FED)

Principaux éléments de l'aide extérieure en 2004: budget CE engagé plus de 7,2 milliards d'euros et FED engagé 2,6 milliards d'euros. 70 % de ces ressources ont été gérés par EuropeAid.

**TABLEAU 7.2. | SOURCES DE L'AIDE EXTÉRIEURE EN 2004**

ENGAGEMENTS EN MILLIONS D'EUROS



Budget Commission (FED incl.)	109 631
Budget de la Commission sans l'aide extérieure	99 743
Aide extérieure (Budget + FED)	9 887
Dont:	
Budget EuropeAid	4 268
Budget non EuropeAid	2 971
FED	2 647

- Budget EuropeAid
- Budget non EuropeAid
- FED

Description détaillée du budget de l'aide extérieure pour 2004 (engagements et paiements), indiquant les ressources gérées par EuropeAid et d'autres Directions générales.

**TABLEAU 7.3. | BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMISSION POUR L'AIDE EXTÉRIEURE EN 2004 (MONTANTS EN MILLIONS D'EUROS)**

Domaine politique	Description	Total		Gérée par EuropeAid		Gérée par d'autres DG	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
01 - ECFIN	Assistance macroéconomique + BERD	90,58	35,94	-	-	90,58	35,94
05 - AGRI	Préadhésion - SAPARD	229,23	573,70	-	-	229,23	573,70
07 - ENV	LIFE (Instrument financier européen pour l'environnement)	13,69	12,02	-	-	13,69	12,02
08 - RTD	Lutte contre les grandes maladies + mesures spécifiques en appui à la coopération internationale	54,17	26,07	-	-	54,17	26,07
11 - FISH	Accords internationaux en matière de pêche	174,94	176,74	-	-	174,94	176,74
13 - REGIO	Préadhésion - ISPA	452,84	567,67	-	-	452,84	567,67
14 - TAXUD	Coopération douanière et assistance internationale	1,27	0,73	-	-	1,27	0,73
15 - EAC	Éducation	18,50	18,49	-	-	18,50	18,49
16 - PRESS	PRINCE	4,94	1,61	1,50	0,44	3,44	1,17
19 - RELEX	Mines antipersonnel	19,00	8,91	19,00	8,91	-	-
	Mécanisme de réaction rapide	26,20	23,26	-	-	26,20	23,26
	ECIP	0,01	0,19	0,01	0,19	-	-
	Droits de l'homme	134,63	95,74	134,63	95,74	-	-
	Nouveaux États indépendants	504,44	359,13	504,44	359,13	-	-
	Balkans occidentaux	663,29	509,60	663,29	509,60	-	-
	Méditerranée	1 003,32	1 124,55	1 003,32	1 124,55	-	-
	Amérique latine	312,14	313,82	312,14	313,82	-	-
	Asie	611,13	526,08	611,13	526,08	-	-
	Évaluation/coordination/lutte contre la fraude	12,52	15,58	12,52	15,58	-	-
	RELEX - Autres actions spécifiques	131,80	86,56	33,40	12,40	98,40	74,16
20 - TRADE	Relations commerciales extérieures	15,27	12,53	-	-	15,27	12,53
21 - DEV	Aide alimentaire	420,49	419,47	420,49	419,47	-	-
	Cofinancement ONG	209,23	136,97	209,23	136,97	-	-
	Environnement	49,77	21,07	49,77	21,07	-	-
	Intégration des questions de genre dans la coopération au développement	2,90	1,34	2,90	1,34	-	-
	Infrastructures et services sociaux	104,28	66,98	104,28	66,98	-	-
	Renforcement des capacités pour les technologies de l'information et de la communication et énergies renouvelables		0,94	-	0,94	-	-
	Afrique du Sud	135,03	116,48	135,03	116,48	-	-
	Bananes ACP	37,29	6,84	37,29	6,84	-	-
	Évaluation des résultats de l'aide communautaire, suivi et mesures d'audit	6,02	6,36	6,02	6,36	-	-
	Coordination et promotion de la sensibilisation au développement	5,07	5,03	-	-	5,07	5,03
	DEV - Autres actions spécifiques	14,48	9,21	7,81	3,51	6,68	5,70
22 - ELARG	Préadhésion - PHARE	980,31	1 748,18	-	-	980,31	1 748,18
	Préadhésion - Turquie	242,27	178,04	-	-	242,27	178,04
	Préadhésion - Malte et Chypre	2,58	23,26	-	-	2,58	23,26
	Préadhésion - Autres actions spécifiques	35,68	10,74	-	-	35,68	10,74
23 - ECHO	Aide humanitaire	520,59	499,22	-	-	520,59	499,22
<b>TOTAL</b>		<b>7 239,92</b>	<b>7 739,06</b>	<b>4 268,21</b>	<b>3 746,39</b>	<b>2 971,71</b>	<b>3 992,66</b>

Ventilation par ligne budgétaire de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission en 2004.

D'après l'analyse du CAD, les montants considérés APD + AP s'élèvent à 6 972 millions d'euros pour les engagements et 7 429 millions d'euros pour les paiements. Le solde est considéré comme n'étant ni APD ni AP.

Description détaillée par instruments FED en 2004 (engagements et paiements) du FED.

TABLEAU 7.4. | FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT (FED) EN 2004

Instruments (°)	Engagements (°)	Paiements (°)
<b>Programmes indicatifs</b>		
PIN/PIR Subventions	-	1 075,07
PIN/PIR Prêts spéciaux	-	0,08
<b>Total</b>	-	<b>1 075,15</b>
<b>Hors programmes indicatifs</b>		
Bonifications d'intérêts	-	9,78
Aide d'urgence	-	2,48
Aide aux réfugiés	-	26,89
Capital à risque	-	143,28
Stabex	9,63	7,29
SYSMIN	-	27,36
Facilité d'ajustement structurel	-	89,73
PSTE	-	-
Fonds transférés	-	11,20
Utilisation des intérêts	-	16,45
Études + assistance technique PTOM	-	0,07
<b>Total</b>	<b>9,63</b>	<b>334,53</b>
<b>9° FED et mesures transitoires</b>		
Enveloppe A	1 739,51	654,66
Enveloppe B	230,22	144,39
Projet régional	134,12	12,27
Réduction de la dette intra ACP	-	100,00
Projet intra ACP	413,62	58,93
Dépenses de mise en œuvre	93,76	56,58
Autres	26,97	27,73
<b>Total</b>	<b>2 638,20</b>	<b>1 054,57</b>
<b>Total FED</b>	<b>2 647,83</b>	<b>2 464,25</b>

Ventilation par instrument de l'aide au développement financée sur le Fonds européen de développement (FED). Montants en millions d'euros.

(a) Sauf la facilité d'investissement (9° FED) gérée par la BEI.

(b) Les engagements 2004 ont été calculés selon les procédures du CAD:

le total des engagements effectués en 2004 diminués des dégagements faits sur les projets engagés en 2004.

(c) Avant recouvrements.

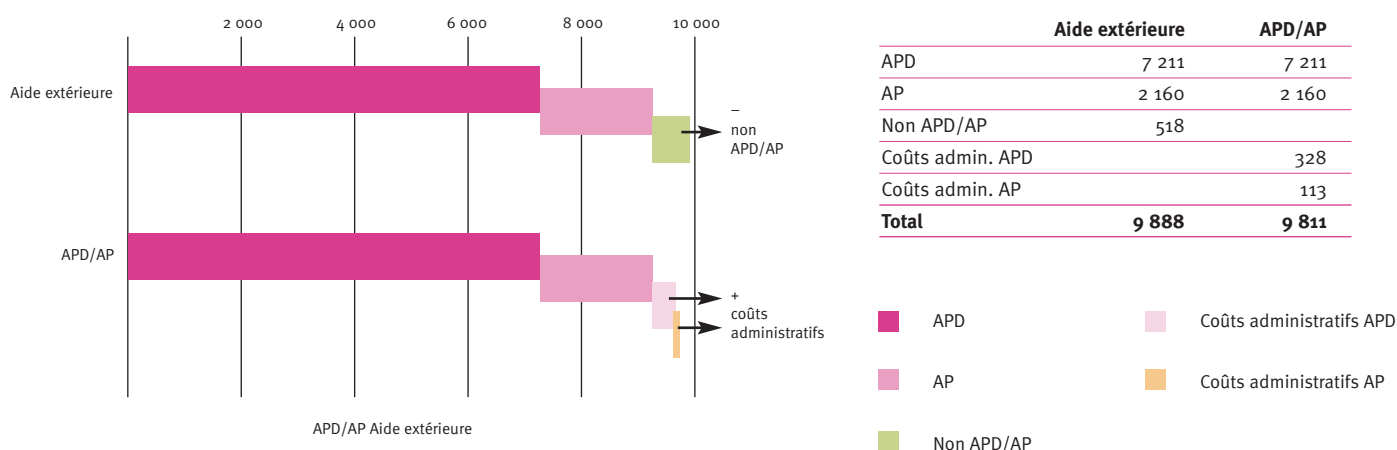
Selon l'analyse du CAD, les montants considérés comme APD + AP s'élèvent à 2 397 millions d'euros pour les engagements et 2 404 millions d'euros pour les paiements.

Le solde est considéré comme n'étant ni APD ni AP.

Le tableau donne les ressources d'aide extérieure qui sont rapportées au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE en tant qu'aide au développement. Les ressources sont classées en Aide publique au développement (APD) ou Aide publique (AP), selon le pays bénéficiaire. La CE inclut à ce stade les coûts administratifs centraux.

TABLEAU 7.5. | POURCENTAGE DE L'AIDE EXTÉRIEURE DONT LES RESSOURCES SONT RAPPORTÉES POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (APD ET AP)

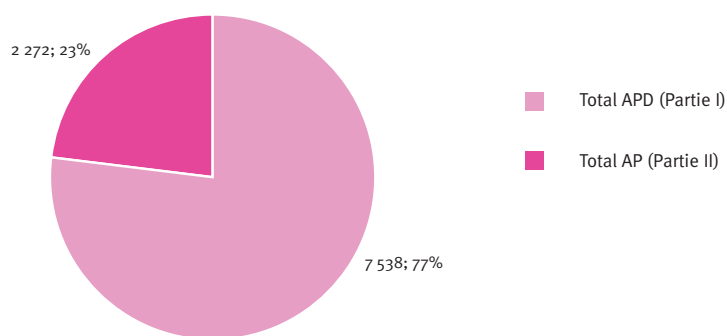
ENGAGEMENTS EN MILLIONS D'EUROS



77 % des ressources sont considérés comme aide publique au développement (APD).

TABLEAU 7.6. | RAPPORT ENTRE APD ET AP DANS L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA CE EN 2004

ENGAGEMENTS EN MILLIONS D'EUROS

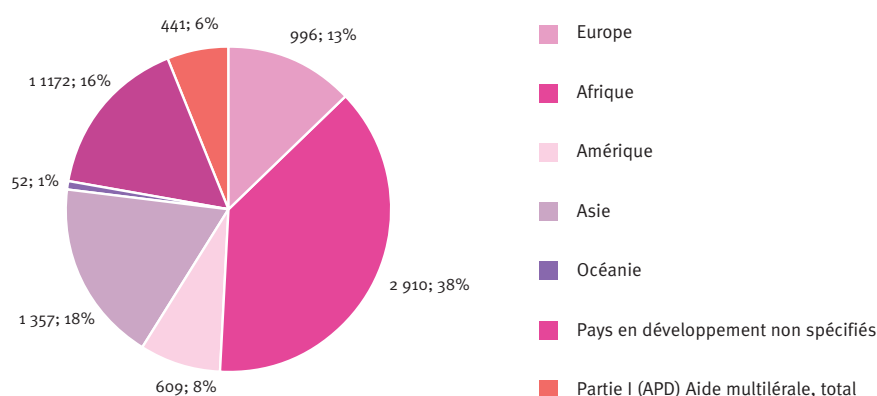


Région	Total en millions d'euros		Gérée par EuropeAid		Gérée par d'autres DG	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Europe	996	733	683	537	314	196
Afrique	2 910	2 916	2 654	2 700	256	216
Amérique	609	535	574	506	36	30
Asie	1 357	1 302	1 148	1 088	209	215
Océanie	52	54	52	54	0	0
Pays en développement non précisés	1 172	876	756	488	416	388
Partie I (APD) Aide multilatérale, total	441	510	441	510	-	-
<b>TOTAL APD (Partie I)</b>	<b>7 538</b>	<b>6 926</b>	<b>6 308</b>	<b>5 883</b>	<b>1 230</b>	<b>1 043</b>
<b>TOTAL AP (Partie II)</b>	<b>2 272</b>	<b>3 348</b>	<b>440</b>	<b>351</b>	<b>1 832</b>	<b>2 997</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 811</b>	<b>10 274</b>	<b>6 748</b>	<b>6 233</b>	<b>3 062</b>	<b>4 041</b>

Aide publique au développement par région (régions CAD). Le tableau indique les principales régions bénéficiaires. L'Afrique géographique (comprenant l'Afrique du Nord) a reçu 38 % des ressources.

TABLEAU 7.7. | RÉPARTITION PAR RÉGION DE L'AIDE AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT (APD) EN 2004

ENGAGEMENTS EN MILLIONS D'EUROS



Région	Total en millions d'euros		Gérée par EuropeAid		Gérée par d'autres DG	
	Engagements	Paielements	Engagements	Paielements	Engagements	Paielements
Europe	996	733	683	537	314	196
Afrique	2 910	2 916	2 654	2 700	256	216
Amérique	609	535	574	506	36	30
Asie	1 357	1 302	1 148	1 088	209	215
Océanie	52	54	52	54	0	0
Pays en développement non spécifiés	1 172	876	756	488	416	388
Partie I (APD) Aide multilatérale, total	441	510	441	510	-	-
Total APD (Partie I)	7 538	6 926	6 308	5 883	1 230	1 043
TOTAL AP (partie II)	2 272	3 348	440	351	1 832	2 997
<b>TOTAL</b>	<b>9 811</b>	<b>10 274</b>	<b>6 748</b>	<b>6 233</b>	<b>3 062</b>	<b>4 041</b>

Ressources engagées et décaissées en faveur de chaque pays (aide bilatérale) et contributions multilatérales aux organisations internationales (aide multilatérale).

TABLEAU 7.8.1 | VENTILATION PAR PAYS DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA CE (APD ET AP) EN 2004

Pays/région	Total		Gérée par EuropeAid		Gérée par d'autres DG	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
<b>PARTIE I: PAYS &amp; TERRITOIRES EN DÉVELOPPEMENT - AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD)</b>						
<b>Europe, total</b>	<b>996,09</b>	<b>732,97</b>	<b>682,57</b>	<b>536,98</b>	<b>313,52</b>	<b>195,99</b>
Albanie	83,75	35,60	67,73	35,59	16,02	0,02
Bosnie-et-Herzégovine	85,83	83,26	85,80	83,21	0,03	0,05
Croatie	83,14	19,41	83,00	19,34	0,14	0,07
Ancienne Rép. yougoslave de Macédoine	62,33	59,54	62,31	59,45	0,01	0,09
Moldova	11,00	8,08	11,00	8,08	-	-
Serbie-et-Monténégro	384,19	294,54	339,18	278,37	45,01	16,17
Turquie	258,16	189,00	6,52	9,99	251,64	179,02
États de l'ex-Yougoslavie (non précisés)	-	-	-	-	-	-
Europe non allouée	27,68	43,53	27,02	42,96	0,66	0,57
<b>Afrique, total</b>	<b>2 910,29</b>	<b>2 916,08</b>	<b>2 654,24</b>	<b>2 700,48</b>	<b>256,05</b>	<b>215,60</b>
<i>Nord du Sahara, total</i>	<i>480,28</i>	<i>557,54</i>	<i>470,88</i>	<i>548,47</i>	<i>9,40</i>	<i>9,07</i>
Algérie	64,33	54,21	56,33	46,42	8,00	7,78
Égypte	165,87	167,48	165,87	167,48	-	-
Maroc	158,14	172,41	157,17	171,51	0,98	0,90
Tunisie	25,46	77,41	25,46	77,41	-	-
Nord du Sahara (non alloués)	66,49	86,03	66,06	85,65	0,43	0,39
<i>Sud du Sahara, total</i>	<i>2,427,92</i>	<i>2,356,76</i>	<i>2,181,36</i>	<i>2,150,27</i>	<i>246,57</i>	<i>206,49</i>
Afrique du Sud	135,04	115,34	135,03	115,34	0,00	0,00
Angola	39,81	61,72	31,73	51,35	8,08	10,38
Bénin	6,23	72,10	6,23	72,10	-	-
Botswana	1,39	6,64	1,39	6,64	-	-
Burkina Faso	5,32	71,85	5,27	71,82	0,05	0,03
Burundi	108,23	55,58	93,23	41,91	15,00	13,67
Cameroun	9,03	37,24	9,03	37,24	-	-
Cap-Vert	10,33	12,91	9,87	12,00	0,46	0,91
République centrafricaine	5,08	27,75	5,08	27,75	-	-
Comores	2,01	4,25	1,80	3,84	0,21	0,41
République démocratique du Congo	137,70	201,08	96,63	161,87	41,07	39,20
République du Congo	19,47	10,44	19,47	8,40	-	2,04
Côte d'Ivoire	41,39	20,17	38,63	18,46	2,76	1,71
Djibouti	9,60	4,51	9,60	4,51	-	-
Érythrée	26,56	9,32	25,56	8,61	1,00	0,71
Éthiopie	169,76	96,14	169,76	95,07	-	1,08
Gabon	8,33	12,17	7,39	11,23	0,94	0,94
Gambie	4,60	2,81	4,60	2,81	-	-
Ghana	99,48	47,74	99,48	47,74	-	-
Guinée	8,18	32,09	-	24,39	8,18	7,70
Guinée-Bissau	8,65	11,37	7,97	8,23	0,68	3,14
Guinée équatoriale	2,81	3,02	2,81	3,01	-	0,01
Kenya	152,95	53,70	152,42	53,32	0,53	0,39
Lesotho	2,99	11,89	1,99	11,26	1,00	0,63
Liberia	19,98	24,44	12,80	17,19	7,18	7,24
Madagascar	151,32	105,54	148,81	103,88	2,51	1,66
Malawi	58,19	53,27	58,19	53,27	-	-
Mali	133,18	94,21	133,18	93,75	-	0,46
Maurice	0,70	14,72	0,50	14,34	0,20	0,37

Pays/région	Total		Gérée par EuropeAid		Gérée par d'autres DG	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
<b>PARTIE I: PAYS &amp; TERRITOIRES EN DÉVELOPPEMENT - AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD)</b>						
Mauritanie	19,70	32,00	15,70	28,00	4,00	4,00
Mayotte	0,09	0,01	0,09	0,01	-	-
Mozambique	46,96	124,78	42,85	121,12	4,11	3,66
Namibie	66,02	19,14	66,01	19,13	0,01	0,01
Niger	41,49	74,53	41,49	74,53		
Nigeria	247,03	62,69	247,02	62,69	0,00	0,00
Ouganda	46,67	93,94	40,67	89,34	6,00	4,60
Rwanda	13,19	53,77	13,19	53,77	-	-
Sainte-Hélène	-	0,11	-	0,11	-	-
São Tomé e Príncipe	9,72	2,31	9,40	2,25	0,32	0,06
Sénégal	101,50	47,32	98,41	44,15	3,10	3,17
Seychelles	1,73	1,34	0,50	0,36	1,23	0,98
Sierra Leone	21,58	52,03	15,31	44,65	6,27	7,38
Somalie	15,22	28,72	6,07	20,97	9,15	7,76
Soudan	115,08	55,47	27,52	8,97	87,57	46,50
Swaziland	3,70	11,42	2,70	10,79	1,00	0,63
Tanzanie	60,86	131,41	45,90	113,85	14,96	17,56
Tchad	21,50	44,01	17,50	40,49	4,00	3,52
Togo	1,26	4,22	1,26	4,22	-	-
Zambie	89,02	103,60	89,02	103,45	-	0,16
Zimbabwe	30,84	30,45	15,84	20,40	15,00	10,05
Sud du Sahara (non alloués)	96,46	109,48	96,45	105,69	0,01	3,78
<i>Afrique (non précisés)</i>	<i>2,08</i>	<i>1,79</i>	<i>2,00</i>	<i>1,74</i>	<i>0,08</i>	<i>0,05</i>
<b>Amérique, total</b>	<b>609,38</b>	<b>535,21</b>	<b>573,87</b>	<b>505,69</b>	<b>35,51</b>	<b>29,52</b>
<i>Amérique du Nord et centrale, total</i>	<i>316,82</i>	<i>307,87</i>	<i>293,15</i>	<i>292,05</i>	<i>23,66</i>	<i>15,82</i>
Anguilla	-	0,79	-	0,79	-	-
Antigua-et-Barbuda	0,40	0,71	0,40	0,71	-	-
Barbade	12,20	1,99	12,20	1,99	-	-
Belize	3,48	0,30	3,48	0,30	-	-
Costa Rica	-	5,53	-	5,53	-	-
Cuba	1,13	3,87	0,13	2,96	1,00	0,91
République dominicaine	54,50	17,81	52,90	16,34	1,60	1,46
Dominique	5,72	2,97	5,72	2,97	-	-
El Salvador	0,00	17,77	0,00	17,72	-	0,05
Grenade	3,64	1,93	0,94	0,16	2,70	1,77
Guatemala	9,21	18,72	8,41	18,57	0,80	0,15
Haiti	51,53	34,78	40,33	26,85	11,20	7,94
Honduras	42,00	38,60	42,00	38,52		0,08
Jamaïque	52,12	50,52	52,05	50,46	0,07	0,07
Mexique	9,07	10,74	9,07	10,09	-	0,65
Montserrat	-	5,97	-	5,97	-	-
Nicaragua	40,07	49,35	40,07	49,28		0,07
Panama	-	1,43	-	1,43	-	-
Saint-Christophe-et-Nevis	0,50	0,35	0,50	0,35	-	-
Sainte-Lucie	8,10	0,59	8,10	0,59	-	-
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	6,22	3,14	5,92	2,90	0,30	0,24
Trinidad-et-Tobago	8,13	1,90	8,13	1,90	-	-
Turks-et-Caïcos	-	1,00	-	1,00	-	-
Caraïbes (non alloués)	-	-	-	-	-	-
Amérique N. & C. (non alloués)	8,80	37,09	2,80	34,67	6,00	2,43

Pays/région	Total		Gérée par EuropeAid		Gérée par d'autres DG	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
<b>PARTIE I: PAYS &amp; TERRITOIRES EN DÉVELOPPEMENT - AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD)</b>						
<i>Amérique du Sud, total</i>	230,00	152,05	218,80	140,91	11,21	11,14
Argentine	9,40	5,38	9,40	5,34	-	0,04
Bolivie	58,74	29,45	58,49	28,99	0,25	0,45
Brésil	0,54	5,86	0,53	5,84	0,02	0,01
Chili	12,74	13,42	12,20	13,00	0,54	0,43
Colombie	31,27	34,34	23,57	26,87	7,70	7,47
Équateur	42,30	12,87	41,50	12,04	0,80	0,84
Guyane	29,87	8,21	29,87	8,21	-	-
Paraguay	13,00	3,64	13,00	3,56	-	0,08
Pérou	17,92	10,96	16,02	9,23	1,90	1,73
Suriname	3,44	5,38	3,44	5,38	-	-
Uruguay	3,00	8,20	3,00	8,20	-	-
Venezuela	0,20	9,00	0,20	8,93	-	0,07
Amérique du Sud (non alloués)	7,58	5,33	7,58	5,32	-	0,01
<i>Amérique (non précisés)</i>	62,56	75,29	61,92	72,73	0,64	2,56
<b>Asie, total</b>	<b>1 357,43</b>	<b>1 302,15</b>	<b>1 148,17</b>	<b>1 087,56</b>	<b>209,26</b>	<b>214,60</b>
<i>Moyen-Orient, total</i>	397,95	510,90	334,22	419,05	63,73	91,86
Arabie saoudite	-	-	-	-	-	-
Bahreïn	-	-	-	-	-	-
Iran	9,42	7,59	-	1,06	9,42	6,52
Irak	94,00	110,94	80,00	62,60	14,00	48,34
Jordanie	37,49	52,38	37,34	52,13	0,15	0,25
Liban	28,83	50,14	24,11	46,33	4,72	3,81
Oman	-	-	-	-	-	-
Zones administratives palestiniennes	90,49	150,43	58,01	119,74	32,48	30,68
Syrie	55,66	26,45	55,66	26,29	-	0,15
Yémen	15,57	19,12	13,04	17,40	2,53	1,72
Moyen-Orient (non alloués)	66,49	93,87	66,06	93,48	0,43	0,39
<i>Asie du Sud et centrale, total</i>	517,17	525,93	418,99	441,98	98,18	83,95
Afghanistan	248,09	170,64	216,44	137,52	31,64	33,12
Arménie	18,74	22,72	11,70	17,06	7,04	5,66
Azerbaïdjan	17,50	8,54	17,50	8,54	-	-
Bangladesh	35,95	46,84	31,00	43,55	4,95	3,29
Bhoutan	4,60	1,83	4,60	1,83	-	-
Géorgie	41,88	29,09	30,71	20,63	11,17	8,47
Inde occidentale (non alloués)	4,56	113,00	0,00	108,52	4,56	4,48
Kazakhstan	9,46	8,24	9,46	8,24	-	-
République kirgyze	6,55	18,46	6,55	18,44	-	0,03
Maldives	-	-	-	-	-	-
Myanmar	17,24	8,93	8,00	5,10	9,25	3,83
Népal	9,39	17,82	5,39	13,46	4,00	4,36
Ouzbékistan	11,00	2,49	11,00	2,45	-	0,04
Pakistan	5,74	34,69	3,98	32,15	1,76	2,54
Sri Lanka	27,02	11,97	21,07	4,84	5,95	7,13
Tadjikistan	28,40	17,51	13,05	9,35	15,35	8,16
Turkménistan	2,20	0,24	2,20	0,24	-	-
Asie du Sud et centrale (non alloués)	28,83	12,90	26,33	10,06	2,50	2,84
<i>Extrême-Orient, total</i>	390,74	210,29	343,67	171,60	47,07	38,68
Cambodge	44,47	9,49	40,97	4,66	3,50	4,83
Chine	118,68	39,82	116,67	36,42	2,01	4,83
République démocratique de Corée	22,57	25,28	5,00	9,24	17,57	16,03
Indonésie	59,19	34,28	56,54	32,00	2,65	2,28



Pays/région	Total		Gérée par EuropeAid		Gérée par d'autres DG	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
<b>PARTIE I: PAYS &amp; TERRITOIRES EN DÉVELOPPEMENT - AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD)</b>						
Laos	7,99	7,36	6,49	6,94	1,50	0,42
Malaisie	-	0,02	-	0,02	-	-
Mongolie	2,70	3,26	1,70	2,63	1,00	0,62
Philippines	13,45	14,30	11,77	12,87	1,68	1,43
Thaïlande	12,60	14,76	2,13	8,96	10,48	5,80
Timor-Leste	13,25	9,72	12,14	9,22	1,11	0,50
Vietnam	78,20	22,48	78,00	22,30	0,20	0,18
Extrême-Orient (non alloués)	17,63	29,52	12,26	26,33	5,37	3,18
Asie (non spécifiés)	51,58	55,03	51,29	54,93	0,28	0,10
<b>Océanie, total</b>	<b>52,29</b>	<b>53,82</b>	<b>52,10</b>	<b>53,65</b>	<b>0,19</b>	<b>0,17</b>
Îles Cook	-	0,96	-	0,96	-	-
Fidji	21,51	12,62	21,51	12,62	-	-
Kiribati	8,90	3,03	8,80	2,93	0,10	0,10
Îles Marshall	-	-	-	-	-	-
Fédération des États de Micronésie	-	-	-	-	-	-
Nauru	-	-	-	-	-	-
Niué	0,20	-	0,20	-	-	-
Palau	-	-	-	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	6,20	10,25	6,20	10,25	-	-
Îles Salomon	6,40	2,63	6,38	2,63	0,03	-
Samoa	2,30	2,72	2,30	2,72	-	-
Tokelau	-	-	-	-	-	-
Tonga	0,00	3,34	0,00	3,34	-	-
Tuvalu	-	2,04	-	2,04	-	-
Vanuatu	2,27	2,61	2,27	2,61	-	-
Wallis et Futuna	0,67	1,04	0,67	1,04	-	-
Océanie (non alloués)	3,83	12,58	3,76	12,51	0,07	0,07
<b>PMA (précisés)</b>	<b>1 171,91</b>	<b>875,96</b>	<b>756,13</b>	<b>488,41</b>	<b>415,78</b>	<b>387,54</b>
<b>Partie I (APD) Aide bilatérale, total</b>	<b>7 097,39</b>	<b>6 416,19</b>	<b>5 867,08</b>	<b>5 372,77</b>	<b>1 230,31</b>	<b>1 043,42</b>
UNRWA	80,64	61,75	80,64	61,75	-	-
PAM	110,69	159,98	110,69	159,98	-	-
PPTÉ	-	100,00	-	100,00	-	-
FMS	42,82	42,82	42,82	42,82	-	-
PNUD	-	5,80	-	5,80	-	-
Banque mondiale	145,00	127,10	145,00	127,10	-	-
OMS	55,47	7,04	55,47	7,04	-	-
FAO	6,29	5,52	6,29	5,52	-	-
<b>Partie I (APD) Aide multilatérale, total</b>	<b>440,91</b>	<b>510,01</b>	<b>440,91</b>	<b>510,01</b>	-	-
<b>Partie I (APD), total</b>	<b>7 538,30</b>	<b>6 926,19</b>	<b>6 307,99</b>	<b>5 882,78</b>	<b>1 230,31</b>	<b>1 043,42</b>
<b>PARTIE II: PAYS ET TERRITOIRES EN TRANSITION - AIDE PUBLIQUE (AP)</b>						
<b>Pays en développement plus avancés</b>	<b>66,01</b>	<b>93,30</b>	<b>31,13</b>	<b>23,96</b>	<b>34,88</b>	<b>69,34</b>
Antilles néerlandaises	1,00	2,68	1,00	2,68	-	-
Aruba	4,40	0,15	4,40	0,15	-	-
Bahamas	0,63	1,05	0,15	0,66	0,48	0,38
Bermudes	-	-	-	-	-	-
Brunei	-	-	-	-	-	-

Pays/région	Total		Gérée par EuropeAid		Gérée par d'autres DG	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
<b>PARTIE II: PAYS ET TERRITOIRES EN TRANSITION - AIDE PUBLIQUE (AP)</b>						
Îles Cayman	-	-	-	-	-	-
Chypre	11,66	18,32			11,66	18,32
Corée	-	-	-	-	-	-
Émirats arabes unis	-	-	-	-	-	-
Îles Falkland	-	-	-	-	-	-
Gibraltar	-	-	-	-	-	-
Hong Kong (Chine)	-	-	-	-	-	-
Israël	0,44	1,14	0,44	1,03		0,11
Koweït	-	-	-	-	-	-
Libye	-	-	-	-	-	-
Macao	-	-	-	-	-	-
Malte	11,94	5,24	-	0,16	11,94	5,08
Marianes du Nord	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Calédonie	21,50	12,72	21,50	12,72	-	-
Polynésie française	3,65	6,55	3,65	6,55	-	-
Qatar	-	-	-	-	-	-
Singapour	-	-	-	-	-	-
Slovénie	10,81	45,45	-	-	10,81	45,45
Taipei chinois (Taïwan)	-	-	-	-	-	-
Îles Vierges (RU)	-	-	-	-	-	-
PDPA (non alloués)	-	-	-	-	-	-
<b>PECO/NEI</b>	<b>2 206,41</b>	<b>3 246,06</b>	<b>409,31</b>	<b>326,61</b>	<b>1 797,09</b>	<b>2 919,45</b>
Belarus	3,56	0,39	3,50	0,34	0,06	0,05
Bulgarie	488,81	253,06	-	0,07	488,81	252,99
Estonie	9,13	87,17	-	0,01	9,13	87,16
Hongrie	19,69	191,42	-	0,17	19,69	191,24
Lettonie	7,67	107,49	-	0,00	7,67	107,48
Lituanie	24,25	175,35	-	-	24,25	175,35
Pologne	51,76	886,22	-	-	51,76	886,22
Roumanie	918,72	514,22	-	-	918,72	514,22
Russie	233,50	128,84	200,35	97,17	33,15	31,67
République slovaque	14,59	135,55			14,59	135,55
République tchèque	17,10	188,57		0,05	17,10	188,52
Ukraine	118,60	60,71	118,58	59,67	0,02	1,04
PECO (non alloués)	228,90	364,79	16,82	16,85	212,08	347,94
NEI (non alloués)	70,13	152,22	70,06	152,20	0,07	0,02
PECO/NEI (non alloués)	-	0,07	-	0,07	-	-
<b>Partie II (AP) Aide bilatérale, total</b>	<b>2 272,41</b>	<b>3 339,36</b>	<b>440,44</b>	<b>350,57</b>	<b>1 831,97</b>	<b>2 988,79</b>
BERD		8,44				8,44
<b>Partie II (AP) Aide multilatérale, total</b>		<b>8,44</b>				<b>8,44</b>
<b>Partie II (AP), total</b>	<b>2 272,41</b>	<b>3 347,80</b>	<b>440,44</b>	<b>350,57</b>	<b>1 831,97</b>	<b>2 997,23</b>
<b>Total général Partie I &amp; Partie II (APD+AP)</b>	<b>9 810,71</b>	<b>10 273,99</b>	<b>6 748,43</b>	<b>6 233,35</b>	<b>3 062,28</b>	<b>4 040,64</b>

Ventilation par pays/région de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission et le Fonds européen de développement (FED) en 2004. Montants en millions d'euros.

Engagements et paiements calculés selon les procédures du CAD: seuls les montants de l'APD et de l'AP sont augmentés des dépenses administratives. Selon les directives du CAD, les engagements/paiements sont divisés en contributions bilatérales et multilatérales.

Le total des allocations à un pays comprend les contributions bilatérales et multilatérales (s'il y en a). Par exemple, en 2004, la contribution totale en faveur de l'Irak s'élève à 174 millions d'euros (94 millions de contributions bilatérales plus 80 millions de contributions multilatérales à un Fonds d'affectation spéciale géré par la Banque mondiale).

ADDENDUM AU TABLEAU 7.8.1 | VENTILATION PAR PAYS/RÉGION DE L'AIDE EXTÉRIEURE FINANÇÉE SUR LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMISSION ET LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT (FED) EN 2003

Pays/Région	Total en millions d'euros		Gérée par EuropeAid		Gérée par d'autres DG	
	Engagements	Paielements	Engagements	Paielements	Engagements	Paielements
<b>PART II: PAYS ET TERRITOIRES EN TRANSITION - AIDE PUBLIQUE (AP)</b>						
<b>Pays en développement plus avancés</b>	<b>118,75</b>	<b>75,98</b>	<b>13,71</b>	<b>10,34</b>	<b>105,04</b>	<b>65,63</b>
<i>dont:</i>						
Slovénie	67,90	46,17	-	0,00	67,90	46,17
<b>PECO/NEI</b>	<b>3 946,42</b>	<b>2 737,72</b>	<b>452,37</b>	<b>375,10</b>	<b>3 494,05</b>	<b>2 362,62</b>
<i>dont:</i>						
Bulgarie	359,74	159,27	-	0,49	359,74	158,78
Estonie	87,25	52,88	-	0,00	87,25	52,88
Hongrie	264,29	168,09	-	0,17	264,29	167,91
Lettonie	126,51	67,61	-	0,00	126,51	67,61
Lituanie	186,04	291,59	-	0,04	186,04	291,56
Pologne	1 020,74	653,79	-	0,25	1 020,74	653,54
Roumanie	709,06	292,13	-	0,07	709,06	292,06
Slovaquie	165,69	92,61	-	0,02	165,69	92,59
République tchèque	215,33	192,31	0,01	0,49	215,32	191,82
PECO (non alloués)	204,99	241,12	-	0,73	204,99	240,39
<b>Partie II (AP) Aide bilatérale, total</b>	<b>4 065,17</b>	<b>2 813,69</b>	<b>466,08</b>	<b>385,44</b>	<b>3 599,09</b>	<b>2 428,25</b>

Engagements SAPARD 2003 divisés par pays bénéficiaire.

**TABEAU 7.8.2. | AIDE DE LA CE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DES PAYS ACP (APD ET AP) EN 2004 - ENGAGEMENTS EN MILLIONS D'EUROS**

Pays/Région	Total	FED	Budget	Budget dont:	
				EuropeAid	non EuropeAid
<b>AFRIQUE</b>					
Afrique du Sud	135,04	-	135,04	135,03	0,00
Angola	39,81	24,72	15,09	7,01	8,08
Bénin	6,23	6,23	-	-	-
Botswana	1,39	1,39	-	-	-
Burkina Faso	5,32	3,27	2,05	2,00	0,05
Burundi	108,23	93,02	15,22	0,22	15,00
Cameroun	9,03	4,60	4,44	4,44	-
Cap-Vert	10,33	9,37	0,96	0,50	0,46
République centrafricaine	5,08	5,08	-	-	-
Comores	2,01	1,80	0,21	-	0,21
Rép. Dém. du Congo	137,70	92,00	45,70	4,63	41,07
République du Congo	19,47	19,47	-	-	-
Côte d'Ivoire	41,39	36,80	4,59	1,84	2,76
Djibouti	9,60	9,60	-	-	-
Érythrée	26,56	20,35	6,21	5,21	1,00
Éthiopie	169,76	139,25	30,51	30,51	-
Gabon	8,33	7,39	0,94	-	0,94
Gambie	4,60	4,60	-	-	-
Ghana	99,48	99,48	-	-	-
Guinée	8,18	-	8,18	-	8,18
Guinée-Bissau	8,65	6,47	2,18	1,50	0,68
Guinée équatoriale	2,81	2,81	-	-	-
Kenya	152,95	149,85	3,10	2,57	0,53
Lesotho	2,99	1,99	1,00	-	1,00
Liberia	19,98	10,80	9,18	2,00	7,18
Madagascar	151,32	136,21	15,11	12,60	2,51
Malawi	58,19	43,16	15,03	15,03	-
Mali	133,18	129,58	3,60	3,60	-
Maurice	0,70	0,50	0,20	-	0,20
Mauritanie	19,70	15,70	4,00	-	4,00
Mozambique	46,96	25,40	21,56	17,45	4,11
Namibie	66,02	66,01	0,01	-	0,01
Niger	41,49	40,49	1,00	1,00	-
Nigeria	247,03	246,50	0,52	0,52	0,00
Ouganda	46,67	38,56	8,11	2,11	6,00
Rwanda	13,19	10,86	2,34	2,34	-
São Tomé e Príncipe	9,72	9,40	0,32	-	0,32
Sénégal	101,50	98,41	3,10	-	3,10
Seychelles	1,73	0,50	1,23	-	1,23
Sierra Leone	21,58	15,07	6,51	0,24	6,27
Somalie	15,22	-	15,22	6,07	9,15
Soudan	115,08	27,08	88,00	0,44	87,57
Swaziland	3,70	2,70	1,00	-	1,00
Tanzanie	60,86	42,75	18,11	3,15	14,96
Tchad	21,50	17,50	4,00	-	4,00
Togo	1,26	1,26	-	-	-
Zambie	89,02	89,02	-	-	-
Zimbabwe	30,84	9,46	21,38	6,38	15,00
Sud du Sahara (non alloués)	96,46	72,91	23,55	23,54	0,01
Afrique (non précisés)	2,08	-	2,08	2,00	0,08
<b>TOTAL AFRIQUE</b>	<b>2 429,91</b>	<b>1 889,34</b>	<b>540,57</b>	<b>293,92</b>	<b>246,65</b>

Pays/Région	Total	FED	Budget	Budget dont:	
				EuropeAid	non EuropeAid
<b>CARAÏBES</b>					
Antigua-et-Barbuda	0,40	0,40	-	-	-
Bahamas	0,63	0,15	0,48	-	0,48
Barbade	12,20	12,20	-	-	-
Belize	3,48	0,55	2,93	2,93	-
Cuba	1,13	-	1,13	0,13	1,00
République dominicaine	54,50	52,90	1,60	-	1,60
Dominique	5,72	0,42	5,30	5,30	-
Grenade	3,64	0,44	3,20	0,50	2,70
Guyana	29,87	29,87	-	-	-
Haïti	51,53	37,77	13,76	2,56	11,20
Jamaïque	52,12	47,20	4,92	4,85	0,07
Saint-Christophe-et-Nevis	0,50	0,50	-	-	-
Sainte-Lucie	8,10	0,76	7,35	7,35	-
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	6,22	0,59	5,63	5,33	0,30
Suriname	3,44	1,13	2,31	2,31	-
Trinidad-et-Tobago	8,13	8,13	-	-	-
Caraïbes (non alloués)	8,80	2,00	6,80	0,80	6,00
<b>TOTAL CARAÏBES</b>	<b>250,39</b>	<b>194,99</b>	<b>55,40</b>	<b>32,06</b>	<b>23,34</b>
<b>PACIFIQUE</b>					
Îles Cook	-	-	-	-	-
Fidji	21,51	21,25	0,26	0,26	-
Kiribati	8,90	8,80	0,10	-	0,10
Îles Marshall	-	-	-	-	-
Féd. des États de Micronésie	-	-	-	-	-
Nauru	-	-	-	-	-
Niué	0,20	0,20	-	-	-
Palau	-	-	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	6,20	6,20	-	-	-
Îles Salomon	6,40	6,38	0,03	-	0,03
Samoa	2,30	2,30	-	-	-
Tokelau	-	-	-	-	-
Tonga	0,00	0,00	-	-	-
Tuvalu	-	-	-	-	-
Vanuatu	2,27	2,27	-	-	-
Océanie (non alloués)	3,83	3,76	0,07	-	0,07
<b>TOTAL OCÉANIE</b>	<b>51,62</b>	<b>51,17</b>	<b>0,45</b>	<b>0,26</b>	<b>0,19</b>
<b>TOTAL ACP (*)</b>	<b>2 731,93</b>	<b>2 135,50</b>	<b>596,43</b>	<b>326,24</b>	<b>270,18</b>
<b>PAYS NON ACP, AIDE GÉRÉE PAR LE FED</b>					
Anguilla	-	-	-	-	-
Antilles néerlandaises	1,00	1,00	-	-	-
Aruba	4,40	4,40	-	-	-
Mayotte	0,09	0,09	-	-	-
Montserrat	-	-	-	-	-
Nouvelle-Calédonie	21,50	21,50	-	-	-
Polynésie française	3,65	3,65	-	-	-
Sainte-Hélène	-	-	-	-	-
Îles Turks-et-Caïcos	-	-	-	-	-
Wallis et Futuna	0,67	0,67	-	-	-
<b>TOTAL NON ACP - FED</b>	<b>31,31</b>	<b>31,31</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(\*) La partie des PMA non précisée financée par le budget et consacrée aux pays ACP n'est pas incluse.

**TABEAU 7.8.3. | AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA CE EN FAVEUR DES PAYS ACP (APD ET AP) EN 2004 - PAIEMENTS EN MILLIONS D'EUROS**

Pays/Région	Total	FED	Budget	Budget dont:	
				EuropeAid	non EuropeAid
<b>AFRIQUE</b>					
Afrique du Sud	115,34	-	115,34	115,34	0,00
Angola	61,72	49,96	11,76	1,38	10,38
Bénin	72,10	70,41	1,70	1,70	-
Botswana	6,64	6,64	-	-	-
Burkina Faso	71,85	70,22	1,63	1,60	0,03
Burundi	55,58	40,96	14,63	0,96	13,67
Cameroun	37,24	36,13	1,11	1,11	-
Cap-Vert	12,91	11,69	1,23	0,32	0,91
Afrique centrafricaine	27,75	27,47	0,27	0,27	-
Comores	4,25	3,69	0,56	0,15	0,41
Rép. Dém. du Congo	201,08	158,14	42,94	3,74	39,20
République du Congo	10,44	8,40	2,04	-	2,04
Côte d'Ivoire	20,17	17,48	2,69	0,98	1,71
Djibouti	4,51	4,51	-	-	-
Érythrée	9,32	6,77	2,55	1,84	0,71
Ethiopie	96,14	69,97	26,18	25,10	1,08
Gabon	12,17	10,22	1,95	1,01	0,94
Gambie	2,81	2,58	0,24	0,24	-
Ghana	47,74	47,26	0,49	0,49	-
Guinée	32,09	23,39	8,70	1,00	7,70
Guinée-Bissau	11,37	7,62	3,75	0,61	3,14
Guinée équatoriale	3,02	3,01	0,01	-	0,01
Kenya	53,70	51,09	2,62	2,23	0,39
Lesotho	11,89	11,11	0,78	0,15	0,63
Liberia	24,44	16,80	7,64	0,40	7,24
Madagascar	105,54	96,85	8,70	7,03	1,66
Malawi	53,27	48,27	5,00	5,00	-
Mali	94,21	91,22	2,99	2,53	0,46
Maurice	14,72	14,18	0,54	0,17	0,37
Mauritanie	32,00	24,44	7,56	3,56	4,00
Mozambique	124,78	100,04	24,74	21,08	3,66
Namibie	19,14	18,55	0,59	0,58	0,01
Niger	74,53	69,43	5,10	5,10	-
Nigeria	62,69	59,93	2,77	2,76	0,00
Ouganda	93,94	86,13	7,81	3,21	4,60
Rwanda	53,77	50,26	3,50	3,50	-
São Tomé e Príncipe	2,31	2,21	0,10	0,04	0,06
Sénégal	47,32	42,20	5,12	1,95	3,17
Seychelles	1,34	0,36	0,98	-	0,98
Sierra Leone	52,03	43,96	8,07	0,69	7,38
Somalie	28,72	18,47	10,26	2,50	7,76
Soudan	55,47	5,22	50,25	3,75	46,50
Swaziland	11,42	10,79	0,63	-	0,63
Tanzanie	131,41	111,30	20,11	2,55	17,56
Tchad	44,01	39,85	4,16	0,64	3,52
Togo	4,22	3,49	0,73	0,73	-
Zambie	103,60	103,10	0,50	0,35	0,16
Zimbabwe	30,45	18,82	11,62	1,57	10,05
Sud du Sahara (non alloués)	109,48	97,32	12,15	8,37	3,78
Afrique (non précisés)	1,79	-	1,79	1,74	0,05
<b>TOTAL AFRIQUE</b>	<b>2 358,43</b>	<b>1 911,87</b>	<b>446,55</b>	<b>240,02</b>	<b>206,53</b>

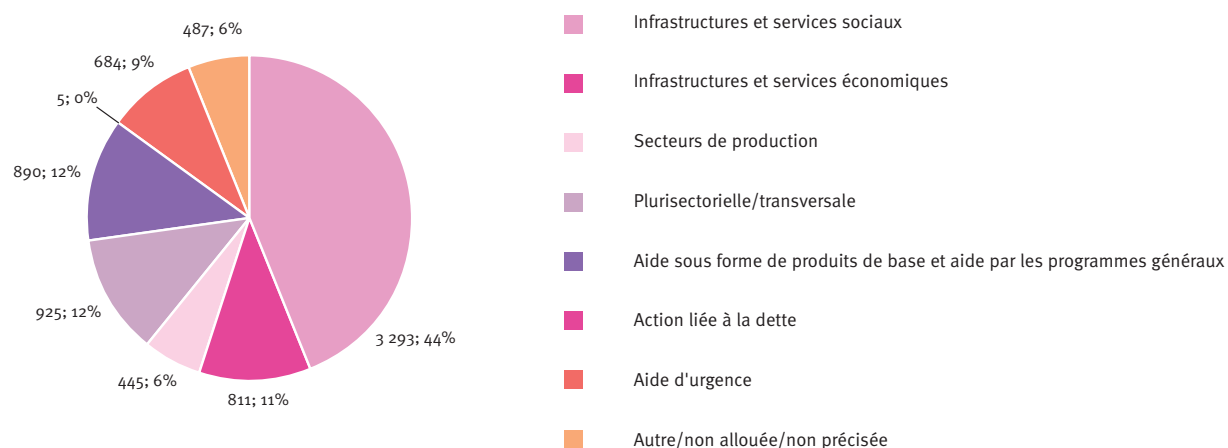
Pays/Région	Total	FED	Budget	Budget dont:	
				EuropeAid	non EuropeAid
<b>CARAÏBES</b>					
Antigua-et-Barbuda	0,71	0,71	-	-	-
Bahamas	1,05	0,66	0,38	-	0,38
Barbade	1,99	1,98	0,00	0,00	-
Belize	0,30	0,30	-	-	-
Cuba	3,87	-	3,87	2,96	0,91
République dominicaine	17,81	15,23	2,57	1,11	1,46
Dominique	2,97	2,85	0,12	0,12	-
Grenade	1,93	0,14	1,79	0,02	1,77
Guyana	8,21	8,21	-	-	-
Haïti	34,78	22,57	12,22	4,28	7,94
Jamaïque	50,52	48,68	1,84	1,78	0,07
Saint-Christophe-et-Nevis	0,35	0,35	-	-	-
Sainte-Lucie	0,59	0,38	0,21	0,21	-
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	3,14	0,56	2,58	2,34	0,24
Suriname	5,38	2,52	2,86	2,86	-
Trinidad-et-Tobago	1,90	1,90	-	-	-
Caraïbes (non alloués)	37,09	15,69	21,40	18,97	2,43
<b>TOTAL CARAÏBES</b>	<b>172,60</b>	<b>122,76</b>	<b>49,84</b>	<b>34,65</b>	<b>15,19</b>
<b>PACIFIQUE</b>					
Îles Cook	0,96	0,96	-	-	-
Fidji	12,62	12,28	0,35	0,35	-
Kiribati	3,03	2,93	0,10	-	0,10
Îles Marshall	-	-	-	-	-
Féd.des États de Micronésie	-	-	-	-	-
Nauru	-	-	-	-	-
Niué	-	-	-	-	-
Palau	-	-	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	10,25	10,10	0,15	0,15	-
Îles Salomon	2,63	2,40	0,23	0,23	-
Samoa	2,72	2,72	-	-	-
Tokelau	-	-	-	-	-
Tonga	3,34	3,21	0,13	0,13	-
Tuvalu	2,04	2,04	-	-	-
Vanuatu	2,61	2,41	0,20	0,20	-
Océanie (non alloués)	12,58	11,73	0,85	0,78	0,07
<b>TOTAL OCÉANIE</b>	<b>52,77</b>	<b>50,78</b>	<b>2,00</b>	<b>1,83</b>	<b>0,17</b>
<b>TOTAL ACP (¹)</b>	<b>2 583,80</b>	<b>2 085,41</b>	<b>498,39</b>	<b>276,49</b>	<b>221,90</b>
<b>PAYS NON ACP, AIDE GÉRÉE PAR LE FED</b>					
Anguilla	0,79	0,79	-	-	-
Antilles néerlandaises	2,68	2,68	-	-	-
Aruba	0,15	0,15	-	-	-
Mayotte	0,01	0,01	-	-	-
Montserrat	5,97	5,97	-	-	-
Nouvelle-Calédonie	12,72	12,72	-	-	-
Polynésie française	6,55	6,55	-	-	-
Sainte-Hélène	0,11	0,11	-	-	-
Îles Turks-et-Caicos	1,00	1,00	-	-	-
Wallis et Futuna	1,04	1,04	-	-	-
<b>TOTAL NON ACP - FED</b>	<b>31,03</b>	<b>31,03</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(¹) La partie des PMA non précisée financée par le budget et consacrée aux pays ACP n'est pas incluse.

Ventilation de l'APD engagée en 2004 par secteurs principaux. Attention particulière au secteur des infrastructures sociales (comprenant éducation, santé, santé génésique, eau et hygiène, gouvernement et société civile...).

TABLEAU 7.9. | VENTILATION PAR SECTEUR DE L'APD GÉRÉE PAR LA CE EN 2004

ENGAGEMENTS EN MILLIONS D'EUROS



Description détaillée de l'APD par secteur selon la nomenclature CAD.

TABLEAU 7.10. | DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'APD PAR SECTEUR EN 2004 - ENGAGEMENTS (EN MILLIONS D'EUROS)

Secteur de destination	Total	Gérée par EuropeAid	Gérée par d'autres DG
<b>INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX</b>	<b>3 292,73</b>	<b>2 964,15</b>	<b>328,58</b>
<b>Éducation</b>	338,86	299,67	39,20
Enseignement, niveau non précisé	81,88	42,69	39,20
Enseignement de base	80,40	80,40	-
Enseignement secondaire	47,95	47,95	-
Enseignement post-secondaire	128,63	128,63	-
<b>Santé</b>	331,24	276,83	54,41
Santé, en général	36,59	36,40	0,19
Santé de base	294,65	240,43	54,22
<b>Politiques, programmes démographiques et santé génésique</b>	188,08	188,08	-
<b>Approvisionnement en eau et hygiène</b>	332,56	332,51	0,05
<b>Gouvernement et société civile</b>	1 453,95	1 306,11	147,84
<b>Autres infrastructures sociales</b>	648,04	560,95	87,09
Emploi	107,06	29,50	77,56
Logement			
Autres services sociaux	540,98	531,45	9,53



Secteur de destination	Total	Gérée par EuropeAid	Gérée par d'autres DG
<b>INFRASTRUCTURES ET SERVICES ÉCONOMIQUES</b>	<b>810,70</b>	<b>801,90</b>	<b>8,80</b>
Transport et stockage	601,27	601,27	-
Communications	36,19	28,34	7,85
Production et fourniture d'énergie	83,42	82,52	0,90
Services bancaires et financiers	41,77	41,77	-
Services commerciaux et autres	48,05	48,00	0,04
<b>SECTEURS DE PRODUCTION</b>	<b>444,65</b>	<b>420,22</b>	<b>24,43</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	237,77	215,18	22,59
Agriculture	171,21	168,38	2,83
Sylviculture	36,58	36,58	-
Pêche	29,97	10,21	19,76
Industrie, industrie d'extraction et construction	108,45	108,45	-
Industrie	75,95	75,95	-
Ressources minérales et extraction	32,50	32,50	-
Construction	-	-	-
Commerce et tourisme	98,43	96,59	1,84
Commerce	98,43	96,59	1,84
Tourisme	-	-	-
<b>PLURISECTORIELLE/TRANSVERSALE</b>	<b>924,57</b>	<b>904,51</b>	<b>20,06</b>
Protection générale de l'environnement	159,55	147,50	12,05
Les femmes dans le développement	13,90	13,90	-
Autre plurisectorielle	751,12	743,11	8,01
<b>AIDE SOUS FORME DE PRODUITS DE BASE ET AIDE PAR LES PROGRAMMES GÉNÉRAUX</b>	<b>890,20</b>	<b>808,70</b>	<b>81,50</b>
Aide à l'ajustement structurel avec la Banque mondiale/FMI	-	-	-
Aide alimentaire au développement/ aide à la sécurité alimentaire	244,16	244,16	-
Autre aide par les programmes généraux et sous forme de produits de base	646,04	564,54	81,50
<b>ACTION LIÉE À LA DETTE</b>	<b>4,52</b>	<b>4,52</b>	<b>-</b>
Action liée à la dette	4,52	4,52	-
<b>AIDE D'URGENCE</b>	<b>683,98</b>	<b>205,83</b>	<b>478,15</b>
Aide alimentaire d'urgence	152,49	152,49	-
Autre secours d'urgence	531,49	53,34	478,15
<b>AUTRE/NON ALLOUÉE/NON PRÉCISÉE</b>	<b>486,96</b>	<b>198,17</b>	<b>288,79</b>
Coûts administratifs des donateurs	460,68	175,27	285,41
Appui aux organisations non gouvernementales	1,30	1,30	-
Non allouée/non précisée	24,98	21,60	3,38
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>7 538,30</b>	<b>6 307,99</b>	<b>1 230,31</b>

Ventilation par secteur de l'aide publique au développement (APD) financée sur le budget général de la Commission et le Fonds européen de développement (FED) en 2004. Engagements en millions d'euros.  
APD bilatérale et multilatérale incl., auxquelles s'ajoutent les dépenses administratives.

Description détaillée de l'APD par secteur selon la nomenclature CAD.

TABLEAU 7.11. | DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'APD PAR SECTEUR EN 2004 - PAIEMENTS (EN MILLIONS D'EUROS)

Secteur de destination	Total	Gérée par EuropeAid	Gérée par d'autres DG
<b>INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX</b>	<b>2 193,52</b>	<b>2 055,67</b>	<b>137,84</b>
<b>Éducation</b>	309,11	301,77	7,35
Enseignement, niveau non précisé	56,33	56,33	-
Enseignement de base	108,34	107,16	1,18
Enseignement secondaire	57,69	54,21	3,49
Enseignement post-secondaire	86,75	84,08	2,67
<b>Santé</b>	327,02	300,72	26,30
Santé, en général	74,17	73,97	0,21
Santé de base	252,85	226,75	26,10
<b>Politiques, programmes démographiques et santé génésique</b>	93,44	87,35	6,09
<b>Approvisionnement en eau et hygiène</b>	227,29	209,03	18,27
<b>Gouvernement et société civile</b>	616,25	553,39	62,87
<b>Autres infrastructures sociales</b>	620,40	603,43	16,97
Emploi	47,84	37,49	10,35
Logement	20,53	20,53	-
Autres services sociaux	552,02	545,41	6,62
<b>INFRASTRUCTURES ET SERVICES ÉCONOMIQUES</b>	<b>952,11</b>	<b>939,54</b>	<b>12,56</b>
<b>Transport et stockage</b>	545,76	545,76	-
<b>Communications</b>	37,80	33,48	4,32
<b>Production et fourniture d'énergie</b>	84,84	83,99	0,85
<b>Services bancaires et financiers</b>	153,58	153,58	-
<b>Services commerciaux et autres</b>	130,12	122,73	7,38
<b>SECTEURS DE PRODUCTION</b>	<b>636,66</b>	<b>596,58</b>	<b>40,08</b>
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	246,88	212,27	34,61
Agriculture	188,09	176,18	11,92
Sylviculture	22,78	22,78	-
Pêche	36,01	13,31	22,70
<b>Industrie, industrie d'extraction et construction</b>	323,31	321,83	1,48
Industrie	281,82	280,34	1,48
Ressources minérales et extraction	41,46	41,46	-
Construction	0,03	0,03	-
<b>Commerce et tourisme</b>	66,47	62,48	3,99
Commerce	56,19	52,20	3,99
Tourisme	10,28	10,28	-
<b>PLURISECTORIELLE/TRANSVERSALE</b>	<b>813,03</b>	<b>728,40</b>	<b>84,64</b>
<b>Protection générale de l'environnement</b>	88,37	77,58	10,79
<b>Les femmes dans le développement</b>	3,93	3,93	-
<b>Autre plurisectorielle</b>	720,73	646,88	73,85
<b>AIDE SOUS FORME DE PRODUITS DE BASE ET AIDE PAR LES PROGRAMMES GÉNÉRAUX</b>	<b>1 068,07</b>	<b>1 045,99</b>	<b>22,08</b>
Aide à l'ajustement structurel avec la Banque mondiale/FMI	4,52	4,52	-
Aide alimentaire au développement/ aide à la sécurité alimentaire	328,19	328,19	-
Autre aide par les programmes généraux et sous forme de produits de base	735,36	713,28	22,08

Secteur de destination	Total	Gérée par EuropeAid	Gérée par d'autres DG
<b>ACTION LIÉE À LA DETTE</b>	<b>126,57</b>	<b>126,57</b>	-
Action liée à la dette	126,57	126,57	-
<b>AIDE D'URGENCE</b>	<b>580,56</b>	<b>120,38</b>	<b>460,17</b>
Aide alimentaire d'urgence	66,61	66,61	-
Autre secours d'urgence	513,95	53,77	460,17
<b>AUTRE/NON ALLOUÉE/NON PRÉCISÉE</b>	<b>555,68</b>	<b>269,64</b>	<b>286,04</b>
Coûts administratifs des donateurs	531,38	249,96	281,43
Appui aux organisations non gouvernementales	1,40	1,40	-
Non allouée/non précisée	22,89	18,28	4,62
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 926,19</b>	<b>5 882,78</b>	<b>1 043,42</b>

Ventilation par secteur de l'aide publique au développement (APD) financée sur le budget général de la Commission et le Fonds européen de développement (FED) en 2004. Paiements en millions d'euros.

APD/AP bilatérale et multilatérale incl., auxquelles s'ajoutent les dépenses administratives.

Description détaillée de l'APD par secteur selon la nomenclature CAD.

TABLEAU 7.12. | EUROPEAID EN 2004: PRÉCISIONS. VENTILATION SECTORIELLE PAR RÉGION

Secteur de destination	NEI	Balkans occidentaux	Meda	Asie	Amérique latine	ACP non précisés	PMA	Total
<b>INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX</b>	<b>284,42</b>	<b>474,25</b>	<b>547,62</b>	<b>345,47</b>	<b>192,33</b>	<b>1 128,57</b>	<b>207,74</b>	<b>3 180,40</b>
<b>Éducation</b>	29,25	31,60	83,58	74,60	32,50	84,24	0,40	336,17
Enseignement, niveau non précisé	-	-	-	-	17,50	25,19	-	42,69
Enseignement de base	-	3,00	32,00	33,40	-	11,60	0,40	80,40
Enseignement secondaire	1,25	11,70	30,00	-	5,00	21,50	-	69,45
Enseignement post-secondaire	28,00	16,90	21,58	41,20	10,00	25,95	-	143,63
<b>Santé</b>	18,50	23,40	10,00	57,20	28,00	101,85	51,38	290,33
Santé, en général	13,50	7,80	-	0,50	-	28,10	-	49,90
Santé de base	5,00	15,60	10,00	56,70	28,00	73,75	51,38	240,43
<b>Politiques, programmes démographiques et santé génésique</b>	-	-	-	2,37	-	163,24	22,46	188,08
<b>Approvisionnement en eau et hygiène</b>	-	21,53	61,79	35,00	22,50	191,69	-	332,51
<b>Gouvernement et société civile</b>	155,25	265,93	185,69	110,89	107,03	494,50	103,00	1 422,29
<b>Autres infrastructures sociales</b>	81,41	131,79	206,56	65,40	2,30	93,05	30,50	611,01
Emploi	5,50	10,00	-	-	-	14,00	-	29,50
Logement	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres services sociaux	75,91	121,79	206,56	65,40	2,30	79,05	30,50	581,51
<b>INFRASTRUCTURES ET SERVICES ÉCONOMIQUES</b>	<b>148,60</b>	<b>102,59</b>	<b>96,22</b>	<b>49,09</b>	<b>19,61</b>	<b>511,61</b>	<b>1,50</b>	<b>929,21</b>
<b>Transport et stockage</b>	1,60	1,55	4,00	0,20	-	21,00	1,50	29,85
<b>Communications</b>	-	-	-	-	17,50	25,19	-	42,69
<b>Production et fourniture d'énergie</b>	117,50	52,00	18,00	-	-	0,32	-	187,82
<b>Services bancaires et financiers</b>	5,77	21,00	-	-	15,00	-	41,77	-
<b>Services commerciaux et autres</b>	15,50	17,27	1,23	0,74	0,77	27,99	-	63,50
<b>SECTEURS DE PRODUCTION</b>	<b>2,25</b>	<b>14,52</b>	<b>28,00</b>	<b>71,98</b>	<b>54,00</b>	<b>226,81</b>	<b>26,30</b>	<b>423,86</b>
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	1,00	5,77	-	49,48	13,00	123,27	26,30	218,82
Agriculture	1,00	5,77	-	31,50	-	111,05	22,70	172,03
Sylviculture	-	-	-	17,98	6,00	9,00	3,60	36,58
Pêche	-	-	-	-	7,00	3,21	-	10,21
<b>Industrie, industrie d'extraction et construction</b>	-	-	28,00	11,00	3,00	66,45	-	108,45
Industrie	-	-	28,00	11,00	3,00	33,95	-	75,95
Ressources minérales et extraction	-	-	-	-	-	32,50	-	32,50
Construction	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Commerce et tourisme</b>	1,25	8,75	-	11,50	38,00	37,09	-	96,59
Commerce	1,25	8,75	-	11,50	38,00	37,09	-	96,59
Tourisme	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>PLURISECTORIELLE/TRANSVERSALE</b>	<b>67,16</b>	<b>48,18</b>	<b>260,96</b>	<b>119,13</b>	<b>40,54</b>	<b>186,21</b>	<b>240,76</b>	<b>962,93</b>
<b>Protection générale de l'environnement</b>	37,30	13,20	24,00	46,93	-	9,09	49,49	180,00
<b>Les femmes dans le développement</b>	-	-	5,00	-	6,00	-	2,90	13,90
<b>Autre plurisectorielle</b>	29,86	34,98	231,96	72,20	34,54	177,12	188,37	769,03
<b>AIDE SOUS FORME DE PRODUITS DE BASE ET AIDE PAR LES PROGRAMMES GÉNÉRAUX</b>	<b>11,66</b>	<b>88,14</b>	<b>84,06</b>	<b>29,37</b>	<b>573,36</b>	<b>22,10</b>	<b>808,70</b>	<b>-</b>
<b>Aide à l'ajustement structurel avec la Banque mondiale/FMI</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Aide alimentaire au développement/ aide à la sécurité alimentaire</b>	11,66	-	18,14	64,06	29,37	98,82	22,10	244,16
<b>Autre aide par les programmes généraux et sous forme de produits de base</b>	-	-	70,00	20,00	-	474,54	-	564,54

Secteur de destination	NEI	Balkans occidentaux	Meda	Asie	Amérique latine	ACP non précisés	PMA non précisés	Total
<b>ACTION LIÉE À LA DETTE</b>	-	-	-	-	-	<b>4,52</b>	-	<b>4,52</b>
Action liée à la dette	-	-	-	-	-	4,52	-	4,52
<b>AIDE D'URGENCE</b>	<b>1,00</b>	-	-	<b>3,00</b>	-	<b>83,14</b>	<b>118,69</b>	<b>205,83</b>
Aide alimentaire d'urgence	1,00	-	-	3,00	-	29,80	118,69	152,49
Autre secours d'urgence	-	-	-	-	-	53,34	-	53,34
<b>AUTRE/NON ALLOUÉE/NON PRÉCISÉE</b>	<b>37,61</b>	<b>26,54</b>	<b>11,71</b>	<b>19,47</b>	<b>12,04</b>	<b>8,94</b>	<b>116,67</b>	<b>232,98</b>
Coûts administratifs des donateurs	37,61	26,54	11,71	19,47	12,04	7,34	95,37	210,08
Appui aux organisations non gouvernementales	-	-	-	-	-	-	1,30	1,30
Non allouée/non précisée	-	-	-	-	-	1,60	20,00	21,60
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>552,70</b>	<b>666,08</b>	<b>1 032,66</b>	<b>692,20</b>	<b>347,89</b>	<b>2 723,15</b>	<b>733,75</b>	<b>6 748,43</b>

Ventilation par secteur et par région de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission gérée par EuropeAid et le Fonds européen de développement (FED). Engagements en millions d'euros.  
APD/AP bilatérale et multilatérale, à laquelle s'ajoutent les dépenses administratives (uniquement EuropeAid).

Le tableau indique la concentration sur les principaux secteurs CAD par région EuropeAid.

TABLEAU 7.13. | EUROPEAID EN 2004: PRÉCISIONS. VENTILATION SECTORIELLE PAR RÉGION

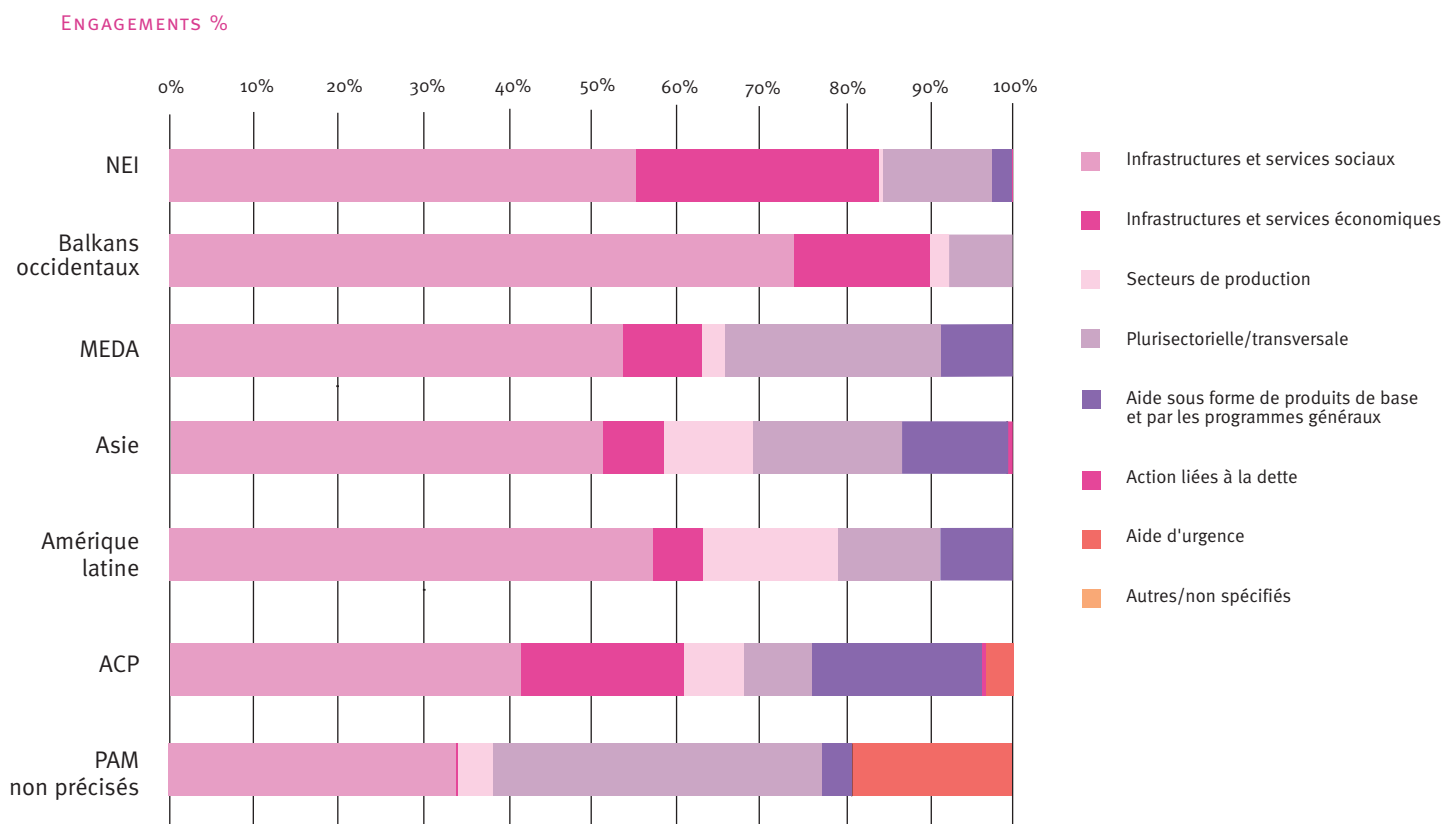
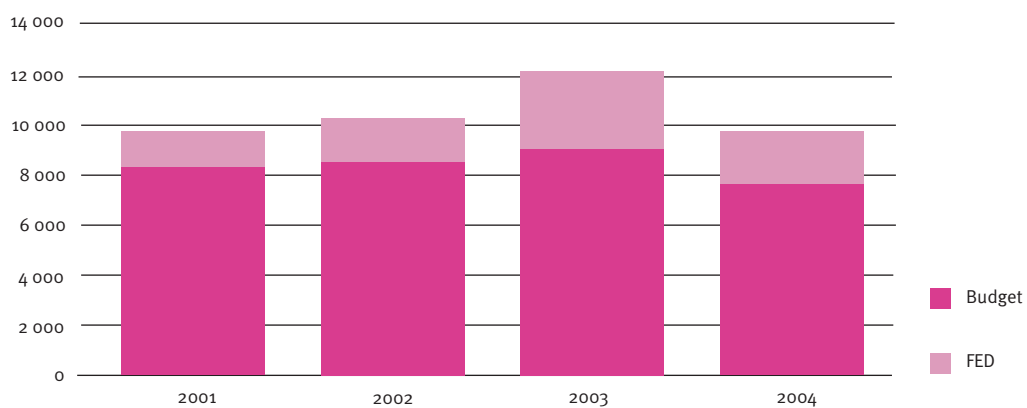
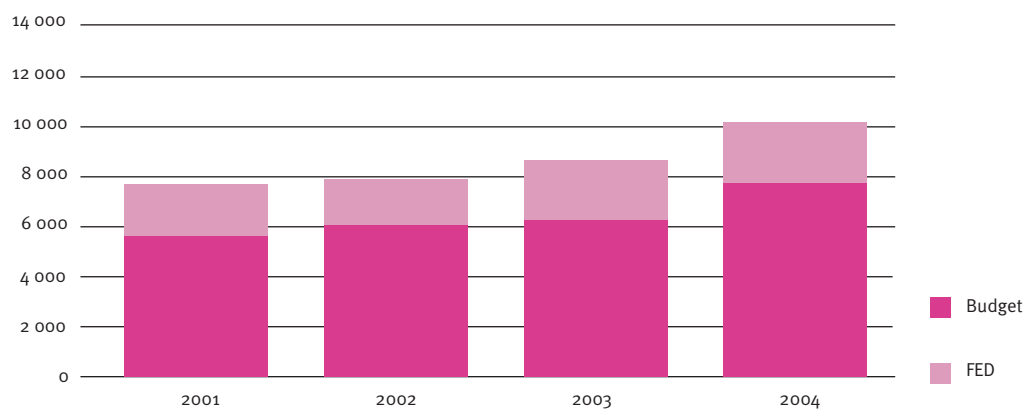


TABLEAU 7.14. | AIDE EXTÉRIEURE 2001-2004

ENGAGEMENTS EN MILLIONS D'EUROS



PAIEMENTS EN MILLIONS D'EUROS

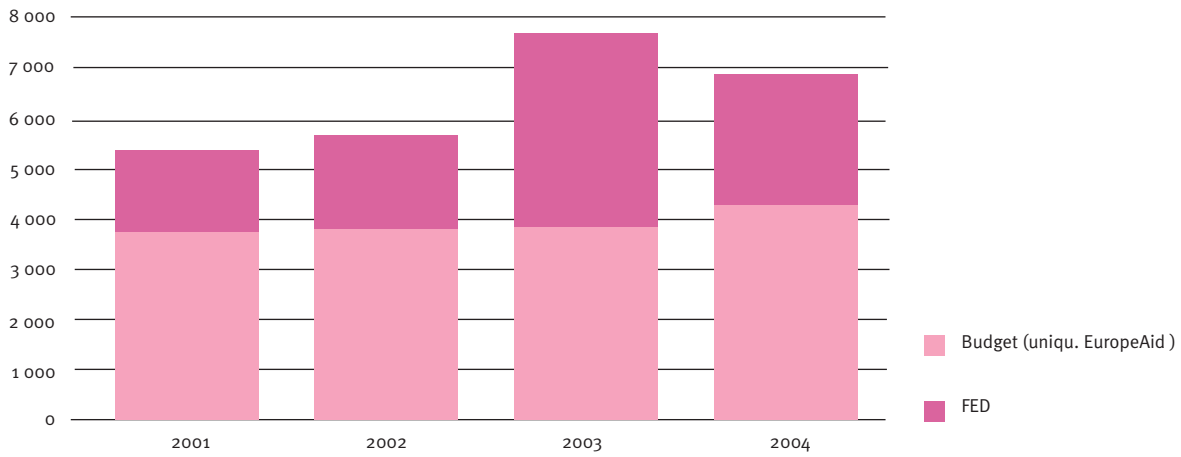


Aide extérieure financée sur le budget général de la Commission et le Fonds européen de développement (FED). Montants en millions d'euros.

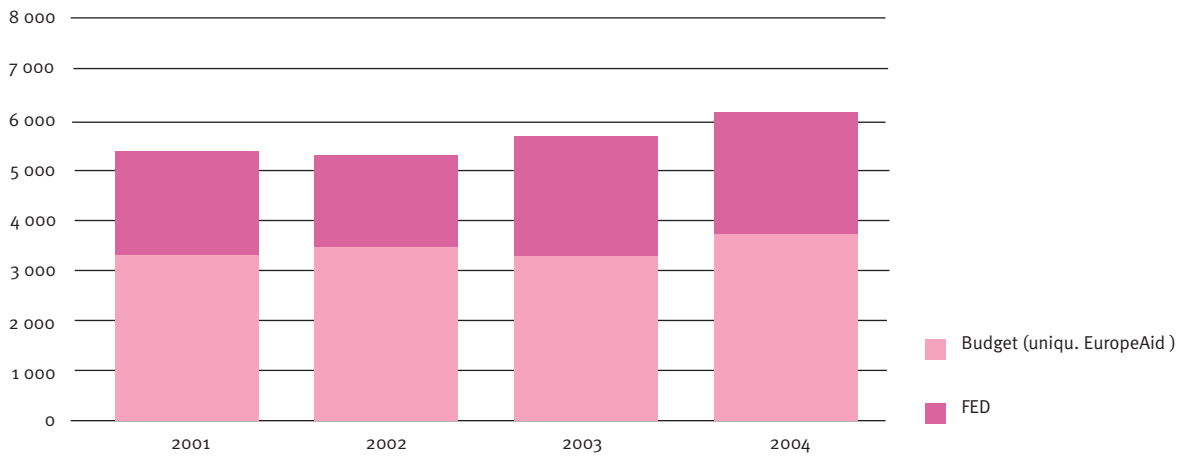
Source: Rapports annuels 2001, 2002, 2003 et 2004 (Ventilation par ligne budgétaire de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission + ventilation par instrument d'aide au développement financée sur le Fonds européen de développement - FED)

TABLEAU 7.15. | AIDE AU DÉVELOPPEMENT GÉRÉE PAR EUROPEAID 2001-2004

ENGAGEMENTS EN MILLIONS D'EUROS



PAIEMENTS EN MILLIONS D'EUROS

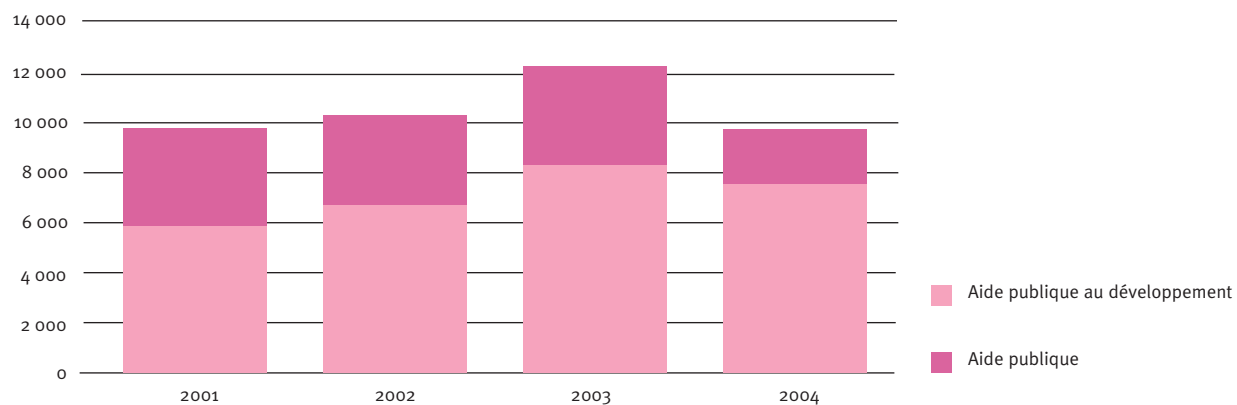


Aide extérieure financée sur le budget général de la Commission et le Fonds européen de développement (FED) gérée par EuropeAid. Montants en millions d'euros.

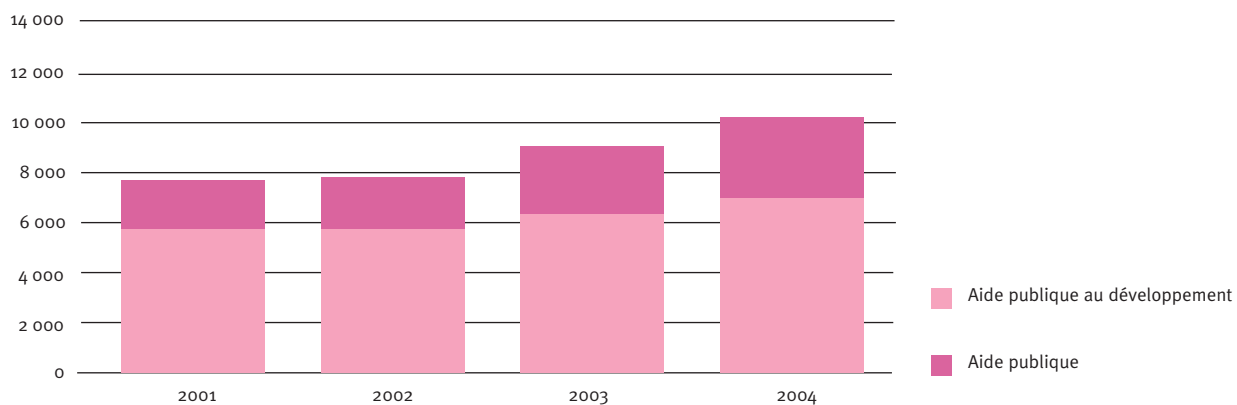
Source: Rapports annuels 2001, 2002, 2003 and 2004.

**TABEAU 7.16. | AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) ET AIDE PUBLIQUE (AP) PAR LA CE 2001-2004**

**ENGAGEMENTS EN MILLIONS D'EUROS**



**PAIEMENTS EN MILLIONS D'EUROS**



*Aide extérieure financée sur le budget général de la Commission et le Fonds européen de développement (FED). Montants en millions d'euros.*

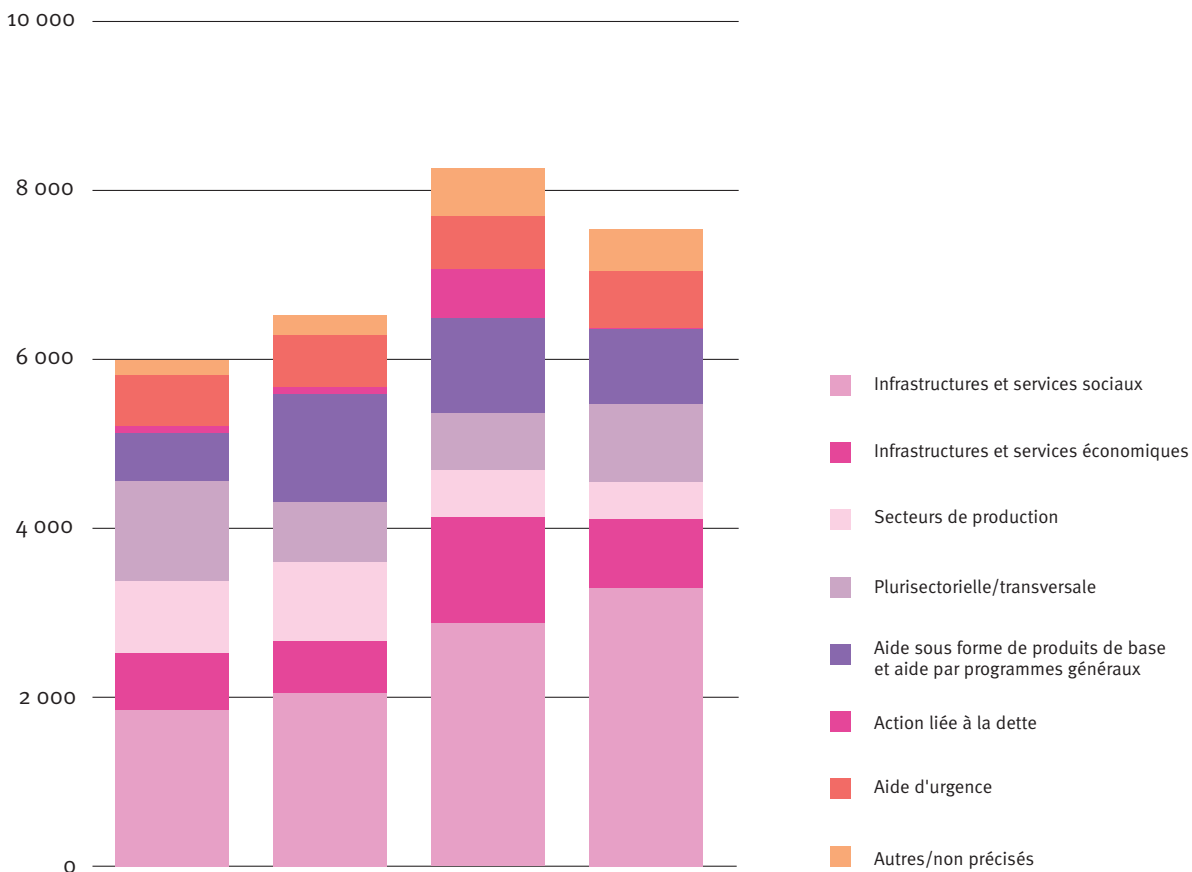
*Source: Rapports annuels 2001, 2002, 2003 et 2004.*



TABLEAU 7.17. | VENTILATION PAR SECTEUR DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) 2001-2004

Tableau indiquant la concentration progressive de l'aide CE dans les secteurs d'infrastructures sociales.

ENGAGEMENTS EN MILLIONS D'EUROS



**COMMISSION EUROPÉENNE**

Rapport annuel 2005  
sur la politique de développement de la Communauté européenne et la mise en œuvre de l'aide extérieure en 2004

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2005 – 160 pp. – 21 x 29,7 cm

ISBN 92-894-9878-1



